CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Rapport annuel révisé

Candriam Equities L

31 décembre 2024

01.01.2024 - 31.12.2024
SICAV de droit luxembourgeois
R.C.S. Luxembourg B-47449

Candriam Equities L

SICAV de droit luxembourgeois

Rapport annuel révisé pour l'exercice
du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Table des matières

Administration de la SICAV	4
Détails sur la SICAV	5
Rapport du Conseil d'Administration	6
Rapport d'audit	18
État des actifs nets au 31 décembre 2024	21
État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024	28
Statistiques	35
Portefeuille-titres au 31 décembre 2024	41
Candriam Equities L Australia	41
Candriam Equities L Biotechnology	43
Candriam Equities L Emerging Markets	46
Candriam Equities L EMU	50
Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)	53
Candriam Equities L Europe (voir la Note 1)	55
Candriam Equities L Europe Edge (voir la Note 1)	59
Candriam Equities L Europe Innovation	64
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	67
Candriam Equities L Global Demography	70
Candriam Equities L Global Income (voir la Note 1)	73
Candriam Equities L Life Care	76
Candriam Equities L Meta Globe	79
Candriam Equities L Oncology Impact	82
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	85
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	87
Candriam Equities L US Edge (voir la Note 1)	90
Candriam Equities L World Edge (voir la Note 1)	94
Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés	98
Autres notes aux états financiers	108
Informations supplémentaires non auditées	125
Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)	133

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont reçues sur la base du prospectus d'émission courant accompagné du dernier rapport annuel et, après sa parution, du dernier rapport semestriel.

Administration de la SICAV

Conseil d'Administration

Président

Tanguy DE VILLENFAGNE
Advisor to the Group Strategic Committee
Candriam

Administrateurs

Thierry BLONDEAU
Independent Director

Isabelle CABIE
Global Head of Corporate Sustainability
Candriam

Catherine DELANGHE
Independent Director

Pascal DEQUENNE
Global Head of Operations
Candriam

Aurore PELLE
Senior Internal Auditor
Candriam

Jean-Yves MALDAGUE
Managing Director
Candriam

Siège social

5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Dépositaire et Agent Payeur Principal

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Société de Gestion

Candriam
SERENITY - Bloc B
19-21, Route d'Arlon
L-8009 Strassen

Les fonctions d'**Agent Administratif, d'Agent Domiciliataire** et d'**Agent de Transfert** (y compris l'activité de **Teneur de Registre**) ont été déléguées à :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

La mise en œuvre des activités de **gestion de portefeuille** (sauf pour le compartiment Candriam Equities L Australia) est assurée directement par Candriam et/ou par une ou plusieurs de ses succursales :

Candriam – Belgian Branch
58, Avenue des Arts
B-1000 Bruxelles

Candriam – Succursale française
40, Rue Washington
F-75408 Paris Cedex 08

Candriam – UK Establishment
Aldersgate Street 200,
London EC1A 4 HD

Pour le compartiment Candriam Equities L Australia, la mise en œuvre de la **Gestion de Portefeuille** est déléguée à :

Ausbil Investment Management Limited
Grosvenor Place, Level 27, 225 George Street
Sydney NSW 2000 Australia

Réviseur d'entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, Rue Gerhard Mercator
L-2182 Luxembourg

Services financiers

En Belgique :
Belfius Banque S.A.
11, Place Rogier
B-1210 Bruxelles

Détails sur la SICAV

Candriam Equities L (« la SICAV ») publie annuellement un rapport détaillé sur son activité, la gestion de ses avoirs. Le rapport comprend l'état combiné des actifs nets et l'état combiné des variations des actifs nets exprimés en EUR, le portefeuille-titres de chaque compartiment et le rapport d'audit. Ce rapport est disponible au siège de la SICAV ainsi qu'au siège des organismes chargés du service financier dans les pays où la SICAV est commercialisée.

En outre, elle procède, après la fin de chaque semestre, à la publication d'un rapport comprenant notamment la composition du portefeuille-titres, le nombre d'actions en circulation et le nombre d'actions émises et rachetées depuis la dernière publication.

Les actions ne sont disponibles que sous forme nominative.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tient chaque année au siège social de la SICAV, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera spécifié dans l'avis de convocation. Elle se tiendra dans les six mois après la clôture de l'exercice.

Les avis de toutes assemblées générales sont envoyés par lettre à tous les actionnaires nominatifs, à leur adresse figurant au registre des actionnaires, au moins 8 jours avant l'Assemblée Générale. Ces avis indiquent l'heure et le lieu de l'Assemblée Générale et les conditions d'admission, l'ordre du jour et les exigences de la loi luxembourgeoise en matière de quorum et de majorité nécessaires.

De plus, des avis seront publiés dans le Recueil électronique des sociétés et associations (« RESA ») du Grand-Duché de Luxembourg et dans un journal luxembourgeois, le « Luxemburger Wort », ainsi que dans la presse des pays où la SICAV est commercialisée si la législation de ces pays l'exige.

L'exercice de la SICAV se termine le 31 décembre de chaque année.

La valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment, le prix d'émission, de rachat des actions et de conversion de chaque compartiment peuvent être obtenus au siège social de la SICAV et auprès des organismes chargés du service financier dans les pays où la SICAV est commercialisée.

Un état détaillé des mouvements du portefeuille peut être obtenu gratuitement sur simple demande au siège social de la SICAV.

Le prospectus, les Documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs KIID), les statuts de la SICAV ainsi que ses rapports financiers sont tenus gratuitement à la disposition du public au siège social de la SICAV.

Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Equities L Australia

Analyse du marché

L'année 2024 a été marquée par une campagne électorale américaine houleuse, ponctuée par le remplacement de Joe Biden par Kamala Harris. La campagne de Kamala Harris contre Donald Trump a été spectaculaire : ce dernier a échappé à deux tentatives d'assassinat, avant de l'emporter haut la main aux élections de novembre 2024 et de devenir ainsi le 47ème président des États-Unis. Les marchés ont accueilli favorablement le retour de Donald Trump et de ses politiques pro-business. Sur l'ensemble de l'année, les banques centrales mondiales ont également soutenu la performance des marchés. En effet, elles ont majoritairement opté pour des cycles d'assouplissement (à l'exception de l'Australie, où les prévisions d'assouplissement monétaire ont été reportées à 2025).

Sur le plan international, les principaux marchés ont généré de beaux rendements dans cet environnement d'assouplissement des taux, et les marchés développés (MSCI World : +18,7 %) ont surperformé les marchés émergents (MSCI EM : +7,5 %). Le S&P 500 et le Nasdaq se sont classés en tête des rendements.

Cette année au niveau sectoriel, les secteurs de l'énergie et des matériaux ont été peu performants, tout d'abord en raison de la hausse des taux d'intérêt, puis de la morosité perçue dans le secteur immobilier chinois et des inquiétudes liées à la croissance du pays. En revanche, le secteur des technologies de l'information a obtenu d'excellents résultats soutenu par le rebond mondial du secteur technologique et par la baisse des taux. Il a été suivi par les secteurs de la finance et de la consommation discrétionnaire, le marché se tournant vers les valeurs cycliques avec l'amélioration de la croissance économique.

La normalisation rapide des taux en 2023 et 2024 a été très pénalisante pour le secteur des matières premières, car elle a contribué à provoquer un ralentissement de la croissance économique. Mais, comme nous l'avions anticipé, l'économie n'est pas entrée en récession et a poursuivi sa croissance à un rythme légèrement inférieur aux tendances tout au long de 2024. Dans un contexte de reprise de la croissance en 2025, nous tablons sur un nouvel essor du secteur des matières premières.

Compartiment et performance du compartiment

Le portefeuille Candriam Equities L - Australia a généré une performance de +7,51% (net de frais) sur l'année se terminant en décembre 2024, contre une performance de +7,55% pour l'indice de référence S&P/ASX All Ordinaries.

Au niveau sectoriel, le portefeuille a bénéficié cette année de la surpondération des secteurs des technologies de l'information, des services de communication et des services publics. La sous-pondération des secteurs des produits de consommation de base et de la finance ont également apporté une valeur ajoutée. En revanche, la surpondération des secteurs de l'énergie et des matériaux a eu un impact négatif. La sous-pondération des secteurs de l'industrie, de la consommation discrétionnaire, de la santé et de l'immobilier a également eu un impact négatif.

Au niveau des actions, la surpondération de Xero, Aristocrat Leisure, Goodman Group, ResMed, Block, National Australia Bank, Suncorp et Origin Energy a contribué à la performance relative. L'absence de positions dans Fortescue et Woodside Energy Group a également apporté une valeur ajoutée. En revanche, la surpondération de IGO, Pilbara Minerals, WiseTech Global, Web Travel Group, BlueScope Steel et Lynas Rare Earths a nui à la performance relative. La sous-pondération de Worley et Wesfarmers et l'absence d'exposition à Westpac Bank et Pro Medicus ont également eu un impact négatif.

Perspectives du compartiment

Globalement, nous pensons qu'en 2025, les perspectives de croissance économique aux États-Unis et à l'échelle mondiale sont favorables aux matières premières, mais il est certain que la trajectoire sera mouvementée et dépendra du maintien de la croissance chinoise. Nous sommes d'avis que la décarbonisation et la transition énergétique resteront des thèmes importants qui soutiendront la valeur sous-jacente dans les secteurs des ressources naturelles, de l'énergie, des services publics et des services miniers pour les matières premières essentielles.

Après les élections américaines, les perspectives économiques de l'Australie s'améliorent, les marchés se montrant optimistes quant à la croissance mondiale grâce à la reprise de l'économie américaine, libérée grâce aux attentes de déréglementation accrue. Une hausse du PIB est attendue en 2025. L'inflation continue de baisser et le monde s'est engagé dans un cycle d'assouplissement monétaire auquel la Banque centrale australienne (RBA) n'adhère pas encore, même si elle devrait le faire en 2025 via un léger assouplissement. L'économie se maintient à un niveau proche du plein emploi. Dans l'ensemble, nous pensons que le contexte sera favorable aux actions en 2025.

La nouvelle Administration Trump est en train de se mettre en place en vue de la passation de pouvoir du 20 janvier. Les bouleversements géopolitiques que pourraient entraîner les guerres tarifaires annoncées sont aujourd'hui bien réels et les marchés se préparent à l'inconnu. Nous pensons que la position de Donald Trump, globalement pro-business, l'emportera sur les inquiétudes générales, mais nous restons attentifs à l'évolution de la situation et continuons de privilégier les secteurs et les valeurs appelés à bénéficier des changements politiques à venir, tels que l'énergie, les mesures de relance fiscale aux États-Unis et l'externalisation on-shore.

Le marché offre de nombreuses opportunités, notamment parmi les entreprises présentes à l'international et leaders dans leur secteur. Avec l'amélioration des perspectives de croissance, nous identifions des opportunités dans les valeurs cycliques. Cela inclut des secteurs tels que les ressources naturelles, les matériaux de construction et la consommation discrétionnaire. Dans un contexte de reprise économique et d'assouplissement monétaire potentiel visant à soutenir la consommation, nous pensons qu'il est important d'avoir une certaine exposition aux meilleures banques et à des valeurs financières diversifiées en 2025.

Avec la perspective d'une baisse des taux en 2025, nous identifions des opportunités dans le secteur de l'immobilier, qui devrait bénéficier d'une légère compression des taux de capitalisation. Ce secteur a profité des clauses de révision des loyers qui intègrent la hausse de l'inflation. Il devrait continuer à bénéficier de la hausse des loyers dans un contexte de faible inflation, mais il traverse globalement une longue période d'adaptation structurelle après l'adoption fulgurante du commerce en ligne depuis la pandémie.

Parmi les thèmes clés, nous observons dans le secteur technologique une croissance structurelle des bénéfices liée à la mutation technologique, à l'essor de l'intelligence artificielle (IA), ainsi qu'aux catalyseurs et aux entreprises qui évoluent de manière croissante au sein de l'environnement numérique (et en particulier les sociétés de communication).

Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Equities L Australia (suite)

La décarbonisation et la transition énergétique sont des facteurs de création de valeur dans les secteurs des ressources naturelles, de l'énergie, des services publics et des services miniers, dans le domaine des matières premières essentielles. Nous privilégions le cuivre, l'uranium et les terres rares en raison du rôle central qu'ils sont appelés à jouer dans le domaine des énergies renouvelables, du stockage et de l'expansion des capacités de réseau.

Nous prévoyons une hausse du marché l'année prochaine, sous l'effet de la baisse des taux, de l'augmentation des bénéfices et des perspectives macroéconomiques, qui pourraient s'accompagner d'une reprise de l'activité des entreprises. Nos prévisions tablent sur des bénéfices supérieurs aux attentes du marché pour l'exercice 2025. Nous nous concentrons moins sur les valeurs défensives et davantage sur les valeurs cycliques et de croissance, afin de tirer parti de cette situation.

Candriam Equities L Biotechnology

Analyse du marché

Comme prévu, l'économie mondiale est parvenue à éviter un atterrissage brutal l'année dernière, même si des écarts importants ont été observés entre les différentes zones géographiques (développées). Ainsi, l'économie américaine a continué d'afficher une croissance supérieure à son potentiel, contrairement à celle de la zone Euro, qui a été en difficulté. Cet écart explique, en partie, l'inégalité des performances boursières entre ces deux zones. Par contre, elles ont eu en commun l'entrée dans une nouvelle période d'assouplissement monétaire qui a favorisé les marchés actions. Une fois encore, les performances sectorielles ont fortement varié. La révolution à l'œuvre autour de l'intelligence artificielle a généré des rendements élevés dans les secteurs des technologies de l'information et des services de communication, alors que les secteurs cycliques (tels que les secteurs de la finance et de la consommation discrétionnaire) ont aussi largement surperformé. Inversement, les secteurs plus défensifs (les secteurs des produits de consommation de base et de la santé, par exemple) sont restés en retrait par rapport à l'ensemble du marché. L'indice Nasdaq Biotechnology a clôturé l'année sur une performance en légère baisse.

Compartiment

Le compartiment poursuit sa stratégie d'investissement dans les sociétés biotechnologiques les plus solides, en s'appuyant sur une approche axée sur la conviction. Nous investissons dans des sociétés qui représentent toutes les capitalisations boursières et tous les domaines thérapeutiques où nous estimons que l'innovation, la qualité scientifique et les équipes de direction sont des plus prometteuses. Malgré un contexte macroéconomique moins favorable aux actions biotechnologiques cette année, le secteur offre de nombreuses opportunités de sélection de titres, grâce à des cours qui évoluent au gré d'événements propres à chaque société (réussites cliniques en R&D, autorisations de mise sur le marché délivrées par la FDA, succès commerciaux, etc.). Scholar Rock et Verona ont toutes deux été ajoutées au portefeuille cette année, avec succès. Longboard Pharmaceuticals (société acquise en cours d'année) a également fait son entrée dans le portefeuille.

Performance du compartiment

Au cours de la période, le fonds a largement surperformé l'indice Nasdaq Biotechnology. L'effet de la répartition en fonction de la capitalisation boursière a été positif, mais l'essentiel de la surperformance a été généré grâce à la sélection de titres. Nous avons bénéficié des succès cliniques de plusieurs titres de notre portefeuille, tels que Scholar Rock Holding, Alnylam et Insmed. Nous avons par ailleurs bénéficié des lancements commerciaux supérieurs aux attentes de Verona et UCB, ainsi que les acquisitions d'Alpine Immune Sciences et de Longboard Pharmaceuticals.

Perspectives du compartiment

Maintenant que l'élection présidentielle est derrière nous, l'année 2025 ouvre la voie à une plus grande clarté politique, créant ainsi des conditions plus stables pour la croissance du marché. Par le passé, le secteur de la biotechnologie a toujours fait preuve de résilience dans les 12 mois qui ont suivi une élection, ce qui témoigne de son rôle essentiel dans l'économie américaine et de sa capacité à traverser les bouleversements politiques avec brio. Cette année s'annonce pleine de promesses, avec la publication prévue de données cliniques cruciales pour plusieurs positions du fonds, et certains éléments forts tels que de solides dossiers d'autorisation de mise sur le marché, ou encore la poursuite des acquisitions par les grandes sociétés biopharmaceutiques en vue de renforcer leurs activités de R&D. Les incertitudes liées aux élections se dissipent. Nous sommes optimistes et pensons que ce secteur affichera une bonne dynamique, grâce à ses excellents fondamentaux et à un contexte politique favorable dans le secteur des soins de santé. Nous sommes convaincus que la biotechnologie reste en bonne position pour générer une croissance et une innovation attractives à long terme.

Candriam Equities L Emerging Markets

Analyse du marché

L'indice MSCI Emerging Markets (EM) a progressé de +5,0 % en 2024, enregistrant des rendements positifs modestes, mais inférieurs aux +7,0 % affichés en 2023. Cette performance est restée nettement inférieure à celle des actions américaines (MSCI US), qui ont réalisé un rendement impressionnant de +23,4 %. L'exceptionnalisme américain s'est maintenu tout au long de l'année. L'essentiel de la sous-performance des marchés émergents a été enregistré au quatrième trimestre 2024, les actions ayant reculé de -8,2 %, anéantissant ainsi les solides gains (+7,8 %) réalisés au troisième trimestre.

Malgré les mesures d'assouplissement mises en place par la Réserve fédérale américaine au troisième trimestre et les efforts de relance progressifs de la Chine, les actions des marchés émergents ont eu du mal à maintenir leur dynamisme. La conjonction de facteurs défavorables au niveau mondial (dollar élevé, craintes de guerre commerciale) et de difficultés internes (notamment en Amérique latine, en Chine et en Corée) a aggravé les pressions sur les marchés, surtout après la victoire électorale de Donald Trump.

Compartiment et performance du compartiment

En 2024, le portefeuille a largement surperformé son indice de référence, essentiellement grâce à une sélection pertinente.

Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Equities L Emerging Markets.(suite)

Des gains ont été réalisés, tous secteurs confondus. Le secteurs de la consommation est arrivé en tête grâce à une reprise généralisée de la consommation sur les marchés émergents. Dans le secteur de la consommation discrétionnaire, Dixon Technologies (produits électroniques indiens) a fait preuve d'une efficacité exceptionnelle, en augmentant ses revenus dans le domaine de la téléphonie mobile et en se lançant dans de nouvelles activités. Meituan (livraison de repas et épicerie en ligne en Chine) a surpassé les attentes grâce à une expérience d'achat en ligne optimisée et à une offre de services plus complète. Trent (distributeur indien de vêtements) a bénéficié d'une expansion ambitieuse de son réseau de magasins physiques et de la hausse de la consommation dans le secteur de la mode. Pop Mart (jouets chinois à la mode) a connu un essor remarquable aux niveaux national et international, grâce à une série de collaborations artistiques hautement médiatisées. Dans le secteur des produits de consommation de base, Eastroc Beverage (boissons énergisantes chinoises) a capitalisé sur la croissance de son activité principale et sur la diversification de ses produits, tandis que BIM (distributeur alimentaire turc) a connu un rebond au troisième trimestre dans un contexte d'amélioration du climat macroéconomique local. Varun Beverages (embouteilleur indien) a conservé les meilleures marges de son secteur, soutenu par la croissance structurelle de la consommation en Inde. Dans le secteur de l'énergie, YPF (gaz et pétrole argentins) a réussi sa restructuration, ce qui lui a permis d'enregistrer de bons résultats.

Thématiquement, l'inclusion financière a largement contribué à la performance, bénéficiant de l'assouplissement des politiques budgétaires et de la hausse de la demande de crédit sur les marchés émergents. Parmi les meilleures performances, on note plusieurs banques situées dans différents pays, telles que Capitec (Afrique du Sud), Banco Macro (Argentine), Nu Holdings (Amérique latine) et Garanti Bank (Turquie). L'IA est un autre thème qui a continué de susciter un fort intérêt, les leaders technologiques asiatiques ayant affiché des résultats robustes malgré la volatilité. Suzhou TFC (composants optiques chinois) a renforcé sa position de fournisseur clé de Nvidia, et Naura (équipements semi-conducteurs chinois) a bénéficié de l'accélération du mouvement de substitution des semi-conducteurs sur le marché intérieur. TSMC a continué d'affirmer sa position de leader mondial dans la fabrication de puces avancées.

Perspectives du compartiment

L'année a été marquée par une forte reprise des actions des marchés émergents, qui ont joué un rôle déterminant dans la croissance mondiale. Aux États-Unis, le retour de Donald Trump soulève des inquiétudes, principalement en raison de sa position sur les droits de douane et la vigueur du dollar, deux facteurs susceptible de peser sur la croissance mondiale. Toutefois, l'approche mercantile de Donald Trump laisse présager une marge de négociation, comme en témoigne sa réconciliation rapide avec le Président mexicain. Dans le même temps, l'influence géopolitique croissante d'Elon Musk, qui entretient des relations amicales avec le Président élu, ajoute une part de suspense aux relations entre les États-Unis et la Chine. L'usine Gigafactory de Tesla à Shanghai est le site de production le plus efficace de la société et y joue un rôle important.

En Chine, le gouvernement fait face à un double défi : relancer la demande intérieure et contrecarrer l'impact potentiel de la politique de Donald Trump. Les mesures de relance annoncées sont encourageantes, mais insuffisantes pour inverser la tendance. Nous attendons davantage de clarté et d'éventuelles mesures supplémentaires dans les mois à venir. L'Inde reste un marché attractif, surtout après les corrections qui ont permis de recentrer les attentes.

Du côté des thèmes d'investissement, la demande d'IA reste forte. Nous observons une concurrence intense entre les géants mondiaux de la technologie pour le lancement de produits physiques et virtuels d'IA, et les investissements s'intensifient dans les infrastructures d'IA, telles que les centres de données. De ce fait, l'Asie conforte sa position comme l'un des pôles les plus importants de l'IA au sein de l'écosystème technologique mondial, malgré les risques liés aux droits de douane.

Nous adaptons de manière dynamique l'appétit au risque du portefeuille à l'évolution de la dynamique du marché, en maintenant une position équilibrée. Il est plus important que jamais d'adopter une approche sélective dans ce contexte très incertain. Nous sommes optimistes quant à la réussite de notre stratégie, comme l'illustre sa solide surperformance annuelle.

Candriam Equities L EMU

Analyse du marché

Au cours d'une année caractérisée par de solides performances boursières, les actions européennes ont sous-performé du fait de la faiblesse économique et de leur exposition limitée à l'IA. Sur les trois premiers trimestres, les actions européennes ont réalisé une bonne performance, atteint un nouveau record historique au troisième trimestre, mais le dernier trimestre a clôturé l'année sur une note négative, sous l'effet conjugué des inquiétudes concernant la politique commerciale américaine après la victoire de Donald Trump et des prévisions de résultats en baisse dans certains secteurs (automobile et biens de consommation). Les actions européennes ont par ailleurs souffert au dernier trimestre des turbulences politiques en France et en Allemagne, où les pressions budgétaires et la progression des partis populistes ont fragilisé le consensus politique. Dans un contexte d'inflation en baisse et d'activité plutôt modérée, la Banque centrale européenne (BCE) a opéré quatre baisses de taux sur l'année (à hauteur de 25 points de base chacune).

Compartiment

Le fonds cherche à investir dans des entreprises de la zone Euro qui ont une forte capacité à innover de manière efficace (en termes de produits, d'organisation, de marketing, etc.), car l'innovation est au cœur de la création de valeur à long terme. Le fonds présente une surpondération thématique dans les valeurs de croissance et dans les petites et moyennes capitalisations.

Performance du compartiment

Jusqu'à sa transformation (cf. ci-dessous), le fonds a sous-performé son indice de référence, en raison principalement de l'impact défavorable de la sélection, surtout dans les secteurs de la santé (surpondération de Carl Zeiss, qui a revu à la baisse ses objectifs pour 2024 suite à une demande plus modérée que prévu en Chine) et des technologies (surpondération de Dassault Systèmes, qui a publié des résultats moins bons que prévu ; sous-pondération de SAP). Par contre, la sélection de titres a été positive dans plusieurs secteurs, en particulier celui des matériaux et de la consommation discrétionnaire. L'impact de la répartition sectorielle a été légèrement négatif, essentiellement en raison de notre sous-pondération dans le secteur financier et de notre surpondération dans les produits de consommation de base (en partie compensées par l'impact positif de notre sous-pondération dans le secteur de la consommation discrétionnaire, de notre absence d'exposition au secteur de l'énergie et de notre surpondération dans le secteur technologique).

Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Equities L EMU (suite)

Perspectives du compartiment

À compter du 15 octobre 2024, le fonds est devenu Candriam Equities L EMU, dont la stratégie est plus diversifiée et ne met plus spécifiquement l'accent sur l'innovation.

Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)

Analyse du marché

L'année 2024 aura été une autre année impressionnante pour les actifs risqués. Le maintien de la vigueur de l'économie américaine a aidé les actions des marchés développés à générer de solides rendements. Si les performances des méga-capitalisations technologiques américaines ont permis aux valeurs de croissance mondiales de rester dominantes pour la deuxième année consécutive, les anticipations de déréglementation post-électorale aux États-Unis ont favorisé les valeurs financières, contribuant ainsi à la hausse des actions de valeur à l'échelle mondiale. Les banques centrales des marchés développés ont amorcé la normalisation de leur politique monétaire en 2024, mais la résilience de la croissance et la ténacité de l'inflation ont incité les marchés à réviser à la baisse leurs prévisions concernant le rythme des baisses de taux, surtout aux États-Unis.

En 2024, l'économie américaine a pris le large par rapport aux autres grandes zones géographiques. Malgré les inquiétudes durant l'été, l'exceptionalisme économique américain est resté intact dans l'ensemble. La croissance du PIB était en moyenne de 2,6 % en glissement trimestriel annualisé au cours des trois premiers trimestres de 2024, et les prévisions de la Banque fédérale d'Atlanta laissent entrevoir des résultats tout aussi solides pour la fin de l'année. L'indice S&P 500 a affiché la meilleure performance des marchés actions grâce aux « Magnificent Seven », les sept valeurs de l'intelligence artificielle (IA) qui ont encore généré des rendements exceptionnels.

Compartiment et performance du compartiment

Le fonds, depuis sa création le 14 juin 2024 et jusqu'à fin 2024, a enregistré un rendement brut (en EUR) de -1,98 %.

L'année 2024 aura été une autre année impressionnante pour les actifs risqués. La vigueur soutenue des États-Unis a contribué à la performance totale de 19,2 % des actions des marchés développés, tandis que la reprise tardive des actions chinoises a favorisé celle des actions des marchés émergents (qui ont enregistré un rendement de 8,1 %). Les banques centrales des marchés développés ont amorcé la normale de leur politique monétaire en 2024, mais la résilience de la croissance et la ténacité de l'inflation ont incité les marchés à réviser à la baisse leurs prévisions concernant le rythme des baisses de taux, surtout aux États-Unis.

Notre stratégie ESG neutre en termes de marché a enregistré une performance positive depuis son lancement le 6 juin 2024, grâce aux gains réalisés dans nos portefeuilles asiatiques et nord-américains. Quant à notre stratégie européenne, elle a clôturé l'année sur une performance légèrement négative, l'Allemagne et le Danemark ayant apporté les pires contributions.

En Asie, nos positions longues et courtes en Australie ont apporté une contribution très positive, grâce à notre position courte dans le secteur des matériaux et à nos positions longues dans les services aux entreprises et professionnels. Au Japon, notre position longue dans le secteur des technologies de l'information (équipements technologiques) a également apporté une contribution positive. En Amérique du Nord, notre position longue dans le secteur des technologies de l'information canadien a apporté une contribution positive, tout comme notre position longue-courte dans le secteur financier américain, qui a dégagé un rendement positif.

Notre répartition par facteurs a été positive, essentiellement grâce à notre forte exposition positive à la croissance. Notre exposition positive à la valeur a pâti de la grande volatilité du mois d'août, et notre pari positif sur le facteur « faible risque » a été pénalisé sur les marchés à risque.

Notre position longue sur GoDaddy (logiciels et services américains, +93 % suite à de bons résultats et à une recommandation de hausse des courtiers) a apporté la meilleure contribution. Notre position courte sur MicroStrategy (logiciels et services américains, +164 %, forte exposition aux cryptomonnaies) a apporté la pire contribution.

Perspectives du compartiment

La stratégie appliquée à ce portefeuille neutre par rapport au marché consiste à générer un rendement absolu quelles que soient les conditions du marché, en investissant dans des actions liquides dotées de caractéristiques financières attractives et sélectionnées selon certains critères ESG, et par le biais de positions courtes dans des actions liquides dotées de caractéristiques financières faibles et de critères ESG moins favorables.

Candriam Equities L Europe (voir la Note 1)

Analyse du marché

Les actions européennes ont clôturé le dernier trimestre de l'année à la baisse, sous l'effet conjugué des inquiétudes entourant la politique commerciale américaine après la victoire de Donald Trump et des alertes sur les résultats de certains secteurs (automobile et biens de consommation). Les actions européennes ont par ailleurs souffert des turbulences politiques en France et en Allemagne, où les pressions budgétaires et la progression des partis populistes ont fragilisé le consensus politique. Sur les mois d'octobre et décembre, la BCE a opéré deux nouvelles baisses de taux (de 25 points de base chacune).

Compartiment

L'objectif du fonds est de permettre aux actionnaires de bénéficier de la croissance des marchés boursiers européens au travers d'investissements en actions sélectionnées, de manière discrétionnaire, par l'équipe de gestion du portefeuille, et de dépasser l'indice de référence. La sélection s'effectue en deux étapes : 1/ processus financier et analytique rigoureux reposant sur cinq critères. Il vise à identifier des actions de qualité à des prix raisonnables ; 2/ analyse exclusive des critères ESG.

Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1) (suite)

Performance du compartiment

Depuis sa création (15 octobre 2024), le fonds a légèrement sous-performé son indice de référence, essentiellement en raison d'une sélection de titres défavorable, en particulier dans les secteurs des produits de consommation de base, des matériaux et de l'industrie. En revanche, la sélection de titres a été positive dans les secteurs des services de communication et de la consommation discrétionnaire. Les plus mauvaises performances ont été enregistrées par HSBC (finance) (qui ne figure pas dans le fonds) Carl Zeiss (santé) et Tecan (santé). La répartition sectorielle a eu un impact pratiquement neutre, car l'effet positif de notre surpondération dans les soins de santé et de notre sous-pondération dans l'industrie a été compensé par l'effet positif de notre surpondération dans le secteur technologique.

Perspectives du compartiment

Le contexte devrait être favorable à notre stratégie en 2025, compte tenu des éléments suivants : 1/ le cycle actuel de baisse des taux de la Banque centrale européenne ; 2/ la normalisation de la chaîne d'approvisionnement, dont devraient bénéficier les fournisseurs B2B qui ont souffert d'une longue phase de déstockage (2023-2024), notamment dans les secteurs des équipements médicaux et des matériaux ; 3/ le plan de relance chinois, qui pourrait profiter à certaines sociétés du portefeuille, étant donné leur forte exposition à la Chine. Nous prévoyons une surperformance des actions de qualité/croissance en 2025, sous réserve d'un atterrissage en douceur de l'économie mondiale.

Candriam Equities L Europe Edge (voir la Note 1)

Analyse du marché

L'année 2024 aura été une autre année impressionnante pour les actifs risqués. Le maintien de la vigueur de l'économie américaine a aidé les actions des marchés développés à générer de solides rendements. Si les performances des méga-capitalisations technologiques américaines ont permis aux valeurs de croissance mondiales de rester dominantes pour la deuxième année consécutive, les anticipations de déréglementation post-électorale aux États-Unis ont favorisé les valeurs financières, contribuant ainsi à la hausse des actions de valeur à l'échelle mondiale. Les banques centrales des marchés développés ont amorcé la normalisation de leur politique monétaire en 2024, mais la résilience de la croissance et la ténacité de l'inflation ont incité les marchés à réviser à la baisse leurs prévisions concernant le rythme des baisses de taux, surtout aux États-Unis.

À l'inverse des États-Unis, la dynamique économique européenne s'est nettement ralentie cette année. Le secteur manufacturier a été particulièrement affecté par la combinaison d'un coût élevé de l'énergie, d'une réglementation pénalisante et d'un manque de demande extérieure, à laquelle est venue s'ajouter une concurrence chinoise subventionnée par l'État.

Cette divergence a été aggravée par les turbulences politiques en France et en Allemagne, où les pressions budgétaires et la progression des partis populistes ont fragilisé le consensus politique. La morosité économique et l'exposition limitée à l'IA ont penalisé les actions européennes qui, dans un contexte de bonne performance des marchés actions, ont sous-performé les autres zones géographiques.

Compartiment et performance du compartiment

Le fonds, depuis sa création le 15 octobre 2024 et jusqu'à fin 2024, a enregistré un rendement brut (en EUR) de -3,03%, contre une baisse de 2,86% pour l'indice MSCI World.

La surpondération dans HSBC, Heidelberg Materials, Société Générale er Intercontinental Hotels a eu contribué de manière positive sur le rendement excédentaire, tandis que la surpondération dans Kingfisher et Novo Nordisk a porté préjudice au rendement.

Perspectives du compartiment

La stratégie appliquée à ce portefeuille consiste à surperformer son indice de référence tout au long d'un cycle économique complet grâce à des investissements dans des actions liquides affichant des caractéristiques financières attractives, sans perdre de vue une sélection de critères ESG.

Les pondérations sectorielles actives ne devraient pas être importantes et le portefeuille restera en permanence proche de sa proportion maximale en actions, avec une part de trésorerie d'environ 2 % maximum.

Candriam Equities L Europe Innovation

Analyse du marché

Au cours d'une année caractérisée par de solides performances boursières, les actions européennes ont sous-performé du fait de la faiblesse économique et de leur exposition limitée à l'IA. Sur les trois premiers trimestres, les actions européennes ont réalisé une bonne performance, atteint un nouveau record historique au troisième trimestre, mais le dernier trimestre a clôturé l'année sur une note négative, sous l'effet conjugué des inquiétudes concernant la politique commerciale américaine après la victoire de Donald Trump et des prévisions de résultats en baisse dans certains secteurs (automobile et biens de consommation). Les actions européennes ont par ailleurs souffert au dernier trimestre des turbulences politiques en France et en Allemagne, où les pressions budgétaires et la progression des partis populistes ont fragilisé le consensus politique. Dans un contexte d'inflation en baisse et d'activité plutôt modérée, la Banque centrale européenne (BCE) a opéré quatre baisses de taux sur l'année (à hauteur de 25 points de base chacune). Les actions britanniques ont légèrement surperformé leurs équivalents européens continentaux, grâce à la reprise économique amorcée après les bas niveaux de 2023.

Compartiment

Le fonds cherche à investir dans des entreprises européennes qui ont une forte capacité à innover de manière efficace (en termes de produits, d'organisation, de marketing, etc.), car l'innovation est au cœur de la création de valeur à long terme. Le fonds présente une surpondération thématique dans les valeurs de croissance et dans les petites et moyennes capitalisations.

Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Equities L Europe Innovation (suite)

Performance du compartiment

Le fonds a sous-performé son indice de référence en 2024, principalement en raison d'un effet de sélection défavorable, surtout dans les secteurs de la santé (surpondération de Carl Zeiss et Tecan, qui ont tous deux révisé à la baisse leurs objectifs pour 2024 suite à une demande plus faible que prévu en Chine), de la technologie (surpondération de Dassault Systèmes et Hexagon, qui ont publié des résultats moins bons que prévu) et de l'industrie (surpondération de Spirax, qui a subi une dynamique décevante en termes de bénéfices). En revanche, la sélection de titres a été positive dans les secteurs de la consommation discrétionnaire, des matériaux et de l'immobilier. L'impact de la répartition sectorielle a été légèrement négatif, essentiellement en raison de notre sous-pondération dans le secteur financier et de notre surpondération dans les produits de consommation de base (en partie compensées par l'impact positif de notre absence d'exposition au secteur de l'énergie et de notre surpondération dans le secteur technologique).

Perspectives du compartiment

Le contexte devrait être favorable à notre stratégie en 2025, compte tenu des éléments suivants : 1/ le cycle actuel de baisse des taux de la Banque centrale européenne ; 2/ la normalisation de la chaîne d'approvisionnement, dont devraient bénéficier les fournisseurs B2B qui ont souffert d'une longue phase de déstockage (2023-2024), notamment dans les secteurs des équipements médicaux et des matériaux ; 3/ le plan de relance chinois, qui pourrait profiter à certaines sociétés du portefeuille, étant donné leur forte exposition à la Chine. Les actions de qualité/croissance (notamment celles d'entreprises innovantes) devraient surperformer en 2025, sous réserve d'un atterrissage en douceur de l'économie mondiale.

Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Analyse du marché

Au cours d'une année caractérisée par de solides performances boursières, les actions européennes ont sous-performé du fait de la faiblesse économique et de leur exposition limitée à l'IA. Sur les trois premiers trimestres, les actions européennes ont réalisé une bonne performance, atteint un nouveau record historique au troisième trimestre, mais le dernier trimestre a clôturé l'année sur une note négative, sous l'effet conjugué des inquiétudes concernant la politique commerciale américaine après la victoire de Donald Trump et des prévisions de résultats en baisse dans certains secteurs (automobile et biens de consommation). Les actions européennes ont par ailleurs souffert au dernier trimestre des turbulences politiques en France et en Allemagne, où les pressions budgétaires et la progression des partis populistes ont fragilisé le consensus politique. Dans un contexte d'inflation en baisse et d'activité plutôt modérée, la Banque centrale européenne (BCE) a opéré quatre baisses de taux sur l'année (à hauteur de 25 points de base chacune). Les actions britanniques ont légèrement surperformé leurs équivalents européens continentaux, grâce à la reprise économique amorcée après les bas niveaux de 2023.

Compartiment

L'objectif du fonds, par le biais d'une gestion combinant une approche discrétionnaire et quantitative, est de bénéficier de la performance du marché des actions de sociétés ayant leur siège et/ou leur activité prépondérante en Europe. Le fonds vise aussi à réduire la volatilité et à couvrir partiellement le risque de baisse par rapport à l'indice de référence.

Performance du compartiment

Le fonds a sous-performé son indice de référence en 2024 en raison d'une sélection de titres défavorable, principalement dans les secteurs de la santé (surpondération de Carl Zeiss et Tecan, qui ont tous deux révisé à la baisse leurs objectifs pour 2024 en raison d'une demande plus faible que prévu en Chine), de l'industrie (surpondération d'Alfen, qui a été entièrement vendue à la suite d'une annonce aussi massive qu'inattendue en juin portant sur une baisse de ses bénéfices ; surpondération de Spirax, qui a pâti d'une dynamique de bénéfices décevante) et de la technologie (surpondération de Dassault Systèmes, qui a publié des résultats inférieurs aux attentes ; sous-pondération de SAP). La répartition sectorielle a eu un impact légèrement positif, notamment grâce à notre sous-pondération dans les secteurs de l'énergie et des services publics.

Perspectives du compartiment

Le contexte devrait être favorable à notre stratégie en 2025, compte tenu des éléments suivants : 1/ le cycle actuel de baisse des taux de la Banque centrale européenne ; 2/ la normalisation de la chaîne d'approvisionnement, dont devraient bénéficier les fournisseurs B2B qui ont souffert d'une longue phase de déstockage (2023-2024), notamment dans les secteurs des équipements médicaux et des matériaux ; 3/ le plan de relance chinois, qui pourrait profiter à certaines sociétés du portefeuille, étant donné leur forte exposition à la Chine. Nous anticipons une surperformance des actions de qualité/croissance en 2025, sous réserve d'un atterrissage en douceur de l'économie mondiale.

Candriam Equities L Global Demography

Analyse du marché

Comme prévu, l'économie mondiale est parvenue à éviter un atterrissage brutal l'année dernière, même si des écarts importants ont été observés entre les différentes zones géographiques (développées). Ainsi, l'économie américaine a continué d'afficher une croissance supérieure à son potentiel, contrairement à celle de la zone Euro, qui a été en difficulté. Cet écart explique, en partie, l'inégalité des performances boursières entre ces deux zones. Par contre, elles ont eu en commun l'entrée dans une nouvelle période d'assouplissement monétaire qui a favorisé les marchés actions. Une fois encore, les performances sectorielles ont fortement varié. La révolution à l'œuvre autour de l'intelligence artificielle a généré des rendements élevés dans les secteurs des technologies de l'information et des services de communication, alors que les secteurs cycliques (tels que les secteurs de la finance et de la consommation discrétionnaire) ont aussi largement surperformé. Inversement, les secteurs plus défensifs (les secteurs des produits de consommation de base et de la santé, par exemple) sont restés en retrait par rapport à l'ensemble du marché.

Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Equities L Global Demography (suite)

Compartiment

Notre stratégie continue de privilégier les investissements dans des entreprises de premier ordre qui répondent à nos trois thèmes fondamentaux : population mondiale croissante, vieillissante et de plus en plus aisée. En début d'année, nous avons accru notre exposition au secteur des technologies de l'information, misant sur l'essor de l'intelligence artificielle, en ajoutant à notre portefeuille des titres clés tels que Nvidia et Broadcom. Nous avons également renforcé notre position dans le secteur de la santé (soutenu par des innovations telles que les traitements GLP-1 contre l'obésité et le diabète). Dans ce contexte, nous avons relevé nos positions dans Eli Lilly et Novo Nordisk, deux sociétés à la pointe de cette tendance. À l'approche de l'élection présidentielle américaine, nous avons ajusté le portefeuille pour nous positionner en vue d'une victoire potentielle de Donald Trump. Nous avons ainsi accru notre exposition aux valeurs financières et industrielles axées sur les États-Unis, qui devraient bénéficier de politiques en faveur de la déréglementation, d'investissements dans les infrastructures et de mesures de relance économique. Cette approche témoigne de notre stratégie équilibrée, qui repose sur des investissements dans des opportunités de croissance structurelle à long terme, accompagnés d'ajustements tactiques pour s'adapter à l'évolution des dynamiques de marché.

Performance du compartiment

Malgré une performance absolue élevée, le fonds a sous-performé son indice de référence. La répartition sectorielle a eu un effet légèrement négatif en raison de la surpondération du secteur de la santé et de la sous-pondération des services de communication. La sélection de titres a eu un effet négatif, LVMH, Estée Lauder et Nestlé étant les principaux freins à la performance. JP Morgan Chase, Taiwan Semiconductor et Bank of America ont été parmi les principaux contributeurs à la performance.

Perspectives du compartiment

Dans le contexte makroéconomique difficile que nous connaissons actuellement, notre stratégie continue de privilégier la qualité, avec une surpondération des secteurs des technologies de l'information et de la santé, qui sont soutenus par des tendances de croissance durable solides. Les technologies de l'information restent à la pointe de l'innovation, stimulées par des thèmes transformateurs tels que l'Internet des objets, l'adoption du cloud, l'intelligence artificielle et l'automatisation, tandis que le secteur de la santé capitalise sur le vieillissement de la population et sur les progrès des technologies médicales qui améliorent la longévité et la qualité de vie. Nous complétons cette stratégie par une exposition sélective aux produits de consommation de base, qui permet de tirer parti de la progression rapide de la consommation sur les marchés émergents. Notre portefeuille met l'accent sur des sociétés de premier plan à l'échelle mondiale, qui affichent de solides avantages concurrentiels, des bilans sains et s'inscrivent clairement dans les grandes tendances démographiques. Cette stratégie, qui fait l'objet d'une surveillance constante et d'un rééquilibrage minutieux, a pour objectif de résister à la volatilité des marchés et de se positionner en vue d'une croissance à long terme.

Candriam Equities L Global Income (voir la Note 1)

Analyse du marché

L'économie mondiale s'est stabilisée progressivement en 2024, l'inflation se rapprochant des objectifs fixés par les banques centrales. On a toutefois observé un écart marqué entre les États-Unis et le reste du monde. La croissance américaine est restée vigoureuse, à 2,8 %, sous l'effet de politiques budgétaires expansionnistes et d'une demande solide des consommateurs, malgré un fléchissement du secteur manufacturier. L'inflation, quant à elle, a diminué pour s'établir à 2,9 % en fin d'année. L'élection de Donald Trump en novembre a stimulé l'optimisme des investisseurs, même si les inquiétudes concernant l'inflation sont réapparues à la suite de ses propositions de réductions d'impôts, de déréglementation ou encore d'application de droits de douane. Dans le même temps, la croissance de la zone Euro est restée inférieure à 1 %, entraînée par l'Europe du Sud ; l'Allemagne et la France ont aussi connu un ralentissement. La désinflation a continué, avec un taux d'inflation reculant à 2,4 %. Les incertitudes autour de la politique commerciale américaine et des hausses tarifaires potentielles risquent de freiner encore plus la croissance en 2025. La Chine a dû composer avec des pressions déflationnistes, et les mesures de relance du gouvernement n'ont pas été suffisantes pour empêcher le PIB de reculer à 4,8 %. Les marchés boursiers ont décollé, surtout aux États-Unis, grâce à la solidité des bénéfices et à l'assouplissement de la politique monétaire. Les actions « de qualité » et « de croissance » ont dominé, stimulées par l'engouement pour l'IA. Les actions des « Magnificent 7 » ont bondi, dans le sillage de Nvidia et Meta. Le secteur financier a progressé grâce aux espoirs de déréglementation, alors que les secteurs de la santé et l'énergie ont sous-performé. En Europe, les banques et les valeurs défensives ont surperformé, contrairement aux secteurs de l'énergie et des produits de consommation de base, qui ont rencontré des difficultés.

Compartiment

Le fonds a été lancé en octobre 2024. Depuis le début, nous avons adopté une position constructive sur les actions, naviguant au milieu des incertitudes politiques et économiques telles que les élections présidentielles américaines ou l'instabilité politique en Europe. En termes de transactions, nous avons soldé notre position sur IBM du fait de la faiblesse persistante de son activité de conseil, qui a été malmenée par la concurrence. Les perspectives de croissance pour 2025 restent limitées. Nous nous sommes également départis de TE Connectivity, qui ne nous semblait pas constituer un investissement convaincant au vu du fléchissement de son chiffre d'affaires et de son exposition limitée aux secteurs à forte croissance. Nous avons intégré Paycom à notre portefeuille avec une valorisation attractive, compte tenu de son fort potentiel de croissance. Dans la perspective d'une hausse des taux d'intérêt aux États-Unis avec l'arrivée de Donald Trump, nous avons renforcé notre exposition aux services financiers et aux infrastructures en investissant dans American Express, Morgan Stanley, Marsh McLennan et CRH. Nos nouvelles positions incluent CME Group, qui bénéficie de la volatilité et de l'activité de trading, et Seagate Technology, leader du stockage de données, qui dispose d'une technologie avancée dans le domaine des disques durs. Nous avons réduit notre exposition à Omnicom, compte tenu des incertitudes liées à son projet de fusion avec Interpublic.

Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Equities L Global Income (voir la Note 1) (suite)

Performance du compartiment

Depuis son lancement en octobre 2024, le fonds a enregistré une performance globalement conforme à celle de l'indice MSCI World en termes bruts. La surpondération dans le secteur financier et la sous-pondération dans l'immobilier ont porté leurs fruits. Broadcom a enregistré une forte hausse après avoir publié des résultats solides et a continué à générer des rendements exceptionnels en capitalisant sur la demande croissante d'infrastructures d'IA. Les puces de silicium personnalisées (ASIC) de l'entreprise connaissent un vif succès, ce qui renforce sa position de leader dans le domaine des puces hautes performances et adaptées à des applications spécifiques. Booking Holdings a également obtenu de bons résultats avec d'excellents indicateurs de performance clés, grâce à une croissance vigoureuse du nombre de nuitées et à une présence accrue en Asie (une importante opportunité à long terme). Son marché de l'hébergement alternatif continue de gagner des parts de marché au détriment d'Airbnb, ce qui lui permet de consolider sa position concurrentielle. La société s'oriente aussi avec succès vers les réservations directes, ce qui réduit fortement les dépenses marketing et améliore la rentabilité globale. Du côté des baisses, Tesla a influé négativement sur la performance, car sa valorisation reste difficile à justifier par rapport à ses flux de trésorerie disponibles, ce qui a entraîné son exclusion de la sélection. Les titres défensifs du portefeuille, notamment HCA Healthcare, PepsiCo et IQVIA, ont également freiné la performance.

Perspectives du compartiment

Le portefeuille met l'accent sur des entreprises très prometteuses, à forte croissance et à effet de levier opérationnel élevé, qui garantissent leur stabilité et s'alignent sur les opportunités macroéconomiques et thématiques. Un taux de rotation adéquat nous permet de nous concentrer sur des tendances de croissance durables telles que l'intelligence artificielle (IA), force de transformation en matière de productivité et d'innovation, et sur les investissements dans des infrastructures aux États-Unis, portés par des décennies de sous-investissement et d'une demande croissante en centres de données et en automatisation. Par ailleurs, l'exposition aux valeurs financières, aux sociétés de traitement des paiements et aux plateformes d'échange permet de bénéficier de la résilience de l'activité économique et de la vigueur de la consommation. Par une sélection rigoureuse des titres, nous privilégions la génération de flux de trésorerie disponible (FCF) et une croissance à long terme capable de s'adapter à l'évolution des conditions de marché. Pour 2025, nous restons optimistes sur les actions, avec une poursuite de la diversification aux États-Unis qui traduit notre confiance dans la résilience de l'activité économique et dans les thèmes de croissance durable. Il sera toutefois essentiel de faire preuve de souplesse face aux changements politiques susceptibles de survenir sous l'Administration Trump, notamment face à l'incertitude relative aux taux d'intérêt et à l'impact des droits de douane proposés.

Candriam Equities L Life Care

Analyse du marché

Comme prévu, l'économie mondiale est parvenue à éviter un atterrissage brutal l'année dernière, même si des écarts importants ont été observés entre les différentes zones géographiques (développées). Ainsi, l'économie américaine a continué d'afficher une croissance supérieure à son potentiel, contrairement à celle de la zone Euro, qui a été en difficulté. Cet écart explique, en partie, l'inégalité des performances boursières entre ces deux zones. Par contre, elles ont eu en commun l'entrée dans une nouvelle période d'assouplissement monétaire qui a favorisé les marchés actions. Une fois encore, les performances sectorielles ont fortement varié. La révolution à l'œuvre autour de l'intelligence artificielle a généré des rendements élevés dans les secteurs des technologies de l'information et des services de communication, alors que les secteurs cycliques (tels que les secteurs de la finance et de la consommation discrétionnaire) ont aussi largement surperformé. Inversement, les secteurs plus défensifs (les secteurs des produits de consommation de base et de la santé, par exemple) sont restés en retrait par rapport à l'ensemble du marché. Dans le secteur de la santé, ce sont les équipements et fournitures qui ont enregistré la meilleure performance, suivis, dans une moindre mesure, par les produits pharmaceutiques, tandis que la biotechnologie a sous-performé l'indice global du secteur de la santé.

Compartiment

La stratégie « Life Care » se concentre sur les sociétés de qualité du secteur de la santé. Cette stratégie investit dans des sociétés de pointe appartenant à tous les sous-secteurs de la santé (biopharmacie, outils et services des science de la vie, technologie médicale, gestion des soins, équipements, services et distributeurs). Le portefeuille est principalement composé d'entreprises rentables, qui ont démontré leur savoir-faire en matière d'allocation du capital (ROIC élevé) et qui affichent de bonnes perspectives de croissance, ainsi qu'une valorisation raisonnable.

Sur l'année, le fonds a pris des positions dans les sociétés Zoetis et Idexx, spécialisées dans les soins pour animaux, deux entreprises de qualité qui répondent désormais à nos critères après la correction des valorisations. Il en va de même pour Align et Straumann, actives dans le secteur dentaire. En biotechnologie, Argenx a été ajouté comme position de base. Globalement, nous avons augmenté notre exposition au segment de la biotechnologie au vu des opportunités intéressantes identifiées dans ce segment, principalement via des positions modestes dans des sociétés commerciales ou ayant démontré la validité de leur concept. Nous avons réduit notre exposition aux services de gestion des soins, vendu Elevance, réduit notre position dans United Health et pris une position dans Cigna.

Performance du compartiment

Le fonds a sous-performé son indice de référence officiel, le MSCI World, car le secteur de la santé a nettement sous-performé au cours de l'année écoulée. Le fonds ne détient pas non plus d'exposition aux secteurs des technologies de l'information et des services de communication. La sélection de titres a été légèrement positive. Les principaux freins à la performance ont été les suivants : Nvidia (aucune exposition), Icon Plc et Regeneron Pharmaceuticals. Parmi les principaux contributeurs à la performance, figurent : UCB, Boston Scientific et Eli Lilly.

Perspectives du compartiment

Le secteur de la santé a atteint des niveaux de valorisation relativement bas après la nomination inattendue de Robert F. Kennedy Jr. au poste de Ministre de la Santé et des Services sociaux. Si l'incertitude est généralement mal accueillie sur les marchés, le secteur a déjà traversé des situations similaires auparavant. L'histoire ne se répète pas toujours, mais elle se répète souvent, et les craintes initialement exprimées dans ce secteur critique s'avèrent en général infondées. Il suffit de rappeler que le secteur de la santé a enregistré de bons résultats au cours des 12 mois qui ont suivi chacune des cinq dernières élections présidentielles américaines. De nouvelles annonces politiques pourraient certes entraîner une certaine volatilité, mais la combinaison de fondements solides et de valorisations attractives offre des opportunités intéressantes.

Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Equities L Meta Globe

Analyse du marché

Comme prévu, l'économie mondiale est parvenue à éviter un atterrissage brutal l'année dernière, même si des écarts importants ont été observés entre les différentes zones géographiques (développées). Ainsi, l'économie américaine a continué d'afficher une croissance supérieure à son potentiel, contrairement à celle de la zone Euro, qui a été en difficulté. Cet écart explique, en partie, l'inégalité des performances boursières entre ces deux zones. Par contre, elles ont eu en commun l'entrée dans une nouvelle période d'assouplissement monétaire qui a favorisé les marchés actions. Une fois encore, les performances sectorielles ont fortement varié. La révolution à l'œuvre autour de l'intelligence artificielle a généré des rendements élevés dans les secteurs des technologies de l'information et des services de communication, alors que les secteurs cycliques (tels que les secteurs de la finance et de la consommation discrétionnaire) ont aussi largement surperformé. Inversement, les secteurs plus défensifs (les secteurs des produits de consommation de base et de la santé, par exemple) sont restés en retrait par rapport à l'ensemble du marché.

Compartiment

La stratégie est restée focalisée sur l'investissement dans certains domaines sélectionnés de la chaîne de valeur du métaverse. En 2024, le fonds a été rééquilibré afin de mieux cibler les technologies essentielles correspondant à ce thème, tout en réduisant l'exposition aux aspects liés aux médias et au divertissement situés en aval. Parmi les transactions notables à cet égard, figurent de nouvelles positions dans Mediatek, Marvell, SK Hynix et Altair Engineering, ainsi que l'exclusion des positions dans Walt Disney, Live Nation, Universal Music Group et Take-Two Interactive. Plusieurs autres opérations tactiques ont également été réalisées, parallèlement au rééquilibrage trimestriel habituel.

Performance du compartiment

Le fonds a réalisé une performance absolue intéressante et n'a été que légèrement sous-performé son indice de référence mondial, le MSCI ACWI. L'effet de répartition a été positif grâce à une surpondération des technologies de l'information et à une sous-pondération du secteur de la santé. La sélection de titres a été légèrement négative, notamment en raison de l'absence d'exposition à Meta Platforms (pour des motifs ESG) et de la faible performance de certaines valeurs thématiques telles que Unity Software et Adobe, qui n'ont pas encore réussi à monétiser leur offre d'I/A. Taiwan Semiconductor, Broadcom et Xiaomi Corp ont été parmi les meilleurs contributeurs.

Perspectives du compartiment

Nous restons confiants quant aux tendances sociétales à long terme, qui devraient favoriser des expériences numériques plus immersives, ainsi que la fusion des interactions numériques, virtuelles et réelles. Cette transformation en est encore à ses débuts et offre un potentiel de croissance important. Notre fonds est positionné sur l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis les infrastructures informatiques jusqu'à la mémoire et au stockage, en passant par la connectivité, la simulation, les logiciels de conception et la cybersécurité. Il sélectionne des entreprises appelées à innover et à générer des rendements à long terme sur ce marché. À l'horizon 2025, nous anticipons une politique monétaire plus accommodante, qui devrait soutenir notre thème d'investissement. Même si nous restons vigilants face à la volatilité potentielle des marchés résultant des risques géopolitiques et macroéconomiques, le fonds est prêt à agir rapidement pour préserver la performance et tirer parti des opportunités qui se présenteront.

Candriam Equities L Oncology Impact

Analyse du marché

Comme prévu, l'économie mondiale est parvenue à éviter un atterrissage brutal l'année dernière, même si des écarts importants ont été observés entre les différentes zones géographiques (développées). Ainsi, l'économie américaine a continué d'afficher une croissance supérieure à son potentiel, contrairement à celle de la zone Euro, qui a été en difficulté. Cet écart explique, en partie, l'inégalité des performances boursières entre ces deux zones. Par contre, elles ont eu en commun l'entrée dans une nouvelle période d'assouplissement monétaire qui a favorisé les marchés actions. Une fois encore, les performances sectorielles ont fortement varié. La révolution à l'œuvre autour de l'intelligence artificielle a généré des rendements élevés dans les secteurs des technologies de l'information et des services de communication, alors que les secteurs cycliques (tels que les secteurs de la finance et de la consommation discrétionnaire) ont aussi largement surperformé. Inversement, les secteurs plus défensifs (les secteurs des produits de consommation de base et de la santé, par exemple) sont restés en retrait par rapport à l'ensemble du marché. Dans le secteur de la santé, ce sont les équipements et fournitures qui ont enregistré la meilleure performance, suivis, dans une moindre mesure, par les produits pharmaceutiques, tandis que la biotechnologie a sous-performé l'indice global du secteur de la santé.

Compartiment

Notre stratégie dans le domaine de l'oncologie consiste à investir dans les meilleures sociétés oncologiques possibles parmi les différents sous-secteurs de la santé. Cette stratégie porte sur les biotechnologies pharmaceutiques, les outils et services liés aux sciences de la vie et les technologies médicales. Elle privilégie les sociétés établies mais aussi émergentes qui créent de la valeur pour les actionnaires comme pour les patients atteints de cancer.

Tout au long de l'année, nous avons renforcé notre exposition à Eli Lilly & Co et à Novo Nordisk, car de nouvelles données scientifiques ont confirmé l'importance de la perte de poids et du traitement par GLP1 pour la prévention du cancer. Nous avons par ailleurs pris des positions dans Bristol-Myers Squibb, BioNTech et Intuitive Surgical, car ces sociétés nous semblent présenter des opportunités intéressantes. Nous avons financé ces investissements par la réduction de nos positions dans IQVIA, Roche, AstraZeneca, Olympus et Merck & Co.

Performance du compartiment

Le fonds a, en toute logique, sous-performé son indice de référence officiel, le MSCI World. Il investit uniquement dans des sociétés du secteur de la santé, qui a fortement sous-performé au cours de l'année dernière. Le fonds ne détient pas non plus d'exposition aux secteurs des services informatiques et de communication. Parmi les principaux freins à la performance relative, figurent : Nvidia (pas d'exposition), Regeneron Pharmaceuticals et Novo Nordisk. Parmi les principaux contributeurs à la performance, figurent : Natera, Bristol-Myers Squibb et Lantheus Holdings.

Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Equities L Oncology Impact (suite)

Perspectives du compartiment

Le secteur de la santé a atteint des niveaux de valorisation relativement bas après la nomination inattendue de Robert F. Kennedy Jr. au poste de Ministre de la Santé et des Services sociaux. S'il est vrai que l'incertitude peut déstabiliser les marchés, le secteur de la santé a démontré à plusieurs reprises sa résilience, enregistrant de bonnes performances au cours des 12 mois qui ont suivi les cinq dernières élections présidentielles américaines. L'oncologie reste le domaine thérapeutique le plus important, puisque plus de 30 % des nouveaux médicaments en cours de développement sont destinés au traitement du cancer. Les sociétés biopharmaceutiques continuent d'investir massivement dans les travaux de R&D en oncologie et de rechercher des opportunités de fusion-acquisition. La volatilité à court terme pourrait constituer une opportunité d'achat intéressante à long terme, compte tenu des fondamentaux solides du secteur et des valorisations attractives.

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Analyse du marché

Après une année 2023 particulièrement morose, l'activité de fusions-acquisitions a enregistré une forte reprise en 2024, avec une augmentation totale du volume des transactions annoncées de +12 %. Cette croissance était observable des deux côtés de l'Atlantique, sans surreprésentation notable d'un secteur en particulier cette année. Cependant, les rendements des stratégies d'arbitrage liées aux événements corporate ont été globalement décevants, en raison de plusieurs facteurs. L'arbitrage de fusions annoncées a été pénalisé par les politiques restrictives des autorités réglementaires américaines, ce qui a entraîné un taux d'échec élevé des transactions annoncées. Parmi les transactions bloquées les plus connues, citons Capri, Amedysis, Spirit Airlines, McGrath Rentcorp et iRobot

Par ailleurs, certaines situations particulières ont été influencées par un taux d'échec élevé dans les négociations entre les parties, dû en grande partie aux retards dans l'assouplissement monétaire au cours du premier semestre et aux écarts importants entre les cours acheteurs et vendeurs de certains secteurs qui ont sous-performé les indices. Parmi les exemples marquants, citons les revers essuyés par Anglo American, Informa, Rightmove, Macy's, John Wood et TripAdvisor. De ce fait, la sélection des transactions au sein des portefeuilles a été cruciale pour obtenir une performance positive en 2024.

Compartiment

Chez Candriam, la sélection rigoureuse des transactions dans le domaine de l'arbitrage de fusions annoncées nous a permis d'obtenir une surperformance relative à la liquidité, en identifiant notamment des sociétés cibles impliquées dans des guerres d'enchères, telles que Wincanton (+131 points de base pour la société britannique de logistique) et Applus Services (+125 points de base pour la société espagnole de certification). En revanche, le fonds a été affecté par l'échec de la transaction Capri (-111 points de base pour la marque américaine de luxe accessible)

Du côté des situations spéciales, 23 des 38 positions prises ont terminé l'année en positif, même si la performance nette de ce segment est restée négative.

Performance du compartiment

La performance annuelle de la classe I du fonds s'établit à +1,59 %, un résultat inférieur aux objectifs, mais tout à fait conforme à celle des fonds de même catégorie. Dans un contexte particulièrement complexe, les situations spéciales ont contribué négativement (-0,59 % avant financement, soit environ -1 % de surperformance nette), tandis que l'arbitrage de fusions annoncées a légèrement surperformé la trésorerie (+3,86 % avant financement, soit environ +0,4 % de rendement excédentaire net).

Perspectives du compartiment

Pour 2025, la croissance américaine reste solide, les banques centrales devraient poursuivre l'assouplissement de leur politique monétaire et la nouvelle Administration républicaine devrait mettre en œuvre des politiques plus libérales, favorables aux opérations de fusion-acquisition. Ces signaux sont positifs pour les fusions-acquisitions qui, après avoir ralenti en raison de quatre années de pression réglementaire, devraient connaître une forte accélération, comme cela a déjà été constaté en décembre et janvier.

Selon les banquiers d'affaires, les investisseurs stratégiques et financiers sont impatients de réinvestir des liquidités disponibles qui atteignent des niveaux inégalés. Cela devrait créer davantage d'opportunités pour les spécialistes de l'arbitrage et, par conséquent, contribuer à maintenir une rentabilité soutenue pour la stratégie. Nous sommes bien positionnés, de façon à tirer profit de cet environnement et les taux de rendement prévus devraient nous permettre d'atteindre nos objectifs de gestion.

Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology

Analyse du marché

Comme prévu, l'économie mondiale est parvenue à éviter un atterrissage brutal l'année dernière, même si des écarts importants ont été observés entre les différentes zones géographiques (développées). Ainsi, l'économie américaine a continué d'afficher une croissance supérieure à son potentiel, contrairement à celle de la zone Euro, qui a été en difficulté. Cet écart explique, en partie, l'inégalité des performances boursières entre ces deux zones. Par contre, elles ont eu en commun l'entrée dans une nouvelle période d'assouplissement monétaire qui a favorisé les marchés actions. Une fois encore, les performances sectorielles ont fortement varié. La révolution à l'œuvre autour de l'intelligence artificielle a généré des rendements élevés dans les secteurs des technologies de l'information et des services de communication, alors que les secteurs cycliques (tels que les secteurs de la finance et de la consommation discrétionnaire) ont aussi largement surperformé. Inversement, les secteurs plus défensifs (les secteurs des produits de consommation de base et de la santé, par exemple) sont restés en retrait par rapport à l'ensemble du marché. L'indice Global Robotics and Automation n'a été que légèrement positif en 2024.

Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology (suite)

Compartiment

Le fonds a maintenu son orientation stratégique axée sur la robotisation et l'automatisation au sein de la société, et dans le secteur manufacturier en particulier. Pour la deuxième année consécutive, l'intelligence artificielle a représenté l'un des axes majeurs de la stratégie, avec une exposition importante à la course à l'infrastructure IA dans les domaines du calcul, de la mémoire, des réseaux et du refroidissement des centres de données. Le fonds a par exemple accru ses investissements dans Vertiv Holdings, Credo Technology et Monolithic Power Solutions. Côté logiciels, le fonds maintient son exposition aux sous-marchés de la cybersécurité, qui vont de la sécurité des identités à la sécurité du cloud. CyberArk Software et Zscaler ont notamment été ajoutés au portefeuille.

Performance du compartiment

Le fonds a sous-performé l'indice MSCI World. Cette sélection a nui à la performance relative. Le fonds a tiré parti de son exposition à Nvidia, Taiwan Semiconductor, Marvell Technology et Salesforce, notamment, tandis que STMicroelectronics, Renesas Electronics et SMC Corp ont été parmi les principaux freins à la performance.

Perspectives du compartiment

Les innovations technologiques progressent rapidement (l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, la transition vers le cloud, la 5G, l'Internet des objets et l'automatisation représentent les principaux moteurs de cette transformation, qui sont les domaines d'intérêt clés du fonds). La performance générale du secteur des technologies de l'information et ses valorisations attractives renforcent son potentiel de croissance à long terme. Nous restons confiants quant au positionnement du fonds pour tirer parti des facteurs démographiques, technologiques et environnementaux. L'automatisation s'accélère, poussée par la pénurie de main-d'œuvre, la hausse des salaires et les efforts de relocalisation, en particulier aux États-Unis. Avec le ralentissement de l'inflation sous-jacente, nous tablons sur une politique monétaire accommodante jusqu'en 2025, ce qui devrait venir conforter les perspectives du fonds. Les risques géopolitiques et les revirements politiques doivent être surveillés, mais la diversification du fonds dans les secteurs des technologies de l'information et de l'industrie lui offre à la fois résilience et perspectives de croissance.

Candriam Equities L US Edge (voir la Note 1)

Analyse du marché

L'année 2024 aura été une autre année impressionnante pour les actifs risqués. Le maintien de la vigueur de l'économie américaine a aidé les actions des marchés développés à générer de solides rendements. Si les performances des méga-capitalisations technologiques américaines ont permis aux valeurs de croissance mondiales de rester dominantes pour la deuxième année consécutive, les anticipations de déréglementation post-électorale aux États-Unis ont favorisé les valeurs financières, contribuant ainsi à la hausse des actions de valeur à l'échelle mondiale. Les banques centrales des marchés développés ont amorcé la normalisation de leur politique monétaire en 2024, mais la résilience de la croissance et la ténacité de l'inflation ont incité les marchés à réviser à la baisse leurs prévisions concernant le rythme des baisses de taux, surtout aux États-Unis.

En 2024, l'économie américaine a pris le large par rapport aux autres grandes zones géographiques. Malgré les inquiétudes durant l'été, l'exceptionalisme économique américain est resté intact dans l'ensemble. La croissance du PIB était en moyenne de 2,6 % en glissement trimestriel annualisé au cours des trois premiers trimestres de 2024, et les prévisions de la Banque fédérale d'Atlanta laissent entrevoir des résultats tout aussi solides pour la fin de l'année. L'indice S&P 500 a affiché la meilleure performance des marchés actions grâce aux « Magnificent Seven », les sept valeurs de l'intelligence artificielle (IA) qui ont encore généré des rendements exceptionnels.

Compartiment et performance du compartiment

Le fonds, depuis sa création le 22 octobre 2024 et jusqu'à fin 2024, a enregistré un rendement brut (en USD) de 0,96%, contre un gain de 0,70 % pour l'indice S&P 500.

La surpondération dans Garmin, Kinder Morgan, Amazon et Capital One Financial Corp. a contribué positivement au rendement excédentaire, tandis que la surpondération dans Regeneron Pharmaceuticals et HCA Healthcare a porté préjudice au rendement.

Perspectives du compartiment

La stratégie appliquée à ce portefeuille consiste à surperformer son indice de référence tout au long d'un cycle économique complet grâce à des investissements dans des actions liquides affichant des caractéristiques financières attractives, sans perdre de vue une sélection de critères ESG.

Les pondérations régionales et sectorielles actives ne devraient pas être importantes et le portefeuille restera en permanence proche de sa proportion maximale en actions, avec une part de trésorerie d'environ 2 % maximum.

Candriam Equities L World Edge (voir la Note 1)

Analyse du marché

L'année 2024 aura été une autre année impressionnante pour les actifs risqués. Le maintien de la vigueur de l'économie américaine a aidé les actions des marchés développés à générer de solides rendements. Si les performances des méga-capitalisations technologiques américaines ont permis aux valeurs de croissance mondiales de rester dominantes pour la deuxième année consécutive, les anticipations de déréglementation post-électorale aux États-Unis ont favorisé les valeurs financières, contribuant ainsi à la hausse des actions de valeur à l'échelle mondiale. Les banques centrales des marchés développés ont amorcé la normalisation de leur politique monétaire en 2024, mais la résilience de la croissance et la ténacité de l'inflation ont incité les marchés à réviser à la baisse leurs prévisions concernant le rythme des baisses de taux, surtout aux États-Unis.

En 2024, l'économie américaine a pris le large par rapport aux autres grandes zones géographiques. Malgré les inquiétudes durant l'été, l'exceptionalisme économique américain est resté intact dans l'ensemble. La croissance du PIB était en moyenne de 2,6 % en glissement trimestriel annualisé au cours des trois premiers trimestres de 2024, et les prévisions de la Banque fédérale d'Atlanta laissent entrevoir des résultats tout aussi solides pour la fin de l'année. L'indice S&P 500 a affiché la meilleure performance des marchés actions grâce aux « Magnificent Seven », les sept valeurs de l'intelligence artificielle (IA) qui ont encore généré des rendements exceptionnels.

Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Equities L World Edge (voir la Note 1) (suite)

Compartiment et performance du compartiment

Le fonds, depuis sa création le 13 décembre 2024 et jusqu'à fin 2024, a enregistré un rendement brut (en EUR) de -1,90 %, contre une baisse de 1,57 % pour l'indice MSCI World.

La surpondération dans Mastercard, Aptiv et Abbvie a eu contribué de manière positive sur le rendement excédentaire, tandis que la surpondération dans Cintas et Novo Nordisk a porté préjudice au rendement.

Perspectives du compartiment

La stratégie appliquée à ce portefeuille consiste à surperformer son indice de référence tout au long d'un cycle économique complet grâce à des investissements dans des actions liquides affichant des caractéristiques financières attractives, sans perdre de vue une sélection de critères ESG.

Les pondérations régionales et sectorielles actives ne devraient pas être importantes et le portefeuille restera en permanence proche de sa proportion maximale en actions, avec une part de trésorerie d'environ 2 % maximum.

Le Conseil d'Administration

Luxembourg, le 31 mars 2025.

Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
Candriam Equities L

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle et sincère de la situation financière Candriam Equities L et de chacun de ses compartiments (le « Fonds ») au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clôturé à cette même date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires du Luxembourg relatives à la préparation et à la présentation des états financiers.

Champ de l'audit

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état des actifs nets au 31 décembre 2024 ;
- les états des investissements et autres actifs nets au 31 décembre 2024 ;
- l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date ; et
- les notes relatives aux états financiers, qui incluent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous considérons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit constituent une base suffisante et appropriée pour fonder notre opinion.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au Code de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code IESBA), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques pertinentes dans le cadre de notre audit des états financiers. Nous avons satisfait à nos responsabilités éthiques en vertu de ces exigences.

Autres informations

Le Conseil d'administration du Fond est responsable des autres informations. Les autres informations se composent des renseignements repris dans le rapport annuel, à l'exclusion des états financiers et de notre rapport d'audit y afférent.

Notre opinion vis-à-vis des états financiers ne couvre pas les autres informations, à l'égard desquelles nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance.

S'agissant de l'audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus et, ce faisant, à déterminer si celles-ci sont substantiellement incompatibles avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons obtenues dans le cadre de notre audit, ou si elles semblent autrement comporter des anomalies significatives. Si, au terme de notre travail, nous arrivons à la conclusion que les autres informations comportent des anomalies significatives, nous sommes tenus d'en faire part. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration du Fond à l'égard des états financiers

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux exigences légales et réglementaires du Luxembourg dans ce domaine. Il lui incombe également de procéder au contrôle interne qu'il juge approprié afin de permettre la préparation d'états financiers exempts de toute anomalie significative, qu'elle provienne d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers, il incombe au Conseil d'administration du Fonds d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leurs activités, de communiquer, s'il y a lieu, des informations liées à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'il n'ait l'intention de liquider le Fonds, de fermer l'un quelconque de ses compartiments ou de mettre un terme à ses activités, ou qu'il ne puisse objectivement faire autrement.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers

Notre audit a pour objectif d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'établir un rapport d'audit dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais non une garantie qu'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de déceler une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, définissons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une anomalie due à une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- appréhendons les aspects du contrôle interne pertinents dans le cadre de l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;

- évaluons la pertinence des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par le Conseil d'administration du Fonds ;

- formulons une conclusion quant à savoir si l'application du principe comptable de continuité d'exploitation par le Conseil d'administration du Fonds est pertinente et, à la lumière des éléments probants recueillis, s'il existe une incertitude importante quant aux évènements ou aux conditions susceptibles de remettre en cause la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre leurs activités. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou évènements futurs peuvent amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser leurs activités;

- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers reflètent les opérations et les événements sous-jacents dans le sens d'une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations importantes en découlant, s'agissant notamment de tout dysfonctionnement important dans le contrôle interne.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative Luxembourg, le 4 avril 2025

Représenté par

Sébastien Sadzot

Seule la version anglaise du présent rapport annuel a été revue par l'auditeur. Par conséquent, le rapport d'audit ne se réfère qu'a la version anglaise officielle du rapport annuel, les autres versions qui résultent de traduction ont été faites sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. En cas de différence entre la version anglaise officielle et les versions traduites, la version officielle doit être considérée.

État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Candriam Equities L Australia	Candriam Equities L Biotechnology	Candriam Equities L Emerging Markets
		AUD	USD	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	206,466,187	1,333,093,784	956,869,428
Liquidités en banque et courtier	13	446,567	42,704,936	29,738,978
Créances sur investissements vendus		34,566	0	2,517,422
A recevoir sur souscriptions		765,102	2,073,109	129,375
À recevoir sur CFD		0	0	0
Dividendes à recevoir sur CFD	2f	0	0	0
À recevoir sur les contrats de prise en pension	2h,9	0	0	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		111,994	20,318	1,249,783
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	152	0	994
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Appréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Autres actifs		0	26,207	0
Total des actifs		**207,824,568**	**1,377,918,354**	**990,505,980**
Passifs				
Découvert bancaire		0	0	2
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		461,713	1,113,061	5,533,481
À payer sur CFD		0	0	0
Dividendes à payer sur CFD		0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	1,415,650	0
Dépréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Commissions d'administration centrale à payer		0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	221,983	1,397,400	511,840
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	47,806	308,353	241,725
Commissions de performance à payer	6	0	2,128,200	68
Taxe d'abonnement à payer	7	95,308	485,760	328,058
Autres passifs	8	84	4,069	8,008,026
Total des passifs		**826,894**	**6,852,493**	**14,623,200**
Total des actifs nets		**206,997,674**	**1,371,065,861**	**975,882,780**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Candriam Equities L EMU	Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)	Candriam Equities L Europe (voir la Note 1)
		EUR	EUR	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	21,701,138	18,114,840	45,655,463
Liquidités en banque et courtier	13	37,040	6,115,726	34,766
Créances sur investissements vendus		0	0	0
A recevoir sur souscriptions		0	0	0
À recevoir sur CFD		0	268,036	0
Dividendes à recevoir sur CFD	2f	0	69,053	0
À recevoir sur les contrats de prise en pension	2h,9	0	0	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		73	136,093	6,875
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	0	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Appréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	228,686	0
Autres actifs		65,956	0	0
Total des actifs		**21,804,207**	**24,932,434**	**45,697,104**
Passifs				
Découvert bancaire		0	0	4
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		0	0	0
À payer sur CFD		0	267,542	0
Dividendes à payer sur CFD		0	106,978	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Commissions d'administration centrale à payer		0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	7,158	5,729	15,110
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	3,613	3,845	7,821
Commissions de performance à payer	6	0	2,710	0
Taxe d'abonnement à payer	7	579	716	1,142
Autres passifs	8	0	0	0
Total des passifs		**11,350**	**387,520**	**24,077**
Total des actifs nets		**21,792,857**	**24,544,914**	**45,673,027**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Candriam Equities L Europe Edge (voir la Note 1)	Candriam Equities L Europe Innovation	Candriam Equities L Europe Optimum Quality
		EUR	EUR	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	69,040,299	570,216,750	326,427,531
Liquidités en banque et courtier	13	428,582	3,134,986	1,918,768
Créances sur investissements vendus		0	781,687	0
A recevoir sur souscriptions		0	245,365	119,889
À recevoir sur CFD		0	0	0
Dividendes à recevoir sur CFD	2f	0	0	0
À recevoir sur les contrats de prise en pension	2h,9	0	0	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		39,215	159,864	62,847
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	13,454	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Appréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Autres actifs		0	125,552	484,041
Total des actifs		**69,508,096**	**574,677,658**	**329,013,076**
Passifs				
Découvert bancaire		0	0	2,081
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		0	1,953,974	1,613,959
À payer sur CFD		0	0	0
Dividendes à payer sur CFD		0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Commissions d'administration centrale à payer		0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	15,214	715,860	458,379
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	10,136	139,280	83,638
Commissions de performance à payer	6	1	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	1,737	430,943	300,187
Autres passifs	8	0	0	0
Total des passifs		**27,088**	**3,240,057**	**2,458,244**
Total des actifs nets		**69,481,008**	**571,437,601**	**326,554,832**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Candriam Equities L Global Demography	Candriam Equities L Global Income (voir la Note 1)	Candriam Equities L Life Care
		EUR	EUR	USD
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	2,077,436,742	20,890,461	750,709,113
Liquidités en banque et courtier	13	35,226,878	14,382	9,758,554
Créances sur investissements vendus		0	0	0
A recevoir sur souscriptions		5,189,470	0	636,519
À recevoir sur CFD		0	0	0
Dividendes à recevoir sur CFD	2f	0	0	0
À recevoir sur les contrats de prise en pension	2h,9	0	0	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		421,272	13,105	196,749
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	0	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Appréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Autres actifs		28,654	0	0
Total des actifs		**2,118,303,016**	**20,917,948**	**761,300,935**
Passifs				
Découvert bancaire		0	0	0
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		1,150,044	0	1,447,884
À payer sur CFD		0	0	0
Dividendes à payer sur CFD		0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Commissions d'administration centrale à payer		0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	2,703,884	6,924	27,856
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	516,648	3,458	61,365
Commissions de performance à payer	6	0	3	0
Taxe d'abonnement à payer	7	1,999,528	523	26,661
Autres passifs	8	0	0	0
Total des passifs		**6,370,104**	**10,908**	**1,563,766**
Total des actifs nets		**2,111,932,912**	**20,907,040**	**759,737,169**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Candriam Equities L Meta Globe	Candriam Equities L Oncology Impact	Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities
		USD	USD	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	291,733,659	1,527,808,673	9,172,696
Liquidités en banque et courtier	13	2,001,615	46,285,836	9,778,375
Créances sur investissements vendus		0	0	0
A recevoir sur souscriptions		0	440,139	0
À recevoir sur CFD		0	0	886,421
Dividendes à recevoir sur CFD	2f	0	0	89,945
À recevoir sur les contrats de prise en pension	2h,9	0	0	16,054,151
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		103,616	565,171	91,894
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	5,534,010	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	48,993
Appréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Autres actifs		0	0	0
Total des actifs		**293,838,890**	**1,580,633,829**	**36,122,475**
Passifs				
Découvert bancaire		25,442	0	25,463
À payer pour investissements achetés		0	0	713,127
Montant dû sur les rachats		0	2,894,758	217,085
À payer sur CFD		0	0	326,188
Dividendes à payer sur CFD		0	0	95,842
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	0	63,161
Dépréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	179,378
Commissions d'administration centrale à payer		0	0	1,072
Commissions de gestion à payer	3	1,920	727,609	1,387
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	37,711	274,706	5,735
Commissions de performance à payer	6	0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	7,458	77,914	1,088
Autres passifs	8	0	14,260	0
Total des passifs		**72,531**	**3,989,247**	**1,629,526**
Total des actifs nets		**293,766,359**	**1,576,644,582**	**34,492,949**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	Candriam Equities L US Edge (voir la Note 1)	Candriam Equities L World Edge (voir la Note 1)
		USD	USD	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	2,074,325,760	105,166,158	13,761,991
Liquidités en banque et courtier	13	42,627,360	1,052,450	190,689
Créances sur investissements vendus		0	0	0
A recevoir sur souscriptions		690,931	0	0
À recevoir sur CFD		0	0	0
Dividendes à recevoir sur CFD	2f	0	0	0
À recevoir sur les contrats de prise en pension	2h,9	0	0	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		796,444	30,970	4,093
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	0	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Appréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Autres actifs		1,108	0	0
Total des actifs		**2,118,441,603**	**106,249,578**	**13,956,773**
Passifs				
Découvert bancaire		0	0	0
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		379,514	0	0
À payer sur CFD		0	0	0
Dividendes à payer sur CFD		0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	321,301	147,618	0
Dépréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Commissions d'administration centrale à payer		0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	402,309	10,759	2,920
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	200,709	17,175	1,415
Commissions de performance à payer	6	0	9,987	0
Taxe d'abonnement à payer	7	72,593	2,652	349
Autres passifs	8	170	0	0
Total des passifs		**1,376,596**	**188,191**	**4,684**
Total des actifs nets		**2,117,065,007**	**106,061,387**	**13,952,089**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Combinés
		EUR
Actifs		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	10,127,038,189
Liquidités en banque et courtier	13	226,365,422
Créances sur investissements vendus		3,319,777
A recevoir sur souscriptions		9,850,600
À recevoir sur CFD		1,154,457
Dividendes à recevoir sur CFD	2f	158,998
À recevoir sur les contrats de prise en pension	2h,9	16,054,151
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		3,906,610
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	5,358,827
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	48,993
Appréciation nette non réalisée sur CFD	2f	228,686
Autres actifs		730,582
Total des actifs		**10,394,215,292**
Passifs		
Découvert bancaire		52,120
À payer pour investissements achetés		713,127
Montant dû sur les rachats		16,379,781
À payer sur CFD		593,730
Dividendes à payer sur CFD		202,820
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	1,883,121
Dépréciation nette non réalisée sur CFD	2f	179,378
Commissions d'administration centrale à payer		1,072
Commissions de gestion à payer	3	7,056,954
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	1,915,062
Commissions de performance à payer	6	2,067,666
Taxe d'abonnement à payer	7	3,771,801
Autres passifs	8	8,025,941
Total des passifs		**42,842,573**
Total des actifs nets		**10,351,372,719**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Candriam Equities L Australia	Candriam Equities L Biotechnology	Candriam Equities L Emerging Markets
		AUD	USD	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		**228,943,822**	**1,586,612,773**	**969,705,452**
Revenus				
Dividendes, nets	2k	6,434,622	6,863,940	15,216,664
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		0	0	0
Intérêts reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts sur prêts de titres	10	0	82,717	97,872
Intérêts bancaires		29,402	2,314,225	568,095
Dividendes reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts versés sur prises en pension		0	0	0
Autres revenus		0	173	657
Total des revenus		**6,464,024**	**9,261,055**	**15,883,288**
Frais				
Dividendes payé, nets		0	0	0
Commissions de gestion	3	2,647,546	17,824,152	5,918,131
Commissions de performance	6	0	2,372,904	68
Charges opérationnelles et administratives	5	573,358	4,058,887	2,723,052
Taxe d'abonnement	7	169,075	935,500	479,510
Coûts de transaction	2j	119,672	826,528	2,761,970
Intérêts versés sur CFD		0	0	0
Intérêts bancaires		0	17,115	743
Dividendes versés sur CFD		0	0	0
Autres frais		0	0	2,783
Total des frais		**3,509,651**	**26,035,086**	**11,886,257**
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		**2,954,373**	**(16,774,031)**	**3,997,031**
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	13,060,226	109,140,729	86,297,416
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2g	353	120,027,433	7,259
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2f	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(31,889)	(129,164,311)	(28,802,580)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		**15,983,063**	**83,229,820**	**61,499,126**
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	173,345	(35,009,580)	110,139,911
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	(7,993,188)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	152	(3,990,444)	3,129
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		**16,156,560**	**44,229,796**	**163,648,978**
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		26,140,735	408,391,130	124,937,655
Rachats d'actions		(63,050,094)	(667,361,622)	(277,189,518)
Dividendes versés	11	(1,193,349)	(806,216)	(5,219,787)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		**206,997,674**	**1,371,065,861**	**975,882,780**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Candriam Equities L EMU	Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)	Candriam Equities L Europe (voir la Note 1)
		EUR	EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		**48,006,118**	**0**	**0**
Revenus				
Dividendes, nets	2k	634,298	0	71,950
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		0	346,923	0
Intérêts reçus sur CFD		0	51,753	0
Intérêts sur prêts de titres	10	1,197	1,967	0
Intérêts bancaires		74,937	58,965	1,044
Dividendes reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts versés sur prises en pension		0	0	0
Autres revenus		130	253	70
Total des revenus		**710,562**	**459,861**	**73,064**
Frais				
Dividendes payé, nets		0	480	0
Commissions de gestion	3	63,805	34,894	35,576
Commissions de performance	6	0	2,710	0
Charges opérationnelles et administratives	5	75,365	24,940	18,621
Taxe d'abonnement	7	3,898	1,866	1,142
Coûts de transaction	2j	92,172	149	129,269
Intérêts versés sur CFD		0	115,997	0
Intérêts bancaires		1	566	204
Dividendes versés sur CFD		0	29,673	0
Autres frais		1	81	0
Total des frais		**235,242**	**211,356**	**184,812**
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		**475,320**	**248,505**	**(111,748)**
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	3,945,753	1,620	(327,499)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2g	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2f	0	(8,394)	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(152,531)	11,433	18,445
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		**4,268,542**	**253,164**	**(420,802)**
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	(1,646,257)	56,484	(1,312,678)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2f	0	228,686	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		**2,622,285**	**538,334**	**(1,733,480)**
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		16,389,710	24,006,580	52,589,902
Rachats d'actions		(45,225,256)	0	(5,183,395)
Dividendes versés	11	0	0	0
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		**21,792,857**	**24,544,914**	**45,673,027**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Candriam Equities L Europe Edge (voir la Note 1)	Candriam Equities L Europe Innovation	Candriam Equities L Europe Optimum Quality
		EUR	EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		**0**	**898,640,715**	**564,703,027**
Revenus				
Dividendes, nets	2k	165,694	11,847,208	9,200,316
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		0	0	0
Intérêts reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts sur prêts de titres	10	0	59,568	18,426
Intérêts bancaires		826	660,386	541,632
Dividendes reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts versés sur prises en pension		0	575	0
Autres revenus		48	71	1,267
Total des revenus		**166,568**	**12,567,808**	**9,761,641**
Frais				
Dividendes payé, nets		0	0	0
Commissions de gestion	3	36,138	10,327,728	7,175,718
Commissions de performance	6	1	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	21,181	2,050,194	1,317,887
Taxe d'abonnement	7	1,737	711,780	472,501
Coûts de transaction	2j	157,814	230,387	882,483
Intérêts versés sur CFD		0	0	0
Intérêts bancaires		2,823	158	116,492
Dividendes versés sur CFD		0	0	0
Autres frais		0	179	93
Total des frais		**219,694**	**13,320,426**	**9,965,174**
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		**(53,126)**	**(752,618)**	**(203,533)**
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	(34,055)	18,922,955	(632,107)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2g	(22,808)	75,522	(15,902)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	(17,756,455)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2f	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		36,399	857,724	8,808,982
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		**(73,590)**	**19,103,583**	**(9,799,015)**
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	(1,505,738)	(46,149,009)	(13,359,624)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	56,414	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	(2,636,250)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		**(1,579,328)**	**(26,989,012)**	**(25,794,889)**
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		71,060,336	24,945,352	7,576,316
Rachats d'actions		0	(319,979,813)	(217,395,205)
Dividendes versés	11	0	(5,179,641)	(2,534,417)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		**69,481,008**	**571,437,601**	**326,554,832**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Candriam Equities L Global Demography	Candriam Equities L Global Income (voir la Note 1)	Candriam Equities L Life Care
		EUR	EUR	USD
Actifs nets au début de l'exercice		**1,567,496,638**	**0**	**730,064,257**
Revenus				
Dividendes, nets	2k	19,635,910	50,904	8,025,062
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		0	0	0
Intérêts reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts sur prêts de titres	10	0	0	1,620
Intérêts bancaires		1,504,267	174	491,651
Dividendes reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts versés sur prises en pension		0	0	0
Autres revenus		2,020	0	0
Total des revenus		**21,142,197**	**51,078**	**8,518,333**
Frais				
Dividendes payé, nets		0	0	0
Commissions de gestion	3	26,747,663	16,412	289,912
Commissions de performance	6	0	3	0
Charges opérationnelles et administratives	5	5,204,447	8,195	811,089
Taxe d'abonnement	7	2,637,473	522	111,325
Coûts de transaction	2j	1,410,589	12,839	716,143
Intérêts versés sur CFD		0	0	0
Intérêts bancaires		8,840	150	1,072
Dividendes versés sur CFD		0	0	0
Autres frais		0	0	0
Total des frais		**36,009,012**	**38,121**	**1,929,541**
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		**(14,866,815)**	**12,957**	**6,588,792**
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	101,016,901	(105,182)	(3,269,116)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2g	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2f	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(906,846)	5,958	511,383
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		**85,243,240**	**(86,267)**	**3,831,059**
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	249,952,898	834,692	(648,881)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		**335,196,138**	**748,425**	**3,182,178**
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		527,145,005	20,158,615	157,511,660
Rachats d'actions		(309,932,018)	0	(127,657,417)
Dividendes versés	11	(7,972,851)	0	(3,363,509)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		**2,111,932,912**	**20,907,040**	**759,737,169**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Candriam Equities L Meta Globe	Candriam Equities L Oncology Impact	Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities
		USD	USD	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		**149,353,912**	**1,861,309,560**	**49,637,600**
Revenus				
Dividendes, nets	2k	1,331,186	17,749,345	42,710
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		0	0	0
Intérêts reçus sur CFD		0	0	396,126
Intérêts sur prêts de titres	10	0	0	6,810
Intérêts bancaires		200,957	2,603,516	452,265
Dividendes reçus sur CFD		0	0	86,545
Intérêts versés sur prises en pension		0	0	799,989
Autres revenus		0	257	35
Total des revenus		**1,532,143**	**20,353,118**	**1,784,480**
Frais				
Dividendes payé, nets		0	0	0
Commissions de gestion	3	6,169	9,744,158	24,237
Commissions de performance	6	0	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	338,690	3,652,565	89,762
Taxe d'abonnement	7	24,954	350,421	4,555
Coûts de transaction	2j	103,388	946,070	24,564
Intérêts versés sur CFD		0	0	2,131,598
Intérêts bancaires		6,525	99,497	9,246
Dividendes versés sur CFD		0	0	0
Autres frais		0	0	5,720
Total des frais		**479,726**	**14,792,711**	**2,289,682**
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		**1,052,417**	**5,560,407**	**(505,202)**
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	11,917,583	145,783,722	946,939
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2g	(24,332)	(6,148,181)	(101,671)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	(499,666)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2f	0	0	1,521,815
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(655,018)	(15,877,210)	48,721
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		**12,290,650**	**129,318,738**	**1,410,936**
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	20,278,971	(170,735,014)	(204,829)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	294,478	(95,760)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	96,942
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	(65,638)
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		**32,569,621**	**(41,121,798)**	**1,141,651**
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		111,854,465	371,319,800	54,510
Rachats d'actions		(11,639)	(606,730,189)	(16,340,812)
Dividendes versés	11	0	(8,132,791)	0
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		**293,766,359**	**1,576,644,582**	**34,492,949**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	Candriam Equities L US Edge (voir la Note 1)	Candriam Equities L World Edge (voir la Note 1)
		USD	USD	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		**1,834,150,843**	**0**	**0**
Revenus				
Dividendes, nets	2k	10,169,457	130,630	4,488
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		0	0	0
Intérêts reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts sur prêts de titres	10	0	0	0
Intérêts bancaires		3,330,517	2,334	172
Dividendes reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts versés sur prises en pension		0	0	0
Autres revenus		344	0	0
Total des revenus		**13,500,318**	**132,964**	**4,660**
Frais				
Dividendes payé, nets		0	0	0
Commissions de gestion	3	4,691,687	24,963	2,918
Commissions de performance	6	0	9,987	0
Charges opérationnelles et administratives	5	2,243,137	33,066	1,415
Taxe d'abonnement	7	284,028	2,651	349
Coûts de transaction	2j	339,977	58,435	5,579
Intérêts versés sur CFD		0	0	0
Intérêts bancaires		7,273	3,406	0
Dividendes versés sur CFD		0	0	0
Autres frais		0	0	0
Total des frais		**7,566,102**	**132,508**	**10,261**
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		**5,934,216**	**456**	**(5,601)**
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	156,074,747	733,288	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2g	(1,230,807)	(374,826)	18,031
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2f	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(9,911,500)	(33,400)	(19,413)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		**150,866,656**	**325,518**	**(6,983)**
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	127,744,345	(828,567)	(267,113)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	(734,407)	(147,618)	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		**277,876,594**	**(650,667)**	**(274,096)**
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		364,032,097	111,522,949	14,226,185
Rachats d'actions		(354,894,385)	(4,810,895)	0
Dividendes versés	11	(4,100,142)	0	0
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		**2,117,065,007**	**106,061,387**	**13,952,089**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Combinés
		EUR
Actifs nets au début de l'exercice		**9,817,343,986**
Revenus		
Dividendes, nets	2k	103,469,491
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		346,923
Intérêts reçus sur CFD		447,879
Intérêts sur prêts de titres	10	267,286
Intérêts bancaires		12,516,944
Dividendes reçus sur CFD		86,545
Intérêts versés sur prises en pension		800,564
Autres revenus		5,298
Total des revenus		**117,940,930**
Frais		
Dividendes payé, nets		480
Commissions de gestion	3	83,430,321
Commissions de performance	6	2,303,980
Charges opérationnelles et administratives	5	22,633,494
Taxe d'abonnement	7	6,066,721
Coûts de transaction	2j	8,667,386
Intérêts versés sur CFD		2,247,595
Intérêts bancaires		269,487
Dividendes versés sur CFD		29,673
Autres frais		8,857
Total des frais		**125,657,994**
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		**(7,717,064)**
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	623,810,831
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2g	108,361,692
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	(18,256,121)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2f	1,513,421
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(169,924,514)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		**537,788,245**
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	239,473,166
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	(7,993,188)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	(4,457,170)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	(2,539,308)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2f	163,048
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		**762,434,793**
Évolution du capital		
Souscriptions d'actions		2,371,083,577
Rachats d'actions		(2,930,023,139)
Dividendes versés	11	(37,460,556)
Différence de change		367,994,058
Actifs nets à la fin de l'exercice		**10,351,372,719**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Statistiques

Candriam Equities L Australia

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			**AUD**		**206,997,674**	**228,943,822**	**227,441,918**
C	LU0078775011	Capitalisation	AUD	41,823.22	2,170.31	2,018.65	1,835.48
C	LU0078775284	Distribution	AUD	27,898.05	948.89	921.20	858.41
C - EUR - Unhedged	LU0256780106	Capitalisation	EUR	52,523.01	323.41	310.92	291.47
C - USD - Hedged	LU1006081977	Capitalisation	USD	20.00	151.28	-	-
I	LU0133348622	Capitalisation	AUD	11,639.57	2,713.68	2,495.38	2,243.37
I - EUR - Unhedged	LU0256781096	Capitalisation	EUR	39,509.77	334.53	317.91	294.72
N	LU0133347731	Capitalisation	AUD	647.82	1,915.25	1,789.58	1,634.62
N - EUR - Unhedged	LU0256780874	Capitalisation	EUR	3,206.22	300.41	290.07	273.22
R	LU0942225839	Capitalisation	AUD	14,686.95	249.27	229.79	207.10
R - EUR - Unhedged	LU1269736671	Capitalisation	EUR	3,069.91	159.14	-	-
R - GBP - Unhedged	LU1269736325	Capitalisation	GBP	183.00	146.64	-	-
V	LU0317020385	Capitalisation	AUD	1.00	2,093.08	1,920.69	1,723.88
Z	LU0240973742	Capitalisation	AUD	76.85	2,997.18	2,740.88	2,450.56

Candriam Equities L Biotechnology

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			**USD**		**1,371,065,861**	**1,586,612,773**	**1,767,239,462**
C	LU0108459040	Capitalisation	USD	392,050.04	848.43	827.12	771.93
C	LU0108459552	Distribution	USD	154,962.52	774.72	759.86	713.31
C - EUR - Hedged	LU1120766206	Capitalisation	EUR	430,152.41	196.76	195.25	185.53
C - EUR - Unhedged	LU1120766388	Capitalisation	EUR	899,138.89	231.95	212.07	204.95
I	LU0133360163	Capitalisation	USD	4,821.54	5,681.25	5,519.62	5,132.42
I - CHF - Hedged	LU2478813442	Capitalisation	CHF	187.90	1,530.37	1,555.20	1,512.61
I - EUR - Hedged	LU1006082199	Capitalisation	EUR	8,731.48	2,056.32	2,033.90	1,938.19
I - EUR - Unhedged	LU1120766032	Capitalisation	EUR	13,089.99	2,338.32	2,130.25	2,049.28
I - GBP - Unhedged	LU1269737059	Capitalisation	GBP	508.46	3,478.30	3,320.75	3,271.81
L	LU0574798848	Capitalisation	USD	12,388.37	828.34	808.74	756.03
N	LU0133359157	Capitalisation	USD	66,342.50	603.06	590.07	552.73
N - EUR - Hedged	LU2346866077	Capitalisation	EUR	535.76	148.64	-	-
R	LU0942225912	Capitalisation	USD	117,974.86	270.94	261.79	242.19
R - CHF - Hedged	LU1269736754	Capitalisation	CHF	3,733.11	198.40	200.26	193.68
R - EUR - Hedged	LU1708110975	Capitalisation	EUR	14,033.80	206.23	202.94	192.25
R - EUR - Unhedged	LU1269736838	Capitalisation	EUR	50,168.55	344.16	311.77	298.55
R - GBP - Unhedged	LU1269736911	Capitalisation	GBP	2,409.10	367.15	348.61	341.80
R2	LU1397644557	Capitalisation	USD	22,124.85	231.44	222.78	205.32
R2	LU1397644631	Distribution	USD	98,491.06	247.50	239.63	222.05
R2 - EUR - Unhedged	LU1397644805	Capitalisation	EUR	164.00	270.79	244.40	233.12
S - JPY - Unhedged	LU1820816558	Capitalisation	JPY	86,267.37	343,060.00	296,212.00	255,437.00
V	LU0317020203	Capitalisation	USD	88,101.91	2,077.87	2,016.72	1,872.73
V2	LU2026682919	Capitalisation	USD	4,659.94	1,871.75	1,804.37	1,665.09
VB	LU2852114250	Capitalisation	USD	12,728.00	1,467.14	-	-
Z	LU0240982651	Capitalisation	USD	479.09	2,371.40	2,271.30	2,082.37

Candriam Equities L Emerging Markets

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			**EUR**		**975,882,780**	**969,705,452**	**1,204,443,591**
BF	LU1397645364	Distribution	EUR	81,456.38	1,606.49	1,363.27	1,346.90
C	LU0056052961	Capitalisation	EUR	216,133.69	1,013.14	854.49	837.99
C	LU0056053001	Distribution	EUR	134,742.78	642.40	555.61	559.18
C - USD - Hedged	LU1293437023	Capitalisation	USD	232.88	215.47	179.11	172.29
I	LU0133355080	Capitalisation	EUR	16,819.11	1,216.58	1,013.93	982.70
I	LU1269737562	Distribution	EUR	1.00	1,883.32	1,608.37	1,599.54
I - GBP - Unhedged	LU1269737489	Capitalisation	GBP	1.00	2,882.61	2,515.78	2,479.49
I - USD - Hedged	LU1293437296	Capitalisation	USD	29.78	1,491.08	-	-
I2 - USD - Unhedged	LU1774694167	Capitalisation	USD	6,371.00	1,783.55	1,582.20	-
L	LU0574798921	Capitalisation	EUR	5,859.39	994.82	839.87	824.53

Statistiques

Candriam Equities L Emerging Markets.(suite)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
N	LU0133352731	Capitalisation	EUR	1,510.62	905.84	766.35	753.96
P	LU0596238260	Capitalisation	EUR	213,639.74	1,295.08	1,074.94	1,037.57
R	LU0942226134	Capitalisation	EUR	166.50	173.30	144.79	140.74
R - GBP - Unhedged	LU1269737307	Capitalisation	GBP	4.00	291.72	255.29	252.46
R2	LU1397645018	Capitalisation	EUR	1,246.00	196.37	163.42	158.23
R2	LU1397645109	Distribution	EUR	365.50	184.12	157.08	156.00
V	LU0317020112	Capitalisation	EUR	2.00	1,247.92	1,036.93	1,001.61
V2	LU1397645281	Capitalisation	EUR	4.93	1,905.89	1,585.84	1,533.78
Z	LU0240980523	Capitalisation	EUR	153,466.21	1,458.22	1,207.45	1,162.68

Candriam Equities L EMU

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			**EUR**		**21,792,857**	**48,006,118**	**58,916,622**
C	LU0317020898	Capitalisation	EUR	2,504.36	134.57	129.50	114.59
I	LU0317021433	Capitalisation	EUR	9,470.87	1,525.49	1,452.07	1,270.96
R	LU1293437379	Capitalisation	EUR	7.00	199.50	190.48	167.13
Z	LU0317021359	Capitalisation	EUR	3,810.00	1,839.05	1,740.91	1,515.42

Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			**EUR**		**24,544,914**	**-**	**-**
C	LU2721421068	Capitalisation	EUR	10.00	151.69	-	-
I	LU2721429558	Capitalisation	EUR	1.00	1,523.99	-	-
R	LU2721429392	Capitalisation	EUR	6,696.73	151.95	-	-
S - USD - Unhedged	LU2721429475	Capitalisation	USD	16,666.67	1,461.37	-	-
V	LU2721429129	Capitalisation	EUR	1.00	1,524.98	-	-
Z	LU2721429046	Capitalisation	EUR	1.00	1,528.08	-	-

Candriam Equities L Europe (voir la Note 1)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			**EUR**		**45,673,027**	**-**	**-**
C	LU2721426703	Capitalisation	EUR	10.00	146.05	-	-
I	LU2721423510	Capitalisation	EUR	23,369.00	1,443.21	-	-
R	LU2721423353	Capitalisation	EUR	10.00	146.12	-	-
V	LU2721422629	Capitalisation	EUR	1.00	1,461.70	-	-
Z	LU2721422546	Capitalisation	EUR	8,266.00	1,444.75	-	-

Candriam Equities L Europe Edge (voir la Note 1)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			**EUR**		**69,481,008**	**-**	**-**
C	LU2721428741	Capitalisation	EUR	10.00	146.28	-	-
I	LU2721428667	Capitalisation	EUR	25,887.00	1,460.21	-	-
R	LU2721428071	Capitalisation	EUR	10.00	146.35	-	-
V	LU2721427776	Capitalisation	EUR	1.00	1,463.50	-	-
Z	LU2721427420	Capitalisation	EUR	21,670.00	1,461.75	-	-

Candriam Equities L Europe Innovation

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			**EUR**		**571,437,601**	**898,640,715**	**1,241,599,848**
C	LU0344046155	Capitalisation	EUR	110,184.99	2,800.21	2,939.02	2,754.40
C	LU0344046239	Distribution	EUR	517,860.36	244.04	263.98	253.33

Statistiques

Candriam Equities L Europe Innovation (suite)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
C - USD - Hedged	LU1293437882	Capitalisation	USD	1,270.90	169.23	174.73	160.22
I	LU0344046668	Capitalisation	EUR	9,869.26	2,512.18	2,605.07	2,412.31
I - USD - Hedged	LU1293437965	Capitalisation	USD	701.82	1,328.55	1,356.37	1,229.84
L	LU0654531002	Capitalisation	EUR	10,271.77	2,754.21	2,893.80	2,715.38
N	LU0344046312	Capitalisation	EUR	215,130.87	83.89	88.35	83.08
R	LU1293438005	Capitalisation	EUR	30,681.77	260.34	270.77	251.48
R2	LU1397646503	Capitalisation	EUR	1,677.65	215.63	223.41	206.64
R2	LU1397646685	Distribution	EUR	5,006.77	202.82	216.46	205.00
S	LU2026683057	Capitalisation	EUR	206.71	1,593.94	1,650.15	1,525.81
V	LU0344046403	Capitalisation	EUR	245.38	1,742.68	1,802.64	1,665.11
V2	LU2026683131	Capitalisation	EUR	15,151.00	2,069.92	2,143.27	1,981.72
Z	LU0344046585	Capitalisation	EUR	8,602.22	2,649.91	2,731.48	2,514.23

Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			**EUR**		**326,554,832**	**564,703,027**	**791,623,230**
C	LU0304859712	Capitalisation	EUR	1,779,274.19	135.51	144.08	142.46
C	LU0304860058	Distribution	EUR	846,888.78	83.74	90.94	92.35
I	LU0304860645	Capitalisation	EUR	2,089.46	209.50	219.98	214.77
I	LU1269737729	Distribution	EUR	68.73	1,515.19	1,624.61	1,628.06
L	LU0574799226	Capitalisation	EUR	92,737.04	133.15	141.72	140.28
N	LU0304860561	Capitalisation	EUR	6,496.18	155.07	165.45	164.12
R	LU1293438187	Capitalisation	EUR	3,160.29	190.07	200.11	195.86
R2	LU1397646842	Capitalisation	EUR	-	-	195.27	190.58
R2	LU1397646925	Distribution	EUR	30.77	168.41	180.49	180.81
V	LU0317019536	Capitalisation	EUR	1.50	1,894.08	1,985.82	1,935.67
Z	LU0317112661	Capitalisation	EUR	54.08	227.40	237.48	230.56

Candriam Equities L Global Demography

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			**EUR**		**2,111,932,912**	**1,567,496,638**	**1,323,111,408**
C	LU0654531184	Capitalisation	EUR	3,252,666.32	347.55	288.22	252.87
C	LU0654531267	Distribution	EUR	2,328,889.84	288.30	243.00	216.68
I	LU0654531341	Capitalisation	EUR	24,921.69	3,911.58	3,203.60	2,776.08
I - USD - Unhedged	LU2328285445	Capitalisation	USD	181.00	1,660.47	1,450.83	1,215.25
L	LU0654531697	Capitalisation	EUR	301,855.80	343.41	285.04	250.32
N	LU0654531424	Capitalisation	EUR	16,893.02	337.30	280.55	246.89
R	LU1598288089	Capitalisation	EUR	12,416.45	337.35	277.14	240.85
R2	LU1397647733	Capitalisation	EUR	191,304.96	319.73	261.66	226.56
R2	LU1397647816	Distribution	EUR	10,154.30	305.17	253.75	223.22
V2 - USD - Unhedged	LU2439121216	Capitalisation	USD	301.67	1,960.17	1,708.21	1,426.55
VB	LU2852115901	Capitalisation	EUR	1,177.00	1,497.89	-	-
Z	LU1397647907	Capitalisation	EUR	7,692.72	4,178.10	3,401.40	2,929.80

Candriam Equities L Global Income (voir la Note 1)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			**EUR**		**20,907,040**	**-**	**-**
C	LU2850626750	Capitalisation	EUR	10.00	149.73	-	-
I	LU2850628533	Capitalisation	EUR	8,701.00	1,555.03	-	-
R	LU2850627725	Capitalisation	EUR	10.00	149.81	-	-
V	LU2850627485	Capitalisation	EUR	1.00	1,495.58	-	-
Z	LU2850629002	Capitalisation	EUR	4,735.00	1,556.96	-	-

Statistiques

Candriam Equities L Life Care

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			**USD**		**759,737,169**	**730,064,257**	**611,819,118**
BF	LU2223682787	Capitalisation	USD	326,679.84	1,539.46	1,527.78	1,470.42
BF	LU2223682860	Distribution	USD	118,971.68	1,490.29	1,507.82	1,470.42
C	LU2223680658	Capitalisation	USD	1,880.61	160.04	161.66	158.38
I	LU2223680815	Capitalisation	USD	455.69	1,654.90	1,657.59	1,610.82
I - EUR - Unhedged	LU2346867125	Capitalisation	EUR	-	-	1,569.58	-
N	LU2346220721	Capitalisation	USD	10.00	144.95	-	-
R	LU2223681201	Capitalisation	USD	58.63	156.69	157.11	152.76
R2	LU2223681896	Capitalisation	USD	2,099.00	148.05	-	152.42
R2	LU2223681979	Distribution	USD	519,633.82	146.35	-	-
V	LU2223682274	Capitalisation	USD	1.00	1,677.26	1,674.45	1,621.57
VB	LU2852115067	Capitalisation	USD	747.00	1,434.05	-	-
Z	LU2223682357	Capitalisation	USD	592.00	1,736.47	1,725.02	1,662.43

Candriam Equities L Meta Globe

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			**USD**		**293,766,359**	**149,353,912**	**4,168,458**
BF - EUR - Unhedged	LU2476791202	Capitalisation	EUR	56,061.45	2,106.72	1,693.24	-
BF - EUR - Unhedged	LU2476793323	Distribution	EUR	78,062.52	2,106.72	1,693.24	-
C	LU2476793240	Capitalisation	USD	544.01	237.27	207.11	141.76
I	LU2476792861	Capitalisation	USD	10.00	2,420.13	2,092.57	1,419.07
N - EUR - Unhedged	LU2788600430	Capitalisation	EUR	6,043.06	161.37	-	-
R	LU2476792432	Capitalisation	USD	10.00	241.51	209.08	141.89
V	LU2476791467	Capitalisation	USD	1.00	2,437.02	2,100.21	1,419.41
Z	LU2476791384	Capitalisation	USD	2.00	2,705.96	2,321.34	1,561.43

Candriam Equities L Oncology Impact

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			**USD**		**1,576,644,582**	**1,861,309,560**	**1,931,126,606**
BF - EUR - Unhedged	LU1940963215	Capitalisation	EUR	121,055.10	2,704.06	2,550.94	2,589.38
BF - EUR - Unhedged	LU1940963306	Distribution	EUR	113,167.20	2,512.74	2,417.06	2,488.13
C	LU1864481467	Capitalisation	USD	415,196.47	247.40	253.45	253.04
C	LU1864481541	Distribution	USD	6,488.38	212.94	222.53	225.49
C - EUR - Hedged	LU1864481624	Capitalisation	EUR	365,175.27	185.22	193.31	197.73
C - EUR - Unhedged	LU1864484214	Capitalisation	EUR	176,685.28	232.19	222.98	230.42
I	LU1864482358	Capitalisation	USD	74,807.95	2,614.33	2,653.28	2,624.19
I	LU1864482432	Distribution	USD	34,025.42	1,460.58	1,490.20	1,473.86
I - EUR - Hedged	LU2015349330	Capitalisation	EUR	42,073.05	1,894.15	1,958.31	1,984.36
I - GBP - Unhedged	LU1864482515	Capitalisation	GBP	6,583.23	2,065.33	2,059.28	2,158.43
N	LU2346866234	Capitalisation	USD	7,935.54	141.42	145.48	-
N - EUR - Hedged	LU1864482606	Capitalisation	EUR	119,098.45	184.31	193.12	198.33
N - EUR - Unhedged	LU2346866317	Capitalisation	EUR	33,430.55	148.91	143.59	-
PI	LU1864483836	Capitalisation	USD	1,032.63	2,331.97	2,356.14	2,319.95
R	LU1864482788	Capitalisation	USD	19,462.15	259.89	264.02	261.40
R	LU1864482861	Distribution	USD	3,440.00	173.32	179.57	180.40
R - EUR - Hedged	LU1864483083	Capitalisation	EUR	85,192.94	173.98	179.94	182.53
R - EUR - Unhedged	LU1864483166	Capitalisation	EUR	181,654.39	247.30	235.50	241.32
R - GBP - Unhedged	LU1864482945	Capitalisation	GBP	22,406.37	146.03	145.75	152.94
R2	LU1864483240	Capitalisation	USD	2,175.00	139.53	141.24	139.33
R2	LU1864483323	Distribution	USD	296,838.60	227.03	234.36	234.60
R2 - EUR - Hedged	LU1864483596	Distribution	EUR	68.00	156.26	164.34	168.65
S - JPY - Asset Hedged	LU2015349090	Distribution	JPY	12,664.98	18,366.00	19,542.00	20,794.00
S - JPY - Unhedged	LU2015348522	Distribution	JPY	84,427.31	29,626.00	27,336.00	25,545.00
SF2 - EUR - Unhedged	LU2295688928	Capitalisation	EUR	108,062.93	1,077.10	1,017.94	1,035.15
V	LU1864483752	Capitalisation	USD	16,150.91	2,180.67	2,206.09	2,174.91
V - GBP - Unhedged	LU2425425506	Capitalisation	GBP	8,243.28	1,706.82	1,696.49	1,772.47
VB	LU2852115737	Capitalisation	USD	12,453.00	1,446.68	-	-

Statistiques

Candriam Equities L Oncology Impact (suite)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Z	LU1864483919	Capitalisation	USD	921.71	2,463.35	2,479.14	2,432.36

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			**EUR**		**34,492,949**	**49,637,600**	**55,130,876**
C	LU2223682944	Capitalisation	EUR	7.00	144.29	142.90	145.77
I	LU2223683082	Capitalisation	EUR	1.00	1,475.64	1,452.66	1,472.90
R	LU2223683322	Capitalisation	EUR	7.00	146.66	144.60	146.85
S	LU2223683751	Capitalisation	EUR	-	-	1,488.59	1,497.47
V	LU2223683835	Capitalisation	EUR	1.00	1,487.79	1,461.34	1,478.11
Z	LU2223683918	Capitalisation	EUR	22,531.86	1,530.63	1,491.39	1,496.54

Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			**USD**		**2,117,065,007**	**1,834,150,843**	**1,256,539,992**
BF	LU2226954738	Capitalisation	USD	607,426.39	1,963.47	1,697.50	1,196.13
BF	LU2226954902	Distribution	USD	169,032.17	1,909.05	1,672.71	1,196.13
C	LU1502282558	Capitalisation	USD	44,627.32	436.61	384.59	276.14
C	LU1502282715	Distribution	USD	25,353.44	396.61	354.20	258.89
C - EUR - Hedged	LU1806526718	Capitalisation	EUR	24,848.10	265.91	238.51	175.73
C - EUR - Unhedged	LU1502282632	Capitalisation	EUR	204,989.98	421.62	348.14	258.72
I	LU1502282806	Capitalisation	USD	9,510.52	4,690.52	4,092.93	2,911.08
I - EUR - Hedged	LU2957348258	Capitalisation	EUR	1.00	1,478.70	-	-
I - EUR - Unhedged	LU1613213971	Capitalisation	EUR	37,025.96	4,142.19	3,388.26	2,494.29
N - EUR - Hedged	LU1806526809	Capitalisation	EUR	17,845.45	275.26	247.89	183.38
N - EUR - Unhedged	LU2346866580	Capitalisation	EUR	59,130.23	161.38	-	-
R	LU1502282988	Capitalisation	USD	8,840.00	465.15	406.30	289.28
R	LU1708110629	Distribution	USD	1,643.04	306.02	270.96	196.35
R - EUR - Hedged	LU1613220596	Capitalisation	EUR	27,066.08	273.29	243.09	177.62
R - EUR - Unhedged	LU1598284849	Capitalisation	EUR	79,329.36	471.32	385.91	284.38
R - GBP - Hedged	LU1613217964	Capitalisation	GBP	11,337.80	338.70	298.22	214.55
V - EUR - Unhedged	LU2402073626	Capitalisation	EUR	20,667.05	2,040.66	1,663.90	-
VB	LU2852115224	Capitalisation	USD	25,961.00	1,484.74	-	-
Z	LU1502283010	Capitalisation	USD	23,926.10	4,991.41	4,320.86	3,048.62

Candriam Equities L US Edge (voir la Note 1)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			**USD**		**106,061,387**	**-**	**-**
C	LU2721427263	Capitalisation	USD	10.00	145.48	-	-
I	LU2721429806	Capitalisation	USD	10,337.00	1,512.20	-	-
I - EUR - Hedged	LU2721430051	Capitalisation	EUR	6,133.00	1,507.43	-	-
I - EUR - Unhedged	LU2721432693	Capitalisation	EUR	193.00	1,588.74	-	-
R	LU2721431968	Capitalisation	USD	10.00	145.56	-	-
V	LU2721431026	Capitalisation	USD	1.00	1,454.89	-	-
Z	LU2721430309	Capitalisation	USD	51,903.61	1,513.83	-	-
Z- EUR - Hedged	LU2721430135	Capitalisation	EUR	1,255.00	1,509.12	-	-

Candriam Equities L World Edge (voir la Note 1)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			**EUR**		**13,952,089**	**-**	**-**
C	LU2721426372	Capitalisation	EUR	10.00	150.68	-	-
I	LU2721425648	Capitalisation	EUR	1.00	1,507.58	-	-
R	LU2721425218	Capitalisation	EUR	10.00	150.73	-	-

Statistiques

Candriam Equities L World Edge (voir la Note 1) (suite)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
V	LU2721424831	Capitalisation	EUR	1.00	1,507.68	-	-
V2	LU2721424757	Capitalisation	EUR	9,479.12	1,471.08	-	-
Z	LU2721424674	Capitalisation	EUR	1.00	1,507.80	-	-

Candriam Equities L Australia

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en AUD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Australie				
Â PILBARA MINERALS LTD	1,048,784	AUD	2,296,837	1.11
ANZ BANKING GROUP LTD	209,445	AUD	5,977,560	2.89
ARISTOCRAT LEISURE	94,664	AUD	6,471,231	3.13
BHP GROUP LTD	463,512	AUD	18,331,901	8.86
BLUESCOPE STEEL	204,635	AUD	3,824,628	1.85
BOSS RESOURCES LTD	351,742	AUD	854,733	0.41
COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA	107,229	AUD	16,432,845	7.94
CSL LTD	49,593	AUD	13,964,398	6.75
EVOLUTION MINING	956,584	AUD	4,601,169	2.22
GOODMAN GROUP - STAPLED SECURITY	252,397	AUD	8,995,429	4.35
IGO NL	520,988	AUD	2,485,113	1.20
LYNAS RARE EARTHS LTD	701,308	AUD	4,509,410	2.18
MACQUARIE GROUP	47,135	AUD	10,447,473	5.05
MIRVAC GROUP STAPLED SECURITIES	1,222,332	AUD	2,291,873	1.11
NAT. AUSTRALIA BANK	368,544	AUD	13,672,982	6.61
NEXTDC LTD	235,537	AUD	3,549,543	1.71
ORIGIN ENERGY LTD	570,559	AUD	6,219,093	3.00
REA GROUP LTD	14,678	AUD	3,424,524	1.65
RESMED - CDI RATIO OF 10 CDIS PER ORD SH	111,113	AUD	4,085,625	1.97
RIO TINTO	65,738	AUD	7,721,585	3.73
SANDFIRE RESSOURCE LTD	429,525	AUD	3,985,992	1.93
SANTOS LTD	821,296	AUD	5,486,257	2.65
SUNCORP GROUP	281,809	AUD	5,357,189	2.59
TELSTRA CORP	1,358,681	AUD	5,448,311	2.63
TRANSURBAN GROUP	197,147	AUD	2,639,798	1.28
TREASURY WINE ESTATES LTD	499,959	AUD	5,664,535	2.74
WEBJET GROUP LTD	268,035	AUD	233,190	0.11
WEBJET LTD	250,338	AUD	1,149,051	0.56
WESFARMERS	81,702	AUD	5,844,144	2.82
WISE TECH GLOBAL	44,972	AUD	5,444,310	2.63
WORLEY LTD	18,184	AUD	249,121	0.12
			181,659,850	**87.76**
Irlande				
JAMES HARDIES IND/CHESS UNITS OF FOR SEC	103,831	AUD	5,198,818	2.51
			5,198,818	**2.51**
Nouvelle-Zélande				
AUCKLAND INTERNATIONAL AIRPORT SHS	238,667	AUD	1,852,056	0.89
XERO	45,866	AUD	7,731,173	3.73
			9,583,229	**4.63**
États-Unis d'Amérique				
BLOCK --- SHS CHESS DEPOSITORY INTERESTS	55,570	AUD	7,834,259	3.78
LIFE360 INC-CDI	97,162	AUD	2,190,031	1.06
			10,024,290	**4.84**
Total des actions			**206,466,187**	**99.74**
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			**206,466,187**	**99.74**
Total du portefeuille-titres			**206,466,187**	**99.74**
Coût d'acquisition			164,413,565	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Australia

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)	
Australie	87.76
États-Unis d'Amérique	4.84
Nouvelle-Zélande	4.63
Irlande	2.51
	99.74

Répartition économique (en % des actifs nets)	
Banques et autres institutions financières	25.07
Industrie minière et sidérurgie & chimie	11.81
Internet et services d'Internet	11.69
Pierres et métaux précieux	7.53
Biotechnologie	6.75
Pétrole	5.78
Immobilier	5.45
Services divers	5.06
Métaux non ferreux	3.73
Restauration, industrie hôtelière	3.13
Biens de consommation divers	2.82
Tabac et boissons alcoolisées	2.74
Télécommunication	2.63
Matériaux de construction	2.51
Industrie pharmaceutique	1.97
Distribution, commerce de détail	0.67
Énergie et eau	0.41
	99.74

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Biotechnology

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
UCB	135,682	EUR	27,003,852	1.97
			27,003,852	**1.97**
Canada				
XENON PHARMA --- REGISTERED SHS	492,181	USD	19,293,495	1.41
			19,293,495	**1.41**
Îles Caïman				
BEIGENE - REG SHS	1,611,986	HKD	22,660,952	1.65
LEGEND BIOTECH CORP	171,620	USD	5,584,515	0.41
MOONLAKE IMMUNOTHERAPEUTICS	227,476	USD	12,317,825	0.90
			40,563,292	**2.96**
Danemark				
GENMAB AS	71,969	DKK	14,915,273	1.09
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	217,909	DKK	18,887,320	1.38
ZEALAND PHARMA	82,649	DKK	8,211,427	0.60
			42,014,020	**3.06**
France				
VALNEVA SE	3,718,092	EUR	8,323,882	0.61
			8,323,882	**0.61**
Allemagne				
BIONTECH - ADR 1 SHS	431,501	USD	49,169,539	3.59
			49,169,539	**3.59**
Irlande				
ALKERMES	753,903	USD	21,682,250	1.58
PROTHENA CORP	680,176	USD	9,420,438	0.69
			31,102,688	**2.27**
Japon				
CHUGAI PHARMACEUTICAL	383,900	JPY	17,096,690	1.25
			17,096,690	**1.25**
Luxembourg				
REVOLUTION MEDICINES INC	254,833	USD	11,146,395	0.81
			11,146,395	**0.81**
Pays-Bas				
ARGENX - SHS ADR REPR 1 SH	28,962	USD	17,811,630	1.30
ARGENX SE	60,133	EUR	37,360,634	2.72
MERUS - REG SHS	301,795	USD	12,690,480	0.93
NEWAMSTERDAM PHARMA CO NV	608,668	USD	15,642,768	1.14
			83,505,512	**6.09**
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC	46,509	GBP	6,097,479	0.44
AUTOLUS THERAPEUTICS PLC	1,512,903	USD	3,555,322	0.26
BICYCLE THERAPEUTICS PLC	531,534	USD	7,441,476	0.54
VERONA PHARMAADR	440,313	USD	20,448,136	1.49
			37,542,413	**2.74**
États-Unis d'Amérique				
89BIO --- REGISTERED SHS	1,055,661	USD	8,255,269	0.60
AGIO PHARM	167,712	USD	5,511,016	0.40
ALNYLAM PHARMACEUTICALS INC	254,478	USD	59,881,217	4.37
AMGEN INC	279,920	USD	72,958,348	5.32
ANNEXON --- REGISTERED SHS	2,534,230	USD	13,000,600	0.95
APELLIS PHARMA	539,602	USD	17,218,700	1.26
APOGEE THERAPEUTICS INC	85,661	USD	3,880,443	0.28
ARCELLX INC	81,127	USD	6,221,630	0.45
ARCUTIS BIOTHER --- REGISTERED SHS	1,042,144	USD	14,517,066	1.06
ARVINAS - REG SHS	111,099	USD	2,129,768	0.16
ASCENDIS PHARMA ADR REP 1SHS	256,117	USD	35,259,628	2.57
AVIDITY BIOSCI --- REGISTERED SHS	360,710	USD	10,489,447	0.77

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Biotechnology

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
BIOGEN IDEC INC	135,571	USD	20,731,517	1.51
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC	450,236	USD	29,594,012	2.16
CHINOOK THERAPEUTICS	386,155	USD	598,540	0.04
CYTOKINETICS INC	170,560	USD	8,023,141	0.59
DENALI THRPTCS - REG SHS	832,977	USD	16,976,071	1.24
DYNE THERAPEUTICS INC	401,395	USD	9,456,866	0.69
EDGEWISE THERAPE	253,965	USD	6,780,866	0.49
ELI LILLY & CO	37,816	USD	29,193,952	2.13
GILEAD SCIENCES INC	940,628	USD	86,885,807	6.34
IDEAYA BIOSCIENCES INC	596,859	USD	15,339,276	1.12
INCYTE CORP	287,375	USD	19,848,991	1.45
INSMED	453,520	USD	31,311,021	2.28
INTRA CELLULAR THERAPIES INC	214,320	USD	17,900,006	1.31
IONIS PHARMACEUTICALS NEW	670,605	USD	23,444,351	1.71
MINERALYS THERAPEUTICS INC	305,272	USD	3,757,898	0.27
MIRUM PHARMACEUTICALS INC	429,731	USD	17,769,377	1.30
MODERNA INC	369,364	USD	15,358,155	1.12
NEUMORA THERAPEUTICS INC	571,027	USD	6,052,886	0.44
NEUROCRINE BIOSCIENCES	251,473	USD	34,326,065	2.50
NURIX THERAPETC - REG SHS	253,052	USD	4,767,500	0.35
NUVALENT INC-A SHARES	182,568	USD	14,291,423	1.04
OLEMA PHARMA --- REGISTERED SHS	701,045	USD	4,087,093	0.30
PLIANT THERAPEUTICS INC	900,104	USD	11,854,370	0.86
PRAXIS PRECISION MEDICINES I	117,970	USD	9,078,971	0.66
PTC THERAPEUTICS	160,109	USD	7,227,320	0.53
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	97,893	USD	69,732,121	5.09
RHYTHM PHARM	332,392	USD	18,607,304	1.36
SAREPTA THERAPEUTICS	56,639	USD	6,886,737	0.50
SCHLAR RCK HLDG - REGISTERED SHS	426,970	USD	18,453,643	1.35
SPYRE THERAP RGÂ REGISTERED SHS	247,591	USD	5,763,918	0.42
STRUCTURE THERAPEUTICS INCORPORATION	215,421	USD	5,842,218	0.43
SUMMIT THERAPEUTICS INC	639,834	USD	11,417,839	0.83
TERNS PHARMACEUTICALS INC	868,733	USD	4,812,781	0.35
ULTRAGENYX PHARMACEUTICAL INC	556,790	USD	23,424,155	1.71
VAXCYTE INCÂ	114,110	USD	9,341,045	0.68
VERA THERAPEUTICS INC	365,999	USD	15,478,098	1.13
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	165,971	USD	66,836,521	4.87
VIRIDIAN THERAPE	636,836	USD	12,202,083	0.89
			962,777,070	**70.22**
Îles vierges (Royaume-Uni)				
BIOHAVEN RSRCH --- REGISTERED	95,179	USD	3,554,936	0.26
			3,554,936	**0.26**
Total des actions			**1,333,093,784**	**97.23**
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			**1,333,093,784**	**97.23**
Total du portefeuille-titres			**1,333,093,784**	**97.23**
Coût d'acquisition			1,228,014,119	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Biotechnology

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)	
États-Unis d'Amérique	70.22
Pays-Bas	6.09
Allemagne	3.59
Danemark	3.06
Îles Caïman	2.96
Royaume-Uni	2.74
Irlande	2.27
Belgique	1.97
Canada	1.41
Japon	1.25
Luxembourg	0.81
France	0.61
Îles vierges (Royaume-Uni)	0.26
	97.23

Répartition économique (en % des actifs nets)	
Biotechnologie	48.19
Industrie pharmaceutique	40.86
Banques et autres institutions financières	5.65
Soins de santé	1.70
Services divers	0.54
Immobilier	0.28
	97.23

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Argentine				
BANCO MACRO -B- ADR REPR 10 SH	70,000	USD	6,542,835	0.67
PAMPA ENERGIA SA-SPON ADR	68,000	USD	5,731,541	0.59
YPF S.A.-SPONSORED ADR	240,000	USD	9,766,423	1.00
			22,040,799	**2.26**
Bermudes				
CREDICORP	46,000	USD	7,960,315	0.82
			7,960,315	**0.82**
Brésil				
ITAUUNIBANCO PREFERENTIAL SHARE	740,000	BRL	3,535,259	0.36
SABESP	420,000	BRL	5,778,559	0.59
SUZANO SA	840,000	BRL	8,067,782	0.83
WEG SA	980,000	BRL	8,039,705	0.82
			25,421,305	**2.60**
Îles Caïman				
ALIBABA GROUP	2,320,000	HKD	23,649,162	2.42
BILIBILI INC	280,000	HKD	4,918,661	0.50
CHINA STATE CONSTRUCTION INTL HLDG LTD	6,000,000	HKD	9,100,019	0.93
GIANT BIOGENE HOLDING LTD	1,160,000	HKD	7,160,760	0.73
JD.COM INC - CL A	440,000	HKD	7,402,734	0.76
MEITUAN - SHS 114A/REG S	810,000	HKD	15,200,965	1.56
MINISO GROUP HOLDING LTD	320,000	HKD	1,862,560	0.19
NU HLDG - REG SHS -A-	300,000	USD	3,068,575	0.31
PINDUODUO	92,000	USD	8,340,261	0.85
POP MART INTERNATIONAL GROUP	700,000	HKD	7,763,345	0.80
SILERGY CORP	199,500	TWD	2,357,493	0.24
TENCENT HOLDINGS LTD	1,032,000	HKD	53,237,336	5.46
XIAOMI CORP - REGISTERED SHS -B-	4,300,000	HKD	18,352,199	1.88
			162,414,070	**16.64**
Hong Kong				
FUTU HOLDINGS - ADR	64,000	USD	4,949,366	0.51
			4,949,366	**0.51**
Inde				
ALSTOM T & D	280,000	INR	6,500,731	0.67
APOLLO HOSPITALS	154,000	INR	12,602,602	1.29
BHARTI AIRTEL LTD(DEMATERIALISED)	620,000	INR	11,040,981	1.13
DIVI'S LABORATORIES LTD	132,000	INR	9,036,218	0.93
DIXON TECHNOLOGIES (INDIA) LTD	54,000	INR	10,874,956	1.11
HDFC BANK - REGISTERED SHS	900,000	INR	17,895,685	1.83
ICICI BANK	1,360,000	INR	19,578,013	2.01
INFOSYS TECHNOLOGIES DEMATERALISED	431,000	INR	9,088,013	0.93
KEC INTERNATIONAL	760,000	INR	10,218,665	1.05
NIIT TECHNOLOGIES LTD	120,000	INR	13,005,433	1.33
OBEROI REALTY LTD	420,000	INR	10,888,725	1.12
PAGE INDUSTRIES LTD	6,000	INR	3,195,809	0.33
PB FINTECH LTD	180,000	INR	4,257,474	0.44
PERSISTENT SYS --- REGISTERED SHS	140,000	INR	10,140,042	1.04
RELIANCE INDUSTRIES DEMATERAILISED	560,000	INR	7,634,120	0.78
SHRIRAM FINANCE LIMITED	140,000	INR	4,545,016	0.47
TORRENT PHARMACEUTICALS DEMATERIALISED	300,000	INR	11,305,788	1.16
TRENT LTD - REG SHS	102,000	INR	8,149,262	0.84
VARUN BEVERAGES LTD	730,000	INR	5,227,784	0.54
ZOMATO --- REGISTERED SHS 144A REG S	3,000,000	INR	9,355,737	0.96
			194,541,054	**19.93**
Indonésie				
BANK MANDIRI	10,000,000	IDR	3,399,800	0.35

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
SUMBER ALFARIA TRIJAYA TBK	36,000,000	IDR	6,119,641	0.63
			9,519,441	**0.98**
Luxembourg				
MUANGTHAI CAPITAL PUBLIC COMPANY LTD	7,400,000	THB	9,958,534	1.02
SYNGENE INTERNATIONAL LTD	300,000	INR	2,881,419	0.30
			12,839,953	**1.32**
Malaisie				
PRESS MTL ALUMI - REGISTERED	2,800,000	MYR	2,945,470	0.30
			2,945,470	**0.30**
Mexique				
GRUMA SHS-B-	240,000	MXN	3,650,560	0.37
GRUPO AEROPORTUARIO DEL PACIFICO SAB-B-	132,000	MXN	2,205,947	0.23
INDUSTRIAL PENOLES SAB DE CV	440,000	MXN	5,284,716	0.54
			11,141,223	**1.14**
République populaire de Chine				
ANKER INNOVATIONS TECHNOLO-A	519,411	CNY	6,672,625	0.68
APT MEDICAL INC	192,000	CNY	9,405,613	0.96
BANK OF HANGZHOU CO LTD-A	3,999,950	CNY	7,688,872	0.79
BANK OF JIANGSU CO LTD	6,499,881	CNY	8,397,978	0.86
BYD COMPANY LTD -H-	200,000	HKD	6,596,153	0.68
CHINA MERCHANTS BANK CO LTD -H-	1,200,000	HKD	5,938,022	0.61
CHONGQING RURAL COMMERCIAL-H	9,000,000	HKD	5,177,213	0.53
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	260,000	CNY	9,099,401	0.93
EASTROC BEVERAGE GROUP CO -A	360,211	CNY	11,778,125	1.21
FUYAO GLASS INDUSTRY GROUP-H	1,199,800	HKD	8,304,424	0.85
HUNDSUN TECH-A-	1,159,931	CNY	4,271,623	0.44
NAURA TECHNOLOG REGISTERED SHS -A-	80,416	CNY	4,136,919	0.42
NINGBO ORIENT WIRES CABLES CO LTD	1,159,948	CNY	8,019,902	0.82
PING AN INS (GRP) CO -H-	2,200,000	HKD	12,532,937	1.28
QIFU TECHNOLOGY INC	160,000	USD	5,796,389	0.59
WESTERN MINING CO -A	2,999,926	CNY	6,342,847	0.65
WUS PRINTED CIRCUIT KUNSHA-A	999,932	CNY	5,216,407	0.53
ZHUHAI GREE ELECTRICAL APPLIANCES INC-A-	640,000	CNY	3,827,117	0.39
			129,202,567	**13.24**
Philippines				
INTERNATIONAL CONTAINER TERMINAL SERVICE	840,000	PHP	5,369,545	0.55
PLDT INC	50,000	PHP	1,072,286	0.11
			6,441,831	**0.66**
Arabie saoudite				
AL RAJHI BANK	700,000	SAR	16,892,479	1.73
DR SULAIMAN MED --- REGISTERED SHS	70,000	SAR	5,057,007	0.52
ELM CO	23,000	SAR	6,572,269	0.67
			28,521,755	**2.92**
Afrique du Sud				
ANGLOGOLD ASHANTI PLC	240,000	ZAR	5,219,008	0.53
CAPITEC BANK HOLDINGS LTD	68,000	ZAR	10,918,533	1.12
CLICKS GROUP	300,000	ZAR	5,779,335	0.59
GOLD FIELDS	880,000	ZAR	11,200,386	1.15
NASPERS LTD	58,000	ZAR	12,350,615	1.27
NORTHAM PLATINUM HOLDINGS LT	800,000	ZAR	3,986,272	0.41
RAND MERCHANT INVESTMENT HOLDINGS LIMIT	1,200,000	ZAR	4,093,798	0.42
			53,547,947	**5.49**
Corée du Sud				
HYUNDAI GLOVIS CO LTD	44,000	KRW	3,386,402	0.35
KB FINANCIAL GROUP INC	124,000	KRW	6,699,034	0.69
MERITZ FINANCIAL HOLDINGS CO	76,000	KRW	5,150,897	0.53
NAVER	48,000	KRW	6,221,741	0.64
PARK SYSTEMS CORP	20,000	KRW	2,756,616	0.28
SAMSUNG BIOLOGICS CO LTD	6,000	KRW	3,710,679	0.38
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	340,000	KRW	11,787,630	1.21

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
SAMSUNG ELECTRONICS-REG-NON-CUM PFD NVTG	334,000	KRW	9,620,656	0.99
SAMSUNG HEAVY INDUSTRIES CO LTD	1,320,000	KRW	9,720,493	1.00
SAMSUNG LIFE INSURANCE CO LT	42,000	KRW	2,594,738	0.27
SK HYNIX INC	94,000	KRW	10,652,790	1.09
WOORI FINANCIAL GROUP	420,000	KRW	4,206,870	0.43
			76,508,546	**7.84**
Taïwan				
ACCTON TECHNOLOGY CORPORATION	480,000	TWD	10,866,376	1.11
ASIA VITAL COMPONENTS CO LTD	460,000	TWD	8,392,858	0.86
ASPEED TECHNOLOGY	42,000	TWD	4,089,827	0.42
CHINATRUST FINANCIAL HLDGS	8,000,000	TWD	9,160,744	0.94
CHROMA ATE INC	180,000	TWD	2,156,055	0.22
DELTA ELECTRONIC INCS	800,000	TWD	10,086,189	1.03
EMEMORY TECHNOLOGY INC	100,000	TWD	9,825,542	1.01
KING SLIDE WORKS CO LTD	100,000	TWD	4,539,371	0.47
LOTES CO LTD	124,000	TWD	7,099,576	0.73
PRIME VIEW INTERNATIONAL CO LTD	900,000	TWD	7,195,635	0.74
QUANTA COMPUTER INC	240,000	TWD	2,017,238	0.21
REALTEK SEMICONDUCTOR CORP	240,000	TWD	3,992,304	0.41
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO	3,020,000	TWD	95,077,859	9.74
WIWYNN CORPORATION	144,000	TWD	11,049,122	1.13
			185,548,696	**19.01**
Turquie				
TURKIYE GARANTI BANKASI AS (NAMEN-AKT)	2,160,000	TRY	7,398,907	0.76
			7,398,907	**0.76**
Émirats Arabes Unis				
UNITED ELECTRONICS COMPANYÂ	140,000	SAR	3,228,181	0.33
			3,228,181	**0.33**
États-Unis d'Amérique				
COUPANG INC	150,000	USD	3,201,114	0.33
SEA -A- ADR REPR1 SHS	92,000	USD	9,496,888	0.97
			12,698,002	**1.30**
Total des actions			**956,869,428**	**98.05**
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			**956,869,428**	**98.05**
Autres valeurs mobilières				
Actions				
Russie				
MAGNIT SHS	169,180	USD	0	0.00
			0	**0.00**
Total des actions			**0**	**0.00**
Total des autres valeurs mobilières			**0**	**0.00**
Total du portefeuille-titres			**956,869,428**	**98.05**
Coût d'acquisition			814,850,116	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Emerging Markets

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)	
Inde	19.93
Taïwan	19.01
Îles Caïman	16.64
République populaire de Chine	13.24
Corée du Sud	7.84
Afrique du Sud	5.49
Arabie saoudite	2.92
Brésil	2.60
Argentine	2.26
Luxembourg	1.32
États-Unis d'Amérique	1.30
Mexique	1.14
Indonésie	0.98
Bermudes	0.82
Turquie	0.76
Philippines	0.66
Hong Kong	0.51
Émirats Arabes Unis	0.33
Malaisie	0.30
Russie	0.00
	98.05

Répartition économique (en % des actifs nets)	
Banques et autres institutions financières	20.68
Électronique et semi-conducteurs	17.94
Internet et services d'Internet	14.91
Électrotechnique	6.61
Industrie pharmaceutique	5.37
Construction de machines et appareils	4.00
Industrie agro-alimentaire	3.66
Services divers	2.86
Pierres et métaux précieux	2.63
Art graphique, maison d'édition	2.62
Articles de bureaux et ordinateurs	2.06
Assurance	1.97
Distribution, commerce de détail	1.87
Biens de consommation divers	1.65
Télécommunication	1.24
Immobilier	1.12
Transport	1.12
Matériaux de construction	0.93
Papier et bois	0.83
Chimie	0.78
Industrie minière et sidérurgie & chimie	0.65
Énergie et eau	0.59
Soins de santé	0.52
Institutions non classifiables	0.43
Biotechnologie	0.38
Textile et habillement	0.33
Métaux non ferreux	0.30
	98.05

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L EMU

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
ANHEUSER-BUSCH INBEV	4,373	EUR	210,997	0.97
KBC GROUPE SA	9,342	EUR	696,353	3.20
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	15,397	EUR	292,543	1.34
			1,199,893	**5.51**
Finlande				
KONE OYJ -B-	2,120	EUR	99,640	0.46
			99,640	**0.46**
France				
AIR LIQUIDE SA	3,805	EUR	597,081	2.74
AXA SA	19,264	EUR	661,140	3.03
BIOMERIEUX SA	2,652	EUR	274,482	1.26
BUREAU VERITAS SA	7,476	EUR	219,346	1.01
CIE DE SAINT-GOBAIN	4,914	EUR	421,130	1.93
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	3,000	EUR	95,400	0.44
DASSAULT SYST.	17,760	EUR	594,960	2.73
ESSILORLUXOTTICA SA	1,921	EUR	452,588	2.08
HERMES INTERNATIONAL SA	188	EUR	436,536	2.00
KERING	445	EUR	106,021	0.49
LEGRAND SA	1,639	EUR	154,132	0.71
L'OREAL SA	1,893	EUR	647,122	2.97
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	941	EUR	598,006	2.74
PERNOD RICARD SA	967	EUR	105,403	0.48
PUBLICIS GROUPE	2,601	EUR	267,903	1.23
SAFRAN SA	1,430	EUR	303,303	1.39
SANOFI	9,418	EUR	882,842	4.05
SCHNEIDER ELECTRIC SE	1,778	EUR	428,320	1.97
TOTALENERGIES SE	12,461	EUR	665,044	3.05
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	12,687	EUR	343,945	1.58
			8,254,704	**37.88**
Allemagne				
ADIDAS AG - REG SHS	688	EUR	162,918	0.75
BASF SE PREFERENTIAL SHARE	4,893	EUR	207,757	0.95
BEIERSDORF AG	2,657	EUR	329,468	1.51
BMW AG	1,529	EUR	120,760	0.55
CARL ZEISS MEDITEC AG	3,116	EUR	141,840	0.65
COMMERZBK	5,324	EUR	83,720	0.38
DEUTSCHE BOERSE AG - REG SHS	1,519	EUR	337,826	1.55
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG SHS	16,590	EUR	479,285	2.20
E.ON SE	16,563	EUR	186,251	0.85
HANNOVER RUECK SE	880	EUR	212,432	0.97
HENKEL AG & CO KGAA PREFERENTIAL SHARE	1,058	EUR	89,613	0.41
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	7,243	EUR	227,430	1.04
MERCEDES-BENZ GROUP	4,101	EUR	220,634	1.01
MTU AERO ENGINES HOLDING AG	507	EUR	163,254	0.75
MUENCHENER RUECK - REG SHS	877	EUR	427,187	1.96
NEMETSCHEK	2,170	EUR	203,112	0.93
SAP AG	3,656	EUR	863,912	3.96
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	4,001	EUR	754,429	3.46
SIEMENS HEALTHINEERS	6,425	EUR	328,960	1.51
SYMRISE AG	2,167	EUR	222,443	1.02
			5,763,231	**26.45**
Irlande				
KERRY GROUP -A-	4,792	EUR	446,854	2.05
KINGSPAN GROUP	3,827	EUR	269,612	1.24
			716,466	**3.29**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L EMU

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Italie				
ENEL SPA	32,283	EUR	222,301	1.02
ENI SPA	8,503	EUR	111,304	0.51
FINECOBANK	42,481	EUR	713,256	3.27
INTESA SANPAOLO	58,712	EUR	226,804	1.04
MONCLER SPA	3,060	EUR	155,999	0.72
			1,429,664	**6.56**
Pays-Bas				
ADYEN	155	EUR	222,735	1.02
AIRBUS SE	4,164	EUR	644,504	2.96
ASM INTERNATIONAL NV	191	EUR	106,731	0.49
ASML HOLDING NV	1,886	EUR	1,280,027	5.87
PROSUS NV	5,354	EUR	205,326	0.94
STELLANTIS NV-BEARER AND REGISTERED SHS	7,915	EUR	99,650	0.46
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	4,674	EUR	115,541	0.53
			2,674,514	**12.27**
Espagne				
AMADEUS IT GROUP SA -A-	3,180	EUR	216,876	1.00
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	23,133	EUR	218,653	1.00
IBERDROLA SA	31,828	EUR	423,312	1.94
INDITEX SHARE FROM SPLIT	4,028	EUR	199,950	0.92
			1,058,791	**4.86**
Suisse				
DSM FIRMENICH	5,160	EUR	504,235	2.31
			504,235	**2.31**
Total des actions			**21,701,138**	**99.58**
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			**21,701,138**	**99.58**
Total du portefeuille-titres			**21,701,138**	**99.58**
Coût d'acquisition			21,178,994	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L EMU

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)	
France	37.88
Allemagne	26.45
Pays-Bas	12.27
Italie	6.56
Belgique	5.51
Espagne	4.86
Irlande	3.29
Suisse	2.31
Finlande	0.46
	99.58

Répartition économique (en % des actifs nets)	
Banques et autres institutions financières	15.70
Industrie pharmaceutique	14.03
Internet et services d'Internet	9.56
Électronique et semi-conducteurs	7.41
Textile et habillement	6.21
Électrotechnique	6.13
Assurance	5.97
Énergie et eau	5.40
Chimie	4.71
Industrie aéronautique et spatiale	3.71
Pétrole	3.56
Matériaux de construction	3.17
Télécommunication	2.20
Industrie agro-alimentaire	2.05
Industrie automobile	2.02
Tabac et boissons alcoolisées	1.45
Distribution, commerce de détail	1.40
Immobilier	1.34
Art graphique, maison d'édition	1.23
Services divers	1.01
Construction de machines et appareils	0.46
Pneus et caoutchouc	0.44
Biens de consommation divers	0.41
	99.58

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Autriche				
AUSTRIAN TBILL ZCP 30-01-25	2,000,000	EUR	1,973,124	8.04
			1,973,124	**8.04**
Belgique				
BELG TREA BILL ZCP 09-01-25	2,000,000	EUR	1,958,447	7.98
BELGIUM TREASURY BILL ZCP 08-05-25	500,000	EUR	493,574	2.01
			2,452,021	**9.99**
Finlande				
FINLAND TBILL ZCP 13-02-25	1,500,000	EUR	1,464,909	5.97
FINLAND TBILL ZCP 13-05-25	2,000,000	EUR	1,974,832	8.05
			3,439,741	**14.01**
France				
FRENCH REPUBLIC ZCP 05-11-25	1,500,000	EUR	1,467,797	5.98
			1,467,797	**5.98**
Allemagne				
GERMAN TREASURY BILL ZCP 20-08-25	2,000,000	EUR	1,964,731	8.00
			1,964,731	**8.00**
Luxembourg				
EUROPEAN UNION BILL ZCP 09-05-25	3,000,000	EUR	2,960,489	12.06
			2,960,489	**12.06**
Portugal				
PORTUGAL TREASURY BILL ZCP 19-09-25	700,000	EUR	686,354	2.80
			686,354	**2.80**
Espagne				
SPAIN LETRAS DEL TESORO ZCP 09-05-25	1,200,000	EUR	1,179,259	4.80
			1,179,259	**4.80**
Total des obligations			**16,123,516**	**65.69**
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			**16,123,516**	**65.69**
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
France				
CANDRIAM MONÉTAIRE SICAV Z C	1,250	EUR	1,991,324	8.11
			1,991,324	**8.11**
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			**1,991,324**	**8.11**
Total Organismes de placement collectif			**1,991,324**	**8.11**
Total du portefeuille-titres			**18,114,840**	**73.80**
Coût d'acquisition			18,058,356	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)	
France	14.09
Finlande	14.01
Luxembourg	12.06
Belgique	9.99
Autriche	8.04
Allemagne	8.00
Espagne	4.80
Portugal	2.80
	73.80

Répartition économique (en % des actifs nets)	
Obligations d'États, Provinces et communes	53.63
Organisations supranationales	12.06
Fonds d'investissement	8.11
	73.80

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Europe (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
AEDIFICA SA	3,185	EUR	178,997	0.39
ANHEUSER-BUSCH INBEV	4,646	EUR	224,170	0.49
KBC GROUPE SA	16,717	EUR	1,246,084	2.73
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	10,877	EUR	206,663	0.45
			1,855,914	**4.06**
Danemark				
GENMAB AS	548	DKK	109,677	0.24
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	14,628	DKK	1,224,418	2.68
NOVOZYMES -B-	4,187	DKK	228,910	0.50
			1,563,005	**3.42**
France				
AIR LIQUIDE SA	3,513	EUR	551,260	1.21
AXA SA	23,723	EUR	814,173	1.78
BUREAU VERITAS SA	7,858	EUR	230,554	0.50
CIE DE SAINT-GOBAIN	7,423	EUR	636,151	1.39
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	3,536	EUR	112,445	0.25
DANONE SA	3,529	EUR	229,808	0.50
DASSAULT SYST.	27,139	EUR	909,157	1.99
ESSILORLUXOTTICA SA	2,864	EUR	674,758	1.48
HERMES INTERNATIONAL SA	197	EUR	457,434	1.00
KERING	522	EUR	124,367	0.27
LEGRAND SA	1,863	EUR	175,197	0.38
L'OREAL SA	2,768	EUR	946,240	2.07
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	1,079	EUR	685,705	1.50
PERNOD RICARD SA	1,675	EUR	182,575	0.40
PUBLICIS GROUPE	4,417	EUR	454,951	1.00
SAFRAN SA	1,518	EUR	321,968	0.70
SANOFI	4,874	EUR	456,889	1.00
SCHNEIDER ELECTRIC SE	1,891	EUR	455,542	1.00
TOTALENERGIES SE	17,454	EUR	931,520	2.04
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	19,362	EUR	524,904	1.15
			9,875,598	**21.62**
Allemagne				
ADIDAS AG - REG SHS	967	EUR	228,986	0.50
ALLIANZ SE PREFERENTIAL SHARE	1,542	EUR	456,278	1.00
BASF SE PREFERENTIAL SHARE	5,207	EUR	221,089	0.48
BEIERSDORF AG	5,366	EUR	665,384	1.46
BMW AG	1,856	EUR	146,587	0.32
CARL ZEISS MEDITEC AG	5,898	EUR	268,477	0.59
COMMERZBK	7,139	EUR	112,261	0.25
DEUTSCHE BOERSE AG - REG SHS	2,193	EUR	487,723	1.07
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG SHS	19,547	EUR	564,713	1.24
E.ON SE	26,953	EUR	303,086	0.66
HANNOVER RUECK SE	894	EUR	215,812	0.47
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	7,562	EUR	237,447	0.52
MERCEDES-BENZ GROUP	4,358	EUR	234,460	0.51
MUENCHENER RUECK - REG SHS	1,366	EUR	665,379	1.46
NEMETSCHEK	2,336	EUR	218,650	0.48
SAP AG	4,564	EUR	1,078,472	2.36
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	4,802	EUR	905,465	1.98
SIEMENS HEALTHINEERS	9,118	EUR	466,842	1.02
SYMRISE AG	2,917	EUR	299,430	0.66
			7,776,541	**17.03**
Irlande				
KERRY GROUP -A-	7,648	EUR	713,176	1.56

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Europe (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
KINGSPAN GROUP	5,828	EUR	410,583	0.90
			1,123,759	**2.46**
Italie				
ENEL SPA	67,008	EUR	461,417	1.01
ENI SPA	26,826	EUR	351,152	0.77
FINECOBANK	54,704	EUR	918,480	2.01
INTESA SANPAOLO	62,491	EUR	241,403	0.53
MONCLER SPA	4,411	EUR	224,873	0.49
			2,197,325	**4.81**
Pays-Bas				
ADYEN	165	EUR	237,105	0.52
AIRBUS SE	5,906	EUR	914,131	2.00
ASM INTERNATIONAL NV	201	EUR	112,319	0.25
ASML HOLDING NV	2,084	EUR	1,414,410	3.10
PROSUS NV	5,677	EUR	217,713	0.48
STELLANTIS NV-BEARER AND REGISTERED SHS	9,961	EUR	125,409	0.27
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	6,931	EUR	171,334	0.38
			3,192,421	**6.99**
Norvège				
KONGSBERG GRUPPEN ASA	4,197	NOK	456,797	1.00
			456,797	**1.00**
Espagne				
AMADEUS IT GROUP SA -A-	4,988	EUR	340,182	0.74
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	24,760	EUR	234,032	0.51
IBERDROLA SA	42,122	EUR	560,223	1.23
INDITEX SHARE FROM SPLIT	4,376	EUR	217,225	0.48
			1,351,662	**2.96**
Suède				
ASSA ABLOY -B- NEW I	7,862	SEK	224,560	0.49
ATLAS COPCO AB -A-	22,608	SEK	333,642	0.73
HEXAGON - REG SHS -B-	49,407	SEK	456,005	1.00
			1,014,207	**2.22**
Suisse				
ABB LTD PREFERENTIAL SHARE	6,614	CHF	345,835	0.76
CIE FINANCIERE RICHEMONT - REG SHS	1,738	CHF	255,389	0.56
DSM FIRMENICH	6,654	EUR	650,229	1.42
LONZA GROUP	304	CHF	173,566	0.38
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	13,266	CHF	1,058,508	2.32
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	11,117	CHF	1,050,751	2.30
ROCHE HOLDING LTD	4,183	CHF	1,138,852	2.49
SCHINDLER HOLDING SA	883	CHF	235,605	0.52
SGS LTD	2,429	CHF	235,226	0.52
SIG GROUP PREFERENTIAL SHARE	11,776	CHF	224,365	0.49
SIKA - REGISTERED SHS	891	CHF	204,889	0.45
TECAN GROUP NAM.AKT	1,244	CHF	268,565	0.59
UBS GROUP SA	11,975	CHF	353,846	0.77
ZURICH INSURANCE GROUP - REG SHS	638	CHF	366,300	0.80
			6,561,926	**14.37**
Royaume-Uni				
ADMIRAL GROUP PLC	14,899	GBP	476,451	1.04
ANGLO AMERICAN PLC	7,857	GBP	224,649	0.49
ASTRAZENECA PLC	9,282	GBP	1,175,180	2.57
BIG YELLOW GROUP PLC	16,181	GBP	187,878	0.41
COMPASS GROUP	14,091	GBP	453,680	0.99
CRODA INTL - REG SHS	8,235	GBP	337,149	0.74
DIAGEO PLC	11,342	GBP	348,093	0.76
GSK REG SHS	28,123	GBP	458,002	1.00
HALMA PLC	21,188	GBP	689,097	1.51
INTERTEK GROUP PLC	4,190	GBP	239,602	0.52
LSE GROUP	5,229	GBP	713,707	1.56

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Europe (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
NATIONAL GRID PLC	19,148	GBP	220,012	0.48
PRUDENTIAL PLC	29,504	GBP	227,311	0.50
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	7,802	GBP	456,060	1.00
RIO TINTO PLC	7,865	GBP	449,279	0.98
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	33,514	GBP	230,480	0.50
SHELL PLC	23,581	GBP	706,175	1.55
SPIRAX-SARCO ENGIN	5,164	GBP	428,147	0.94
UNILEVER	8,283	GBP	455,625	1.00
UNITE GROUP PLC	21,501	GBP	209,731	0.46
			8,686,308	**19.02**
Total des actions			**45,655,463**	**99.96**
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			**45,655,463**	**99.96**
Total du portefeuille-titres			**45,655,463**	**99.96**
Coût d'acquisition			46,968,140	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Europe (voir la Note 1)

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)	
France	21.62
Royaume-Uni	19.02
Allemagne	17.03
Suisse	14.37
Pays-Bas	6.99
Italie	4.81
Belgique	4.06
Danemark	3.42
Espagne	2.96
Irlande	2.46
Suède	2.22
Norvège	1.00
	99.96

Répartition économique (en % des actifs nets)	
Industrie pharmaceutique	19.26
Banques et autres institutions financières	13.50
Assurance	7.05
Internet et services d'Internet	6.05
Industrie agro-alimentaire	5.38
Électronique et semi-conducteurs	5.37
Énergie et eau	4.53
Chimie	4.41
Pétrole	4.35
Électrotechnique	4.12
Textile et habillement	4.02
Construction de machines et appareils	3.67
Industrie aéronautique et spatiale	3.51
Matériaux de construction	2.29
Immobilier	1.71
Tabac et boissons alcoolisées	1.65
Métaux non ferreux	1.48
Télécommunication	1.24
Industrie automobile	1.11
Services divers	1.02
Art graphique, maison d'édition	1.00
Biens de consommation divers	1.00
Restauration, industrie hôtelière	0.99
Distribution, commerce de détail	0.75
Pneus et caoutchouc	0.25
Biotechnologie	0.24
	99.96

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Europe Edge (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Autriche				
VERBUND AG	300	EUR	21,000	0.03
			21,000	**0.03**
Belgique				
AGEAS NOM	2,420	EUR	113,498	0.16
ANHEUSER-BUSCH INBEV	3,399	EUR	164,002	0.24
LOTUS BAKERIES NV	41	EUR	441,980	0.64
UCB	2,780	EUR	534,316	0.77
			1,253,796	**1.80**
Danemark				
A.P. MOELLER-MAERSK A/S -B-	12	DKK	19,157	0.03
CARLSBERG AS -B-	5,918	DKK	547,577	0.79
COLOPLAST -B-	980	DKK	103,319	0.15
GENMAB AS	789	DKK	157,911	0.23
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	27,517	DKK	2,303,277	3.31
NOVOZYMES -B-	6,676	DKK	364,988	0.53
PANDORA	2,112	DKK	372,993	0.54
ROCKWOOL SHS -B-	230	DKK	78,710	0.11
			3,947,932	**5.68**
Finlande				
ELISA CORPORATION -A-	253	EUR	10,575	0.02
FORTUM CORP	6,700	EUR	90,551	0.13
KESKO CORP	1,250	EUR	22,725	0.03
KONE OYJ -B-	17,000	EUR	799,000	1.15
NOKIA OYJ	96,856	EUR	414,011	0.60
ORION CORPORATION (NEW) -B-	2,000	EUR	85,560	0.12
UPM KYMMENE CORP	3,929	EUR	104,354	0.15
			1,526,776	**2.20**
France				
ACCOR SA	7,574	EUR	356,281	0.51
AIR LIQUIDE SA	1,894	EUR	297,206	0.43
ARKEMA SA	244	EUR	17,946	0.03
BNP PARIBAS SA	15,365	EUR	909,915	1.31
BOLLORE --- ACT	3,091	EUR	18,361	0.03
BOUYGUES SA	25,937	EUR	740,242	1.07
CAPGEMINI SE	4,120	EUR	651,578	0.94
CARREFOUR SA	52,853	EUR	725,672	1.04
COVIVIO SA	400	EUR	19,504	0.03
CREDIT AGRICOLE SA	49,040	EUR	651,742	0.94
EIFFAGE	8,691	EUR	736,302	1.06
ENGIE SA	19,907	EUR	304,776	0.44
ESSILORLUXOTTICA SA	1,979	EUR	466,252	0.67
EURAZEO	2,112	EUR	151,958	0.22
HERMES INTERNATIONAL SA	454	EUR	1,054,188	1.52
LA FRANCAISE DES JEUX SA	1,500	EUR	55,830	0.08
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	904	EUR	574,492	0.83
REXEL SA	6,919	EUR	170,207	0.24
SAFRAN SA	6,539	EUR	1,386,922	2.00
SANOFI	14,616	EUR	1,370,104	1.97
SCHNEIDER ELECTRIC SE	825	EUR	198,743	0.29
SEB SA	4,346	EUR	380,275	0.55
SOCIETE GENERALE SA	16,760	EUR	455,202	0.66
SODEXO SA	3,035	EUR	241,434	0.35
TELEPERFORMANCE SE	2,603	EUR	216,361	0.31
TOTALENERGIES SE	5,462	EUR	291,507	0.42
VINCI SA	12,082	EUR	1,205,059	1.73

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Europe Edge (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
			13,648,059	**19.64**
Allemagne				
ADIDAS AG - REG SHS	1,360	EUR	322,048	0.46
BASF SE PREFERENTIAL SHARE	10,956	EUR	465,192	0.67
BECHTLE	2,900	EUR	90,190	0.13
BMW VORZUG - STIMMRECHTSLOS	3,277	EUR	237,255	0.34
DEUTSCHE BANK AG PREFERENTIAL SHARE	46,452	EUR	772,961	1.11
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG SHS	53,263	EUR	1,538,768	2.21
EVONIK INDUSTRIES	4,950	EUR	82,814	0.12
FRESENIUS MEDICAL CARE AG	8,983	EUR	396,689	0.57
FRESENIUS SE	13,607	EUR	456,379	0.66
GEA GROUP AG	1,800	EUR	86,076	0.12
HEIDELBERG MATERIALS AG	5,041	EUR	601,391	0.87
HENKEL AG & CO KGAA	5,147	EUR	382,937	0.55
HENKEL AG & CO KGAA PREFERENTIAL SHARE	4,588	EUR	388,604	0.56
LEG IMMOBILIEN - REG SHS	4,370	EUR	357,466	0.51
RATIONAL NAMEN	80	EUR	65,920	0.09
SAP AG	4,904	EUR	1,158,815	1.67
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	2,064	EUR	389,188	0.56
			7,792,693	**11.22**
Irlande				
AIB GRP - REGISTERED	45,080	EUR	240,276	0.35
			240,276	**0.35**
Italie				
ASSICURAZIONI GENERALI SPA	29,423	EUR	802,365	1.15
INTESA SANPAOLO	265,222	EUR	1,024,553	1.47
MONCLER SPA	6,607	EUR	336,825	0.48
PRYSMIAN SPA	8,895	EUR	548,466	0.79
TELECOM ITALIA	1,497,419	EUR	369,264	0.53
UNICREDIT SPA - REG SHS	20,298	EUR	781,980	1.13
			3,863,453	**5.56**
Luxembourg				
INPOST SA	3,300	EUR	54,483	0.08
SPOTIFY TECH - REGISTERED SHS	1,698	USD	733,608	1.06
			788,091	**1.13**
Pays-Bas				
ABN AMRO GROUP DEP RECEIPT	44,407	EUR	661,220	0.95
ADYEN	319	EUR	458,403	0.66
AIRBUS SE	510	EUR	78,938	0.11
ASM INTERNATIONAL NV	767	EUR	428,600	0.62
ASML HOLDING NV	3,439	EUR	2,334,048	3.36
FERRARI NV	1,852	EUR	763,765	1.10
FERROVIAL INTERNATIONAL SE	10,676	EUR	433,446	0.62
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	10,803	EUR	340,186	0.49
NN GROUP NV	12,952	EUR	544,891	0.78
			6,043,497	**8.70**
Norvège				
KONGSBERG GRUPPEN ASA	3,435	NOK	373,862	0.54
			373,862	**0.54**
Espagne				
AENA SME SA	2,064	EUR	407,434	0.59
IBERDROLA SA	70,427	EUR	936,679	1.35
INDITEX SHARE FROM SPLIT	200	EUR	9,928	0.01
TELEFONICA SA	190,179	EUR	748,735	1.08
			2,102,776	**3.03**
Suède				
ATLAS COPCO AB -A-	1,709	SEK	25,221	0.04
ATLAS COPCO AB -B-	30,347	SEK	396,396	0.57
EVOLUTION AB	3,566	SEK	265,794	0.38
HOLMEN - REG SHS	375	SEK	13,313	0.02

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Europe Edge (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
INVESTOR - REG SHS -B-	42,364	SEK	1,083,769	1.56
SKF AB -B-	6,300	SEK	114,310	0.16
TELE2 AB	18,161	SEK	173,412	0.25
TELIA COMPANY AB	100,750	SEK	270,070	0.39
			2,342,285	**3.37**
Suisse				
ABB LTD PREFERENTIAL SHARE	7,453	CHF	389,705	0.56
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT & SP - REG SHS	1	CHF	106,559	0.15
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT & SP PARTIZIPSCH	28	CHF	300,453	0.43
CIE FINANCIERE RICHEMONT - REG SHS	5,240	CHF	769,989	1.11
COCA COLA HBC - REG SHS	7,162	GBP	236,654	0.34
DSM FIRMENICH	1,000	EUR	97,720	0.14
EMS-CHEM HOLDINGS-NAMEN ACT.	510	CHF	332,319	0.48
GIVAUDAN SA - REG SHS	221	CHF	933,972	1.34
KUEHNE + NAGEL INTERNATIONAL AG	50	CHF	11,071	0.02
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	28,797	CHF	2,297,746	3.31
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	22,913	CHF	2,165,681	3.12
PARTNERS GROUP HLDG - REG SHS	10	CHF	13,107	0.02
ROCHE HOLDING AG	947	CHF	273,065	0.39
ROCHE HOLDING LTD	6,171	CHF	1,680,101	2.42
SCHINDLER HOLDING NAMEN AKT	947	CHF	249,755	0.36
SCHINDLER HOLDING SA	1,457	CHF	388,761	0.56
SWISS PRIME SITE AG-NAMEN AKT	8,140	CHF	856,979	1.23
UBS GROUP SA	8,133	CHF	240,320	0.35
			11,343,957	**16.33**
Royaume-Uni				
3I GROUP PLC	9,711	GBP	418,602	0.60
ADMIRAL GROUP PLC	3,400	GBP	108,728	0.16
ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC	3,100	GBP	76,600	0.11
ASTRAZENECA PLC	6,574	GBP	832,325	1.20
AVIVA PLC	19,869	GBP	112,658	0.16
BARCLAYS PLC	246,561	GBP	799,653	1.15
BP PLC	8,000	GBP	38,026	0.05
CENTRICA	60,700	GBP	98,083	0.14
GSK REG SHS	70,153	GBP	1,142,489	1.64
HIKMA PHARMACEUTICALS PLC	1,781	GBP	42,931	0.06
HSBC HOLDINGS PLC	187,168	GBP	1,777,734	2.56
INFORMA PLC	4,300	GBP	41,523	0.06
INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP PLC	5,378	GBP	647,467	0.93
J SAINSBURY PLC	60,771	GBP	201,100	0.29
KINGFISHER PLC	157,120	GBP	472,614	0.68
M AND G REGISTERED SHS	18,399	GBP	44,028	0.06
MONDI PLC - REG SHS	12,078	GBP	174,129	0.25
NATIONAL GRID PLC	102,571	GBP	1,178,549	1.70
NATWEST GROUP PLC	111,080	GBP	540,219	0.78
RIO TINTO PLC	16,773	GBP	958,138	1.38
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	115,469	GBP	794,094	1.14
SEGRO (REIT)	17,176	GBP	145,668	0.21
SHELL PLC	27,789	GBP	832,191	1.20
SSE PLC	12,418	GBP	240,910	0.35
TAYLOR WIMPEY PLC	145,906	GBP	215,471	0.31
TESCO --- REGISTERED SHS	84,970	GBP	378,501	0.54
UNILEVER	3,229	GBP	177,208	0.26
UNITED UTILITIES GROUP PLC	22,699	GBP	288,679	0.42
VODAFONE GROUP PLC	829,588	GBP	685,303	0.99
WHITBREAD	1,764	GBP	62,854	0.09
WISE PLC	17,480	GBP	225,371	0.32
			13,751,846	**19.79**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Europe Edge (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Total des actions			**69,040,299**	**99.37**
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			**69,040,299**	**99.37**
Total du portefeuille-titres			**69,040,299**	**99.37**
Coût d'acquisition			70,546,037	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Europe Edge (voir la Note 1)

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)	
Royaume-Uni	19.79
France	19.64
Suisse	16.33
Allemagne	11.22
Pays-Bas	8.70
Danemark	5.68
Italie	5.56
Suède	3.37
Espagne	3.03
Finlande	2.20
Belgique	1.80
Luxembourg	1.13
Norvège	0.54
Irlande	0.35
Autriche	0.03
	99.37

Répartition économique (en % des actifs nets)	
Banques et autres institutions financières	20.96
Industrie pharmaceutique	17.06
Télécommunication	6.37
Industrie agro-alimentaire	5.23
Matériaux de construction	5.15
Électronique et semi-conducteurs	4.77
Énergie et eau	4.42
Chimie	3.59
Textile et habillement	3.29
Distribution, commerce de détail	3.10
Construction de machines et appareils	2.96
Internet et services d'Internet	2.74
Assurance	2.26
Biens de consommation divers	2.19
Immobilier	1.99
Pétrole	1.80
Industrie aéronautique et spatiale	1.79
Électrotechnique	1.75
Restauration, industrie hôtelière	1.62
Industrie automobile	1.44
Métaux non ferreux	1.38
Art graphique, maison d'édition	1.12
Tabac et boissons alcoolisées	1.02
Transport	0.73
Papier et bois	0.42
Biotechnologie	0.23
	99.37

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Europe Innovation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Danemark				
GENMAB AS	31,447	DKK	6,293,828	1.10
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	112,747	DKK	9,437,350	1.65
NOVOZYMES -B-	120,931	DKK	6,611,494	1.16
			22,342,672	**3.91**
France				
BIOMERIEUX SA	318,723	EUR	32,987,832	5.77
DASSAULT SYST.	815,391	EUR	27,315,599	4.78
ESSILORLUXOTTICA SA	36,726	EUR	8,652,646	1.51
L'OREAL SA	39,159	EUR	13,386,504	2.34
SANOFI	108,750	EUR	10,194,225	1.78
SCHNEIDER ELECTRIC SE	26,767	EUR	6,448,170	1.13
			98,984,976	**17.32**
Allemagne				
BEIERSDORF AG	104,514	EUR	12,959,736	2.27
CARL ZEISS MEDITEC AG	255,478	EUR	11,629,358	2.04
DUERR AG	74,595	EUR	1,599,317	0.28
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	114,421	EUR	3,592,819	0.63
NEMETSCHEK	99,627	EUR	9,325,087	1.63
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	70,512	EUR	13,295,743	2.33
SIEMENS HEALTHINEERS	276,132	EUR	14,137,958	2.47
STRATEC N REG SHS	197,747	EUR	5,892,860	1.03
SYMRISE AG	85,982	EUR	8,826,052	1.54
			81,258,930	**14.22**
Irlande				
KERRY GROUP -A-	344,651	EUR	32,138,707	5.62
KINGSPAN GROUP	180,828	EUR	12,739,332	2.23
			44,878,039	**7.85**
Italie				
FINECOBANK	1,072,937	EUR	18,014,612	3.15
			18,014,612	**3.15**
Luxembourg				
GRAND CITY PROPERTIES	490,123	EUR	5,758,946	1.01
MIPS AB	132,665	SEK	5,454,321	0.95
			11,213,267	**1.96**
Pays-Bas				
ADYEN	6,434	EUR	9,245,658	1.62
ASML HOLDING NV	35,725	EUR	24,246,558	4.24
			33,492,216	**5.86**
Norvège				
TOMRA SYSTEMS ASA	1,044,158	NOK	13,015,905	2.28
			13,015,905	**2.28**
Espagne				
AMADEUS IT GROUP SA -A-	146,622	EUR	9,999,620	1.75
INDITEX SHARE FROM SPLIT	107,627	EUR	5,342,604	0.93
			15,342,224	**2.68**
Suède				
ASSA ABLOY -B- NEW I	253,006	SEK	7,226,532	1.26
ATLAS COPCO AB -A-	436,820	SEK	6,446,450	1.13
CELLAVISION	307,080	SEK	5,837,513	1.02
HEXAGON - REG SHS -B-	2,801,428	SEK	25,855,945	4.52
THULE CORP	192,890	SEK	5,758,967	1.01
			51,125,407	**8.95**
Suisse				
DSM FIRMENICH	261,572	EUR	25,560,816	4.47
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	304,027	CHF	24,258,662	4.25
ROCHE HOLDING LTD	47,241	CHF	12,861,714	2.25

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Europe Innovation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
SIKA - REGISTERED SHS	26,172	CHF	6,018,347	1.05
TECAN GROUP NAM.AKT	57,670	CHF	12,450,255	2.18
			81,149,794	**14.20**
Royaume-Uni				
ADMIRAL GROUP PLC	474,473	GBP	15,173,036	2.66
ASTRAZENECA PLC	105,053	GBP	13,300,615	2.33
CRODA INTL - REG SHS	147,032	GBP	6,019,634	1.05
HALMA PLC	835,400	GBP	27,169,698	4.75
JOHNSON MATTHEY	198,304	GBP	3,213,926	0.56
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	226,847	GBP	13,260,179	2.32
SPIRAX-SARCO ENGIN	237,634	GBP	19,702,238	3.45
YOUGOV PLC	310,674	GBP	1,559,382	0.27
			99,398,708	**17.39**
Total des actions			**570,216,750**	**99.79**
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			**570,216,750**	**99.79**
Total du portefeuille-titres			**570,216,750**	**99.79**
Coût d'acquisition			589,892,378	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Europe Innovation

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)	
Royaume-Uni	17.39
France	17.32
Allemagne	14.22
Suisse	14.20
Suède	8.95
Irlande	7.85
Pays-Bas	5.86
Danemark	3.91
Italie	3.15
Espagne	2.68
Norvège	2.28
Luxembourg	1.96
	99.79

Répartition économique (en % des actifs nets)	
Industrie pharmaceutique	26.60
Construction de machines et appareils	13.95
Industrie agro-alimentaire	9.87
Électronique et semi-conducteurs	9.63
Banques et autres institutions financières	9.24
Internet et services d'Internet	8.16
Chimie	4.81
Électrotechnique	3.46
Biens de consommation divers	3.33
Assurance	2.66
Matériaux de construction	2.23
Biotechnologie	2.12
Services divers	1.23
Immobilier	1.01
Distribution, commerce de détail	0.93
Pierres et métaux précieux	0.56
	99.79

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
AEDIFICA SA	126,519	EUR	7,110,368	2.18
KBC GROUPE SA	99,812	EUR	7,439,986	2.28
SOFINA SA	9,791	EUR	2,138,354	0.65
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	351,994	EUR	6,687,886	2.05
			23,376,594	**7.16**
Danemark				
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	88,179	DKK	7,380,915	2.26
NOVOZYMES -B-	33,409	DKK	1,826,525	0.56
TRYG A/S	82,179	DKK	1,669,532	0.51
			10,876,972	**3.33**
Finlande				
KONE OYJ -B-	36,425	EUR	1,711,975	0.52
			1,711,975	**0.52**
France				
AIR LIQUIDE SA	33,581	EUR	5,269,531	1.61
AXA SA	155,842	EUR	5,348,497	1.64
BIOMERIEUX SA	67,061	EUR	6,940,814	2.13
BUREAU VERITAS SA	84,776	EUR	2,487,328	0.76
CIE DE SAINT-GOBAIN	57,605	EUR	4,936,749	1.51
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	57,593	EUR	1,831,457	0.56
DANONE SA	25,950	EUR	1,689,864	0.52
DASSAULT SYST.	148,558	EUR	4,976,693	1.52
ESSILORLUXOTTICA SA	10,871	EUR	2,561,208	0.78
HERMES INTERNATIONAL SA	1,748	EUR	4,058,856	1.24
KERING	8,180	EUR	1,948,885	0.60
LEGRAND SA	18,009	EUR	1,693,566	0.52
L'OREAL SA	16,312	EUR	5,576,257	1.71
PUBLICIS GROUPE	40,180	EUR	4,138,540	1.27
SANOFI	76,211	EUR	7,144,019	2.19
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	186,216	EUR	5,048,316	1.55
			65,650,580	**20.10**
Allemagne				
ADIDAS AG - REG SHS	7,007	EUR	1,659,258	0.51
BEIERSDORF AG	40,760	EUR	5,054,240	1.55
BMW AG	21,657	EUR	1,710,470	0.52
CARL ZEISS MEDITEC AG	67,502	EUR	3,072,691	0.94
DEUTSCHE BOERSE AG - REG SHS	15,121	EUR	3,362,910	1.03
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG SHS	169,666	EUR	4,901,651	1.50
DUERR AG	41,049	EUR	880,091	0.27
E.ON SE	294,776	EUR	3,314,756	1.02
HANNOVER RUECK SE	9,136	EUR	2,205,430	0.68
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	59,571	EUR	1,870,529	0.57
MERCEDES-BENZ GROUP	42,623	EUR	2,293,117	0.70
MUENCHENER RUECK - REG SHS	9,379	EUR	4,568,511	1.40
SAP AG	21,297	EUR	5,032,481	1.54
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	38,173	EUR	7,197,901	2.20
SIEMENS HEALTHINEERS	79,830	EUR	4,087,296	1.25
SYMRISE AG	16,649	EUR	1,709,020	0.52
			52,920,352	**16.21**
Guernesey				
SHURGARD SELF STORAGE LTD	49,162	EUR	1,762,458	0.54
			1,762,458	**0.54**
Irlande				
KERRY GROUP -A-	128,929	EUR	12,022,628	3.68
KINGSPAN GROUP	24,595	EUR	1,732,718	0.53

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
			13,755,346	**4.21**
Italie				
ENEL SPA	362,586	EUR	2,496,767	0.76
FINECOBANK	302,424	EUR	5,077,699	1.55
INTESA SANPAOLO	862,942	EUR	3,333,545	1.02
MONCLER SPA	49,327	EUR	2,514,690	0.77
			13,422,701	**4.11**
Pays-Bas				
ADYEN	2,130	EUR	3,060,810	0.94
ASML HOLDING NV	19,134	EUR	12,986,245	3.98
STELLANTIS NV-BEARER AND REGISTERED SHS	169,662	EUR	2,136,045	0.65
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	101,478	EUR	2,508,536	0.77
			20,691,636	**6.34**
Norvège				
TOMRA SYSTEMS ASA	270,196	NOK	3,368,116	1.03
			3,368,116	**1.03**
Espagne				
AMADEUS IT GROUP SA -A-	37,586	EUR	2,563,365	0.78
IBERDROLA SA	192,852	EUR	2,564,932	0.79
			5,128,297	**1.57**
Suède				
ATLAS COPCO AB -A-	219,047	SEK	3,232,626	0.99
HEXAGON - REG SHS -B-	548,650	SEK	5,063,798	1.55
VOLVO AB -B-	70,060	SEK	1,644,725	0.50
			9,941,149	**3.04**
Suisse				
ABB LTD PREFERENTIAL SHARE	65,126	CHF	3,405,331	1.04
DSM FIRMENICH	50,887	EUR	4,972,678	1.52
LONZA GROUP	2,350	CHF	1,341,712	0.41
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	98,863	CHF	7,888,392	2.42
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	89,833	CHF	8,490,796	2.60
ROCHE HOLDING LTD	31,037	CHF	8,450,054	2.59
SCHINDLER HOLDING SA	6,156	CHF	1,642,562	0.50
SIG GROUP PREFERENTIAL SHARE	116,220	CHF	2,214,304	0.68
SIKA - REGISTERED SHS	7,182	CHF	1,651,527	0.51
TECAN GROUP NAM.AKT	15,582	CHF	3,363,965	1.03
			43,421,321	**13.30**
Royaume-Uni				
ADMIRAL GROUP PLC	119,926	GBP	3,835,079	1.17
ASTRAZENECA PLC	79,896	GBP	10,115,523	3.10
BIG YELLOW GROUP PLC	132,073	GBP	1,533,504	0.47
COMPASS GROUP	104,932	GBP	3,378,435	1.03
CRODA INTL - REG SHS	83,173	GBP	3,405,184	1.04
DIAGEO PLC	108,554	GBP	3,331,589	1.02
GSK REG SHS	217,778	GBP	3,546,663	1.09
HALMA PLC	201,493	GBP	6,553,153	2.01
INTERTEK GROUP PLC	58,924	GBP	3,369,529	1.03
LSE GROUP	60,448	GBP	8,250,552	2.53
PRUDENTIAL PLC	219,896	GBP	1,694,167	0.52
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	59,530	GBP	3,479,783	1.07
SPIRAX-SARCO ENGIN	55,521	GBP	4,603,247	1.41
UNILEVER	60,058	GBP	3,303,626	1.01
			60,400,034	**18.50**
Total des actions			**326,427,531**	**99.96**
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			**326,427,531**	**99.96**
Total du portefeuille-titres			**326,427,531**	**99.96**
Coût d'acquisition			335,434,099	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)	
France	20.10
Royaume-Uni	18.50
Allemagne	16.21
Suisse	13.30
Belgique	7.16
Pays-Bas	6.34
Irlande	4.21
Italie	4.11
Danemark	3.33
Suède	3.04
Espagne	1.57
Norvège	1.03
Guernesey	0.54
Finlande	0.52
	99.96

Répartition économique (en % des actifs nets)	
Industrie pharmaceutique	23.21
Banques et autres institutions financières	12.97
Industrie agro-alimentaire	7.63
Électronique et semi-conducteurs	6.56
Construction de machines et appareils	6.28
Assurance	5.92
Immobilier	5.23
Chimie	4.66
Énergie et eau	4.11
Internet et services d'Internet	3.85
Électrotechnique	3.77
Textile et habillement	3.55
Industrie automobile	2.38
Matériaux de construction	2.04
Télécommunication	1.50
Art graphique, maison d'édition	1.27
Biens de consommation divers	1.07
Restauration, industrie hôtelière	1.03
Tabac et boissons alcoolisées	1.02
Services divers	0.76
Distribution, commerce de détail	0.60
Pneus et caoutchouc	0.56
	99.96

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Global Demography

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
KBC GROUPE SA	205,358	EUR	15,307,385	0.72
			15,307,385	**0.72**
Danemark				
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	291,923	DKK	24,435,058	1.16
			24,435,058	**1.16**
France				
ESSILORLUXOTTICA SA	90,889	EUR	21,413,448	1.01
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	35,803	EUR	22,752,807	1.08
SCHNEIDER ELECTRIC SE	102,875	EUR	24,782,588	1.17
VINCI SA	203,988	EUR	20,345,763	0.96
			89,294,606	**4.23**
Allemagne				
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	164,555	EUR	31,028,491	1.47
			31,028,491	**1.47**
Irlande				
ACCENTURE - SHS CLASS A	87,124	USD	29,598,602	1.40
CRH PLC	303,587	EUR	27,124,934	1.28
LINDE PLC	77,780	USD	31,447,757	1.49
TE CONNECTIVITY PLC	157,555	USD	21,753,393	1.03
			109,924,686	**5.20**
Japon				
HITACHI LTD	865,300	JPY	20,933,408	0.99
HOYA CORP	137,500	JPY	16,741,894	0.79
			37,675,302	**1.78**
Pays-Bas				
ASML HOLDING NV	44,647	EUR	30,301,919	1.43
			30,301,919	**1.43**
Espagne				
IBERDROLA SA	2,441,704	EUR	32,474,663	1.54
			32,474,663	**1.54**
Suisse				
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	250,764	CHF	20,008,747	0.95
			20,008,747	**0.95**
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC	158,849	GBP	20,111,651	0.95
RELX PLC	434,342	GBP	18,989,432	0.90
RIO TINTO PLC	335,000	GBP	19,136,490	0.91
UNILEVER	476,147	GBP	26,130,947	1.24
			84,368,520	**3.99**
États-Unis d'Amérique				
ABBOTT LABORATORIES	196,616	USD	21,476,809	1.02
ADVANCED MICRO DEVICES INC	152,000	USD	17,730,642	0.84
ALPHABET INC -A-	321,843	USD	58,836,195	2.79
AMAZON.COM INC	484,082	USD	102,561,807	4.86
APPLE INC	472,174	USD	114,188,135	5.41
AUTODESK INC	40,000	USD	11,417,479	0.54
BANK OF AMERICA CORP	1,111,920	USD	47,193,514	2.23
BECTON DICKINSON	83,178	USD	18,223,653	0.86
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	283,121	USD	63,388,483	3.00
BROWN AND BROWN INC	204,678	USD	20,165,379	0.95
ELI LILLY & CO	42,009	USD	31,319,119	1.48
EMERSON ELECTRIC CO	286,883	USD	34,334,534	1.63
FISERV INC	83,000	USD	16,465,340	0.78
FORTIVE CORP	147,485	USD	10,682,158	0.51
GE VERNOVA LLC	51,000	USD	16,200,319	0.77
HOME DEPOT INC	77,833	USD	29,238,299	1.38

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Global Demography

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
JPMORGAN CHASE CO	257,190	USD	59,537,436	2.82
MASTERCARD INC -A-	84,120	USD	42,776,503	2.03
MCKESSON CORP	19,500	USD	10,732,250	0.51
MERCK & CO INC	198,453	USD	19,065,287	0.90
MICROSOFT CORP	371,152	USD	151,077,324	7.15
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	376,654	USD	21,726,261	1.03
MORGAN STANLEY	303,262	USD	36,819,023	1.74
MSCI INC -A-	15,000	USD	8,691,598	0.41
NVIDIA CORP	754,168	USD	97,805,139	4.63
ON SEMICONDUCTOR CORP	270,000	USD	16,439,884	0.78
OTIS WORLDWIDE CORPORATION	333,599	USD	29,835,445	1.41
PALO ALTO NETWORKS	131,000	USD	23,019,565	1.09
PARKER-HANNIFIN CORP	43,104	USD	26,475,555	1.25
PROCTER & GAMBLE CO	262,531	USD	42,504,415	2.01
PROGRESSIVE CORP	79,237	USD	18,335,082	0.87
S&P GLOBAL INC	48,315	USD	23,237,392	1.10
SALESFORCE INC	73,000	USD	23,569,377	1.12
SERVICENOW INC	6,809	USD	6,970,890	0.33
STRYKER CORP	63,304	USD	22,011,207	1.04
SYSCO CORP	140,000	USD	10,337,422	0.49
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	146,358	USD	27,913,319	1.32
THERMO FISHER SCIENT SHS	58,539	USD	29,409,700	1.39
TJX COS INC	280,405	USD	32,714,368	1.55
UNITEDHEALTH GROUP INC	43,457	USD	21,229,510	1.01
VISA INC -A-	170,379	USD	52,000,559	2.46
WALMART INC	424,111	USD	37,004,760	1.75
WASTE MANAGEMENT	219,376	USD	42,750,249	2.02
XYLEM INC	262,414	USD	29,401,518	1.39
ZOETIS INC -A-	164,000	USD	25,804,462	1.22
			1,602,617,365	**75.88**
Total des actions			**2,077,436,742**	**98.37**
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			**2,077,436,742**	**98.37**
Total du portefeuille-titres			**2,077,436,742**	**98.37**
Coût d'acquisition			1,646,620,120	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Global Demography

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)	
États-Unis d'Amérique	75.88
Irlande	5.20
France	4.23
Royaume-Uni	3.99
Japon	1.78
Espagne	1.54
Allemagne	1.47
Pays-Bas	1.43
Danemark	1.16
Suisse	0.95
Belgique	0.72
	98.37

Répartition économique (en % des actifs nets)	
Internet et services d'Internet	13.80
Électronique et semi-conducteurs	12.69
Banques et autres institutions financières	11.94
Industrie pharmaceutique	10.16
Distribution, commerce de détail	9.54
Articles de bureaux et ordinateurs	8.41
Électrotechnique	5.04
Services divers	4.89
Industrie agro-alimentaire	3.21
Énergie et eau	2.93
Construction de machines et appareils	2.67
Matériaux de construction	2.25
Services environnementaux et recyclage	2.02
Biens de consommation divers	2.01
Art graphique, maison d'édition	2.00
Assurance	1.82
Textile et habillement	1.08
Soins de santé	1.01
Métaux non ferreux	0.91
	98.37

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Global Income (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
France				
AXA SA	10,256	EUR	351,986	1.68
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	292	EUR	185,566	0.89
SCHNEIDER ELECTRIC SE	783	EUR	188,625	0.90
			726,177	**3.47**
Allemagne				
ALLIANZ SE PREFERENTIAL SHARE	1,280	EUR	378,752	1.81
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG SHS	15,038	EUR	434,448	2.08
MUENCHENER RUECK - REG SHS	348	EUR	169,511	0.81
			982,711	**4.70**
Irlande				
CRH PLC	4,416	EUR	394,561	1.89
LINDE PLC	455	USD	183,964	0.88
			578,525	**2.77**
Italie				
INTESA SANPAOLO	114,841	EUR	443,631	2.12
			443,631	**2.12**
Pays-Bas				
ASM INTERNATIONAL NV	135	EUR	75,438	0.36
			75,438	**0.36**
Espagne				
IBERDROLA SA	20,362	EUR	270,815	1.30
			270,815	**1.30**
Suisse				
CHUBB - REG SHS	865	USD	230,806	1.10
PARTNERS GROUP HLDG - REG SHS	78	CHF	102,232	0.49
ZURICH INSURANCE GROUP - REG SHS	308	CHF	176,835	0.85
			509,873	**2.44**
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC	1,878	GBP	237,771	1.14
LSE GROUP	2,958	GBP	403,738	1.93
RIO TINTO PLC	1,716	GBP	98,025	0.47
			739,534	**3.54**
États-Unis d'Amérique				
A.O.SMITH CORP	1,268	USD	83,525	0.40
ABBVIE INC	2,195	USD	376,679	1.80
ADVANCED MICRO DEVICES INC	469	USD	54,708	0.26
ALPHABET INC -A-	5,490	USD	1,003,628	4.80
AMAZON.COM INC	5,090	USD	1,078,411	5.16
AMERICAN EXPRESS	914	USD	261,966	1.25
AMERIPRISE FINANCIAL INC	661	USD	339,871	1.63
APPLE INC	3,845	USD	929,855	4.45
APPLIED MATERIALS INC	927	USD	145,590	0.70
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	605	USD	171,030	0.82
BOOKING HOLDINGS INC	88	USD	422,232	2.02
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	4,319	USD	966,989	4.63
BUILDERS FIRSTSOURCE	310	USD	42,789	0.20
CME GROUP -A-	1,046	USD	234,585	1.12
EBAY INC	2,458	USD	147,053	0.70
ELI LILLY & CO	249	USD	185,638	0.89
EMERSON ELECTRIC CO	2,187	USD	261,743	1.25
EXPEDIA GROUP INC	1,154	USD	207,653	0.99
FREEPORT MCMORAN COPPER AND GOLD INC	2,455	USD	90,281	0.43
GODADDY -A-	848	USD	161,632	0.77
HCA INC	369	USD	106,958	0.51
HOLOGIC INC	1,387	USD	96,561	0.46
HOME DEPOT INC	425	USD	159,653	0.76

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Global Income (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
INTERCONTINENTAL EXCHANGE INC	1,997	USD	287,371	1.37
IQVIA HOLDINGS INC	959	USD	181,992	0.87
JPMORGAN CHASE CO	2,294	USD	531,043	2.54
KLA CORPORATION	68	USD	41,379	0.20
MARSH MCLENNAN COS	834	USD	171,077	0.82
MASTERCARD INC -A-	1,040	USD	528,858	2.53
MCKESSON CORP	438	USD	241,063	1.15
MERCK & CO INC	1,832	USD	175,999	0.84
MICROSOFT CORP	3,177	USD	1,293,198	6.19
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	6,921	USD	399,219	1.91
MORGAN STANLEY	1,859	USD	225,701	1.08
NVIDIA CORP	7,813	USD	1,013,238	4.85
OMNICOM GROUP INC	1,072	USD	89,073	0.43
OWENS CORNING SHS	1,665	USD	273,861	1.31
PALO ALTO NETWORKS	1,036	USD	182,048	0.87
PAYCOM SOFTWARE INC	1,230	USD	243,470	1.16
PEPSICO INC	2,827	USD	415,136	1.99
PROCTER & GAMBLE CO	1,508	USD	244,149	1.17
QUALCOMM INC	1,592	USD	236,179	1.13
QUEST DIAGNOSTICS	1,733	USD	252,477	1.21
SALESFORCE INC	1,172	USD	378,402	1.81
SEAGATE TECHNOLOGY HOLDINGS	1,133	USD	94,437	0.45
UNITEDHEALTH GROUP INC	741	USD	361,992	1.73
VALERO ENERGY CORP	1,672	USD	197,943	0.95
VISA INC -A-	1,131	USD	345,187	1.65
WABTEC CORP	1,111	USD	203,413	0.97
WASTE MANAGEMENT	1,617	USD	315,108	1.51
ZOETIS INC -A-	710	USD	111,714	0.53
			16,563,757	**79.23**
Total des actions			**20,890,461**	**99.92**
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			**20,890,461**	**99.92**
Total du portefeuille-titres			**20,890,461**	**99.92**
Coût d'acquisition			20,055,768	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Global Income (voir la Note 1)

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)	
États-Unis d'Amérique	79.23
Allemagne	4.70
Royaume-Uni	3.54
France	3.47
Irlande	2.77
Suisse	2.44
Italie	2.12
Espagne	1.30
Pays-Bas	0.36
	99.92

Répartition économique (en % des actifs nets)	
Internet et services d'Internet	19.44
Banques et autres institutions financières	18.05
Articles de bureaux et ordinateurs	9.52
Industrie pharmaceutique	8.90
Distribution, commerce de détail	6.63
Électronique et semi-conducteurs	6.36
Assurance	5.97
Industrie agro-alimentaire	3.90
Matériaux de construction	3.40
Télécommunication	3.21
Soins de santé	2.24
Électrotechnique	2.15
Services divers	1.65
Services environnementaux et recyclage	1.51
Énergie et eau	1.30
Biens de consommation divers	1.17
Construction de machines et appareils	0.97
Pétrole	0.95
Textile et habillement	0.89
Métaux non ferreux	0.47
Art graphique, maison d'édition	0.43
Pierres et métaux précieux	0.43
Industrie automobile	0.40
	99.92

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Life Care

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
UCB	70,753	EUR	14,081,481	1.85
			14,081,481	**1.85**
Îles Caïman				
BEIGENE - REG SHS	306,977	HKD	4,315,416	0.57
			4,315,416	**0.57**
Danemark				
GENMAB AS	23,383	DKK	4,846,029	0.64
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	429,588	DKK	37,234,654	4.90
			42,080,683	**5.54**
France				
ESSILORLUXOTTICA SA	50,385	EUR	12,292,116	1.62
SANOFI	211,507	EUR	20,530,513	2.70
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	56,042	EUR	10,950,542	1.44
			43,773,171	**5.76**
Allemagne				
BIONTECH - ADR 1 SHS	54,143	USD	6,169,595	0.81
SIEMENS HEALTHINEERS	152,714	EUR	8,096,530	1.07
			14,266,125	**1.88**
Irlande				
ALKERMES	111,617	USD	3,210,105	0.42
ICON PLC	39,372	USD	8,256,702	1.09
PROTHENA CORP	139,124	USD	1,926,867	0.25
			13,393,674	**1.76**
Japon				
CHUGAI PHARMACEUTICAL	238,200	JPY	10,608,053	1.40
			10,608,053	**1.40**
Pays-Bas				
ARGENX - SHS ADR REPR 1 SH	19,248	USD	11,837,520	1.56
			11,837,520	**1.56**
Suisse				
ALCON - REG SHS	45,909	CHF	3,895,499	0.51
ROCHE HOLDING LTD	67,099	CHF	18,916,724	2.49
STRAUMANN HOLDING LTDÂ	65,436	CHF	8,249,202	1.09
			31,061,425	**4.09**
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC	205,422	GBP	26,931,485	3.54
			26,931,485	**3.54**
États-Unis d'Amérique				
ABBOTT LABORATORIES	148,647	USD	16,813,462	2.21
ABBVIE INC	105,214	USD	18,696,528	2.46
ALIGN TECHNOLOGY INC	30,783	USD	6,418,563	0.84
ALNYLAM PHARMACEUTICALS INC	18,403	USD	4,330,410	0.57
AMGEN INC	51,583	USD	13,444,593	1.77
ASCENDIS PHARMA ADR REP 1SHS	24,037	USD	3,309,174	0.44
BECTON DICKINSON	47,827	USD	10,850,511	1.43
BIOGEN IDEC INC	50,052	USD	7,653,952	1.01
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC	129,986	USD	8,543,980	1.12
BOSTON SCIENTIF CORP	230,292	USD	20,569,681	2.71
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	331,796	USD	18,766,382	2.47
BRUKER BIOSCIENCES	171,813	USD	10,071,678	1.33
CHEMED CORP	14,683	USD	7,779,053	1.02
DANAHER CORP	22,521	USD	5,169,696	0.68
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	61,789	USD	4,574,240	0.60
ELI LILLY & CO	90,448	USD	69,825,857	9.19
ENSIGN GROUP INC/THE	27,865	USD	3,702,144	0.49
GLOBUS MEDICAL -A-	107,923	USD	8,926,311	1.17

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Life Care

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
HCA INC	19,715	USD	5,917,457	0.78
HUMANA INC	15,018	USD	3,810,217	0.50
IDEXX LABS CORP	16,960	USD	7,011,942	0.92
ILLUMINA INC	20,100	USD	2,685,963	0.35
INSULET	15,145	USD	3,953,905	0.52
INTUITIVE SURGICAL	24,502	USD	12,789,064	1.68
IONIS PHARMACEUTICALS NEW	179,219	USD	6,265,496	0.82
JOHNSON & JOHNSON	96,231	USD	13,916,927	1.83
MCKESSON CORP	39,801	USD	22,682,988	2.99
MEDPACE HOLDNGS	20,082	USD	6,671,843	0.88
MERCK & CO INC	207,682	USD	20,660,205	2.72
METTLER TOLEDO INTERNATIONAL	4,093	USD	5,008,522	0.66
NEUROCRINE BIOSCIENCES	45,125	USD	6,159,563	0.81
OPTION CARE HEALTH INC	135,294	USD	3,138,821	0.41
QUEST DIAGNOSTICS	50,436	USD	7,608,775	1.00
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	28,965	USD	20,632,638	2.72
SCHLAR RCK HLDG - REGISTERED SHS	155,384	USD	6,715,696	0.88
STRYKER CORP	46,027	USD	16,572,021	2.18
SUPERNUS PHARM	109,327	USD	3,953,264	0.52
THE CIGNA GROUP - REG SHS	47,878	USD	13,221,031	1.74
THERMO FISHER SCIENT SHS	57,623	USD	29,977,213	3.95
ULTRAGENYX PHARMACEUTICAL INC	117,467	USD	4,941,837	0.65
UNITEDHEALTH GROUP INC	79,296	USD	40,112,676	5.28
VEEVA SYSTEMS -A-	51,721	USD	10,874,340	1.43
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	18,902	USD	7,611,835	1.00
VIRIDIAN THERAPE	94,385	USD	1,809,360	0.24
ZOETIS INC -A-	87,217	USD	14,210,266	1.87
			538,360,080	**70.86**
Total des actions			**750,709,113**	**98.81**
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			**750,709,113**	**98.81**
Total du portefeuille-titres			**750,709,113**	**98.81**
Coût d'acquisition			723,166,956	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Life Care

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)	
États-Unis d'Amérique	70.86
France	5.76
Danemark	5.54
Suisse	4.09
Royaume-Uni	3.54
Allemagne	1.88
Belgique	1.85
Irlande	1.76
Pays-Bas	1.56
Japon	1.40
Îles Caïman	0.57
	98.81

Répartition économique (en % des actifs nets)	
Industrie pharmaceutique	69.07
Biotechnologie	11.15
Soins de santé	7.80
Électronique et semi-conducteurs	4.60
Assurance	1.74
Internet et services d'Internet	1.43
Banques et autres institutions financières	1.31
Chimie	1.02
Construction de machines et appareils	0.68
	98.81

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Meta Globe

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Îles Caïman				
ASM PACIFIC TECHNOLOGY	271,002	HKD	2,613,055	0.89
XIAOMI CORP - REGISTERED SHS -B-	2,243,225	HKD	9,962,910	3.39
			12,575,965	**4.28**
France				
DASSAULT SYST.	154,326	EUR	5,353,453	1.82
			5,353,453	**1.82**
Allemagne				
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	42,638	EUR	8,325,235	2.83
			8,325,235	**2.83**
Hong Kong				
LENOVO GROUP LTD -RC-	4,357,739	HKD	5,654,784	1.92
			5,654,784	**1.92**
Israël				
CYBERARK SOFTWARE LTD/ISRAEL	16,668	USD	5,552,944	1.89
			5,552,944	**1.89**
Japon				
CAPCOM CO LTD	243,800	JPY	5,389,164	1.83
RENESAS ELECTRONICS	406,000	JPY	5,286,834	1.80
SONY CORP	434,300	JPY	9,309,980	3.17
			19,985,978	**6.80**
Luxembourg				
CLOUDFLARE INC	47,207	USD	5,083,250	1.73
GLOBANT REG SHS	12,009	USD	2,574,970	0.88
SNOWFLAKE INC-CLASS A	31,990	USD	4,939,576	1.68
			12,597,796	**4.29**
Corée du Sud				
NAVER	38,414	KRW	5,190,058	1.77
SK HYNIX INC	45,527	KRW	5,377,947	1.83
			10,568,005	**3.60**
Suède				
HEXAGON - REG SHS -B-	473,958	SEK	4,529,715	1.54
SURGICAL SCIENCE SWEDEN AB	58,296	SEK	822,531	0.28
			5,352,246	**1.82**
Suisse				
LOGITECH - REG SHS	58,005	USD	4,802,830	1.63
			4,802,830	**1.63**
Taïwan				
MEDIA TEK INCORPORATION	125,112	TWD	5,399,914	1.84
			5,399,914	**1.84**
États-Unis d'Amérique				
ADOBE INC	16,803	USD	7,471,958	2.54
ADVANCED MICRO DEVICES INC	76,854	USD	9,283,195	3.16
AKAMAI TECHNOLOGIES	55,477	USD	5,306,375	1.81
ALPHABET INC -A-	47,864	USD	9,060,655	3.08
ALTAIR ENGINEERING INC	23,509	USD	2,565,067	0.87
APPLE INC	36,000	USD	9,015,120	3.07
ARISTA NETWORKS INC	81,214	USD	8,976,583	3.06
AUTODESK INC	17,844	USD	5,274,151	1.80
BENTLEY SYSTEMS --- REGISTERED SHS -B-	110,506	USD	5,160,630	1.76
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	41,495	USD	9,620,202	3.27
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	17,646	USD	5,301,917	1.80
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC	14,683	USD	5,023,935	1.71
ELECTRONIC ARTS - REGSHS	34,660	USD	5,070,758	1.73
EQUINIX INC	5,657	USD	5,333,929	1.82
GENERAL ELECTRI	54,414	USD	9,075,711	3.09
IBM CORP	41,018	USD	9,016,987	3.07

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Meta Globe

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
INTUITIVE SURGICAL	17,466	USD	9,116,553	3.10
KEYSIGHT TECHNOLOGIES	32,216	USD	5,174,856	1.76
MARVELL TECH --- REGISTERED SHS	47,540	USD	5,250,793	1.79
MICRON TECHNOLOGY INC	101,662	USD	8,555,874	2.91
MICROSOFT CORP	20,984	USD	8,844,756	3.01
NVIDIA CORP	68,016	USD	9,133,869	3.11
OKTA -A-	63,878	USD	5,033,586	1.71
PAYPAL HOLDINGS	61,055	USD	5,211,044	1.77
PTC INC	28,193	USD	5,183,847	1.76
QUALCOMM INC	59,924	USD	9,205,525	3.13
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	46,457	USD	9,174,793	3.12
ZSCALER INC	28,390	USD	5,121,840	1.74
			195,564,509	**66.57**
Total des actions			**291,733,659**	**99.31**
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			**291,733,659**	**99.31**
Total du portefeuille-titres			**291,733,659**	**99.31**
Coût d'acquisition			253,199,391	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Meta Globe

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)	
États-Unis d'Amérique	66.57
Japon	6.80
Luxembourg	4.29
Îles Caïman	4.28
Corée du Sud	3.60
Allemagne	2.83
Hong Kong	1.92
Israël	1.89
Taïwan	1.84
France	1.82
Suède	1.82
Suisse	1.63
	99.31

Répartition économique (en % des actifs nets)	
Internet et services d'Internet	42.51
Électronique et semi-conducteurs	19.99
Articles de bureaux et ordinateurs	12.97
Électrotechnique	9.52
Télécommunication	3.13
Industrie pharmaceutique	3.10
Banques et autres institutions financières	2.66
Immobilier	1.82
Services divers	1.77
Construction de machines et appareils	1.54
Soins de santé	0.28
	99.31

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Oncology Impact

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Îles Caïman				
BEIGENE - REG SHS	2,516,722	HKD	35,379,535	2.24
LEGEND BIOTECH CORP	221,819	USD	7,217,990	0.46
			42,597,525	**2.70**
Danemark				
COLOPLAST -B-	174,250	DKK	19,022,922	1.21
GENMAB AS	102,297	DKK	21,200,624	1.34
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	733,073	DKK	63,539,295	4.03
			103,762,841	**6.58**
Allemagne				
BIONTECH - ADR 1 SHS	361,269	USD	41,166,603	2.61
MERCK KGAA	235,615	EUR	34,132,709	2.16
SIEMENS HEALTHINEERS	1,048,340	EUR	55,580,471	3.53
			130,879,783	**8.30**
Irlande				
ICON PLC	90,092	USD	18,893,193	1.20
			18,893,193	**1.20**
Japon				
CHUGAI PHARMACEUTICAL	468,700	JPY	20,873,192	1.32
DAIICHI SANKYO CO LTD	860,000	JPY	23,814,708	1.51
			44,687,900	**2.83**
Luxembourg				
LANTHEUS HOLDINGS INC	113,600	USD	10,162,656	0.64
REVOLUTION MEDICINES INC	401,883	USD	17,578,362	1.11
SPRINGWORKS THERAPEUTICS INC	164,006	USD	5,925,537	0.38
SYNDAX PHARMACEUTICALS INC	547,134	USD	7,233,111	0.46
			40,899,666	**2.59**
Pays-Bas				
IMMATICS NV	653,081	USD	4,643,406	0.29
MERUS - REG SHS	357,534	USD	15,034,305	0.95
			19,677,711	**1.25**
Suisse				
LONZA GROUP	58,830	CHF	34,780,876	2.21
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	513,270	CHF	50,235,238	3.19
ROCHE HOLDING LTD	267,624	CHF	75,449,250	4.79
SANDOZ GROUP AG	527,564	CHF	21,637,480	1.37
			182,102,844	**11.55**
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC	487,797	GBP	63,951,756	4.06
AUTOLUS THERAPEUTICS PLC	1,678,418	USD	3,944,282	0.25
BICYCLE THERAPEUTICS PLC	556,312	USD	7,788,368	0.49
IMMUNOCORE HOLDINGS PLC-ADR	134,779	USD	3,975,981	0.25
			79,660,387	**5.05**
États-Unis d'Amérique				
AGILENT TECHNOLOGIES	91,612	USD	12,307,156	0.78
AMGEN INC	241,211	USD	62,869,235	3.99
ARCELLX INC	113,862	USD	8,732,077	0.55
ARVINAS - REG SHS	392,814	USD	7,530,244	0.48
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	1,013,582	USD	57,328,198	3.64
CELCUITY INC	263,576	USD	3,453,582	0.22
DANAHER CORP	170,580	USD	39,156,639	2.48
ELI LILLY & CO	143,050	USD	110,434,599	7.00
EXACT SCIENCES CORP	345,399	USD	19,407,970	1.23
GILEAD SCIENCES INC	664,795	USD	61,407,114	3.89
GUARDANT HEALTH --- REGISTERED SHS	352,470	USD	10,767,959	0.68
HOLOGIC INC	805,674	USD	58,081,039	3.68
IDEAYA BIOSCIENCES INC	474,938	USD	12,205,907	0.77

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Oncology Impact

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
ILLUMINA INC	105,041	USD	14,036,629	0.89
INCYTE CORP	292,604	USD	20,210,158	1.28
INTUITIVE SURGICAL	39,892	USD	20,822,028	1.32
IQVIA HOLDINGS INC	90,947	USD	17,871,995	1.13
KURA ONCOLOGY - REGISTERED	422,625	USD	3,681,064	0.23
MEDPACE HOLDNGS	40,233	USD	13,366,610	0.85
MERCK & CO INC	848,630	USD	84,421,711	5.35
METTLER TOLEDO INTERNATIONAL	6,537	USD	7,999,196	0.51
MODERNA INC	211,399	USD	8,789,970	0.56
NATERA	115,780	USD	18,327,974	1.16
NURIX THERAPETC - REG SHS	381,551	USD	7,188,421	0.46
NUVALENT INC-A SHARES	185,516	USD	14,522,192	0.92
OLEMA PHARMA --- REGISTERED SHS	850,454	USD	4,958,147	0.31
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	96,515	USD	68,750,530	4.36
RELAY THERAPTCS - REGISTERED SHS	1,729,099	USD	7,123,888	0.45
SUMMIT THERAPEUTICS INC	202,705	USD	3,617,271	0.23
TERNS PHARMACEUTICALS INC	1,285,148	USD	7,119,720	0.45
THERMO FISHER SCIENT SHS	131,335	USD	68,324,407	4.33
ZAI LAB AMERICAN DEPOSITARY RECEIPT REPR	375,456	USD	9,833,193	0.62
			864,646,823	**54.84**
Total des actions			**1,527,808,673**	**96.90**
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			**1,527,808,673**	**96.90**
Total du portefeuille-titres			**1,527,808,673**	**96.90**
Coût d'acquisition			1,597,569,509	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Oncology Impact

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)	
États-Unis d'Amérique	54.84
Suisse	11.55
Allemagne	8.30
Danemark	6.58
Royaume-Uni	5.05
Japon	2.83
Îles Caïman	2.70
Luxembourg	2.59
Pays-Bas	1.25
Irlande	1.20
	96.90

Répartition économique (en % des actifs nets)	
Industrie pharmaceutique	59.09
Biotechnologie	23.98
Électronique et semi-conducteurs	4.84
Construction de machines et appareils	2.48
Banques et autres institutions financières	2.41
Chimie	2.21
Soins de santé	1.41
Services divers	0.49
	96.90

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
France				
CANAL+SA	41,170	GBP	101,083	0.29
LOUIS HACHETTE GROUP	41,170	EUR	62,167	0.18
VIVENDI SA	41,170	EUR	105,930	0.31
			269,180	**0.78**
Allemagne				
COMPUGROUP MEDICAL SE & CO K	44,552	EUR	969,452	2.81
COVESTRO AG	19,551	EUR	1,097,984	3.18
			2,067,436	**5.99**
Pays-Bas				
HAVAS NV	41,170	EUR	66,794	0.19
QIAGEN NV - REG SHS	8,279	EUR	356,370	1.03
			423,164	**1.23**
Espagne				
ERCROS SA	83,739	EUR	295,599	0.86
TALGO S.A.	69,089	EUR	232,139	0.67
			527,738	**1.53**
États-Unis d'Amérique				
PLAYAGS INC	184,814	USD	2,057,852	5.97
REVANCE THERAPEUTICS INC	163,605	USD	480,308	1.39
			2,538,160	**7.36**
Total des actions			**5,825,678**	**16.89**
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			**5,825,678**	**16.89**
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
France				
CANDRIAM MONÉTAIRE SICAV Z C	2,101	EUR	3,347,018	9.70
			3,347,018	**9.70**
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			**3,347,018**	**9.70**
Total Organismes de placement collectif			**3,347,018**	**9.70**
Total du portefeuille-titres			**9,172,696**	**26.59**
Coût d'acquisition			8,988,528	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)	
France	10.48
États-Unis d'Amérique	7.36
Allemagne	5.99
Espagne	1.53
Pays-Bas	1.23
	26.59

Répartition économique (en % des actifs nets)	
Fonds d'investissement	9.70
Restauration, industrie hôtelière	5.97
Chimie	4.04
Internet et services d'Internet	2.81
Industrie pharmaceutique	1.39
Biotechnologie	1.03
Métaux non ferreux	0.67
Télécommunication	0.49
Art graphique, maison d'édition	0.31
Immobilier	0.18
	26.59

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
France				
SCHNEIDER ELECTRIC SE	231,198	EUR	57,672,792	2.72
			57,672,792	**2.72**
Allemagne				
SAP AG	240,699	EUR	58,896,313	2.78
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	273,922	EUR	53,484,333	2.53
			112,380,646	**5.31**
Irlande				
CREDO TECHNOLOGY GROUP HOLDI	503,971	USD	33,871,891	1.60
			33,871,891	**1.60**
Israël				
CYBERARK SOFTWARE LTD/ISRAEL	32,386	USD	10,789,396	0.51
MONDAY.COM LTD	36,256	USD	8,536,113	0.40
			19,325,509	**0.91**
Japon				
FANUC CORP SHS	713,800	JPY	18,962,297	0.90
KEYENCE CORP	112,700	JPY	46,346,399	2.19
RENESAS ELECTRONICS	2,133,900	JPY	27,787,133	1.31
SMC CORP	75,100	JPY	29,713,142	1.40
TOKYO ELECTRON LTD	101,500	JPY	15,619,605	0.74
			138,428,576	**6.54**
Pays-Bas				
ASML HOLDING NV	59,787	EUR	42,017,936	1.98
BESI - REG SHS	150,441	EUR	20,609,913	0.97
STMICROELECTRONICS NV	883,213	EUR	22,023,574	1.04
			84,651,423	**4.00**
Suisse				
TECAN GROUP NAM.AKT	63,491	CHF	14,193,535	0.67
			14,193,535	**0.67**
États-Unis d'Amérique				
ADVANCED MICRO DEVICES INC	340,044	USD	41,073,915	1.94
ALPHABET INC -A-	555,784	USD	105,209,911	4.97
ALTAIR ENGINEERING INC	517,130	USD	56,424,054	2.67
APPLIED MATERIALS INC	135,711	USD	22,070,680	1.04
AUTODESK INC	195,401	USD	57,754,674	2.73
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	167,153	USD	50,222,790	2.37
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC	149,227	USD	51,059,510	2.41
DATADOG INC	247,951	USD	35,429,718	1.67
EMERSON ELECTRIC CO	546,059	USD	67,673,092	3.20
GS ACQN HLDG - REGISTERED SHS -A-	186,531	USD	21,191,787	1.00
INTUITIVE SURGICAL	88,364	USD	46,122,473	2.18
KEYSIGHT TECHNOLOGIES	135,949	USD	21,837,488	1.03
LAM RESEARCH CORP	502,448	USD	36,291,819	1.71
MARVELL TECH --- REGISTERED SHS	636,304	USD	70,279,777	3.32
MICRON TECHNOLOGY INC	516,776	USD	43,491,868	2.05
MICROSOFT CORP	323,899	USD	136,523,429	6.45
MONGODB INC	138,109	USD	32,153,156	1.52
MONOLITHIC POWER	40,835	USD	24,162,070	1.14
NVIDIA CORP	778,551	USD	104,551,614	4.94
ON SEMICONDUCTOR CORP	454,095	USD	28,630,690	1.35
PALO ALTO NETWORKS	326,164	USD	59,348,801	2.80
PTC INC	227,193	USD	41,773,977	1.97
QUALCOMM INC	167,835	USD	25,782,813	1.22
ROCKWELL AUTOMATION	179,461	USD	51,288,159	2.42
SALESFORCE INC	250,055	USD	83,600,888	3.95
SERVICENOW INC	56,788	USD	60,202,095	2.84

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	506,351	USD	99,999,259	4.72
TRIMBLE	621,240	USD	43,896,818	2.07
UNIVERSAL DISPLAY	168,076	USD	24,572,711	1.16
VEEVA SYSTEMS -A-	238,416	USD	50,126,964	2.37
ZSCALER INC	116,703	USD	21,054,388	0.99
			1,613,801,388	**76.23**
Total des actions			**2,074,325,760**	**97.98**
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			**2,074,325,760**	**97.98**
Total du portefeuille-titres			**2,074,325,760**	**97.98**
Coût d'acquisition			1,608,729,215	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)	
États-Unis d'Amérique	76.23
Japon	6.54
Allemagne	5.31
Pays-Bas	4.00
France	2.72
Irlande	1.60
Israël	0.91
Suisse	0.67
	97.98

Répartition économique (en % des actifs nets)	
Internet et services d'Internet	43.41
Électronique et semi-conducteurs	31.98
Électrotechnique	12.80
Banques et autres institutions financières	3.32
Industrie pharmaceutique	2.85
Construction de machines et appareils	1.40
Télécommunication	1.22
Articles de bureaux et ordinateurs	1.00
	97.98

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L US Edge (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Bermudes				
EVEREST GROUP LTD	1,586	USD	574,862	0.54
NORVERGIAN CRUISE LINE LTD	14,217	USD	365,803	0.34
			940,665	**0.89**
Irlande				
LINDE PLC	3,976	USD	1,664,632	1.57
TE CONNECTIVITY PLC	9,427	USD	1,347,778	1.27
			3,012,410	**2.84**
Libéria				
ROYAL CARIBBEAN CRUISES	2,344	USD	540,737	0.51
			540,737	**0.51**
Panama				
CARNIVAL CORP	14,654	USD	365,178	0.34
			365,178	**0.34**
Suisse				
BUNGE GLOBAL LT	7,893	USD	613,760	0.58
			613,760	**0.58**
États-Unis d'Amérique				
ADOBE INC	74	USD	32,906	0.03
ADVANCED MICRO DEVICES INC	467	USD	56,409	0.05
ALPHABET INC -A-	13,481	USD	2,551,953	2.41
ALPHABET INC -C-	11,334	USD	2,158,447	2.04
AMAZON.COM INC	22,414	USD	4,917,407	4.64
AMERICAN EXPRESS	4,510	USD	1,338,523	1.26
AMERICAN INTL	13,436	USD	978,141	0.92
AMPHENOL -A-	17,709	USD	1,229,890	1.16
APPLE INC	34,088	USD	8,536,318	8.05
APPLIED MATERIALS INC	595	USD	96,765	0.09
APTIV PLC	9,452	USD	571,657	0.54
ARCHER-DANIELS MIDLAND CO	9,688	USD	489,438	0.46
AUTOZONE INC	100	USD	320,200	0.30
BANK OF NY MELLON	16,763	USD	1,287,901	1.21
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	7,046	USD	1,633,545	1.54
CAPITAL ONE FINANCIAL CORP	5,254	USD	936,893	0.88
CATERPILLAR - REG SHS	3,313	USD	1,201,824	1.13
CBRE GROUP	5,638	USD	740,213	0.70
CENTENE CORP	12,452	USD	754,342	0.71
CF INDUSTRIES HOLDINGS INC	4,340	USD	370,289	0.35
CINTAS	6,915	USD	1,263,371	1.19
CITIGROUP INC	9,749	USD	686,232	0.65
CITIZENS FINANCIAL GROUP INC	13,556	USD	593,211	0.56
COGNIZANT TECHNOLOGY SOLUTIONS -A-	162	USD	12,458	0.01
COLGATE-PALMOLIVE CO	12,771	USD	1,161,012	1.09
CONSTELLATION ENERGY	2,114	USD	472,923	0.45
CORNING INC	17,419	USD	827,751	0.78
CUMMINS - REGISTERED	2,729	USD	951,329	0.90
DAVITA INC	3,852	USD	576,067	0.54
EBAY INC	14,457	USD	895,611	0.84
ECOLAB INC	2,991	USD	700,851	0.66
ELEVANCE HEALTH	1,252	USD	461,863	0.44
ELI LILLY & CO	2,290	USD	1,767,880	1.67
ENPHASE ENERGY	4,042	USD	277,605	0.26
ERIE INDEMNITY CO - SHS A -	1,309	USD	539,609	0.51
EXXON MOBIL CORP	3,216	USD	345,945	0.33
FAIR ISAAC CORP	127	USD	252,848	0.24
FIFTH THIRD BANCORP	16,815	USD	710,938	0.67

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L US Edge (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
FIRST SOLAR INC	1,608	USD	283,394	0.27
FORD MOTOR	63,141	USD	625,096	0.59
FOX CORP -A-	22,566	USD	1,096,256	1.03
GENERAL ELECTRI	6,190	USD	1,032,430	0.97
GENERAL MOTORS CO	14,831	USD	790,047	0.74
HCA INC	2,476	USD	743,171	0.70
HOLOGIC INC	2,290	USD	165,086	0.16
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	6,118	USD	1,381,995	1.30
HOST HOTELS & RESORTS - SHS	15,521	USD	271,928	0.26
HUNTINGTON INGALLS INDUSTRIE	3,536	USD	668,198	0.63
INCYTE CORP	10,626	USD	733,938	0.69
INTEL CORP	30,028	USD	602,061	0.57
JOHNSON & JOHNSON	12,512	USD	1,809,485	1.71
JPMORGAN CHASE CO	9,352	USD	2,241,768	2.11
KIMBERLY-CLARK CORP	6,885	USD	902,210	0.85
KINDER MORGAN INC	44,450	USD	1,217,930	1.15
LENNAR CORP -A-	5,178	USD	706,124	0.67
LULULEMON ATHLETICA INC SHS WHEN ISSUED	1,591	USD	608,414	0.57
M&T BANK CORPORATION	3,681	USD	692,065	0.65
MASTERCARD INC -A-	4,656	USD	2,451,710	2.31
MERCK & CO INC	13,732	USD	1,366,059	1.29
META PLATFORMS INC A	5,183	USD	3,034,698	2.86
METLIFE INC	10,962	USD	897,569	0.85
MGM RESORTS INTL	17,236	USD	597,227	0.56
MICRON TECHNOLOGY INC	8,055	USD	677,909	0.64
MICROSOFT CORP	17,207	USD	7,252,752	6.84
MOHAWK INDUSTRIES INC	1,100	USD	131,043	0.12
MOSAIC	15,122	USD	371,699	0.35
NETFLIX INC	275	USD	245,113	0.23
NEWMONT CORPORATION	14,221	USD	529,306	0.50
NIKE INC	8,690	USD	657,572	0.62
NORTHERN TRUST CORP	94	USD	9,635	0.01
NVIDIA CORP	53,052	USD	7,124,353	6.72
NVR INC	87	USD	711,564	0.67
PNC FINANCIAL SERVICES GROUP INC	4,324	USD	833,883	0.79
PROGRESSIVE CORP	4,256	USD	1,019,780	0.96
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	989	USD	704,494	0.66
REPUBLIC SERVICES -A-	2,652	USD	533,529	0.50
ROSS STORES INC	1,398	USD	211,475	0.20
SALESFORCE INC	3,526	USD	1,178,848	1.11
SERVICENOW INC	1,018	USD	1,079,202	1.02
SOLVENTUM CORP	5,650	USD	373,239	0.35
SYNCHRONY FINANCIAL	11,917	USD	774,605	0.73
TARGA RESOURCES CORP	2,738	USD	488,733	0.46
TESLA MOTORS INC	5,057	USD	2,042,219	1.93
TEXTRON INC	6,171	USD	472,020	0.45
TJX COS INC	11,703	USD	1,413,839	1.33
UNITEDHEALTH GROUP INC	328	USD	165,922	0.16
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	2,105	USD	847,684	0.80
WABTEC CORP	100	USD	18,959	0.02
WASTE MANAGEMENT	5,977	USD	1,206,099	1.14
WYNN RESORTS LTD	5,652	USD	486,976	0.46
XYLEM INC	4,409	USD	511,532	0.48

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L US Edge (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
			99,693,408	**94.00**
Total des actions			**105,166,158**	**99.16**
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			**105,166,158**	**99.16**
Total du portefeuille-titres			**105,166,158**	**99.16**
Coût d'acquisition			105,994,725	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L US Edge (voir la Note 1)

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)	
États-Unis d'Amérique	94.00
Irlande	2.84
Bermudes	0.89
Suisse	0.58
Libéria	0.51
Panama	0.34
	99.16

Répartition économique (en % des actifs nets)	
Banques et autres institutions financières	17.61
Internet et services d'Internet	16.78
Articles de bureaux et ordinateurs	9.59
Électronique et semi-conducteurs	9.50
Distribution, commerce de détail	7.32
Industrie pharmaceutique	4.82
Assurance	3.78
Industrie automobile	3.26
Construction de machines et appareils	2.68
Textile et habillement	2.38
Soins de santé	2.36
Biotechnologie	2.16
Restauration, industrie hôtelière	1.88
Services divers	1.85
Services environnementaux et recyclage	1.64
Pétrole	1.47
Chimie	1.36
Matériaux de construction	1.34
Biens de consommation divers	1.09
Art graphique, maison d'édition	1.03
Électrotechnique	0.97
Immobilier	0.95
Papier et bois	0.85
Télécommunication	0.78
Énergie et eau	0.74
Pierres et métaux précieux	0.50
Industrie agro-alimentaire	0.46
	99.16

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L World Edge (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Australie				
ARISTOCRAT LEISURE	2,700	AUD	110,360	0.79
			110,360	**0.79**
Belgique				
LOTUS BAKERIES NV	8	EUR	86,240	0.62
			86,240	**0.62**
Bermudes				
JARDINE MATHESON HLDGS LTD	2,300	USD	91,000	0.65
			91,000	**0.65**
Canada				
AGNICO EAGLE MINES LTD	1,000	CAD	75,515	0.54
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE	1,850	CAD	112,957	0.81
EMPIRE CO LTD 'A'	3,700	CAD	109,043	0.78
GILDAN ACTIVEWEAR	550	CAD	24,984	0.18
IA FINANCIAL CORP INC	1,000	CAD	89,522	0.64
MANULIFE FINANCIAL REGISTERED	4,700	CAD	139,367	1.00
TORONTO DOMINION BANK	2,800	CAD	143,887	1.03
			695,275	**4.98**
Danemark				
GENMAB AS	430	DKK	86,061	0.62
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	1,550	DKK	129,741	0.93
			215,802	**1.55**
Allemagne				
BECHTLE	2,600	EUR	80,860	0.58
COMMERZBK	4,600	EUR	72,335	0.52
DEUTSCHE BANK AG PREFERENTIAL SHARE	7,150	EUR	118,976	0.85
LEG IMMOBILIEN - REG SHS	720	EUR	58,896	0.42
			331,067	**2.37**
Hong Kong				
SWIRE PACIFIC LTD SIE A	10,500	HKD	91,963	0.66
			91,963	**0.66**
Irlande				
LINDE PLC	450	USD	181,943	1.30
TE CONNECTIVITY PLC	1,175	USD	162,231	1.16
			344,174	**2.47**
Italie				
TELECOM ITALIA	300,000	EUR	73,980	0.53
			73,980	**0.53**
Japon				
AEON CO LTD	4,200	JPY	95,361	0.68
ANA HOLDINGS INC	7,000	JPY	123,255	0.88
ENEOS HOLDINGS INC	24,800	JPY	125,921	0.90
INPEX	7,100	JPY	85,969	0.62
JAPAN AIRLINES CO LTD	5,600	JPY	85,769	0.61
MAKITA CORP	3,200	JPY	95,230	0.68
MITSUBISHI ESTATE	7,200	JPY	97,356	0.70
TOPPAN HOLDINGS INC.	3,100	JPY	80,177	0.57
Z HOLDINGS KK	4,000	JPY	10,309	0.07
			799,347	**5.73**
Libéria				
ROYAL CARIBBEAN CRUISES	260	USD	57,923	0.42
			57,923	**0.42**
Luxembourg				
SPOTIFY TECH - REGISTERED SHS	150	USD	64,806	0.46
ZOOM VIDEO COMMUNICATIONS INCÂ	140	USD	11,034	0.08
			75,840	**0.54**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L World Edge (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Pays-Bas				
ABN AMRO GROUP DEP RECEIPT	7,150	EUR	106,464	0.76
AERCAP HOLDINGS	1,750	USD	161,733	1.16
ASML HOLDING NV	135	EUR	91,625	0.66
PROSUS NV	1,150	EUR	44,103	0.32
STMICROELECTRONICS NV	2,450	EUR	58,825	0.42
			462,750	**3.32**
Norvège				
KONGSBERG GRUPPEN ASA	620	NOK	67,480	0.48
			67,480	**0.48**
Panama				
CARNIVAL CORP	1,950	USD	46,928	0.34
			46,928	**0.34**
Suisse				
GARMIN	500	USD	99,594	0.71
UBS GROUP SA	3,650	CHF	107,853	0.77
			207,447	**1.49**
Royaume-Uni				
J SAINSBURY PLC	31,300	GBP	103,576	0.74
KINGFISHER PLC	26,700	GBP	80,313	0.58
UNITED UTILITIES GROUP PLC	9,300	GBP	118,275	0.85
VODAFONE GROUP PLC	127,500	GBP	105,325	0.75
WHITBREAD	2,650	GBP	94,423	0.68
			501,912	**3.60**
États-Unis d'Amérique				
ABBVIE INC	900	USD	154,447	1.11
ALLY FINANCIAL INC	2,150	USD	74,767	0.54
ALPHABET INC -A-	1,440	USD	263,247	1.89
ALPHABET INC -C-	1,265	USD	232,648	1.67
AMAZON.COM INC	2,350	USD	497,890	3.57
AMERICAN EXPRESS	525	USD	150,473	1.08
AMPHENOL -A-	2,050	USD	137,492	0.99
APPLE INC	3,600	USD	870,605	6.24
APTIV PLC	1,300	USD	75,929	0.54
ARISTA NETWORKS INC	430	USD	45,899	0.33
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	530	USD	149,828	1.07
BIO RAD LABORATORIES -A-	235	USD	74,553	0.53
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	550	USD	123,141	0.88
CAPITAL ONE FINANCIAL CORP	560	USD	96,436	0.69
CARLISLE COS INC	265	USD	94,392	0.68
CATERPILLAR - REG SHS	400	USD	140,129	1.00
CBRE GROUP	680	USD	86,217	0.62
CENTENE CORP	1,650	USD	96,530	0.69
CINTAS	860	USD	151,735	1.09
CITIGROUP INC	1,375	USD	93,468	0.67
COLGATE-PALMOLIVE CO	1,760	USD	154,516	1.11
COSTAR GROUP INC	700	USD	48,395	0.35
DISCOVER FINANCIAL SERVICES - SHS	190	USD	31,785	0.23
EBAY INC	1,820	USD	108,884	0.78
ELI LILLY & CO	260	USD	193,839	1.39
EMCOR GROUP	165	USD	72,326	0.52
ERIE INDEMNITY CO - SHS A -	180	USD	71,658	0.51
EXXON MOBIL CORP	1,500	USD	155,823	1.12
FAIR ISAAC CORP	20	USD	38,454	0.28
FORD MOTOR	6,100	USD	58,320	0.42
FORTINET	700	USD	63,869	0.46
GENERAL ELECTRI	760	USD	122,415	0.88
GENERAL MOTORS CO	1,750	USD	90,027	0.65
GS ACQN HLDG - REGISTERED SHS -A-	550	USD	60,343	0.43

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L World Edge (voir la Note 1)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
HCA INC	350	USD	101,451	0.73
HOLOGIC INC	150	USD	10,443	0.07
INCYTE CORP	1,400	USD	93,383	0.67
INTEL CORP	3,500	USD	67,769	0.49
JOHNSON & JOHNSON	1,700	USD	237,425	1.70
JPMORGAN CHASE CO	110	USD	25,464	0.18
KIMBERLY-CLARK CORP	305	USD	38,597	0.28
LENNAR CORP -A-	540	USD	71,115	0.51
LULULEMON ATHLETICA INC SHS WHEN ISSUED	200	USD	73,860	0.53
MASTERCARD INC -A-	600	USD	305,111	2.19
MERCADOLIBRE	40	USD	65,686	0.47
MERCK & CO INC	520	USD	49,956	0.36
META PLATFORMS INC A	560	USD	316,644	2.27
MGM RESORTS INTL	2,300	USD	76,963	0.55
MICRON TECHNOLOGY INC	1,000	USD	81,275	0.58
MICROSOFT CORP	1,725	USD	702,160	5.03
MOSAIC	2,850	USD	67,651	0.48
NETFLIX INC	15	USD	12,911	0.09
NIKE INC	400	USD	29,230	0.21
NVIDIA CORP	5,400	USD	700,304	5.02
NVR INC	8	USD	63,188	0.45
OKTA -A-	500	USD	38,049	0.27
PEPSICO INC	1,300	USD	190,901	1.37
PROGRESSIVE CORP	510	USD	118,012	0.85
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	20	USD	13,758	0.10
SALESFORCE INC	30	USD	9,686	0.07
SEA -A- ADR REPR1 SHS	420	USD	43,034	0.31
SEI INVESTMENTS COMPANY	1,600	USD	127,444	0.91
SERVICENOW INC	100	USD	102,378	0.73
SOLVENTUM CORP	900	USD	57,416	0.41
SYNCHRONY FINANCIAL	1,300	USD	81,603	0.58
TESLA MOTORS INC	500	USD	194,998	1.40
TJX COS INC	1,380	USD	161,002	1.15
TWILIO INC	430	USD	44,881	0.32
UNITED THERAPEUTICS CORP	240	USD	81,778	0.59
WASTE MANAGEMENT	500	USD	97,436	0.70
WYNN RESORTS LTD	830	USD	69,061	0.49
			9,502,503	**68.11**
Total des actions			**13,761,991**	**98.64**
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			**13,761,991**	**98.64**
Total du portefeuille-titres			**13,761,991**	**98.64**
Coût d'acquisition			14,029,105	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Equities L World Edge (voir la Note 1)

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)	
États-Unis d'Amérique	68.11
Japon	5.73
Canada	4.98
Royaume-Uni	3.60
Pays-Bas	3.32
Irlande	2.47
Allemagne	2.37
Danemark	1.55
Suisse	1.49
Australie	0.79
Hong Kong	0.66
Bermudes	0.65
Belgique	0.62
Luxembourg	0.54
Italie	0.53
Norvège	0.48
Libéria	0.42
Panama	0.34
	98.64

Répartition économique (en % des actifs nets)	
Banques et autres institutions financières	17.91
Internet et services d'Internet	16.23
Électronique et semi-conducteurs	8.15
Distribution, commerce de détail	7.68
Articles de bureaux et ordinateurs	7.56
Industrie pharmaceutique	6.10
Restauration, industrie hôtelière	3.27
Assurance	3.14
Industrie automobile	2.46
Immobilier	2.08
Industrie agro-alimentaire	1.99
Biotechnologie	1.97
Soins de santé	1.83
Textile et habillement	1.83
Pétrole	1.73
Industrie aéronautique et spatiale	1.64
Électrotechnique	1.56
Transport	1.50
Matériaux de construction	1.48
Télécommunication	1.36
Services divers	1.16
Biens de consommation divers	1.11
Art graphique, maison d'édition	1.04
Construction de machines et appareils	1.00
Énergie et eau	0.85
Services environnementaux et recyclage	0.70
Pierres et métaux précieux	0.54
Chimie	0.48
Papier et bois	0.28
	98.64

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2024, les contrats de change à terme ouverts sont les suivants :

Candriam Equities L Australia

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en AUD)
AUD	227	USD	143	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(2)
USD	3,188	AUD	4,970	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	154
						152

Candriam Equities L Biotechnology

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
CHF	1,117,762	USD	1,262,352	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(27,217)
EUR	115,000,056	USD	120,612,571	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(1,468,976)
USD	10,106,110	EUR	9,678,236	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	79,120
USD	104,912	CHF	93,653	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	1,423
						(1,415,650)

Candriam Equities L Emerging Markets

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	1,249	USD	1,302	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(1)
USD	95,930	EUR	91,091	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	995
						994

Candriam Equities L Europe Innovation

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	35,493	USD	37,140	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(355)
USD	1,183,016	EUR	1,128,065	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	13,809
						13,454

Candriam Equities L Oncology Impact

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
CHF	2,873	JPY	494,113	17/01/2025	J.P. Morgan SE	26
CHF	7,137	JPY	1,247,945	17/01/2025	Société Générale	(66)
DKK	93,225	JPY	2,038,425	17/01/2025	J.P. Morgan SE	(38)
DKK	77,846	JPY	1,681,108	17/01/2025	Société Générale	102
EUR	199,287,534	USD	209,024,237	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(2,556,222)
EUR	3,098	JPY	501,612	17/01/2025	J.P. Morgan SE	13
EUR	11,288	JPY	1,828,809	17/01/2025	Société Générale	39
GBP	5,681	JPY	1,104,548	17/01/2025	Société Générale	74
HKD	29,711	JPY	580,092	17/01/2025	BNP Paribas Paris	127
HKD	29,805	JPY	582,999	17/01/2025	Société Générale	121
JPY	361,966	EUR	2,274	17/01/2025	J.P. Morgan SE	(49)
JPY	14,920,813	EUR	94,442	17/01/2025	Société Générale	(2,742)
JPY	10,282,725	GBP	54,005	17/01/2025	Société Générale	(2,082)
JPY	193,328,092	USD	1,286,088	17/01/2025	Société Générale	(53,714)
JPY	371,202	CHF	2,136	17/01/2025	J.P. Morgan SE	5
JPY	356,714	CHF	2,058	17/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(1)
JPY	9,881,011	CHF	57,997	17/01/2025	Société Générale	(1,117)
JPY	18,423,185	DKK	869,269	17/01/2025	Société Générale	(3,358)
JPY	6,323,663	HKD	327,085	17/01/2025	Société Générale	(1,801)
USD	15,787,909	EUR	15,093,336	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	150,674
USD	129,787,630	CHF	110,000,000	31/01/2025	J.P. Morgan SE	8,000,489
USD	151,013	JPY	23,270,076	17/01/2025	J.P. Morgan SE	2,684
USD	41,679	JPY	6,405,834	17/01/2025	Société Générale	846
						5,534,010

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme (suite)

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	179,235	GBP	150,000	08/01/2025	UBS Europe SE	(2,134)
EUR	235,893	USD	250,000	08/01/2025	J.P. Morgan SE	(5,478)
EUR	2,741,925	USD	2,900,000	08/01/2025	UBS Europe SE	(57,981)
EUR	667,807	HKD	5,400,000	08/01/2025	Citigroup Global Markets Limited	(3,367)
HKD	5,400,000	EUR	667,579	08/01/2025	Citigroup Global Markets Limited	3,595
USD	400,000	EUR	383,988	08/01/2025	UBS Europe SE	2,204
						(63,161)

Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
EUR	20,834,207	USD	21,850,182	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(265,303)
GBP	4,091,850	USD	5,192,511	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(68,364)
USD	1,713,447	EUR	1,642,277	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	11,992
USD	256,021	GBP	204,145	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	374
						(321,301)

Candriam Equities L US Edge (voir la Note 1)

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
EUR	11,703,666	USD	12,273,992	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	(148,635)
USD	536,472	EUR	516,832	15/01/2025	CACEIS Bank, Lux. Branch	1,017
						(147,618)

Veuillez vous référer à la Note 14 concernant les garanties reçues/constituées pour les contrats de change à terme. Ces opérations sur contrats de change à terme sont principalement affectées aux catégories d'actions couvertes contre le risque de change.

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Futures

Au 31 décembre 2024, les contrats futures ouverts sont les suivants :

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur indice					
(10)	STOXX EUR 60 /202503	EUR	J.P. Morgan SE	253,810	5,620
(10)	FTSE/EPRA LI /202503	EUR	J.P. Morgan SE	159,877	1,120
(4)	EM RUSS 2000 /202503	USD	J.P. Morgan SE	430,740	21,835
(4)	EURO STOXX 50	EUR	J.P. Morgan SE	195,839	4,060
(4)	DJ ST600 HLT /202503	EUR	J.P. Morgan SE	218,300	9,880
(2)	FTSE 250 Y2 /202503	GBP	J.P. Morgan SE	99,771	(242)
(32)	DJ.STOXX600. /202503	EUR	J.P. Morgan SE	365,680	6,720
					48,993

Veuillez vous référer à la Note 13 concernant les liquidités auprès du courtier se rapportant aux futures.

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence

Au 31 décembre 2024, les contrats CFD ouverts sont les suivants :

Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)

Quantité	Position longue/ courte	Devise	Sous-jacent	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
90,000	Courte	HKD	SINO LAND CO	UBS Europe SE Frankfurt	87,833	(1,018)
10,000	Courte	CAD	GREAT-WEST LIFECO INC	Morgan Stanley Europe SE	320,094	8,237
15,000	Longue	JPY	SHIONOGI & CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	204,530	8,399
20,500	Longue	JPY	PANASONIC HOLDINGS CORP	UBS Europe SE Frankfurt	206,966	23,231
20,500	Longue	JPY	NGK INSULATORS LTD	UBS Europe SE Frankfurt	253,574	4,871
2,000	Courte	JPY	SOFTBANK GROUP CORP	UBS Europe SE Frankfurt	112,880	(3,429)
9,500	Longue	JPY	SOMPO HOLDINGS INC	UBS Europe SE Frankfurt	240,449	1,051
2,180	Courte	EUR	PERNOD RICARD SA	Société Générale SA	237,620	6,758
36,400	Longue	SGD	SINGAPORE EXCHANGE LTD	UBS Europe SE Frankfurt	328,274	(20)
900	Courte	JPY	DAI-ICHI LIFE HOLDINGS INC	UBS Europe SE Frankfurt	23,421	387
18,600	Courte	JPY	IIDA GROUP HOLDINGS CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	272,075	(13,278)
7,200	Courte	JPY	OBIC CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	207,630	10,914
726	Longue	USD	CADENCE DESIGN SYS INC	J.P. Morgan SE	210,656	(6,819)
1,409	Longue	USD	FORTINET INC	J.P. Morgan SE	128,558	(1,395)
9,600	Longue	JPY	RESONAC HOLDINGS CORP	UBS Europe SE Frankfurt	236,845	(2,366)
1,129	Longue	USD	AIRBNB INC-CLASS A	J.P. Morgan SE	143,276	(6,603)
3,220	Longue	EUR	ZALANDO SE	Société Générale SA	104,296	(6,054)
12,000	Courte	JPY	NIPPON STEEL CORP	UBS Europe SE Frankfurt	234,633	(8,607)
2,400	Longue	JPY	MITSUBISHI ESTATE CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	32,452	1,119
1,500	Courte	JPY	KINTETSU GROUP HOLDINGS CO L	UBS Europe SE Frankfurt	30,509	(1,254)
8,800	Longue	JPY	KDDI CORP	UBS Europe SE Frankfurt	272,642	4,670
3,700	Courte	JPY	SUMITOMO FORESTRY CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	120,363	13,760
6,600	Longue	JPY	SHISEIDO CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	113,008	3,686
26,000	Longue	JPY	KYOCERA CORP	UBS Europe SE Frankfurt	251,709	6,335
600	Courte	JPY	KEYENCE CORP	UBS Europe SE Frankfurt	238,283	2,323
600	Courte	JPY	YAMATO KOGYO CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	27,371	486
823	Courte	DKK	DSV A/S	Morgan Stanley Europe SE	168,744	686
823	Courte	EUR	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	Société Générale SA	155,300	2,428
17,200	Longue	JPY	SANTEN PHARMACEUTICAL CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	171,060	(9,142)
1,153	Longue	USD	QUALCOMM INC	J.P. Morgan SE	171,052	(7,982)
14,700	Longue	JPY	LION CORP	UBS Europe SE Frankfurt	159,204	(6,553)
1,100	Courte	JPY	NITORI HOLDINGS CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	125,959	3,751
7,800	Longue	JPY	TIS INC	UBS Europe SE Frankfurt	179,112	1,063
8,800	Courte	JPY	KOKUSAI ELECTRIC CORP	UBS Europe SE Frankfurt	115,989	17,429
12,100	Longue	JPY	FUJITSU LIMITED	UBS Europe SE Frankfurt	208,149	(4,301)
4,300	Longue	JPY	WEST JAPAN RAILWAY CO	UBS Europe SE Frankfurt	73,904	(1,072)
10,700	Courte	JPY	ORIENTAL LAND CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	224,994	3,608
10,700	Courte	JPY	ABC-MART INC	UBS Europe SE Frankfurt	209,806	(4,128)
10,700	Courte	JPY	TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	274,898	(4,145)
5,200	Courte	JPY	TOHO CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	196,639	12,174
5,200	Courte	JPY	YAMAZAKI BAKING CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	94,054	(3,973)
1,978	Longue	EUR	WOLTERS KLUWER	Société Générale SA	317,271	(6,923)
2,647	Courte	EUR	DELIVERY HERO SE	Société Générale SA	71,787	6,670
1,300	Longue	JPY	ADVANTEST CORP	UBS Europe SE Frankfurt	73,476	5,731
3,750	Courte	EUR	BUZZI SPA	Société Générale SA	133,425	5,775
2,539	Longue	EUR	CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	Société Générale SA	115,575	(8,734)
88,780	Longue	EUR	KONINKLIJKE KPN NV	Société Générale SA	312,062	(8,967)
10,122	Courte	EUR	VEOLIA ENVIRONNEMENT	Société Générale SA	274,407	5,162
5,440	Longue	EUR	STMICROELECTRONICS NV	Société Générale SA	132,056	(571)
6,247	Longue	EUR	ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV	Société Générale SA	302,605	2,249
958	Longue	EUR	FINANCIERE DE TUBIZE	Société Générale SA	136,228	1,533
8	Longue	EUR	HERMES INTERNATIONAL	Société Générale SA	18,576	424
23,839	Courte	EUR	BPER BANCA SPA	Société Générale SA	146,228	3,910
3,991	Longue	EUR	ARCADIS NV	Société Générale SA	234,671	(6,386)
2,885	Courte	EUR	PUBLICIS GROUPE	Société Générale SA	297,155	9,521
10,557	Longue	EUR	FREENET AG	Société Générale SA	290,740	(8,657)

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence (suite)

Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)(suite)

Quantité	Position longue/ courte	Devise	Sous-jacent	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
4,185	Courte	EUR	BASF SE	Société Générale SA	177,695	5,524
643	Longue	EUR	ADIDAS AG	Société Générale SA	152,262	(3,987)
1,450	Longue	EUR	NEMETSCHEK SE	Société Générale SA	135,720	1,088
3,288	Longue	EUR	HENKEL AG & CO KGAA VOR-PREF	Société Générale SA	278,494	(2,104)
530	Courte	EUR	DR ING HC F PORSCHE AG	Société Générale SA	30,963	435
244	Longue	EUR	ASML HOLDING NV	Société Générale SA	165,603	(2,269)
244	Longue	EUR	UCB SA	Société Générale SA	46,897	1,635
1,647	Longue	EUR	LEG IMMOBILIEN SE	Société Générale SA	134,725	362
5,301	Longue	EUR	KION GROUP AG	Société Générale SA	168,890	(4,029)
5,519	Longue	EUR	NN GROUP NV	Société Générale SA	232,184	(773)
3,026	Courte	EUR	KBC GROUP NV	Société Générale SA	225,558	(4,963)
6,729	Courte	EUR	SPIE SA	Société Générale SA	202,139	(135)
46,710	Longue	EUR	NOKIA OYJ	Société Générale SA	199,662	607
3,112	Courte	EUR	AXA SA	Société Générale SA	106,804	(1,120)
1,436	Courte	EUR	ESSILORLUXOTTICA	Société Générale SA	338,322	(2,154)
389	Courte	EUR	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Société Générale SA	247,210	(1,673)
389	Courte	CAD	CAN APARTMENT PROP REAL ESTA	Morgan Stanley Europe SE	11,135	407
2,186	Courte	EUR	VINCI SA	Société Générale SA	218,032	131
1,814	Longue	EUR	SEB SA	Société Générale SA	158,725	(4,082)
4,018	Courte	EUR	AMUNDI SA	Société Générale SA	257,956	804
2,748	Longue	EUR	EURAZEO SE	Société Générale SA	197,719	6,183
11,868	Courte	EUR	GRIFOLS SA	Société Générale SA	108,568	6,694
1,105	Courte	EUR	THALES SA	Société Générale SA	153,208	(995)
261	Longue	EUR	ASM INTERNATIONAL NV	Société Générale SA	145,847	4,855
5,025	Longue	EUR	ASR NEDERLAND NV	Société Générale SA	230,045	4,774
11,391	Longue	EUR	GLANBIA PLC	Société Générale SA	151,842	(911)
4,364	Courte	EUR	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	Société Générale SA	210,563	10,168
59,087	Courte	EUR	ITALGAS SPA	Société Générale SA	319,661	591
36,116	Longue	EUR	AIB GROUP PLC	Société Générale SA	192,498	(903)
5,000	Courte	EUR	SIEMENS HEALTHINEERS AG	Société Générale SA	256,000	12,900
32,787	Courte	EUR	DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	Société Générale SA	197,312	4,721
2,035	Courte	EUR	SIEMENS ENERGY AG	Société Générale SA	102,523	1,465
9,555	Longue	EUR	INPOST SA	Société Générale SA	157,753	1,815
7,874	Courte	EUR	TECHNIP ENERGIES NV	Société Générale SA	202,362	2,047
7,364	Courte	EUR	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	Société Générale SA	182,038	(2,283)
7,597	Courte	EUR	SAMPO OYJ-A SHS	Société Générale SA	299,170	1,975
43,363	Longue	EUR	AEGON LTD	Société Générale SA	248,036	(1,127)
1,920	Longue	EUR	ACCIONA SA	Société Générale SA	208,704	(4,416)
524	Longue	USD	UNITED THERAPEUTICS CORP	J.P. Morgan SE	178,550	(8,523)
610	Courte	USD	TELEDYNE TECHNOLOGIES INC	J.P. Morgan SE	273,413	8,472
585	Longue	USD	EVEREST GROUP LTD	J.P. Morgan SE	204,770	(10,823)
585	Longue	USD	CARLISLE COS INC	J.P. Morgan SE	208,374	(40,047)
966	Courte	USD	CHARLES RIVER LABORATORIES	J.P. Morgan SE	172,210	15,615
5,751	Courte	USD	VERIZON COMMUNICATIONS INC	J.P. Morgan SE	222,098	13,092
1,147	Longue	USD	DAVITA INC	J.P. Morgan SE	165,653	(15,136)
3,879	Courte	USD	US BANCORP	J.P. Morgan SE	179,172	17,831
1,550	Courte	USD	3M CO	J.P. Morgan SE	193,230	5,336
2,254	Longue	USD	SKYWORKS SOLUTIONS INC	J.P. Morgan SE	193,032	(2,214)
637	Longue	USD	MICROSOFT CORP	J.P. Morgan SE	259,291	(6,770)
637	Longue	USD	COMCAST CORP-CLASS A	J.P. Morgan SE	23,087	(3,543)
819	Longue	USD	DECKERS OUTDOOR CORP	J.P. Morgan SE	160,628	941
525	Longue	USD	ROYAL CARIBBEAN CRUISES LTD	J.P. Morgan SE	116,960	(7,993)
3,903	Courte	USD	MICROCHIP TECHNOLOGY INC	J.P. Morgan SE	216,163	38,368
203	Longue	USD	CHENIERE ENERGY INC	J.P. Morgan SE	42,123	(1,145)
3,010	Courte	USD	REALTY INCOME CORP	J.P. Morgan SE	155,253	9,443
1,278	Courte	USD	DIGITAL REALTY TRUST INC	J.P. Morgan SE	218,858	17,908
512	Longue	USD	AMERIPRISE FINANCIAL INC	J.P. Morgan SE	263,258	(15,848)
10,414	Courte	USD	AT&T INC	J.P. Morgan SE	228,997	158
426	Longue	USD	WEST PHARMACEUTICAL SERVICES	J.P. Morgan SE	134,757	2,050
1,671	Longue	USD	DEXCOM INC	J.P. Morgan SE	125,498	(2,202)

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence (suite)

Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)(suite)

Quantité	Position longue/ courte	Devise	Sous-jacent	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
545	Longue	USD	FIRST SOLAR INC	J.P. Morgan SE	92,758	(16,203)
959	Longue	USD	DISCOVER FINANCIAL SERVICES	J.P. Morgan SE	160,432	(6,181)
472	Longue	USD	LULULEMON ATHLETICA INC	J.P. Morgan SE	174,310	19,296
73	Longue	USD	MERCADOLIBRE INC	J.P. Morgan SE	119,877	(17,142)
12,682	Courte	USD	INVESCO LTD	J.P. Morgan SE	214,081	8,063
2,120	Longue	USD	CARDINAL HEALTH INC	J.P. Morgan SE	242,137	(8,497)
3,603	Courte	USD	EQT CORP	J.P. Morgan SE	160,439	(5,498)
4,563	Courte	USD	SS C TECHNOLOGIERS HOLDINGS	J.P. Morgan SE	333,930	4,124
493	Longue	USD	INSULET CORP	J.P. Morgan SE	124,295	(2,507)
1,483	Longue	USD	CBRE GROUP INC - A	J.P. Morgan SE	188,028	(8,652)
1,483	Longue	USD	HOWMET AEROSPACE INC	J.P. Morgan SE	156,635	(11,508)
3,036	Longue	USD	APTIV IRISH HOLDINGS LTD	J.P. Morgan SE	169,641	4,322
745	Longue	USD	RESMED INC	J.P. Morgan SE	164,533	(11,668)
915	Longue	USD	TARGA RESOURCES CORP	J.P. Morgan SE	157,728	(14,173)
170	Longue	USD	SERVICENOW INC	J.P. Morgan SE	174,042	1,080
366	Courte	USD	ATLASSIAN CORPORATION PL	J.P. Morgan SE	86,023	10,490
567	Longue	USD	WORKDAY INC-CLASS A	J.P. Morgan SE	141,287	594
4,123	Longue	USD	NORWEGIAN CRUISE LINE HOLDIN	J.P. Morgan SE	102,448	(9,254)
1,297	Courte	USD	DIAMONDBACK ENERGY INC	J.P. Morgan SE	205,203	12,501
1,461	Longue	USD	ZOETIS INC	J.P. Morgan SE	229,880	(19,846)
1,288	Courte	USD	CDW CORP/DE	J.P. Morgan SE	216,479	10,405
2,967	Longue	USD	SYNCHRONY FINANCIAL	J.P. Morgan SE	186,243	(5,988)
648	Longue	USD	ELEVANCE HEALTH INC	J.P. Morgan SE	230,852	(24,426)
903	Longue	USD	GODADDY INC - CLASS A	J.P. Morgan SE	172,115	(218)
9,453	Courte	USD	KRAFT HEINZ CO/THE	J.P. Morgan SE	280,349	8,358
687	Courte	USD	ANSYS INC	J.P. Morgan SE	223,801	8,087
1,172	Longue	USD	ALPHABET INC-CL A	J.P. Morgan SE	214,254	19,546
363	Courte	USD	CHARTER COMMUNICATIONS INC-A	J.P. Morgan SE	120,160	17,585
383	Courte	USD	COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	J.P. Morgan SE	28,410	(152)
989	Longue	USD	TWILIO INC - A	J.P. Morgan SE	103,227	2,217
3,505	Courte	USD	CVS HEALTH CORP	J.P. Morgan SE	151,945	46,584
1,669	Courte	USD	SCHLUMBERGER LTD	J.P. Morgan SE	61,796	7,552
1,053	Longue	USD	OKTA INC	J.P. Morgan SE	80,132	(2,085)
542	Courte	USD	CARVANA CO	J.P. Morgan SE	106,442	21,249
1,198	Courte	USD	ROKU INC	J.P. Morgan SE	86,006	3,135
863	Courte	USD	BROADCOM INC	J.P. Morgan SE	193,219	(53,647)
807	Longue	USD	DAYFORCE INC	J.P. Morgan SE	56,611	(6,819)
1,630	Longue	USD	DOCUSIGN INC	J.P. Morgan SE	141,576	10,919
1,444	Courte	USD	DELL TECHNOLOGIES -C	J.P. Morgan SE	160,702	14,213
29,520	Courte	EUR	ORANGE	J.P. Morgan SE	284,219	5,599
2,971	Courte	USD	DYNATRACE INC	J.P. Morgan SE	155,938	5,920
623	Courte	USD	DATADOG INC - CLASS A	J.P. Morgan SE	85,969	6,010
2,130	Courte	USD	CARLYLE GROUP INC/THE	J.P. Morgan SE	103,857	4,691
5,529	Courte	USD	EQUITABLE HOLDINGS INC	J.P. Morgan SE	251,862	439
607	Courte	USD	AON PLC-CLASS A	J.P. Morgan SE	210,536	14,793
1,538	Longue	USD	ENPHASE ENERGY INC	J.P. Morgan SE	102,009	(9,565)
297	Courte	USD	MONGODB INC	J.P. Morgan SE	66,774	26,485
1,832	Courte	USD	EXXON MOBIL CORP	J.P. Morgan SE	190,312	16,459
207	Longue	USD	METTLER-TOLEDO INTERNATIONAL	J.P. Morgan SE	244,618	(7,350)
1,278	Longue	USD	CRH PLC	J.P. Morgan SE	114,187	(11,771)
4,659	Courte	USD	BENTLEY SYSTEMS INC-CLASS B	J.P. Morgan SE	210,116	13,994
443	Courte	USD	VERISIGN INC	J.P. Morgan SE	88,540	(5,656)
909	Courte	USD	DOORDASH INC - A	J.P. Morgan SE	147,257	7,436
13,197	Longue	USD	HOST HOTELS & RESORTS INC	J.P. Morgan SE	223,285	(11,559)
4,660	Courte	USD	APA CORP	J.P. Morgan SE	103,911	(3,434)
236	Courte	USD	COINBASE GLOBAL INC -CLASS A	J.P. Morgan SE	56,590	12,330
420	Longue	USD	SEAGATE TECHNOLOGY HOLDINGS	J.P. Morgan SE	35,007	(6,589)
2,251	Longue	USD	LIBERTY MEDIA CORP-LIB-NEW-C	J.P. Morgan SE	201,427	7,913

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence (suite)

Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)(suite)

Quantité	Position longue/ courte	Devise	Sous-jacent	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
2,606	Courte	USD	GLOBAL-E ONLINE LTD	J.P. Morgan SE	137,233	(5,486)
1,900	Longue	USD	AKAMAI TECHNOLOGIES INC	J.P. Morgan SE	175,505	(4,398)
706	Longue	USD	ADVANCED MICRO DEVICES	J.P. Morgan SE	82,354	(14,028)
180	Courte	USD	APPLOVIN CORP-CLASS A	J.P. Morgan SE	56,291	3,234
724	Longue	USD	PALO ALTO NETWORKS INC	J.P. Morgan SE	127,223	(9,127)
1,019	Longue	USD	APPLIED MATERIALS INC	J.P. Morgan SE	160,039	(17,609)
6,224	Courte	USD	RIVIAN AUTOMOTIVE INC-A	J.P. Morgan SE	79,941	(8,595)
1,057	Longue	USD	AUTOMATIC DATA PROCESSING	J.P. Morgan SE	298,808	(11,982)
1,414	Courte	USD	BECTON DICKINSON AND CO	J.P. Morgan SE	309,796	(5,511)
502	Longue	USD	APOLLO GLOBAL MANAGEMENT INC	J.P. Morgan SE	80,068	(3,481)
4,174	Courte	USD	CISCO SYSTEMS INC	J.P. Morgan SE	238,629	751
137	Longue	USD	COLGATE-PALMOLIVE CO	J.P. Morgan SE	12,028	(820)
3,263	Courte	USD	FMC CORP	J.P. Morgan SE	153,177	33,616
3,965	Longue	USD	HF SINCLAIR CORP	J.P. Morgan SE	134,209	(23,999)
1,917	Courte	USD	GENUINE PARTS CO	J.P. Morgan SE	216,155	16,888
5,801	Courte	USD	HALLIBURTON CO	J.P. Morgan SE	152,322	10,539
1,658	Courte	USD	HUNT (JB) TRANSPRT SVCS INC	J.P. Morgan SE	273,254	28,047
568	Longue	USD	IDEXX LABORATORIES INC	J.P. Morgan SE	226,783	(10,977)
2,534	Courte	USD	DRAFTKINGS INC-CL A	J.P. Morgan SE	91,033	16,469
1,108	Courte	USD	INTL BUSINESS MACHINES CORP	J.P. Morgan SE	235,221	8,418
341	Longue	USD	KLA CORP	J.P. Morgan SE	207,505	(10,525)
1,787	Longue	USD	MICRON TECHNOLOGY INC	J.P. Morgan SE	145,238	(25,598)
4,071	Longue	USD	EBAY INC	J.P. Morgan SE	243,552	(12,618)
936	Courte	USD	ORACLE CORP	J.P. Morgan SE	150,628	15,103
625	Courte	USD	ROPER TECHNOLOGIES INC	J.P. Morgan SE	313,768	27,809
7,331	Courte	USD	PFIZER INC	J.P. Morgan SE	187,824	(4,907)
1,927	Courte	USD	SCHWAB (CHARLES) CORP	J.P. Morgan SE	137,728	13,753
2,034	Courte	USD	ROBLOX CORP -CLASS A	J.P. Morgan SE	113,653	(9,985)
978	Courte	USD	TELEFLEX INC	J.P. Morgan SE	168,097	14,454
520	Longue	USD	VERTEX PHARMACEUTICALS INC	J.P. Morgan SE	202,225	(32,527)
721	Longue	USD	WILLIAMS-SONOMA INC	J.P. Morgan SE	128,938	5,431
548	Courte	USD	ZEBRA TECHNOLOGIES CORP-CL A	J.P. Morgan SE	204,393	12,698
6,025	Courte	USD	AMENTUM HOLDINGS INC	J.P. Morgan SE	122,362	16,309
3,368	Courte	USD	SUPER MICRO COMPUTER INC	J.P. Morgan SE	99,137	44,452
2,224	Longue	USD	LAM RESEARCH CORP	J.P. Morgan SE	155,132	(13,103)
25,900	Longue	JPY	RAKUTEN GROUP INC	UBS Europe SE Frankfurt	136,694	(36)
12,100	Courte	JPY	OTSUKA CORP	UBS Europe SE Frankfurt	268,337	10,841
73,000	Longue	HKD	BOC HONG KONG HOLDINGS LTD	UBS Europe SE Frankfurt	226,432	7,001
24,800	Longue	JPY	JFE HOLDINGS INC	UBS Europe SE Frankfurt	271,180	5,483
14,900	Longue	JPY	SEIKO EPSON CORP	UBS Europe SE Frankfurt	263,274	11,261
8,100	Longue	JPY	RENESAS ELECTRONICS CORP	UBS Europe SE Frankfurt	101,860	1,340
8,100	Longue	JPY	T&D HOLDINGS INC	UBS Europe SE Frankfurt	144,615	872
5,800	Courte	JPY	SEGA SAMMY HOLDINGS INC	UBS Europe SE Frankfurt	109,628	(15,717)
28,400	Longue	SGD	OVERSEA-CHINESE BANKING CORP	UBS Europe SE Frankfurt	335,537	7,589
9,900	Courte	JPY	BANDAI NAMCO HOLDINGS INC	UBS Europe SE Frankfurt	229,890	(35,623)
16,744	Longue	AUD	BRAMBLES LTD	UBS Europe SE Frankfurt	192,624	1,565
5,900	Courte	JPY	FUKUOKA FINANCIAL GROUP INC	UBS Europe SE Frankfurt	143,023	11,638
5,900	Courte	JPY	ASTELLAS PHARMA INC	UBS Europe SE Frankfurt	55,632	1,651
50,547	Courte	AUD	APA GROUP	UBS Europe SE Frankfurt	210,657	11,116
5,700	Longue	HKD	LINK REIT	UBS Europe SE Frankfurt	23,278	(992)
33,000	Courte	HKD	SITC INTERNATIONAL HOLDINGS	UBS Europe SE Frankfurt	84,924	(123)
5,521	Courte	AUD	MINERAL RESOURCES LTD	UBS Europe SE Frankfurt	113,064	6,120
26,433	Courte	AUD	TREASURY WINE ESTATES LTD	UBS Europe SE Frankfurt	179,070	176
8,600	Courte	JPY	NEXON CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	125,587	(14,004)
1,515	Longue	AUD	REA GROUP LTD	UBS Europe SE Frankfurt	211,345	(14,343)
7,100	Courte	JPY	RYOHIN KEIKAKU CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	156,974	(13,262)
500	Courte	JPY	SMC CORP	UBS Europe SE Frankfurt	191,042	7,404
500	Courte	JPY	MARUWA CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	148,551	(14,932)
68,056	Courte	NZD	AUCKLAND INTL AIRPORT LTD	UBS Europe SE Frankfurt	320,342	(23,827)

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence (suite)

Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)(suite)

Quantité	Position longue/ courte	Devise	Sous-jacent	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
25,500	Longue	HKD	SWIRE PACIFIC LTD - CL A	UBS Europe SE Frankfurt	223,339	14,261
2,600	Longue	JPY	RECRUIT HOLDINGS CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	178,058	7,937
94,420	Longue	AUD	MEDIBANK PRIVATE LTD	UBS Europe SE Frankfurt	213,969	(1,371)
2,200	Courte	JPY	ORACLE CORP JAPAN	UBS Europe SE Frankfurt	204,874	281
2,200	Courte	JPY	COSMO ENERGY HOLDINGS CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	93,670	(5,029)
2,200	Courte	JPY	IHI CORP	UBS Europe SE Frankfurt	125,871	(17,780)
78,200	Longue	JPY	OJI HOLDINGS CORP	UBS Europe SE Frankfurt	290,284	24,636
25,700	Courte	JPY	JAPAN POST BANK CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	236,014	(850)
8,900	Courte	JPY	JAPAN POST INSURANCE CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	158,980	15,914
2,805	Courte	AUD	RIO TINTO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	197,002	13,052
3,444	Courte	AUD	SANTOS LTD	UBS Europe SE Frankfurt	13,756	(134)
16,311	Longue	AUD	WESTPAC BANKING CORP	UBS Europe SE Frankfurt	315,209	686
18,556	Longue	AUD	COLES GROUP LTD	UBS Europe SE Frankfurt	209,586	(9)
265,600	Courte	JPY	SOFTBANK CORP	UBS Europe SE Frankfurt	324,617	(5,819)
5,100	Courte	JPY	RAKUTEN BANK LTD	UBS Europe SE Frankfurt	138,516	438
76,200	Courte	SGD	SINGAPORE TECH ENGINEERING	UBS Europe SE Frankfurt	251,366	(7,042)
135,547	Longue	AUD	TELSTRA GROUP LTD	UBS Europe SE Frankfurt	324,998	3,004
24,800	Courte	JPY	ASAHI GROUP HOLDINGS LTD	UBS Europe SE Frankfurt	252,512	(6,331)
6,500	Longue	JPY	ASICS CORP	UBS Europe SE Frankfurt	124,217	(132)
9,200	Longue	JPY	CANON MARKETING JAPAN INC	UBS Europe SE Frankfurt	292,271	17,542
11,500	Longue	JPY	BROTHER INDUSTRIES LTD	UBS Europe SE Frankfurt	190,619	2,367
41,900	Longue	JPY	DAIWA SECURITIES GROUP INC	UBS Europe SE Frankfurt	269,826	5,059
2,400	Courte	JPY	FUJIKURA LTD	UBS Europe SE Frankfurt	96,567	(13,066)
15,700	Courte	JPY	ISUZU MOTORS LTD	UBS Europe SE Frankfurt	208,238	(12,011)
400	Courte	JPY	KAWASAKI KISEN KAISHA LTD	UBS Europe SE Frankfurt	5,541	(596)
15,200	Courte	JPY	KIKKOMAN CORP	UBS Europe SE Frankfurt	164,619	(11,162)
6,400	Courte	JPY	MITSUI & CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	130,211	(4,316)
2,100	Longue	JPY	NEC CORP	UBS Europe SE Frankfurt	177,044	9,053
13,300	Longue	JPY	NISSHIN SEIFUN GROUP INC	UBS Europe SE Frankfurt	150,539	99
23,200	Longue	JPY	RICOH CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	258,246	5,627
7,700	Courte	JPY	ROHTO PHARMACEUTICAL CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	136,149	1,194
7,100	Longue	JPY	SANWA HOLDINGS CORP	UBS Europe SE Frankfurt	192,051	(5,001)
9,700	Courte	JPY	SHIMADZU CORP	UBS Europe SE Frankfurt	265,896	(12,716)
9,200	Courte	JPY	CREDIT SAISON CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	209,056	(5,217)
500	Longue	JPY	TOKYO ELECTRON LTD	UBS Europe SE Frankfurt	74,306	1,080
26,900	Longue	JPY	AZBIL CORP	UBS Europe SE Frankfurt	202,900	1,681
263,400	Courte	JPY	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	UBS Europe SE Frankfurt	255,729	(4,591)
28,900	Longue	JPY	YAMAHA CORP	UBS Europe SE Frankfurt	200,582	4,203
4,200	Courte	JPY	SHIMAMURA CO LTD	UBS Europe SE Frankfurt	227,473	(7,583)
2,800	Courte	JPY	BAYCURRENT INC	UBS Europe SE Frankfurt	91,533	4,445
5,445	Courte	NZD	FISHER & PAYKEL HEALTHCARE C	UBS Europe SE Frankfurt	113,124	(675)
9,900	Longue	SGD	DBS GROUP HOLDINGS LTD	UBS Europe SE Frankfurt	306,394	7,571
15,061	Courte	AUD	REECE LTD	UBS Europe SE Frankfurt	201,540	29,078
92,600	Longue	SGD	CAPITALAND INVESTMENT LTD/SI	UBS Europe SE Frankfurt	171,742	(8,130)
4,376	Courte	AUD	SGH LTD	UBS Europe SE Frankfurt	120,648	3,233
77,049	Longue	SEK	TELIA CO AB	Morgan Stanley Europe SE	206,537	(7,335)
14,427	Courte	GBP	SMITH & NEPHEW PLC	Morgan Stanley Europe SE	172,991	1,334
942	Longue	DKK	GENMAB A/S	Morgan Stanley Europe SE	188,533	(7,599)
2,886	Longue	CHF	NOVARTIS AG-REG	Morgan Stanley Europe SE	272,778	(11,952)
1,475	Courte	CHF	BALOISE HOLDING AG - REG	Morgan Stanley Europe SE	257,923	4,858
80,202	Courte	GBP	BT GROUP PLC	Morgan Stanley Europe SE	139,733	16,009
288	Longue	CHF	LONZA GROUP AG-REG	Morgan Stanley Europe SE	164,431	2,568
371	Courte	CHF	SWISS LIFE HOLDING AG-REG	Morgan Stanley Europe SE	276,575	7,490
1,947	Longue	GBP	NEXT PLC	Morgan Stanley Europe SE	223,665	(15,787)
62,659	Longue	GBP	KINGFISHER PLC	Morgan Stanley Europe SE	188,477	(1,250)
75,353	Longue	GBP	SAINSBURY (J) PLC	Morgan Stanley Europe SE	249,354	11,945
5,461	Longue	GBP	ADMIRAL GROUP PLC	Morgan Stanley Europe SE	174,636	1,964
681	Courte	CHF	BUCHER INDUSTRIES AG-REG	Morgan Stanley Europe SE	236,567	11,173
9,056	Courte	SEK	GETINGE AB-B SHS	Morgan Stanley Europe SE	143,698	(7,325)

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence (suite)

Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)(suite)

Quantité	Position longue/ courte	Devise	Sous-jacent	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
2,011	Longue	CHF	LOGITECH INTERNATIONAL-REG	Morgan Stanley Europe SE	160,803	3,933
5,165	Courte	GBP	ANGLO AMERICAN PLC	Morgan Stanley Europe SE	147,679	12,163
9,773	Courte	NOK	AKER BP ASA	Morgan Stanley Europe SE	184,233	1,359
20,960	Longue	GBP	UNITED UTILITIES GROUP PLC	Morgan Stanley Europe SE	266,563	(16,116)
1,856	Longue	GBP	GSK PLC	Morgan Stanley Europe SE	30,226	112
13,483	Courte	GBP	ENTAIN PLC	Morgan Stanley Europe SE	112,065	19,388
2,877	Longue	NOK	BAKKAFROST P/F	Morgan Stanley Europe SE	155,097	(4,123)
1,296	Longue	DKK	PANDORA A/S	Morgan Stanley Europe SE	228,882	22,571
2,067	Courte	DKK	COLOPLAST-B	Morgan Stanley Europe SE	217,919	28,072
8,339	Courte	SEK	SAGAX AB-B	Morgan Stanley Europe SE	164,863	10,244
5,713	Longue	GBP	BRITISH LAND CO PLC	Morgan Stanley Europe SE	24,903	(422)
8,448	Courte	GBP	PERSIMMON PLC	Morgan Stanley Europe SE	122,408	4,445
24,503	Longue	GBP	PRUDENTIAL PLC	Morgan Stanley Europe SE	188,781	(13,218)
276,557	Longue	GBP	VODAFONE GROUP PLC	Morgan Stanley Europe SE	228,457	(8,658)
39,831	Courte	GBP	B&M EUROPEAN VALUE RETAIL SA	Morgan Stanley Europe SE	176,802	(12,615)
4,924	Courte	CAD	RESTAURANT BRANDS INTERN	Morgan Stanley Europe SE	309,773	14,999
24,520	Courte	SEK	SVENSKA HANDELSBANKEN-A SHS	Morgan Stanley Europe SE	244,739	2,414
879	Longue	CAD	SHOPIFY INC - CLASS A	Morgan Stanley Europe SE	90,299	(3,353)
7,245	Courte	NOK	FRONTLINE PLC	Morgan Stanley Europe SE	96,442	8,532
4,382	Longue	DKK	DEMANT A/S	Morgan Stanley Europe SE	155,248	(3,306)
3,601	Longue	DKK	ORSTED A/S	Morgan Stanley Europe SE	156,552	(20,667)
27,022	Longue	NOK	NORSK HYDRO ASA	Morgan Stanley Europe SE	143,698	(12,774)
17,379	Courte	GBP	NATIONAL GRID PLC	Morgan Stanley Europe SE	199,686	8,619
7,482	Longue	SEK	ESSITY AKTIEBOLAG-B	Morgan Stanley Europe SE	193,369	(5,082)
10,268	Courte	SEK	INDUSTRIVARDEN AB-C SHS	Morgan Stanley Europe SE	313,294	19,823
10,085	Courte	SEK	VOLVO AB-B SHS	Morgan Stanley Europe SE	236,755	7,887
1,386	Courte	SEK	SKANDINAVISKA ENSKILDA BAN-A	Morgan Stanley Europe SE	18,346	341
20,760	Courte	SEK	SECURITAS AB-B SHS	Morgan Stanley Europe SE	248,398	1,250
10,151	Longue	DKK	AMBU A/S-B	Morgan Stanley Europe SE	141,567	(11,650)
3,885	Longue	CAD	CAN IMPERIAL BK OF COMMERCE	Morgan Stanley Europe SE	237,209	1,043
5,596	Longue	CAD	EMPIRE CO LTD 'A'	Morgan Stanley Europe SE	164,921	890
2,178	Longue	CAD	IA FINANCIAL CORP INC	Morgan Stanley Europe SE	194,978	(1,675)
2,285	Courte	CAD	QUEBECOR INC -CL B	Morgan Stanley Europe SE	48,331	2,808
2,220	Courte	CAD	ROYAL BANK OF CANADA	Morgan Stanley Europe SE	258,365	4,290
1,981	Longue	GBP	INTERCONTINENTAL HOTELS GROU	Morgan Stanley Europe SE	238,496	2,291
5,774	Longue	CAD	TORONTO-DOMINION BANK	Morgan Stanley Europe SE	296,716	(6,014)
9,279	Longue	GBP	ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC	Morgan Stanley Europe SE	229,282	(21,290)
131,468	Longue	GBP	M&G PLC	Morgan Stanley Europe SE	314,598	(4,590)
3,151	Courte	CHF	BC VAUDOISE - REG SHS	Morgan Stanley Europe SE	280,365	13,029
36,858	Courte	GBP	BP PLC	Morgan Stanley Europe SE	175,196	(4,481)
19,526	Courte	SEK	HEXAGON AB-B SHS	Morgan Stanley Europe SE	180,216	(18,841)
						228,686

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Quantité	Position longue/ courte	Devise	Sous-jacent	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
132,682	Longue	GBP	LEARNING TECHNOLOGIES GROUP	Citibank Europe plc, Germany Branch	157,107	(802)
63,700	Longue	USD	ARCADIUM LITHIUM PLC	UBS Europe SE Frankfurt	315,578	(1,622)
119,789	Longue	GBP	BRITVIC PLC	Barclays Bank Ireland PLC	1,896,514	30,425
18,932	Longue	USD	STRATASYS LTD	Barclays Bank Ireland PLC	162,535	(12,250)
3,712	Longue	USD	CYTOKINETICS INC	Barclays Bank Ireland PLC	168,626	(12,869)
60,048	Courte	DKK	SPAR NORD BANK A/S	Barclays Bank Ireland PLC	1,658,773	(6,514)
7,919	Longue	EUR	NEOEN SA	Barclays Bank Ireland PLC	314,543	2,851
40,385	Longue	USD	SURMODICS INC	Barclays Bank Ireland PLC	1,544,419	(390)
71,371	Longue	SEK	SWEDENCARE AB	Barclays Bank Ireland PLC	300,917	(4,117)
9,904	Longue	USD	INFORMATICA INC - CLASS A	Barclays Bank Ireland PLC	248,006	(4,782)
877,849	Longue	EUR	TELECOM ITALIA SPA	Citibank Europe plc, Germany Branch	216,478	3,248
347,940	Courte	USD	CONSOLIDATED COMMUNICATIONS HOLDINGS	Citibank Europe plc, Germany Branch	1,579,254	0

Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence (suite)

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities (suite)

Quantité	Position longue/ courte	Devise	Sous-jacent	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
2,262	Longue	USD	ANSYS INC	Citibank Europe plc, Germany Branch	736,881	(5,177)
782	Courte	USD	SYNOPSYS INC	Citibank Europe plc, Germany Branch	366,539	15,074
1,111	Courte	EUR	OHB SE	UBS Europe SE Frankfurt	53,217	(1,111)
51,710	Longue	USD	PATTERSON COS INC	UBS Europe SE Frankfurt	1,541,063	(7,019)
1,755	Longue	USD	AMEDISYS INC	UBS Europe SE Frankfurt	153,874	(763)
5,202	Longue	EUR	RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA	UBS Europe SE Frankfurt	263,221	(2,861)
63,043	Courte	GBP	HARGREAVES LANSDOWN PLC	UBS Europe SE Frankfurt	837,218	(4,194)
2,173	Longue	USD	ASPEN TECHNOLOGY INC	UBS Europe SE Frankfurt	523,849	1,830
78,837	Longue	USD	AIR TRANSPORT	UBS Europe SE Frankfurt	1,673,430	(4,568)
263,678	Longue	GBP	INTERNATIONAL DISTRIBUTION S	UBS Europe SE Frankfurt	1,160,209	22,498
260,732	Longue	EUR	ANIMA HOLDING SPA	UBS Europe SE Frankfurt	1,728,653	89,953
6,742	Longue	USD	SUMMIT MATERIALS INC -CL A	UBS Europe SE Frankfurt	329,450	(2,083)
820,827	Longue	HKD	HKBN 144A REG	UBS Europe SE Frankfurt	519,414	(1,582)
7,400	Longue	JPY	FUJI SOFT INC	UBS Europe SE Frankfurt	449,941	14,869
60,306	Longue	USD	DESPEGAR.COM CORP	UBS Europe SE Frankfurt	1,121,092	(2,532)
301	Longue	GBP	TI FLUID SYSTEMS PLC	UBS Europe SE Frankfurt	703	2
7,889	Longue	EUR	ESKER SA	UBS Europe SE Frankfurt	2,057,451	4,733
59,542	Longue	USD	PACTIV EVERGREEN INC	UBS Europe SE Frankfurt	1,004,538	7,970
96,300	Longue	JPY	NEC NETWORKS & SYSTEM INTEGR	UBS Europe SE Frankfurt	1,949,798	13,035
16,800	Longue	JPY	SHINKO ELECTRIC INDUSTRIES	UBS Europe SE Frankfurt	588,942	44,184
22,179	Longue	USD	JUNIPER NETWORKS INC	UBS Europe SE Frankfurt	802,128	15,008
9,504	Longue	USD	ALBERTSONS COS INC - CLASS A	UBS Europe SE Frankfurt	180,259	6,438
112,538	Courte	EUR	ABOUT YOU HOLDING SE	UBS Europe SE Frankfurt	728,121	(2,721)
4,719	Longue	EUR	EXCLUSIVE NETWORKS SA	UBS Europe SE Frankfurt	89,000	(24,256)
279,394	Longue	GBP	SPIRENT COMMUNICATIONS PLC	J.P. Morgan SE	598,122	(2,703)
13,339	Longue	GBP	SMITH & NEPHEW PLC	J.P. Morgan SE	159,945	(1,468)
11,900	Courte	USD	CHEVRON CORP	J.P. Morgan SE	1,664,506	199,617
11,614	Longue	USD	HESS CORP	J.P. Morgan SE	1,491,819	(156,461)
7,192	Courte	USD	BARNES GROUP INC	J.P. Morgan SE	328,241	(2,223)
3,947	Courte	USD	DISCOVER FINANCIAL SERVICES	J.P. Morgan SE	660,298	26,224
59,107	Longue	GBP	JOHN WOOD GROUP PLC	J.P. Morgan SE	46,897	6,363
15,190	Longue	USD	TRIPADVISOR INC	J.P. Morgan SE	216,665	4,841
4,022	Longue	USD	CAPITAL ONE FINANCIAL CORP	J.P. Morgan SE	692,615	(35,734)
146,047	Longue	GBP	DS SMITH PLC	J.P. Morgan SE	957,396	(71,540)
285,258	Longue	EUR	IRISH RESIDENTIAL PROPERTIES	J.P. Morgan SE	259,585	285
23,019	Courte	USD	SCHLUMBERGER LTD	J.P. Morgan SE	852,292	2,931
1,407,458	Longue	GBP	LEARNING TECHNOLOGIES GROUP	J.P. Morgan SE	1,666,547	(5,161)
177,732	Longue	USD	ZUORA INC - CLASS A	J.P. Morgan SE	1,702,657	(3,433)
38,204	Longue	USD	SMARTSHEET INC-CLASS A	J.P. Morgan SE	2,067,185	(2,583)
18,967	Longue	CHF	SOFTWAREONE HOLDING AG	J.P. Morgan SE	123,287	(30,721)
31,320	Longue	USD	CHAMPIONX CORP	J.P. Morgan SE	822,396	(835)
27,399	Courte	EUR	COVESTRO AG-TEND	J.P. Morgan SE	1,589,142	(359,141)
38,195	Longue	USD	FRONTIER COMMUNICATIONS PARE	J.P. Morgan SE	1,279,929	734
20,728	Longue	USD	KELLANOVA	J.P. Morgan SE	1,620,807	5,405
18,761	Courte	GBP	INTERNATIONAL PAPER CO	J.P. Morgan SE	975,101	75,497
28,406	Longue	USD	AVID BIOSERVICES INC	J.P. Morgan SE	338,787	823
						(179,378)

Veuillez vous reporter à la Note 13 concernant les Liquidités auprès du courtier concernant les contrats CFD.

Autres notes aux états financiers

Note 1 - Généralité

Candriam Equities L (ci-après la « SICAV » ou « le Fonds ») a été constituée pour une durée illimitée le 27 avril 1994 sous la dénomination « BIL Equities », en tant que Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), conformément aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010, telle que modifiée, concernant les organismes de placement collectif et de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales. Son capital minimum est de 1.250.000. EUR

Les statuts de la SICAV ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 9 juin 1994. Ils ont été modifiés à plusieurs reprises et notamment le 6 avril 2020 pour la dernière fois. Les modifications correspondantes ont été publiées au Recueil Électronique des Sociétés et Associations (RESA). La SICAV est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-47449.

Les compartiments suivants sont actuellement disponibles aux investisseurs :

Compartiments	Devise de référence
Candriam Equities L Australia	AUD
Candriam Equities L Biotechnology	USD
Candriam Equities L Emerging Markets	EUR
Candriam Equities L EMU	EUR
Candriam Equities L ESG Market Neutral (lancement le 3 juin 2024)	EUR
Candriam Equities L Europe (lancement le 15 octobre 2024)	EUR
Candriam Equities L Europe Edge (lancement le 15 octobre 2024)	EUR
Candriam Equities L Europe Innovation	EUR
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR
Candriam Equities L Global Demography	EUR
Candriam Equities L Global Income (lancement le 18 octobre 2024)	EUR
Candriam Equities L Life Care	USD
Candriam Equities L Meta Globe	USD
Candriam Equities L Oncology Impact	USD
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	USD
Candriam Equities L US Edge (lancement le 22 octobre 2024)	USD
Candriam Equities L World Edge (lancement le 01 octobre 2024)	EUR

La structure de compartiments multiples offre aux investisseurs l'avantage de pouvoir choisir entre différents compartiments, mais aussi de pouvoir ensuite passer d'un compartiment à un autre. Dans chaque compartiment, la SICAV pourra émettre des actions de classes différentes se distinguant notamment par des droits et commissions différentes ou par leur politique de distribution.

Les classes qui sont émises sont les suivantes :

- La classe **BF** est réservée aux OPC de type « nourricier de droit belge » approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.

- La **classe C** est offerte aux personnes physiques et aux personnes morales.

- La **classe CB** est réservée uniquement à certains distributeurs bancaires approuvés par la Société de Gestion.

- La **classe I** est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels dont la souscription initiale minimale est de EUR 250.000. Ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion, pourvu que le traitement égalitaire des porteurs de parts soit assuré un même jour d'évaluation.
  Pour le compartiment Candriam Equities L Oncology Impact, le Conseil d'Administration a décidé de fermer la classe d'actions I Distribution (ISIN : LU1864482432) avec effet au 11 juillet 2022, étant donné qu'aucun autre intérêt commercial n'a été identifié pour une telle classe d'actions.

- La **classe I2** est une classe d'actions, sans commission de performance, réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels, dont la souscription initiale minimale est de EUR 250.000 ou son équivalent en devises pour les classes libellées en devises (ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil d'Administration pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré un même jour d'évaluation).

- La **classe LOCK** (ci-après dénommée « classe L ») est une classe d'actions à laquelle se greffe un mécanisme visant à limiter le risque de capital encouru. Ce mécanisme n'est offert que par Belfius Banque S.A., seul distributeur autorisé à commercialiser ces actions. En investissant dans cette classe, l'investisseur accepte que les actions soient vendues automatiquement dès que la valeur nette d'inventaire a atteint un montant déterminé (cours d'activation). Ainsi, lorsque Belfius Banque SA constate que la valeur nette d'inventaire est égale ou inférieure au cours d'activation, un ordre de rachat est automatiquement généré et exécuté dans les meilleurs délais. L'ordre de vente sera globalisé dans le premier « cut-off » (date de clôture de réception des ordres) suivant le jour de calcul de la valeur nette d'inventaire qui a entrainé le déclenchement automatique de l'ordre de rachat. Étant donné la spécificité de cette classe, les investisseurs potentiels sont invités, avant de souscrire, à se renseigner auprès de leur conseiller financier chez Belfius Banque S.A. afin de prendre connaissance des impératifs techniques et opérationnels liés à ce mécanisme.

- La **classe N** est réservée à des distributeurs spécialement approuvés par la Société de Gestion.

Autres notes aux états financiers

Note 1 - Généralité (suite)

- La Classe « **P** » est réservée (i) aux institutions de retraite professionnelle et/ou véhicule d'investissement similaire, crées sur l'initiative d'un ou de plusieurs employeurs pour le bénéfice de leurs salariés et (ii) des sociétés d'un ou de plusieurs employeurs investissant les fonds qu'ils détiennent, pour fournir des prestations de retraite à leurs salariés. La souscription initiale minimale est de 15 000 000 EUR.

- La classe **PI** est réservée aux investisseurs institutionnels qui souscrivent avant que le compartiment n'ait atteint une taille critique en termes d'actifs sous gestion. La souscription initiale minimale est de EUR 1.000.000 ou son équivalent en devise pour les classes libellées en devises (ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil d'Administration, pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré un même jour d'évaluation). Cette classe restera ouverte à la souscription jusqu'à la survenue d'un des événements suivants : (i) la durée fixée par le Conseil d'Administration est écoulée (ii) le compartiment a atteint une taille critique en termes d'actifs sous gestion, telle que définie par le Conseil d'Administration, (iii) le Conseil d'Administration a décidé, pour des motifs justifiés, de fermer cette classe à la souscription. Le Conseil d'Administration a la faculté de rouvrir cette classe d'actions, à sa discrétion, et sans devoir en informer les investisseurs au préalable.

- La classe **R** est réservée aux intermédiaires financiers (incluant les distributeurs et plateformes) qui :
  - ont conclu des accords distincts avec leurs clients pour la fourniture de services d'investissement en rapport avec le compartiment, et
  - n'ont pas le droit d'accepter et conserver de la Société de Gestion, en raison de leurs lois et règlements applicables, ou d'accords conclus avec leurs clients, des droits, commissions ou autres avantages monétaires, en rapport avec la fourniture des services d'investissement susmentionnés.

- La **classe R2** est réservée :
  - aux distributeurs et/ou intermédiaires approuvés par la Société de Gestion qui ne perçoivent, pour les investissements dans cette classe, aucune forme de rémunération d'une entité du groupe Candriam, lorsque les investissements finaux dans les actions ont lieu dans le cadre d'un mandat.
  - aux OPC approuvés par la Société de Gestion.

- La **classe S** est une classe d'actions réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels spécialement approuvés par la Société de Gestion.

- La **classe SF2** est réservée aux fonds nourriciers approuvés par la Société de Gestion et gérés par délégation par une entité du groupe Candriam. La souscription initiale minimale de cette classe est de 200.000.000 EUR, ou l'équivalent en devises pour les classes libellées en devises étrangères. Ce montant peut être modifié à la discrétion du Conseil d'Administration, pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré.

- La **classe V** est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels dont la souscription initiale minimale est de 15.000.000 EUR ou l'équivalent en devises
  étrangères pour les classes libellées en devises étrangères (Ce minimum total peut être modifié à la discrétion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion, pourvu que le traitement égalitaire des porteurs de parts soit assuré un même jour d'évaluation).

- La **classe V2** est une classe d'actions sans commission de performance, réservée à des investisseurs institutionnels/professionnels, des distributeurs
  et/ou des intermédiaires, approuvés par la Société de Gestion, dont la souscription initiale minimale est de EUR 15.000.000 ou son équivalent en devises pour les classes libellées en devises (ce montant peut être revu à la discrétion des administrateurs ; dans ce cas, le traitement égalitaire des actionnaires doit être assuré un même Jour d'évaluation).

- La Classe **VB** est réservée à des OPC de droit belge approuvés par la Société de Gestion.

- La **classe Y** une classe d'actions réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels spécialement approuvés par la Société de Gestion.

- La **classe Z** est réservée :
  - aux investisseurs institutionnels/professionnels approuvés par la Société de Gestion. L'activité de gestion de portefeuille pour cette classe étant directement rémunérée via le contrat conclu avec l'investisseur, aucune commission de gestion de portefeuille ne sera prélevée sur les actifs de cette classe.
  - aux OPC approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.

- La classe **ZF** est réservée aux OPC de type « nourriciers » approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.

Les actifs des différentes classes sont fondus dans une masse unique.

En outre, un processus de couverture de change peut être appliqué aux classes d'actions :

- Classes d'actions couvertes en devises de référence :

Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre la devise de référence du compartiment et la devise dans laquelle est libellée la classe d'actions couverte.
Ce type de couverture a pour but de garantir que la performance de la classe d'actions couverte est raisonnablement comparable (après ajustement pour tenir compte de la différence de taux d'intérêt entre les deux devises) à celle d'une classe d'actions libellée dans la devise de référence du compartiment. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe H ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.

- Classes d'actions couvertes contre les fluctuations des actifs :

Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre les devises dans lesquelles sont détenus les actifs d'un compartiment et la devise de la classe d'actions couverte. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe AH ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.

Autres notes aux états financiers

Note 1 - Généralité (suite)

Les actions émises sont décrites en détail dans la section « Statistiques » des différents compartiments.

Note 2 - Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif. Des petits écarts peuvent apparaître dans certains totaux ou sous-totaux des états financiers en raison des règles d'arrondi.

Les valeurs nettes d'inventaire utilisées aux fins des états financiers sont datées comme suit :

- Compartiments Candriam Equities L Australia et Candriam Equities L Emerging Markets : la valeur nette d'inventaire a été calculée le 31 décembre 2024 sur la base des cours de Bourse en date du 31 décembre 2024 pour les marchés asiatiques ouverts à cette date et sur la base des cours de Bourse en date du 31 décembre 2024 ;
- Pour les autres compartiments de la SICAV, les valeurs nettes d'inventaire en date du 31 décembre 2024 ont été calculées le 2 janvier 2025 sur la base des derniers cours connus au moment de la valorisation.

a) Évaluation du portefeuille-titres de chaque compartiment

L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, ou, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours connu du marché principal de cette valeur. Si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi. Les valeurs mobilières qui ne sont ni cotées ni négociées sur un marché d'actions ou tout autre marché en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. Tous les autres avoirs seront évalués par les administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

b) Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes d'investissements

Les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sur les ventes d'investissements de chaque compartiment sont calculé(e)s sur la base du coût moyen des investissements vendus.

c) Différence de change

Les valeurs exprimées dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont converties dans cette devise au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment exprimé dans une devise autre que la devise de référence du compartiment est converti dans cette devise aux taux de change en vigueur au jour de l'achat.

Pour les compartiments Candriam Equities L Biotechnology, Candriam Equities L EMU, Candriam Equities L Europe Innovation, Candriam Equities L Europe Optimum Quality, Candriam Equities L Global Demography, Candriam Equities L Life Care, Candriam Equities L Oncology Impact, Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology, Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities, Candriam Equities L Meta Globe, les taux de change utilisés au 31 décembre 2024 sont les suivants :

1 EUR =	1.672450	AUD	1 EUR =	0.826800	GBP	1 EUR =	1.848300	NZD	1 EUR =	1.035500	USD
1 EUR =	1.489250	CAD	1 EUR =	8.043700	HKD	1 EUR =	4.277250	PLN	1 EUR =	19.539900	ZAR
1 EUR =	0.938450	CHF	1 EUR =	162.739200	JPY	1 EUR =	11.441500	SEK			
1 EUR =	25.175000	CZK	1 EUR =	1524.411350	KRW	1 EUR =	1.412650	SGD			
1 EUR =	7.457250	DKK	1 EUR =	11.760500	NOK	1 EUR =	33.948350	TWD			

Pour les compartiments Candriam Equities L Australia, Candriam Equities L Emerging Markets, les taux de change utilisés au 31 décembre 2024 sont les suivants :

1 EUR =	1.673550	AUD	1 EUR =	0.828850	GBP	1 EUR =	21.531600	MXN	1 EUR =	1.415000	SGD
1 EUR =	6.432400	BRL	1 EUR =	8.083500	HKD	1 EUR =	4.658000	MYR	1 EUR =	35.667900	THB
1 EUR =	1.495950	CAD	1 EUR =	411.480000	HUF	1 EUR =	60.385000	PHP	1 EUR =	36.842200	TRY
1 EUR =	0.940820	CHF	1 EUR =	16765.690000	IDR	1 EUR =	4.273300	PLN	1 EUR =	34.145700	TWD
1 EUR =	7.600500	CNY	1 EUR =	89.159200	INR	1 EUR =	106.884900	RUB	1 EUR =	1.041200	USD
1 EUR =	25.157000	CZK	1 EUR =	1534.490000	KRW	1 EUR =	3.911800	SAR	1 EUR =	19.492900	ZAR

d) États financiers combinés de la SICAV

L'état combiné des actifs nets de la SICAV ainsi que l'état combiné des variations des actifs nets qui sont exprimés en EUR correspondent à la somme de l'état des actifs nets, de l'état des variations des actifs nets de chacun des compartiments convertis dans la devise de la SICAV sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture.

Autres notes aux états financiers

Note 2 - Principaux principes comptables (suite)

e) Évaluation des options et futures

L'évaluation des options et futures admis à une cote officielle ou sur tout autre marché organisé est basée sur le dernier cours connu ou, si cette option est traitée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours connu du marché sur lequel le contrat a été conclu par la SICAV.
Les options et futures non négociés sur un marché boursier ou tout autre marché organisé seront évalués sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. La valeur d'évaluation des options est incluse dans l'état des actifs nets sous la rubrique « Options (position longue) / (position courte) à la valeur d'évaluation ».
Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de la plus-value / moins-value non réalisée sur options sont présentées dans l'état des variations des actifs nets respectivement sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur options ».

La plus-value / (moins-value) non réalisée sur futures est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur futures ». Les variations de valeur de marché des futures sont comptabilisées en tant que plus-value / (moins-value) non réalisée à l'état des variations des actifs nets, au poste « Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures ». Les plus-values ou moins-values réalisées, représentant la différence entre la valeur du contrat au moment de son ouverture et sa valeur au moment de sa clôture, sont comptabilisés à la clôture ou à l'expiration des futures dans l'état des variations des actifs nets, au poste « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures ».
Pour les détails concernant les options ou contrats à terme financiers en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

f) Évaluation des Contrats sur différence (« CFD »)

Les CFD sont évalués à leur juste valeur basée respectivement sur les dernières courbes connues de spread, de taux, et sur le dernier cours de clôture connu de la valeur sous-jacente.
La plus-value / (moins-value) non réalisée sur CFD est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur CFD ». Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de plus-value / moins-value nette non réalisée en découlant figurent à l'état des variations des actifs nets respectivement, sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD » et « Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD ».
Pour les détails concernant les contrats sur différence (CFD) en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Annexes au rapport – Tableau des instruments dérivés ».

g) Évaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change à terme à la date de clôture applicables pour la période restante jusqu'à l'échéance.
La plus-value / (moins-value) non réalisée sur contrats de change à terme est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».
Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de plus-value / (moins-value) nette non réalisée en découlant figurent à l'état des variations des actifs nets respectivement, sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».
Pour les détails concernant les contrats de change à terme en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

h) Prises en pension :

Chaque compartiment peut conclure des accords de prise en pension, qui impliquent la vente et l'achat de titres dont les conditions accordent au vendeur le droit de racheter des titres à un prix et à des conditions stipulés par les parties au moment de la conclusion du contrat.

i) Frais de constitution

Les frais de constitution sont amortis selon la méthode linéaire sur 5 ans, à raison de 20 % par an.

j) Coûts de transaction

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, la SICAV a encouru des frais de transaction et des frais de courtage liés à l'achat et à la vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, autres actifs éligibles et instruments dérivés. Ces charges sont présentées dans l'état des variations des actifs nets au poste « Coûts de transaction ».

k) Revenus

Les produits d'intérêts sont comptabilisés conformément aux conditions de l'investissement sous-jacent. Les produits sont enregistrés nets des retenues à la source respectives, le cas échéant. Les dividendes sont comptabilisés à l'ex-date.

l) Abréviations utilisées dans les portefeuilles-titres

A : Annuel
FL.R : Floating Rate Notes
Q : Trimestriel
S : Semestriel
XX : Obligations perpétuelles
ZCP ou U : Zéro coupon

Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion

Candriam, société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au SERENITY - Bloc B, 19-21, Route d'Arlon à L-8009 Strassen, a été désignée comme Société de Gestion. À cet effet, un contrat a été signé pour une durée indéterminée. Une dénonciation du contrat par l'une ou l'autre des parties peut intervenir à tout moment et sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie, moyennant un préavis de 90 jours.

Candriam est une filiale de Candriam Group, une entité du Groupe New York Life Insurance Company.
Elle a reçu l'agrément de Société de Gestion au sens du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPCVM et est autorisée à exercer les activités de gestion collective de portefeuilles, de gestion de portefeuilles d'investissement et de conseil en investissements.

La Société de Gestion est investie des pouvoirs les plus étendus pour accomplir, dans le cadre de son objet, tous actes de gestion et d'administration de la SICAV. Elle est responsable des activités de gestion de portefeuille, d'administration (Agent Administratif, Agent de Transfert, y compris les activités de Teneur de Registre) et des activités de commercialisation (distribution).

La fonction de gestion de portefeuille est assurée directement par Candriam et/ou une ou plusieurs de ses succursales : Candriam - Belgian Branch, Candriam - Succursale française, Candriam - UK Establishment.

La Société de Gestion a délégué, sous son contrôle et sa responsabilité et à ses frais, l'implémentation de la gestion de portefeuille du compartiment Candriam Equities L Australia à Ausbil Investment Management Limited via un contrat de délégation conclu pour une durée indéterminée. Ce contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de 90 jours.

La Société de Gestion reçoit, en rémunération de ses services, des commissions de gestion exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne. Ces commissions sont payables par la SICAV à la fin de chaque mois.

Les taux en vigueur au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
Candriam Equities L Australia	C	Capitalisation	LU0078775011	1.50%
	C	Distribution	LU0078775284	1.50%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU0256780106	1.50%
	C - USD - Hedged	Capitalisation	LU1006081977	1.50%
	I	Capitalisation	LU0133348622	0.55%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU0256781096	0.55%
	N	Capitalisation	LU0133347731	2.00%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU0256780874	2.00%
	R	Capitalisation	LU0942225839	0.70%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1269736671	0.70%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269736325	0.70%
	V	Capitalisation	LU0317020385	0.35%
	Z	Capitalisation	LU0240973742	0.00%
Candriam Equities L Biotechnology	C	Capitalisation	LU0108459040	1.60%
	C	Distribution	LU0108459552	1.60%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1120766206	1.60%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1120766388	1.60%
	I	Capitalisation	LU0133360163	0.60%
	I - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2478813442	0.60%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1006082199	0.60%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1120766032	0.60%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269737059	0.60%
	L	Capitalisation	LU0574798848	1.60%
	N	Capitalisation	LU0133359157	2.00%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2346866077	2.00%
	R	Capitalisation	LU0942225912	0.80%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU1269736754	0.80%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1708110975	0.80%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1269736838	0.80%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269736911	0.80%
	R2	Capitalisation	LU1397644557	0.38%
	R2	Distribution	LU1397644631	0.38%
	R2 - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1397644805	0.38%
	S - JPY - Unhedged	Capitalisation	LU1820816558	0.50%
	V	Capitalisation	LU0317020203	0.45%
	V2	Capitalisation	LU2026682919	0.65%
	VB	Capitalisation	LU2852114250	0.00%
	Z	Capitalisation	LU0240982651	0.00%
Candriam Equities L Emerging Markets	BF	Distribution	LU1397645364	0.00%
	C	Capitalisation	LU0056052961	1.60%
	C	Distribution	LU0056053001	1.60%
	C - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437023	1.60%
	I	Capitalisation	LU0133355080	0.65%
	I	Distribution	LU1269737562	0.65%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269737489	0.65%
	I - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437296	0.65%
	I2 - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1774694167	0.80%
	L	Capitalisation	LU0574798921	1.60%

Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
	N	Capitalisation	LU0133352731	2.00%
	P	Capitalisation	LU0596238260	0.25%
	R	Capitalisation	LU0942226134	0.80%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269737307	0.80%
	R2	Capitalisation	LU1397645018	0.40%
	R2	Distribution	LU1397645109	0.40%
	V	Capitalisation	LU0317020112	0.35%
	V2	Capitalisation	LU1397645281	0.50%
	Z	Capitalisation	LU0240980523	0.00%
Candriam Equities L EMU	C	Capitalisation	LU0317020898	1.50%
	I	Capitalisation	LU0317021433	0.55%
	R	Capitalisation	LU1293437379	0.70%
	Z	Capitalisation	LU0317021359	0.00%
Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)	C	Capitalisation	LU2721421068	1.60%
	I	Capitalisation	LU2721429558	0.85%
	R	Capitalisation	LU2721429392	0.85%
	S - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2721429475	0.25%
	V	Capitalisation	LU2721429129	0.65%
	Z	Capitalisation	LU2721429046	0.00%
Candriam Equities L Europe (voir la Note 1)	C	Capitalisation	LU2721426703	1.50%
	I	Capitalisation	LU2721423510	0.50%
	R	Capitalisation	LU2721423353	0.70%
	V	Capitalisation	LU2721422629	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2721422546	0.00%
Candriam Equities L Europe Edge (voir la Note 1)	C	Capitalisation	LU2721428741	1.50%
	I	Capitalisation	LU2721428667	0.50%
	R	Capitalisation	LU2721428071	0.70%
	V	Capitalisation	LU2721427776	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2721427420	0.00%
Candriam Equities L Europe Innovation	C	Capitalisation	LU0344046155	1.60%
	C	Distribution	LU0344046239	1.60%
	C - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437882	1.60%
	I	Capitalisation	LU0344046668	0.60%
	I - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437965	0.60%
	L	Capitalisation	LU0654531002	1.60%
	N	Capitalisation	LU0344046312	2.00%
	R	Capitalisation	LU1293438005	0.80%
	R2	Capitalisation	LU1397646503	0.38%
	R2	Distribution	LU1397646685	0.38%
	S	Capitalisation	LU2026683057	0.45%
	V	Capitalisation	LU0344046403	0.35%
	V2	Capitalisation	LU2026683131	0.45%
	Z	Capitalisation	LU0344046585	0.00%
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	C	Capitalisation	LU0304859712	1.60%
	C	Distribution	LU0304860058	1.60%
	I	Capitalisation	LU0304860645	0.55%
	I	Distribution	LU1269737729	0.55%
	L	Capitalisation	LU0574799226	1.60%
	N	Capitalisation	LU0304860561	2.00%
	R	Capitalisation	LU1293438187	0.70%
	R2	Capitalisation	LU1397646842	0.38%
	R2	Distribution	LU1397646925	0.38%
	V	Capitalisation	LU0317019536	0.35%
	Z	Capitalisation	LU0317112661	0.00%
Candriam Equities L Global Demography	C	Capitalisation	LU0654531184	1.60%
	C	Distribution	LU0654531267	1.60%
	I	Capitalisation	LU0654531341	0.60%
	I - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2328285445	0.60%
	L	Capitalisation	LU0654531697	1.60%
	N	Capitalisation	LU0654531424	2.00%
	R	Capitalisation	LU1598288089	0.80%
	R2	Capitalisation	LU1397647733	0.38%
	R2	Distribution	LU1397647816	0.38%
	V2 - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2439121216	0.35%
	VB	Capitalisation	LU2852115901	0.00%
	Z	Capitalisation	LU1397647907	0.00%
Candriam Equities L Global Income (voir la Note 1)	C	Capitalisation	LU2850626750	1.60%
	I	Capitalisation	LU2850628533	0.60%
	R	Capitalisation	LU2850627725	0.80%
	V	Capitalisation	LU2850627485	0.40%
	Z	Capitalisation	LU2850629002	0.00%
Candriam Equities L Life Care	BF	Capitalisation	LU2223682787	0.00%
	BF	Distribution	LU2223682860	0.00%
	C	Capitalisation	LU2223680658	1.50%
	I	Capitalisation	LU2223680815	0.80%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2346867125	0.80%
	N	Capitalisation	LU2346220721	2.00%

Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
	R	Capitalisation	LU2223681201	0.80%
	R2	Capitalisation	LU2223681896	0.40%
	R2	Distribution	LU2223681979	0.40%
	V	Capitalisation	LU2223682274	0.48%
	VB	Capitalisation	LU2852115067	0.00%
	Z	Capitalisation	LU2223682357	0.00%
Candriam Equities L Meta Globe	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2476791202	0.00%
	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2476793323	0.00%
	C	Capitalisation	LU2476793240	1.60%
	I	Capitalisation	LU2476792861	0.80%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2788600430	2.00%
	R	Capitalisation	LU2476792432	0.80%
	V	Capitalisation	LU2476791467	0.48%
	Z	Capitalisation	LU2476791384	0.00%
Candriam Equities L Oncology Impact	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1940963215	0.00%
	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU1940963306	0.00%
	C	Capitalisation	LU1864481467	1.60%
	C	Distribution	LU1864481541	1.60%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1864481624	1.60%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1864484214	1.60%
	I	Capitalisation	LU1864482358	0.80%
	I	Distribution	LU1864482432	0.80%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2015349330	0.80%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1864482515	0.80%
	N	Capitalisation	LU2346866234	2.00%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1864482606	2.00%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2346866317	2.00%
	PI	Capitalisation	LU1864483836	0.40%
	R	Capitalisation	LU1864482788	0.80%
	R	Distribution	LU1864482861	0.80%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1864483083	0.80%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1864483166	0.80%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1864482945	0.80%
	R2	Capitalisation	LU1864483240	0.40%
	R2	Distribution	LU1864483323	0.40%
	R2 - EUR - Hedged	Distribution	LU1864483596	0.40%
	S - JPY - Asset Hedged	Distribution	LU2015349090	0.38%
	S - JPY - Unhedged	Distribution	LU2015348522	0.50%
	SF2 - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2295688928	0.18%
	V	Capitalisation	LU1864483752	0.48%
	V - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2425425506	0.48%
	VB	Capitalisation	LU2852115737	0.00%
	Z	Capitalisation	LU1864483919	0.00%
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	C	Capitalisation	LU2223682944	1.50%
	I	Capitalisation	LU2223683082	1.00%
	R	Capitalisation	LU2223683322	1.00%
	S	Capitalisation	LU2223683751	0.25%
	V	Capitalisation	LU2223683835	0.80%
	Z	Capitalisation	LU2223683918	0.00%
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	BF	Capitalisation	LU2226954738	0.00%
	BF	Distribution	LU2226954902	0.00%
	C	Capitalisation	LU1502282558	1.60%
	C	Distribution	LU1502282715	1.60%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1806526718	1.60%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1502282632	1.60%
	I	Capitalisation	LU1502282806	0.80%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2957348258	0.80%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1613213971	0.80%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1806526809	2.00%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2346866580	2.00%
	R	Capitalisation	LU1502282988	0.80%
	R	Distribution	LU1708110629	0.80%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1613220596	0.80%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1598284849	0.80%
	R - GBP - Hedged	Capitalisation	LU1613217964	0.80%
	V - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2402073626	0.48%
	VB	Capitalisation	LU2852115224	0.00%
	Z	Capitalisation	LU1502283010	0.00%
Candriam Equities L US Edge (voir la Note 1)	C	Capitalisation	LU2721427263	1.45%
	I	Capitalisation	LU2721429806	0.45%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2721430051	0.45%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2721432693	0.45%
	R	Capitalisation	LU2721431968	0.60%
	V	Capitalisation	LU2721431026	0.25%
	Z	Capitalisation	LU2721430309	0.00%
	Z- EUR - Hedged	Capitalisation	LU2721430135	0.00%

Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
Candriam Equities L World Edge (voir la Note 1)	C	Capitalisation	LU2721426372	1.50%
	I	Capitalisation	LU2721425648	0.50%
	R	Capitalisation	LU2721425218	0.70%
	V	Capitalisation	LU2721424831	0.30%
	V2	Capitalisation	LU2721424757	0.40%
	Z	Capitalisation	LU2721424674	0.00%

Le tableau ci-après présente les taux annuels de commission de gestion maximums appliqués aux OPCVM investis par les différents compartiments de Candriam Equities L au 31 décembre 2024 :

Fonds cible	Taux maximal
CANDRIAM MONÉTAIRE SICAV Z C	0.15%

Note 4 - Commissions de distribution

Les taux de la commission de distribution spécifique aux classes d'actions Lock sont les suivants :

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux annuel
Candriam Equities L Biotechnology	L	Capitalisation	LU0574798848	0.10%
Candriam Equities L Emerging Markets	L	Capitalisation	LU0574798921	0.10%
Candriam Equities L Global Demography	L	Capitalisation	LU0654531697	0.10%

Note 5 - Charges opérationnelles et administratives

La SICAV supporte les charges opérationnelles et administratives courantes engagées pour couvrir tous les frais fixes et variables, charges, commissions et autres dépenses, telles que définies ci-après (les « Charges Opérationnelles et Administratives »).

Les Charges Opérationnelles et Administratives couvrent les frais suivants, sans que cette liste soit limitative :

a) les dépenses directement engagées par la SICAV, y compris, entre autres, les commissions et charges de la Banque Dépositaire, les commissions et frais des réviseurs d'entreprises agréés, les frais de couverture des actions (« share class hedging »), y compris ceux facturés par la Société de Gestion, les honoraires versés aux Administrateurs ainsi que les frais et débours raisonnables encourus par ou pour les Administrateurs ;

b) une « commission de service » versée à la Société de Gestion comprenant la somme restante des Charges Opérationnelles et Administratives après déduction des dépenses détaillées à la section (a) ci-dessus, soit, entre autres, les commissions et frais de l'Agent Domiciliataire, de l'Agent Administratif, de l'Agent de Transfert et Teneur de Registre, de l'agent payeur principal, les coûts liés à l'enregistrement et au maintien dudit enregistrement dans toutes les juridictions (tels que les commissions prélevées par les autorités de surveillance concernées, les frais de traduction et la rémunération des Représentants à l'étranger et des agents payeurs locaux), les frais d'inscription et de maintien en Bourse, les coûts de publication des prix d'actions, les frais postaux, les frais de télécommunication, les frais de préparation, d'impression, de traduction et de distribution des prospectus, des documents d'informations clés pour l'investisseur, des avis aux actionnaires, des rapports financiers ou de tout autre document destiné aux actionnaires, les honoraires et frais juridiques, les charges et frais liés à la souscription de tout abonnement/toute licence ou tout autre recours à des informations ou des données payantes, les frais engendrés par l'utilisation d'une marque déposée par la SICAV, les frais et commissions revenant à la Société de Gestion et/ou à ses délégataires et/ou à tout autre agent nommé par la SICAV elle-même et/ou aux experts indépendants.

Les Charges Opérationnelles et Administratives sont exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne de chaque classe d'actions et sont payables mensuellement.

À la fin d'une période donnée, si les charges et dépenses réelles devaient être supérieures au pourcentage de Charges Opérationnelles et Administratives fixé pour une classe d'actions, alors, la Société de Gestion prendrait la différence à sa charge. Inversement, si les charges et dépenses réelles s'avéraient inférieures au pourcentage de Charges Opérationnelles et Administratives fixé pour une classe d'Actions, alors la Société de Gestion conserverait la différence.

La Société de Gestion pourra donner instruction à la SICAV de procéder au règlement de tout ou partie des dépenses telles qu'énumérées ci-avant directement sur ses actifs.
Dans pareil cas, le montant des Charges Opérationnelles et Administratives serait réduit en conséquence.

Les taux maximaux en vigueur au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
Candriam Equities L Australia	C	Distribution	LU0078775284	0.40%
	C	Capitalisation	LU0078775011	0.40%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU0256780106	0.40%
	C - USD - Hedged	Capitalisation	LU1006081977	0.40%
	I	Capitalisation	LU0133348622	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU0256781096	0.30%

Autres notes aux états financiers

Note 5 - Charges opérationnelles et administratives (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
	N	Capitalisation	LU0133347731	0.40%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU0256780874	0.40%
	R	Capitalisation	LU0942225839	0.40%
	V	Capitalisation	LU0317020385	0.30%
	Z	Capitalisation	LU0240973742	0.30%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1269736671	0.40%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269736325	0.40%
Candriam Equities L Biotechnology	C	Distribution	LU0108459552	0.40%
	C	Capitalisation	LU0108459040	0.40%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1120766206	0.40%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1120766388	0.40%
	I	Capitalisation	LU0133360163	0.30%
	I - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2478813442	0.30%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1006082199	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1120766032	0.30%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269737059	0.30%
	L	Capitalisation	LU0574798848	0.40%
	N	Capitalisation	LU0133359157	0.40%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2346866077	0.40%
	R	Capitalisation	LU0942225912	0.40%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU1269736754	0.40%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1708110975	0.40%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1269736838	0.40%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269736911	0.40%
	R2	Distribution	LU1397644631	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1397644557	0.40%
	R2 - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1397644805	0.40%
	S - JPY - Unhedged	Capitalisation	LU1820816558	0.30%
	V	Capitalisation	LU0317020203	0.30%
	V2	Capitalisation	LU2026682919	0.30%
	Z	Capitalisation	LU0240982651	0.30%
	VB	Capitalisation	LU2852114250	0.30%
Candriam Equities L Emerging Markets	BF	Distribution	LU1397645364	0.46%
	C	Distribution	LU0056053001	0.55%
	C	Capitalisation	LU0056052961	0.55%
	C - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437023	0.55%
	I	Distribution	LU1269737562	0.46%
	I	Capitalisation	LU0133355080	0.46%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269737489	0.46%
	I - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437296	0.46%
	I2 - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1774694167	0.46%
	L	Capitalisation	LU0574798921	0.55%
	N	Capitalisation	LU0133352731	0.55%
	P	Capitalisation	LU0596238260	0.46%
	R	Capitalisation	LU0942226134	0.55%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269737307	0.55%
	R2	Distribution	LU1397645109	0.55%
	R2	Capitalisation	LU1397645018	0.55%
	V	Capitalisation	LU0317020112	0.46%
	V2	Capitalisation	LU1397645281	0.46%
	Z	Capitalisation	LU0240980523	0.46%
Candriam Equities L EMU	C	Capitalisation	LU0317020898	0.40%
	I	Capitalisation	LU0317021433	0.30%
	R	Capitalisation	LU1293437379	0.40%
	Z	Capitalisation	LU0317021359	0.30%
Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)	C	Capitalisation	LU2721421068	0.40%
	I	Capitalisation	LU2721429558	0.30%
	R	Capitalisation	LU2721429392	0.40%
	S - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2721429475	0.30%
	V	Capitalisation	LU2721429129	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2721429046	0.30%
Candriam Equities L Europe (voir la Note 1)	C	Capitalisation	LU2721426703	0.40%
	I	Capitalisation	LU2721423510	0.30%
	R	Capitalisation	LU2721423353	0.40%
	V	Capitalisation	LU2721422629	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2721422546	0.30%
Candriam Equities L Europe Edge (voir la Note 1)	C	Capitalisation	LU2721428741	0.40%
	I	Capitalisation	LU2721428667	0.30%
	R	Capitalisation	LU2721428071	0.40%
	V	Capitalisation	LU2721427776	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2721427420	0.30%
Candriam Equities L Europe Innovation	C	Distribution	LU0344046239	0.40%
	C	Capitalisation	LU0344046155	0.40%
	C - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437882	0.40%
	I	Capitalisation	LU0344046668	0.30%
	I - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437965	0.30%
	L	Capitalisation	LU0654531002	0.40%
	N	Capitalisation	LU0344046312	0.40%

Autres notes aux états financiers

Note 5 - Charges opérationnelles et administratives (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
	R	Capitalisation	LU1293438005	0.40%
	R2	Distribution	LU1397646685	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1397646503	0.40%
	S	Capitalisation	LU2026683057	0.30%
	V	Capitalisation	LU0344046403	0.30%
	V2	Capitalisation	LU2026683131	0.30%
	Z	Capitalisation	LU0344046585	0.30%
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	C	Distribution	LU0304860058	0.40%
	C	Capitalisation	LU0304859712	0.40%
	I	Distribution	LU1269737729	0.30%
	I	Capitalisation	LU0304860645	0.30%
	L	Capitalisation	LU0574799226	0.40%
	N	Capitalisation	LU0304860561	0.40%
	R	Capitalisation	LU1293438187	0.40%
	R2	Distribution	LU1397646925	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1397646842	0.40%
	V	Capitalisation	LU0317019536	0.30%
	Z	Capitalisation	LU0317112661	0.30%
Candriam Equities L Global Demography	C	Distribution	LU0654531267	0.40%
	C	Capitalisation	LU0654531184	0.40%
	I	Capitalisation	LU0654531341	0.30%
	I - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2328285445	0.30%
	L	Capitalisation	LU0654531697	0.40%
	N	Capitalisation	LU0654531424	0.40%
	R	Capitalisation	LU1598288089	0.40%
	R2	Distribution	LU1397647816	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1397647733	0.40%
	V2 - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2439121216	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1397647907	0.30%
	VB	Capitalisation	LU2852115901	0.40%
Candriam Equities L Global Income (voir la Note 1)	C	Capitalisation	LU2850626750	0.40%
	I	Capitalisation	LU2850628533	0.30%
	R	Capitalisation	LU2850627725	0.40%
	V	Capitalisation	LU2850627485	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2850629002	0.30%
Candriam Equities L Life Care	BF	Distribution	LU2223682860	0.30%
	BF	Capitalisation	LU2223682787	0.30%
	C	Capitalisation	LU2223680658	0.40%
	I	Capitalisation	LU2223680815	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2346867125	0.30%
	N	Capitalisation	LU2346220721	0.40%
	R	Capitalisation	LU2223681201	0.40%
	R2	Distribution	LU2223681979	0.40%
	R2	Capitalisation	LU2223681896	0.40%
	V	Capitalisation	LU2223682274	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2223682357	0.30%
	VB	Capitalisation	LU2852115067	0.40%
Candriam Equities L Meta Globe	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2476793323	0.30%
	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2476791202	0.30%
	C	Capitalisation	LU2476793240	0.40%
	I	Capitalisation	LU2476792861	0.30%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2788600430	0.40%
	R	Capitalisation	LU2476792432	0.40%
	V	Capitalisation	LU2476791467	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2476791384	0.30%
Candriam Equities L Oncology Impact	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU1940963306	0.30%
	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1940963215	0.30%
	C	Distribution	LU1864481541	0.40%
	C	Capitalisation	LU1864481467	0.40%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1864481624	0.40%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1864484214	0.40%
	I	Distribution	LU1864482432	0.30%
	I	Capitalisation	LU1864482358	0.30%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2015349330	0.30%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1864482515	0.30%
	N	Capitalisation	LU2346866234	0.40%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1864482606	0.40%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2346866317	0.40%
	PI	Capitalisation	LU1864483836	0.30%
	R	Distribution	LU1864482861	0.40%
	R	Capitalisation	LU1864482788	0.40%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1864483083	0.40%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1864483166	0.40%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1864482945	0.40%
	R2	Distribution	LU1864483323	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1864483240	0.40%
	R2 - EUR - Hedged	Distribution	LU1864483596	0.40%
	S - JPY - Asset Hedged	Distribution	LU2015349090	0.30%

Autres notes aux états financiers

Note 5 - Charges opérationnelles et administratives (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
	S - JPY - Unhedged	Distribution	LU2015348522	0.30%
	SF2 - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2295688928	0.30%
	V	Capitalisation	LU1864483752	0.30%
	V - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2425425506	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1864483919	0.30%
	VB	Capitalisation	LU2852115737	0.40%
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	C	Capitalisation	LU2223682944	0.40%
	I	Capitalisation	LU2223683082	0.30%
	R	Capitalisation	LU2223683322	0.40%
	S	Capitalisation	LU2223683751	0.30%
	V	Capitalisation	LU2223683835	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2223683918	0.30%
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	BF	Distribution	LU2226954902	0.30%
	BF	Capitalisation	LU2226954738	0.30%
	C	Distribution	LU1502282715	0.40%
	C	Capitalisation	LU1502282558	0.40%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1806526718	0.40%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1502282632	0.40%
	I	Capitalisation	LU1502282806	0.30%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2957348258	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1613213971	0.30%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1806526809	0.40%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2346866580	0.40%
	R	Distribution	LU1708110629	0.40%
	R	Capitalisation	LU1502282988	0.40%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1613220596	0.40%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1598284849	0.40%
	R - GBP - Hedged	Capitalisation	LU1613217964	0.40%
	V - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2402073626	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1502283010	0.30%
	VB	Capitalisation	LU2852115224	0.40%
Candriam Equities L US Edge (voir la Note 1)	C	Capitalisation	LU2721427263	0.40%
	I	Capitalisation	LU2721429806	0.30%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2721430051	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2721432693	0.30%
	R	Capitalisation	LU2721431968	0.30%
	V	Capitalisation	LU2721431026	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2721430309	0.30%
	Z- EUR - Hedged	Capitalisation	LU2721430135	0.30%
Candriam Equities L World Edge (voir la Note 1)	C	Capitalisation	LU2721426372	0.40%
	I	Capitalisation	LU2721425648	0.30%
	R	Capitalisation	LU2721425218	0.40%
	V	Capitalisation	LU2721424831	0.30%
	V2	Capitalisation	LU2721424757	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2721424674	0.30%

Le poste Charges opérationnelles et administratives présenté dans l'état des variations des actifs nets de la SICAV pour l'exercice fiscal clôturé le 31 décembre 2024 inclut le montant suivant de commissions de dépositaire :

Compartiment	Devise	Commissions de dépositaire
Candriam Equities L Australia	AUD	9,546
Candriam Equities L Biotechnology	USD	69,655
Candriam Equities L Emerging Markets	EUR	40,855
Candriam Equities L EMU	EUR	1,707
Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)	EUR	591
Candriam Equities L Europe (voir la Note 1)	EUR	495
Candriam Equities L Europe Edge (voir la Note 1)	EUR	551
Candriam Equities L Europe Innovation	EUR	32,730
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR	19,805
Candriam Equities L Global Demography	EUR	80,258
Candriam Equities L Global Income (voir la Note 1)	EUR	227
Candriam Equities L Life Care	USD	37,443
Candriam Equities L Meta Globe	USD	9,885
Candriam Equities L Oncology Impact	USD	82,031
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR	2,043
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	USD	89,040
Candriam Equities L US Edge (voir la Note 1)	USD	949
Candriam Equities L World Edge (voir la Note 1)	EUR	154

Autres notes aux états financiers

Note 6 - Commissions de performance

En rémunération de son activité de gestion de portefeuille, la Société de Gestion perçoit également des commissions de performance sur certaines classes d'action de certains compartiment (voir le tableau ci-dessous avec les classes d'actions concernées et l'indice associé).

La méthode de calcul des commissions de performance est détaillée dans les différentes fiches techniques jointes au Prospectus de la SICAV actuellement en vigueur.

Candriam Equities L Biotechnology

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en USD)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	USD	20.00%	299,068	0.91%
I - CHF - Hedged	Capitalisation	CHF	20.00%	3,488	1.15%
I - EUR - Hedged	Capitalisation	EUR	20.00%	205,288	0.92%
I - EUR - Unhedged	Capitalisation	EUR	20.00%	411,881	1.01%
I - GBP - Unhedged	Capitalisation	GBP	20.00%	9,509	1.12%
V	Capitalisation	USD	20.00%	1,443,670	0.85%

La commission de performance imputée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 s'élève à 2.372.904 USD.

Candriam Equities L Emerging Markets

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Distribution	EUR	20.00%	0	0.00%
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
I - GBP - Unhedged	Capitalisation	GBP	20.00%	0	0.00%
I - USD - Hedged	Capitalisation	USD	20.00%	68	0.15%
V	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

La commission de performance imputée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 s'élève à 68 EUR.

Candriam Equities L EMU

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2024.

Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
C	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
R	Capitalisation	EUR	20.00%	2,710	0.91%
V	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
Z	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

La commission de performance imputée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 s'élève à 2.710 EUR.

Candriam Equities L Europe (voir la Note 1)

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
V	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2024.

Candriam Equities L Europe Edge (voir la Note 1)

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
V	Capitalisation	EUR	20.00%	1	0.07%

La commission de performance imputée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 s'élève à 1 EUR.

Autres notes aux états financiers

Note 6 - Commissions de performance (suite)

Candriam Equities L Europe Innovation

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
I - USD - Hedged	Capitalisation	USD	20.00%	0	0.00%
V	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2024.

Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Distribution	EUR	20.00%	0	0.00%
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
V	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2024.

Candriam Equities L Global Demography

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
I - USD - Unhedged	Capitalisation	USD	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2024.

Note 6 - Commissions de performance (suite)

Candriam Equities L Global Income (voir la Note 1)

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
V	Capitalisation	EUR	20.00%	3	0.20%

La commission de performance imputée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 s'élève à 3 EUR.

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
C	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
R	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
V	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
Z	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2024.

Candriam Equities L US Edge (voir la Note 1)

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en USD)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	USD	20.00%	6,794	0.04%
I - EUR - Hedged	Capitalisation	EUR	20.00%	3,046	0.03%
I - EUR - Unhedged	Capitalisation	EUR	20.00%	147	0.05%
V	Capitalisation	USD	20.00%	0	0.00%

La commission de performance imputée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 s'élève à 9.987 USD.

Candriam Equities L World Edge (voir la Note 1)

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
V	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2024.

Autres notes aux états financiers

Note 7 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.
En vertu de la législation et des règlements en vigueur actuellement, la SICAV est soumise au Luxembourg à une taxe annuelle de 0,05 % de la valeur de l'actif net de la SICAV ; ce taux est réduit à 0,01 % pour les classes réservées aux investisseurs institutionnels. Cette taxe est payable trimestriellement sur la base des actifs nets de la SICAV calculés à la fin du trimestre auquel la taxe se rapporte.

Le gouvernement belge a promulgué une loi visant à imposer une fois par an la valeur nette d'inventaire des fonds d'investissements étrangers enregistrés en Belgique. Cette taxe annuelle est calculée sur les montants nets placés en Belgique par des intermédiaires financiers belges. En l'absence de déclaration suffisante relative à ces chiffres, l'administration fiscale pourra calculer la taxe sur la totalité des actifs de ces compartiments. La loi belge du 17 juin 2013 portant des dispositions fiscales et financières et des dispositions relatives au développement durable porte le taux de la taxe annuelle pour les Organismes de Placement Collectif à 0,0925 % avec effet au 1 janvier 2014.

À titre conservatoire, la Sicav a introduit une réclamation en restitution de la taxe auprès de l'administration fiscale belge et auprès du tribunal de Première Instance de Bruxelles. À ce stade, il ne peut être préjugé de l'issue du litige ou d'un quelconque remboursement au bénéfice de la Sicav. Dans le cadre d'une affaire similaire, l'État belge s'est pourvu en Cassation contre les arrêts de la Cour d'Appel faisant droit au plaignant.

. La société de gestion a été informée que la Cour de cassation s'était prononcée contre le plaignant le 25 mars 2022. La Cour de cassation (chambre francophone) estime que la Cour d'appel de Bruxelles a qualifié à tort la taxe d'abonnement belge d'impôt sur la fortune couvert par la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (laquelle convention attribue le droit d'imposer des SICAV luxembourgeoises uniquement au Luxembourg et pas à la Belgique, ce qui justifie la réclamation en restitution de la taxe d'abonnement belge).

Le cas a été renvoyé devant la Cour d'appel de Liège qui a donné suite à l'arrêt de la Cour de cassation du 6 novembre 2024 et a rejeté le remboursement à la SICAV.

Un autre arrêt de la Cour de cassation (chambre néerlandophone) du 21 avril 2022 ne conteste pas le fait que la taxe d'abonnement belge constitue un impôt sur la fortune, mais considère que la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (contrairement à celle signée avec les Pays-Bas) ne couvre pas dans son champ d'application un impôt sur la fortune prélevé en Belgique. Le cas a été renvoyé devant la Cour d'appel de Gand. L'arrêt a été rendu l e 5 novembre 2024. Étonnamment, il confirme l'arrêt initial favorable de la Cour d'appel de Bruxelles face au point de vue de la Cour de cassation. Mais l'État belge a contesté ce nouveau jugement et a maintenu sa position. Par ailleurs, 4 autres arrêts rendus par la Cour d'appel de Bruxelles le 25 avril 2023 ont aussi été contestés devant la Cour de cassation.

La perspective d'un remboursement est donc limitée et celui-ci ne sera en tout état de cause pas possible à court terme.

Note 8 – Taxe sur les plus-values

Certains revenus de la SICAV provenant de plus-values réalisées sur des titres d'actifs de sources extérieures au Luxembourg peuvent être assujettis à des impôts dans le pays d'origine, d'un taux variable. Ces impôts sont en général perçus sous forme de retenues à la source ou payés au moment du dépôt d'une déclaration fiscale dans le pays étranger.

Plus particulièrement, en ce qui concerne le compartiment Candriam Equities L Emerging Markets, conformément à la législation indienne en vigueur, les plus-values sont taxées comme suit :

Du 1er janvier 2024 au 24 juillet 2024 : les plus-values à court terme sont taxées à 15 % et les plus-values à long terme sont taxées à 10 % si elles dépassent 100.000 roupies indiennes.

Du 25 juillet 2024 au 31 décembre 2024 : les plus-values à court terme sont imposées à 20 % et les plus-values à long terme sont taxées à 12,5 % si elles dépassent 100.000 roupies indiennes.

En raison de l'impact potentiel de la taxe indienne au titre des plus-values en capital sur l'actif net, la SICAV la comptabilise, y compris les plus-values non réalisées sur les valeurs négociées à la Bourse indienne.

Au Luxembourg, aucun impôt n'est dû au titre des plus-values en capital (réalisées ou non réalisées) sur les actifs de la SICAV, conformément à la loi et selon la pratique courante.

Note 9 - Opérations de prise en pension

Au 31 décembre 2024, les positions ouvertes d'opérations de prise en pension sont les suivantes :

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Devise	Nominal	Date de maturité	Dénomination	Contrepartie	À recevoir sur les contrats de prise en pension (en EUR)
EUR	7,750,000	22/06/2032	BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.35% 22-06-32	CACEIS Bank, Lux. Branch	6,500,700
EUR	6,172,000	04/10/2040	EUROPEAN UNION 0.1% 04-10-40	CACEIS Bank, Lux. Branch	3,876,016
EUR	1,100,000	25/05/2028	FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-28	CACEIS Bank, Lux. Branch	1,045,000
EUR	5,650,000	25/05/2032	FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-05-32	CACEIS Bank, Lux. Branch	4,632,435
					16,054,151

Autres notes aux états financiers

Note 10 - Prêt de titres

La mise en œuvre des opérations de prêt et emprunts de titres est assurée directement par Candriam et/ou une ou plusieurs de ses succursales :

Au 31 décembre 2024, les prêts sur titres étaient composés comme suit :

Compartiment	Devise	Valeur de marché des titres prêtés, y compris les intérêts courus	Titres en garantie
Candriam Equities L Biotechnology	USD	76,514,613	85,055,585
Candriam Equities L Emerging Markets	EUR	426,501	445,967
Candriam Equities L EMU	EUR	72,466	72,562
Candriam Equities L Europe Innovation	EUR	20,685,261	21,608,239
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR	7,008,202	8,021,400
Candriam Equities L Life Care	USD	6,650,976	7,192,252
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR	90,717	90,837

Les types de garanties financières permis sont les suivants :
• espèces libellées dans la devise de référence du compartiment concerné ;
• titres de créance de bonne qualité (notés au moins BBB-/ Baa3 ou équivalent par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur public d'un pays de l'OCDE (états, supranationaux, etc.) et dont la taille d'émission est de EUR 250 millions minimum ;
• titres de créance de bonne qualité (notés au moins BBB-/ Baa3 ou équivalent par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur privé d'un pays de l'OCDE et dont la taille d'émission est de 250 millions EUR minimum ;
• actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union Européenne ou sur une bourse de valeurs d'un État faisant partie de l'OCDE à condition que ces actions soient incluses dans un indice important ;
• actions ou parts d'organismes de placement collectif offrant une liquidité adéquate et investissant en instruments du marché monétaire, en obligations de bonne qualité ou en actions répondant aux conditions énumérées ci-dessus.

Les titres prêtés sont évalués sur base du dernier cours connu. Les titres ainsi que les intérêts à recevoir y afférant figurent dans l'État des actifs nets.

Les montants des intérêts perçus dans le cadre de ces prêts de titres sont inclus à la rubrique « Intérêts sur prêts de titres » de l'État des variations des actifs nets.

Note 10 - Opérations de prêt sur titres (suite)

Les contreparties associées aux positions ouvertes sur prêts de titres sont Banco Santander, Barclays Bank, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, Goldman Sachs Bank Europe SE, Natixis SA et UBS Equities.

Les revenus suivants ont été comptabilisés durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 :

Compartiment	Devise	Montant brut total des revenus de prêt de titres	Coûts et frais directs et indirects déduits des revenus bruts du prêt de titres	Montant net total des prêts de titres
Candriam Equities L Biotechnology	USD	137,862	55,145	82,717
Candriam Equities L Emerging Markets	EUR	163,120	65,248	97,872
Candriam Equities L EMU	EUR	1,995	798	1,197
Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)	EUR	3,278	1,311	1,967
Candriam Equities L Europe Innovation	EUR	99,280	39,712	59,568
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR	30,710	12,284	18,426
Candriam Equities L Global Demography	EUR	(518)	(207)	(311)
Candriam Equities L Life Care	USD	2,700	1,080	1,620
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR	11,350	4,540	6,810
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	USD	(50)	(20)	(30)

Les produits, nets des frais et honoraires, et les commissions de mandataire sont perçus par la SICAV.

Les frais et honoraires directs et indirects reçus par Candriam France et Candriam s'élèvent respectivement à 19 % et 1 % pour tous les compartiments.
Les commissions perçues par CACEIS Bank, Luxembourg Branch, s'élèvent à 20 % des produits bruts.

Candriam – Succursale française et Candriam sont des parties liées de la SICAV.

Autres notes aux états financiers

Note 11 - Dividendes

La SICAV a distribué les dividendes suivants durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 :

Compartiment	Classe d'actions	Devise	Dividende	Ex-date
Candriam Equities L Australia	C	AUD	39.13	26/04/2024
Candriam Equities L Biotechnology	C	USD	4.26	26/04/2024
	R2	USD	1.32	26/04/2024
Candriam Equities L Emerging Markets	BF	EUR	36.24	26/04/2024
	C	EUR	15.04	26/04/2024
	I	EUR	43.03	26/04/2024
	R2	EUR	4.19	26/04/2024
Candriam Equities L Europe Innovation	C	EUR	7.85	26/04/2024
	R2	EUR	6.35	26/04/2024
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	C	EUR	1.86	26/04/2024
	I	EUR	32.82	26/04/2024
	R2	EUR	3.64	26/04/2024
Candriam Equities L Global Demography	C	EUR	4.23	26/04/2024
	R2	EUR	4.35	26/04/2024
Candriam Equities L Life Care	BF	USD	29.72	26/04/2024
Candriam Equities L Oncology Impact	BF - EUR - Unhedged	EUR	50.29	26/04/2024
	C	USD	4.55	26/04/2024
	I	USD	8.19	26/04/2024
	R	USD	3.64	26/04/2024
	R2	USD	4.74	26/04/2024
	R2 - EUR - Hedged	EUR	3.40	26/04/2024
	S - JPY - Asset Hedged	JPY	420.32	26/04/2024
	S - JPY - Unhedged	JPY	516.35	26/04/2024
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	BF	USD	24.17	26/04/2024
	C	USD	5.23	26/04/2024
	R	USD	3.96	26/04/2024

Note 12 - Swing Pricing

Pour tous les compartiments de la SICAV, il est prévu la disposition suivante :

Les jours d'évaluation où la différence entre le montant des souscriptions et le montant des rachats d'un compartiment (soit les transactions nettes) excède un seuil fixé au préalable par le Conseil d'Administration (Swing partiel), le Conseil d'Administration se réserve le droit de déterminer la valeur nette d'inventaire en ajoutant aux actifs (en cas de souscriptions nettes) ou en déduisant des actifs (en cas de rachats nets) un pourcentage forfaitaire de frais et coûts correspondant aux pratiques du marché lors d'achat ou de vente de titres pour Candriam Equities L Australia, Candriam Equities L Biotechnology, Candriam Equities L Emerging Markets, Candriam Equities L EMU, Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1), Candriam Equities L Europe (voir la Note 1), Candriam Equities L Europe Edge (voir la Note 1), Candriam Equities L Europe Innovation, Candriam Equities L Europe Optimum Quality, Candriam Equities L Global Demography, Candriam Equities L Global Income (voir la Note 1), Candriam Equities L Life Care, Candriam Equities L Meta Globe, Candriam Equities L Oncology Impact, Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology, Candriam Equities L US Edge (voir la Note 1) et Candriam Equities L World Edge (voir la Note 1).

Note 12 - Swing Pricing (suite)

Au 31 décembre 2024, aucun swing (ajustement) n'a été effectué.

Le facteur de swing (d'ajustement) correspond au montant d'ajustement de la valeur nette d'inventaire lorsque le mécanisme de Swing Pricing est activé après que les souscriptions nettes ou rachats nets dépassent le seuil d'ajustement. Les facteurs à considérer lors de la fixation du facteur d'ajustement sont les suivants :

Pour la méthode des actions :
• commissions nettes du courtier payées par le compartiment ;
• charges fiscales (p. ex. : droit de timbre et taxe de vente).

Compartiment	Flux entrant maximum du facteur de swing (en %)	Flux sortant maximum du facteur de swing (en %)
Candriam Equities L Australia	0.09	0.09
Candriam Equities L Biotechnology	0.08	0.05
Candriam Equities L Emerging Markets	0.08	0.16
Candriam Equities L EMU	0.21	0.04
Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)	0.09	0.09
Candriam Equities L Europe (voir la Note 1)	0.24	0.04
Candriam Equities L Europe Edge (voir la Note 1)	0.22	0.02
Candriam Equities L Europe Innovation	0.24	0.04
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	0.24	0.04
Candriam Equities L Global Demography	0.08	0.05
Candriam Equities L Global Income (voir la Note 1)	0.08	0.03
Candriam Equities L Life Care	0.08	0.04
Candriam Equities L Meta Globe	0.04	0.06
Candriam Equities L Oncology Impact	0.10	0.04
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	0.08	0.05
Candriam Equities L US Edge (voir la Note 1)	0.04	0.02
Candriam Equities L World Edge (voir la Note 1)	0.07	0.02

Autres notes aux états financiers

Note 13 - Liquidités en banque et courtier

Les « Liquidités en banque et courtier » présentées dans l'état des actifs nets comprennent les comptes d'espèces et les liquidités détenues auprès de courtiers sur les contrats futures et CFD. La contrepartie est J.P. Morgan AG.

La part relative aux liquidités détenues auprès des comptes de courtiers incluse dans la rubrique « Liquidités en banque et courtier » dans l'état des actifs nets au 31 décembre 2024 se décompose comme suit :

Compartiment	Devise	Liquidités détenues auprès de courtiers
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR	38,560

Note 14 - Garantie

En relation avec les instruments dérivés de gré à gré, des garanties en espèces ont été reçues de Barclays Bank PLC - Ireland - LC, Caceis Bank France S.A., Citigroup Global Markets Europe AG - Germany - LC, JP Morgan AG - Germany - LC, Morgan Stanley and Co Int - UK - SB, Société Générale SA et UBS Europe SE (Brexit/en cours), pour les montants suivants :

Compartiment	Devise	Garantie en espèces versée	Garantie en espèces reçue
Candriam Equities L Biotechnology	USD	(1,070,000)	0
Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)	EUR	(4,760,000)	0
Candriam Equities L Oncology Impact	USD	(1,910,000)	8,040,000
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR	(5,650,000)	0

Note 15 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

Une liste reprenant les opérations (ventes et achats) des portefeuilles d'investissement est disponible gratuitement au siège social de la SICAV.

Note 16 - Événements postérieurs à la publication des comptes

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la fin de l'exercice.

Informations supplémentaires non auditées

Gestion des risques – calcul du risque global

Comme l'exige la circulaire CSSF 11/512, le Conseil d'Administration de la Société doit déterminer le mode de gestion des risques de la Société, en utilisant soit l'approche par l'engagement soit l'approche VaR.
Le Conseil d'administration de la Société a choisi d'adopter par l'approche par l'engagement comme méthode de détermination du risque global pour tous les compartiments de la Société, sauf pour Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities.

La Société utilise l'approche de type « Value at Risk » (VaR) absolue, méthode historique de calcul du risque global des compartiments Candriam Equities L ESG Market Neutral et Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities. L'indice capitalisé Euro Short Term Rate (€STR) est utilisé comme référence pour la VaR relative. À titre indicatif, l'effet de levier de ce compartiment est au maximum de 400 % de l'actif net. Il se pourrait néanmoins que le compartiment soit temporairement exposé à des leviers supérieurs.
Cette approche mesure la perte potentielle maximale pour un seuil de confiance donné (probabilité) sur une période de temps précise, dans des conditions normales de marché. Ces calculs sont effectués sur la base des paramètres suivants : un intervalle de confiance de 99 %, une période de détention d'un jour (convertie en une période de détention de 20 jours).

Les résultats du calcul de la VaR relative pour l'exercice du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 sont les suivants :

	Value at risk 99 % (20J)		
Compartiment	**Var Min (en %)**	**Var Max (en %)**	**Var moyenne**
Candriam Equities L ESG Market Neutral	1.13	2.93	2.23
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	6.60	13.38	9.31

Le levier anticipé de ce compartiment sera de 400 % au maximum. Ce levier est calculé pour chaque produit dérivé sur base de la méthode des engagements et vient s'ajouter au portefeuille-titres du compartiment. Le compartiment peut néanmoins être exposé à des leviers supérieurs.

Les niveaux de levier pour l'exercice du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Compartiment	**Levier moyen (en %)**
Candriam Equities L ESG Market Neutral	173.98
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	155.91

Informations supplémentaires non auditées

Politique d'engagement et de vote, utilisation des droits de vote

Candriam exerce des droits de vote pour les fonds considérés.
Pour toutes les questions d'engagement, veuillez consulter la politique d'engagement et les rapports associés, lesquels sont disponibles sur le site Internet de Candriam à l'adresse suivante : https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

Vote par procuration

Depuis le 1er janvier 2004, Candriam a décidé d'exercer activement les droits de vote attachés aux actions qu'elle gère pour le compte de ses clients. Cette décision souligne la détermination de Candriam d'assumer ses responsabilités dans le cadre de la gouvernance d'entreprise, et de pleinement exercer ses droits de vote dans les sociétés dans lesquelles elle investit' Les détails concernant les droits de vote sont disponibles sur le site https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

Les réunions non votées résultent de contraintes opérationnelles / techniques définies dans notre politique de vote (pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique de vote de Candriam) ou d'autres contraintes rencontrées au niveau de nos tiers et pour lesquelles des mesures correctives ont été définies.

Les droits de vote sont exercés pour chaque compartiment de la SICAV sur la base de ses positions dans le portefeuille, sauf pour le compartiment Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities, pour lequel aucun droit de vote n'est exercé.

Comme expliqué ci-dessus, les détails concernant les droits de vote sont disponibles sur le site https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities. Toutes les Assemblées Générales auxquelles la Société de Gestion a participé ou auxquelles elle était représentée sont détaillées, ainsi que les résolutions votées, les votes effectifs et les justifications associées lors de l'enregistrement des votes contre la direction.

Une résolution des actionnaires a été présentée conjointement auprès de Nestlé. Cette résolution demandait à l'entreprise de fournir des informations non financières sur la vente de ses produits alimentaires, sains et moins sains. Elle a recueilli 11 % des voix donnant lieu à un vote.

Candriam a formulé et mis en œuvre une politique de vote fondée sur quatre principes de gouvernance d'entreprise. Les décisions de vote sont prises conformément à ces principes :
1. Protection de tous les droits des actionnaires selon la règle : « une action – un vote – un dividende ».
2. Garantie d'égalité de traitement des actionnaires, y compris les actionnaires minoritaires et étrangers.
3. Communication d'informations financières correctes et transparentes.
4. Obligation redditionnelle et indépendance du Conseil d'Administration et des réviseurs d'entreprises externes.
Dans le cadre de ses décisions de vote, Candriam s'assure d'avoir obtenu toutes les informations requises pour prendre ces décisions. Les analystes financiers et ESG de Candriam examinent les résolutions présentées aux actionnaires, en tenant compte des recommandations de vote émises par les conseillers externes en matière de gouvernance d'entreprise. Candriam conserve toutefois une entière indépendance concernant ses votes.

Cette politique de vote est disponible sur le site Internet de Candriam (*) et précise notamment :
– la définition du périmètre de vote,
– la manière dont les conflits d'intérêt sont identifiés et gérés,
– le rôle des conseillers mandataires.

En outre, un Comité de Vote par Procuration a été créé au sein de Candriam, et a pour rôle d'évaluer la politique de vote ainsi que de la modifier lorsqu'il le juge nécessaire.
Ce comité est composé de représentants internes issus des équipes Management, Operations, Risk et ESG Research & Stewardship. Des représentants du service Legal peuvent, sur demande, assister aux réunions.

S'agissant des fonds disposant de programmes de prêt de titres, au moins 50 % de chaque position est systématiquement réservée en vue d'un vote (sauf pour les positions qui se négocient sur des marchés pratiquant le blocage des actions, auquel cas la fraction réservée peut être plus petite).
Pour plus d'informations sur la manière dont la société de gestion gère les activités de prêt de titres durant la période de vote, veuillez consulter notre politique de vote disponible à l'adresse suivante : https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

(*) https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities

Directive européenne sur les droits des actionnaires (SRD II) (1)

Conformément aux règles de transparence énoncées dans la directive européenne « Droits des actionnaires » et relatives à la divulgation annuelle aux investisseurs institutionnels, vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur la stratégie d'investissement mise en œuvre par Candriam et la contribution de cette stratégie à la performance à moyen et long terme du fonds.
Vous pouvez soumettre votre demande à l'adresse suivante : https://www.candriam.fr/contact/.

(1) Directive (UE) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires.

Compartiment	Taux de rotation du portefeuille (%)*
Candriam Equities L Australia	20.41
Candriam Equities L Biotechnology	70.41
Candriam Equities L Emerging Markets	212.07
Candriam Equities L EMU	125.82
Candriam Equities L ESG Market Neutral (voir la Note 1)	133.62

Informations supplémentaires non auditées

Directive européenne sur les droits des actionnaires (SRD II) (1) (suite)

Compartiment	Taux de rotation du portefeuille (%)*
Candriam Equities L Europe (voir la Note 1)	29.59
Candriam Equities L Europe Edge (voir la Note 1)	45.06
Candriam Equities L Europe Innovation	11.26
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	133.73
Candriam Equities L Global Demography	103.89
Candriam Equities L Global Income (voir la Note 1)	16.37
Candriam Equities L Life Care	126.9
Candriam Equities L Meta Globe	73.6
Candriam Equities L Oncology Impact	71.01
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	29.49
Candriam Equities L US Edge (voir la Note 1)	38.35
Candriam Equities L World Edge (voir la Note 1)	-1.4

** Formule utilisée : [(Total achats + total ventes) - (total souscriptions + total rachats)] / Moyenne des actifs nets pendant l'année considérée.*

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à la politique de rémunération

La directive européenne 2014/91/UE modifiant la directive 2009/65/CE concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, applicable à la SICAV, est entrée en vigueur le 18 mars 2016. Elle est transposée en droit national par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 transposant la directive 2014/91/UE. En raison de cette nouvelle réglementation, la SICAV est tenue de publier les informations relatives à la rémunération des salariés identifiés au sens de la Loi dans le rapport annuel.

Candriam détient une double licence, d'une part, en tant que société de gestion conformément à l'article 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et, d'autre part, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. Les responsabilités incombant à Candriam en vertu de ces deux lois sont relativement similaires et Candriam considère que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relatives à l'administration des OPCVM et des fonds d'investissement alternatifs.

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2024, Candriam a versé les sommes suivantes à son personnel :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 17.350.856 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 7.728.914 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 144.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de Candriam ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous montrent également le montant agrégé des rémunérations globales chez Candriam.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 4.166.282 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont elle est la Société de Gestion (hors direction générale) : 2.502.219 euros.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale belge (Candriam - Belgian Branch), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 25.405.396 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 9.014.600 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 235.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 5.578.123 EUR
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 6.127.306 euros.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale française (Candriam - Succursale française), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 19.852.462 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 7.150.350 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 203.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 3.393.861 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 4.350.853 euros.

La politique de rémunération a été révisée pour la dernière fois par le comité de rémunération de Candriam le 02 février 2024 et a été adoptée par le Conseil d'Administration de Candriam

Informations supplémentaires non auditées

Règlement relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) nº 648/2012

a) Données globales

En ce qui concerne les transactions de prêts de titres et les total return swaps, la valeur de marché totale des titres prêtés au 31 décembre 2024 est la suivante :

- **Prêts de titres**

Compartiment	Devise	Valeur d'évaluation (en termes absolus)	% du total des actifs pouvant être prêtés	% valeur nette d'inventaire totale
Candriam Equities L Biotechnology	USD	70,750,159	5.31	5.16
Candriam Equities L Emerging Markets	EUR	426,501	0.04	0.04
Candriam Equities L EMU	EUR	72,466	0.33	0.33
Candriam Equities L Europe Innovation	EUR	20,685,261	3.63	3.62
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR	7,008,202	2.15	2.15
Candriam Equities L Life Care	USD	6,149,905	0.82	0.81
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR	90,717	1.01	0.26

- **Contrats de prise en pension**

Compartiment	Devise	Valeur d'évaluation (en termes absolus)	% valeur nette d'inventaire totale
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR	16,054,151	46.54

b) Données de concentration

- **Prêts de titres**

Les 10 principales contreparties sur l'ensemble des transactions de prêts de titres au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

Candriam Equities L Biotechnology

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes (en USD)
BP2S	35,407,709
NATIXIS	19,696,389
UBS EQUITIES	12,151,055
BARC EQTY	3,293,934
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE EQ	201,072

Candriam Equities L Emerging Markets

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes (en EUR)
UBS EQUITIES	223,355
BP2S	203,146

Candriam Equities L EMU

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes (en EUR)
BARC EQTY	72,466

Candriam Equities L Europe Innovation

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes (en EUR)
BARC EQTY	10,390,625
CACIB	4,096,800
BP2S	3,174,725
NATIXIS	2,600,523
UBS EQUITIES	422,588

Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes (en EUR)
BARC EQTY	3,625,947
UBS EQUITIES	1,345,501
BANCO SANTANDER	1,094,400
BP2S	601,097
NATIXIS	341,257

Candriam Equities L Life Care

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes (en USD)
BP2S	6,149,905

Informations supplémentaires non auditées

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n°648/2012 (suite)

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes (en EUR)
BARC EQTY	90,717

Les 10 principaux émetteurs de garanties reçues sur les activités de prêt de titres au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Candriam Equities L Biotechnology

Émetteur de garanties	Volumes bruts pour positions ouvertes (en USD)
INDITEX	3,540,827
IBERDROLA SA	3,540,771
UNIPOL GRUPPO SP	3,540,767
NEUROCRINE BIOSC	3,540,759
AMADEUS IT GROUP	3,540,755
LIBERTY MEDIA CO	3,540,746
KNIGHT-SWIFT TRA	3,540,746
FERROVIAL SE	3,540,741
KERRY GROUP-A	3,540,690
GUIDEWIRE SOFTWA	3,540,666

Candriam Equities L Emerging Markets

Émetteur de garanties	Volumes bruts pour positions ouvertes (en EUR)
HESS CORP	22,333
DEXCOM	22,329
SUBSEA 7 SA	22,327
SANDVIK AB	22,325
KINGSPAN GROUP	22,305
NOVO NORDISK-B	22,265
NVIDIA CORP	22,242
IBM	22,218
TELEDYNE TECH	21,986
SARTORIUS STEDIM	20,302

Candriam Equities L EMU

Émetteur de garanties	Volumes bruts pour positions ouvertes (en EUR)
SOC GENERALE SA	7,226
CHRISTIAN DIOR	7,186
BRUNELLO CUCINEL	7,159
BANQ CANT GEN-BR	7,157
BURCKHARDT COMPR	7,145
WASTE CONNECTION	7,144
PLAZZA AG-REG A	7,136
KUEHNE NAGEL-R	7,082
SCHINDLER HLD-PC	7,028
BASELLAND KANTBK	6,896

Candriam Equities L Europe Innovation

Émetteur de garanties	Volumes bruts pour positions ouvertes (en EUR)
IBERDROLA SA	1,039,085
BANCA MEDIOLANUM	1,039,054
SOC GENERALE SA	1,039,048
FINECOBANK SPA	1,039,048
WASTE CONNECTION	1,039,041
BRUNELLO CUCINEL	1,038,985
KUEHNE NAGEL-R	1,038,977
SCHINDLER HLD-PC	1,038,876
PROSUS NV	697,446
SCHNEIDER ELECTR	668,513

Informations supplémentaires non auditées

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n°648/2012 (suite)

Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Émetteur de garanties	Volumes bruts pour positions ouvertes (en EUR)
INFO 3.0 10-27	1,079,535
TOTALENERGIES SE	858,621
FINECOBANK SPA	362,585
SOC GENERALE SA	362,584
BRUNELLO CUCINEL	362,536
WASTE CONNECTION	362,499
SCHINDLER HLD-PC	362,440
KUEHNE NAGEL-R	362,434
IBERDROLA SA	205,643
SCHNEIDER ELECTR	158,772

Candriam Equities L Life Care

Émetteur de garanties	Volumes bruts pour positions ouvertes (en USD)
ACCENTURE PLC-A	614,990
EURONEXT NV	614,978
D IETEREN GROUP	614,958
GUIDEWIRE SOFTWA	614,940
WESTON (GEORGE)	614,912
NEUROCRINE BIOSC	614,904
AENA SME SA	614,890
BALOISE HOL-REG	614,873
DASSAULT AVIATIO	614,852
VUSIONGROUP	549,851

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Émetteur de garanties	Volumes bruts pour positions ouvertes (en EUR)
BRUNELLO CUCINEL	9,048
SCHINDLER HLD-PC	9,036
WASTE CONNECTION	9,008
KUEHNE NAGEL-R	8,957
BANQ CANT GEN-BR	8,946
CHRISTIAN DIOR	8,844
PLAZZA AG-REG A	8,835
BASELLAND KANTBK	8,621
BURCKHARDT COMPR	8,444
ZUGER KANTONA-BR	8,260

- **Contrats de prise en pension**

Les 10 principales contreparties sur l'ensemble des contrats de prise en pension au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Contrepartie	Données de concentration pour positions ouvertes (en EUR)
Caceis Bank, Lux. Branch	9,553,451
Natixis	6,500,700

Les 10 principaux émetteurs de garanties reçues sur les activités de contrats de prise en pension au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Émetteur de garanties	Montant total des garanties (en EUR)
Belgique	10,376,716
France	5,677,435

Il n'y pas de réutilisation des garanties liées aux Total Return Swaps.

c) Conservation des garanties reçues

Chaque compartiment a CACEIS Bank, Luxembourg Branch comme dépositaire des garanties reçues.
Il n'y pas de réutilisation des garanties liées aux opérations de prêt de titres.

Informations supplémentaires non auditées

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n°648/2012 (suite)

- **Prêts de titres**

Compartiments	Devise	Espèces	Obligations	Actions	Montant total des garanties
Candriam Equities L Biotechnology	USD	0	1,301,325	77,346,347	78,647,672
Candriam Equities L Emerging Markets	EUR	0	0	445,967	445,967
Candriam Equities L EMU	EUR	0	0	72,562	72,562
Candriam Equities L Europe Innovation	EUR	0	337,501	21,270,739	21,608,239
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR	0	1,244,765	6,776,635	8,021,400
Candriam Equities L Life Care	USD	0	0	6,650,403	6,650,403
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR	0	0	90,837	90,837

d) Données de transaction agrégées

Voici l'échéance de la garantie concernant les SFT :

- **Prêts de titres**

Compartiments	Devise	de 1 mois à 3 mois	de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an	Maturités ouvertes	Montant total des garanties
Candriam Equities L Biotechnology	USD	0	0	1,301,325	77,346,347	78,647,672
Candriam Equities L Emerging Markets	EUR	0	0	0	445,967	445,967
Candriam Equities L EMU	EUR	0	0	0	72,562	72,562
Candriam Equities L Europe Innovation	EUR	0	0	337,501	21,270,739	21,608,239
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR	0	0	1,244,765	6,776,635	8,021,400
Candriam Equities L Life Care	USD	0	0	0	6,650,403	6,650,403
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR	0	0	0	90,837	90,837

- **Contrats de prise en pension**

Compartiments	Devise	de 1 mois à 3 mois	de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an	Maturités ouvertes	Montant total des garanties
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR	0	0	16,054,151	0	16,054,151

Informations supplémentaires non auditées

Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

Candriam Equities L Australia :

Le compartiment susmentionné est classé sous l'article 6 en vertu du SFDR.
Il n'intègre pas systématiquement les facteurs ESG dans la structure de gestion. Néanmoins, des risques de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement prises en vertu de la politique d'exclusion de Candriam, qui exclut certaines activités controversées.

Taxonomie (article 6) :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Dès lors, le compartiment ne doit pas publier d'informations concernant l'alignement avec la Taxonomie.

Candriam Equities L Biotechnology

Identifiant d'entité juridique :
549300FEQZX6ZYGNSI05

CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 85.02% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Objectifs de développement durable - Entreprise (au niveau du fonds) - Supérieur au seuil absolu	7.01		

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Objectifs de développement durable - Entreprise (au niveau du fonds) - Supérieur au seuil absolu	2023	6.80	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	89.95%	92.69%	90.32%
#2 Autres	10.05%	7.31%	9.67%
#1A Durables	85.02%	91.85%	90.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	4.93%	0.84%	0.32%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.13%	0.82%	0.00%
Social	84.89%	91.04%	90.00%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2.Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 97 réunions : pour 89,69 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 2, que Candriam a soutenues à 100 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (417 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 12 résolutions au total, dont 83,33 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 4 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/]

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [https://www.cdp.net/fr], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 20 émetteurs de produits financiers ciblés, 60 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement

et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 3 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 5 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion « de niveau 2A » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements▫	19.24	88.06%	97.51%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	97.50%	97.50%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	97.50%	97.50%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Regeneron Industrie pharmaceutique Inc	Biotechnologie	6.16%	États-Unis
Amgen Inc	Industrie pharmaceutique	5.66%	États-Unis
Vertex Industrie pharmaceutique Inc	Biotechnologie	5.28%	États-Unis
Gilead Sciences Inc	Biotechnologie	5.27%	États-Unis
Alnylam Industrie pharmaceutique Inc	Industrie pharmaceutique	4.78%	États-Unis
Biontech Se-Adr	Biotechnologie	2.87%	Allemagne
Eli Lilly & Co	Industrie pharmaceutique	2.69%	États-Unis
Biogen Inc	Industrie pharmaceutique	2.43%	États-Unis
Argenx Se	Biotechnologie	2.26%	Pays-Bas
Insmed Inc	Industrie pharmaceutique	2.25%	États-Unis
Neurocrine Biosciences Inc	Biotechnologie	2.21%	États-Unis
Ascendis Pharma A/s - Adr	Biotechnologie	2.19%	Danemark
Biomarin Pharmaceutical Inc	Biotechnologie	2.08%	États-Unis
Moderna Inc	Biotechnologie	2.06%	États-Unis
Ionis Industrie pharmaceutique Inc	Industrie pharmaceutique	2.02%	États-Unis

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

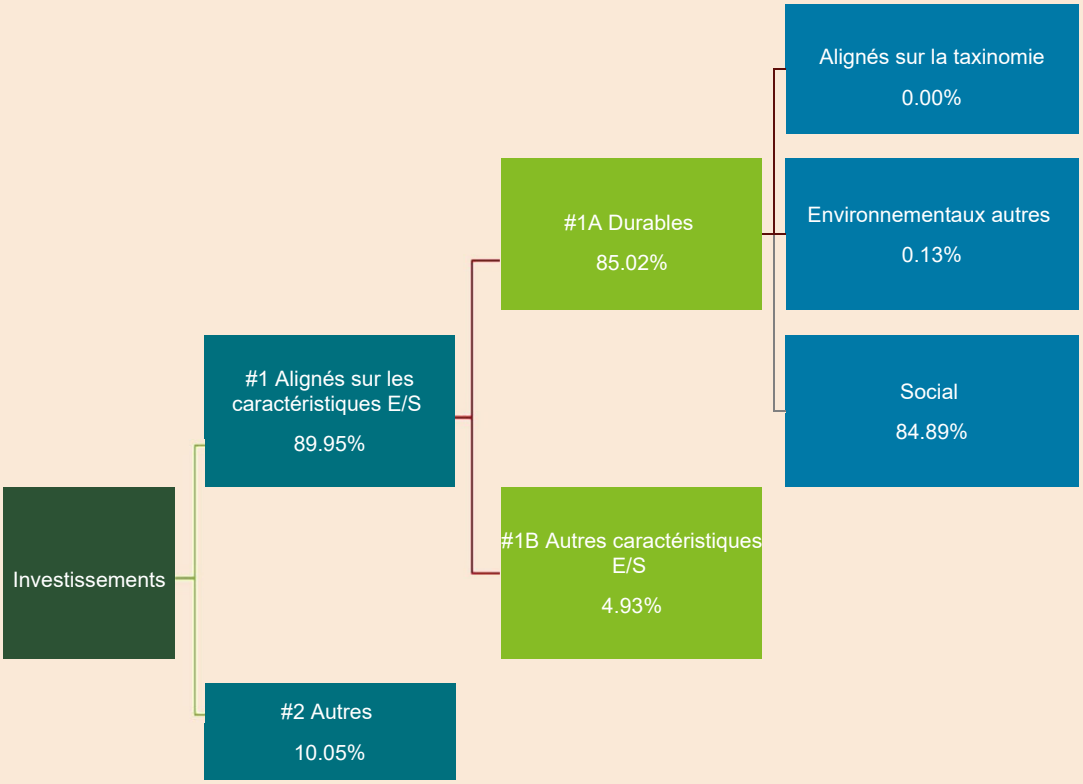

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Biotechnologie	48.24%
Industrie pharmaceutique	42.57%
Banques et autres institutions financières	4.13%
Soins de santé	1.56%
Services divers	0.60%
Immobilier	0.27%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

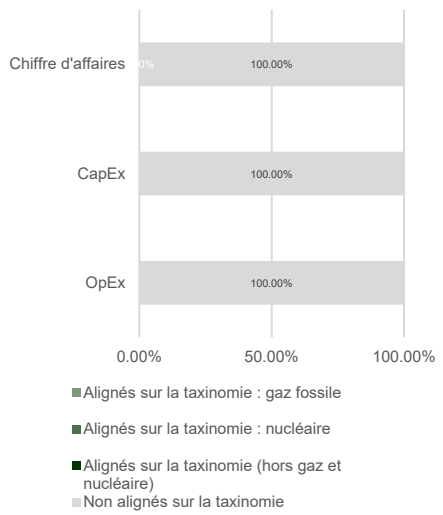

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

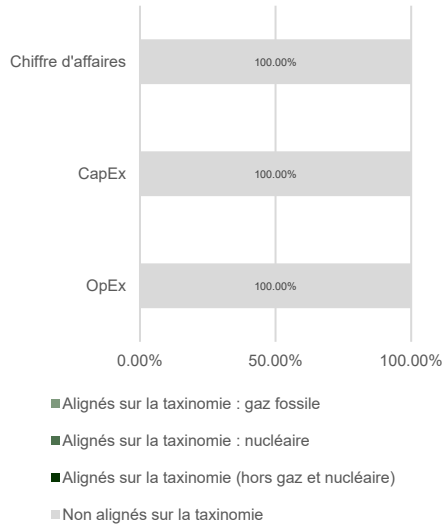

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 0,13 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 84,89 %

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 10,05 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre un score ODD moyen qui dépasse un seuil absolu.

Au cours de la période, le produit financier affiche un score moyen de 7,01.

Comparativement au précédent exercice, le score ODD global du produit financier a augmenté de 4,32 %.

Le produit financier a atteint son objectif en allouant une plus grande part de ses investissements à des émetteurs ayant des scores ODD plus élevés.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.	Aucun indice n’a été désigné comme indice de référence aux fins d’atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Candriam Equities L Emerging Markets

Identifiant d'entité juridique :
549300MOPMACRTTEU844

CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 52.89% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 10 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	43.68	149.34	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2023	47.52	168.60
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2022	25.41	167.82

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	84.88%	93.18%	94.02%
#2 Autres	15.12%	6.82%	6.08%
#1A Durables	52.89%	67.39%	73.05%
#1B Autres caractéristiques E/S	31.99%	25.79%	20.97%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	15.47%	24.66%	23.27%
Social	37.41%	42.73%	49.78%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 10 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2.Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam exprimé ses voix à 177 réunions : pour 53,67 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 5, que Candriam a soutenues à 20%.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (537 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 35 résolutions au total, dont 85,71 % ont reçu le soutien de Candriam.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/],

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

1 émetteur présent dans le produit financier fait partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [https://www.cdp.net/fr], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 70 émetteurs de produits financiers ciblés, 86 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 3 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces

engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 20 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 5 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises « de niveau 1 » de Candriam, les entités ayant commis les violations les plus graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	43.68	96.26%	98.85%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	5.24%	98.22%	98.86%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	98.66%	98.86%

* Le fonds s'est conformé à la Politique d'exclusion, conformément au prospectus. Les sociétés incluses dans les chiffres de la PAI 10 ne présentent pas de risques structurels importants ou graves et ne font pas partie de celles ayant commis les violations les plus graves des principes normatifs, compte tenu de leurs pratiques à l'égard des questions environnementales et sociales et du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Taïwan Semiconductor Co	Électronique et semi-conducteurs	9.52%	Taïwan
Tencent Holdings Ltd	Internet et services d'Internet	5.08%	Chine
Alibaba Group	Services divers	2.51%	Îles Caïmans
Meituan - Shs 114a/reg S	Internet et services d'Internet	2.17%	Chine
Icici Bank	Banques et autres institutions financières	2.05%	Inde
Samsung Electronics Co Ltd	Électronique et semi-conducteurs	1.94%	République de Corée
Bharti Airtel Ltd(dematerialised)	Télécommunication	1.84%	Inde
Hdfc Bank - Registered Shs	Banques et autres institutions financières	1.83%	Inde
Gold Fields Ltd	Pierres et métaux précieux	1.52%	Afrique du Sud
Capitec Bank Holdings Ltd	Banques et autres institutions financières	1.52%	Afrique du Sud
Reliance Industries Ltd	Chimie	1.50%	Inde
Sk Hynix Inc	Électronique et semi-conducteurs	1.50%	République de Corée
Naspers Ltd-N Shs	Art graphique, maison d'édition	1.36%	Afrique du Sud
Kia Corp	Industrie automobile	1.31%	République de Corée
Axis Bank Ltd	Banques et autres institutions financières	1.29%	Inde

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

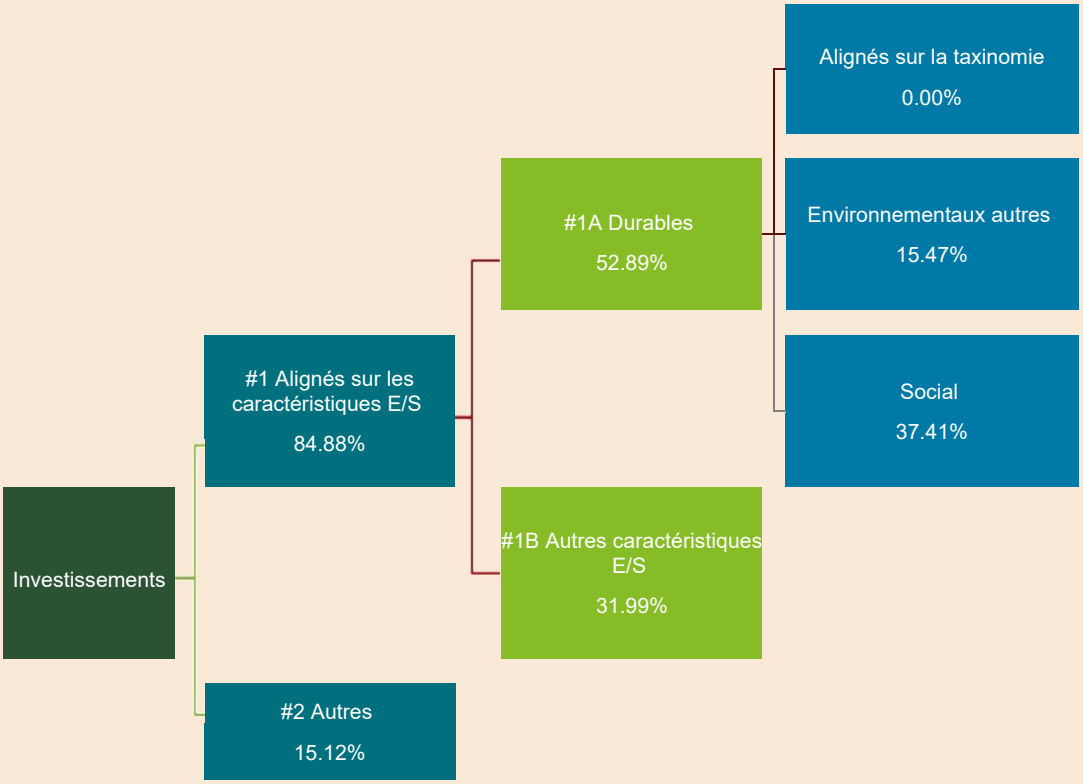

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions financières	19.65%
Électronique et semi-conducteurs	18.79%
Internet et services d'Internet	13.24%
Électrotechnique	7.15%
Construction de machines et appareils	3.97%
Industrie pharmaceutique	3.93%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	3.46%
Art graphique, maison d'édition	2.73%
Services divers	2.66%
Pierres et métaux précieux	2.54%
Télécommunication	2.37%
Pétrole	2.36%
Assurance	2.22%
Industrie automobile	2.06%
Distribution, commerce de détail	1.87%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

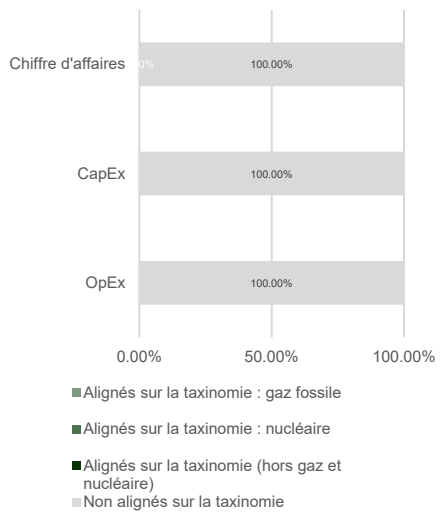

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

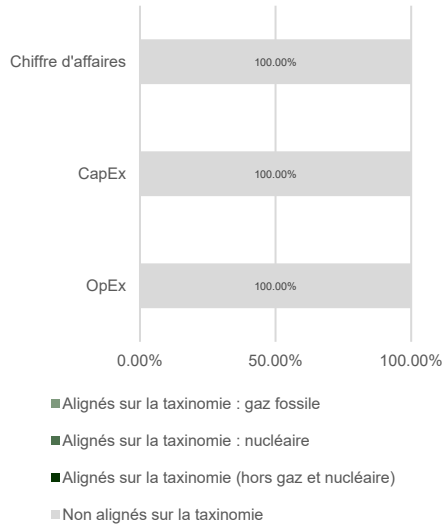

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 15,47 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 37,41 %

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 15,12 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 43,68 tonnes éqCO_2 par million d'euros investi, soit 70,75 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 8,08 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone. Plus précisément, le produit financier s'est désinvesti d'1 émetteur du secteur de l'exploration et production de pétrole et de gaz dont l'empreinte carbone se détériore.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.	Aucun indice n’a été désigné comme indice de référence aux fins d’atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Candriam Equities L EMU

Identifiant d'entité juridique :
54930027NIOOPWQJ4470

CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 88.72% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	29.39	65.88	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2023	17.43	87.43
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2022	22.20	94.48

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	95.32%	93.11%	97.09%
#2 Autres	4.68%	6.89%	2.91%
#1A Durables	88.72%	93.11%	97.09%
#1B Autres caractéristiques E/S	6.60%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	39.40%	29.49%	34.67%
Social	49.32%	63.62%	62.41%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2.Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam exprimé ses voix à 35 réunions : pour 94,29 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 3, que Candriam a soutenues à 100%.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (145 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 1 résolutions au total, dont 100 % ont reçu le soutien de Candriam.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/],

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

13 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [https://www.cdp.net/fr], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 53 émetteurs de produits financiers ciblés, 96 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 10 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces

engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 29 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 32 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises « de niveau 1 » de Candriam, les entités ayant commis les violations les plus graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	29.39	95.06%	95.48%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements▫	68.30	95.06%	95.48%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	95.47%	95.47%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	95.47%	95.47%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Asml Holding Nv	Électronique et semi-conducteurs	5.96%	Pays-Bas
Sanofi	Industrie pharmaceutique	3.87%	France
Dassault Syst.	Internet et services d'Internet	3.86%	France
Finecobank	Banques et autres institutions financières	3.66%	Italie
Sap Ag	Internet et services d'Internet	3.49%	Allemagne
Dsm Firmenich	Banques et autres institutions financières	3.40%	Suisse
Kbc Groupe Sa	Banques et autres institutions financières	3.38%	Belgique
Beiersdorf Ag	Industrie pharmaceutique	3.31%	Allemagne
Siemens Ag Preferential Share	Électrotechnique	3.20%	Allemagne
Axa Sa	Assurance	3.03%	France
L'oreal Sa	Industrie pharmaceutique	3.00%	France
Iberdrola Sa	Énergie et eau	3.00%	Espagne
Kerry Group -A-	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.91%	Irlande
Air Liquide Sa	Chimie	2.86%	France
Siemens Healthineers	Industrie pharmaceutique	2.85%	Allemagne

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

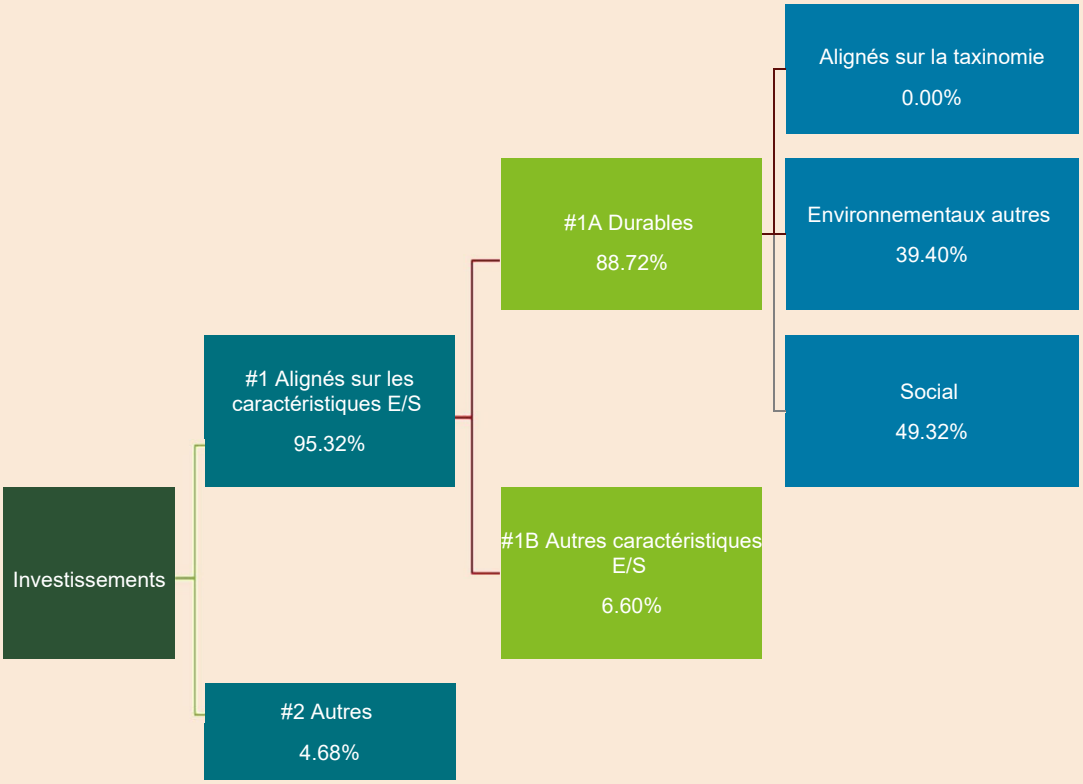

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Industrie pharmaceutique	20.55%
Banques et autres institutions financières	16.47%
Internet et services d'Internet	9.17%
Énergie et eau	7.96%
Électronique et semi-conducteurs	7.39%
Électrotechnique	6.48%
Assurance	4.24%
Textile et habillement	4.13%
Chimie	3.78%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	3.24%
Pétrole	2.78%
Industrie aéronautique et spatiale	2.59%
Matériaux de construction	2.58%
Construction de machines et appareils	2.57%
Distribution, commerce de détail	2.56%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

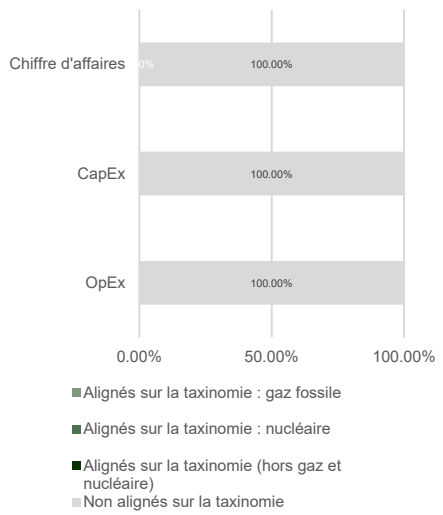

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

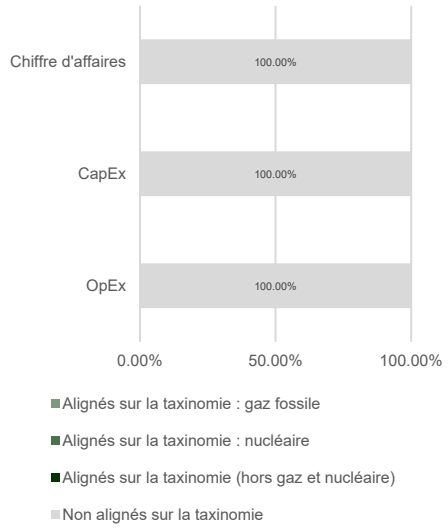

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 39,4 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 49,32 %

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 4,68 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 29,39 tonnes éqCO_2 par million d'euros investi, soit 55,38 % de moins que l'indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone. Plus précisément, le produit financier a investi dans 3 émetteurs des secteurs des services publics d'électricité et des services publics multiples dont l'empreinte carbone s'améliore.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.	Aucun indice n’a été désigné comme indice de référence aux fins d’atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Candriam Equities L ESG Market Neutral

Identifiant d'entité juridique :
529900AXUVJTDQRQGB81

CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 152.59% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- obtenant une empreinte carbone des positions longues inférieure à celle des positions courtes du Compartiment ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 51 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Résultats du portefeuille sur les positions courtes	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone – Entreprise - Scope 1 et 2 – Positions longues inférieures aux positions courtes	46.69	53.19	X
Score ESG – Entreprise – Positions longues supérieures aux positions courtes	57.64	47.23	X

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	161.46%*	0.00%	0.00%
#2 Autres	22.97%	0.00%	0.00%
#1A Durables	152.59%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	8.86%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	62.15%	0.00%	0.00%
Social	90.44%	0.00%	0.00%

*Le pourcentage élevé s'explique par l'effet de levier du compartiment.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 51 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2.Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion « de niveau 2A » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	84.54%	84.71%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	84.54%	84.71%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
European Union Bill Zcp 08-11-24	Organisations supranationales	12.86%	Luxembourg
European Stability Mechanism Treas Bill Zcp 21-11	Organisations supranationales	12.84%	Luxembourg
European Union Bill Zcp 09-05-25	Organisations supranationales	12.06%	Luxembourg
Spai Letr Del Teso Zcp 05-07-24	Obligations d'États, Provinces et communes	9.96%	Espagne
French Republic Zcp 28-08-24	Obligations d'États, Provinces et communes	8.61%	France
French Republic Zcp 27-11-24	Obligations d'États, Provinces et communes	8.56%	France
Candriam Monetaire Sicav Z Eur Acc	Fonds d'investissement	8.40%	France
Finlande Tbill Zcp 13-11-24	Obligations d'États, Provinces et communes	8.36%	Finlande
Belgique Treasury Bill Zcp 09-01-25	Obligations d'États, Provinces et communes	8.35%	Belgique
Autrichen Tbill Zcp 30-01-25	Obligations d'États, Provinces et communes	8.33%	Autriche
Finlande Tbill Zcp 13-05-25	Obligations d'États, Provinces et communes	8.05%	Finlande
German Treasury Bill Zcp 20-08-25	Obligations d'États, Provinces et communes	8.00%	Allemagne
Finlande Tbill Zcp 13-02-25	Obligations d'États, Provinces et communes	6.24%	Finlande
French Republic Zcp 05-11-25	Obligations d'États, Provinces et communes	5.98%	France
Espagne Letras Del Tesoro Zcp 09-05-25	Obligations d'États, Provinces et communes	4.97%	Espagne

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

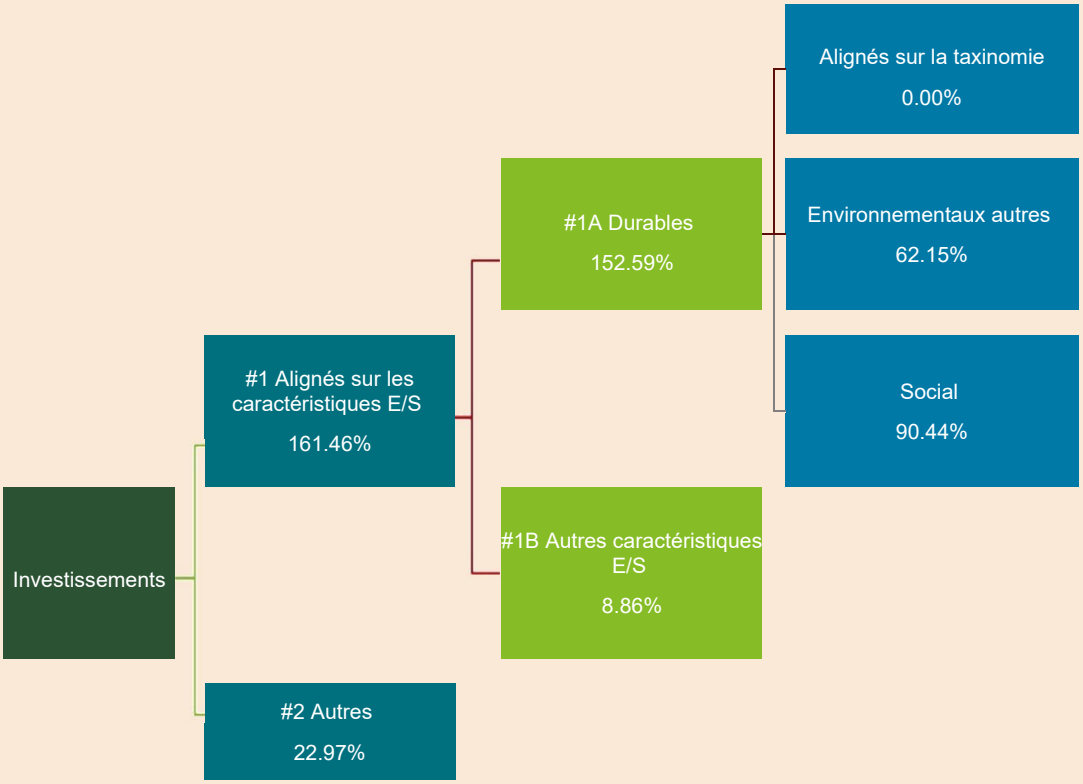

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Obligations d'États, Provinces et communes	52.31%
Supranational Organisations	21.15%
Fonds d'investissement	8.40%
Électronique et semi-conducteurs	0.17%
Matériaux de construction	0.13%
Chimie	0.12%
Banques et autres institutions financières	0.11%
Papier et bois	0.10%
Art graphique, maison d'édition	0.04%
Pétrole	0.04%
Biens de consommation divers	0.03%
Articles de bureaux et ordinateurs	0.03%
Industries d'emballage	0.03%
Industrie automobile	0.02%
Services divers	0.02%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

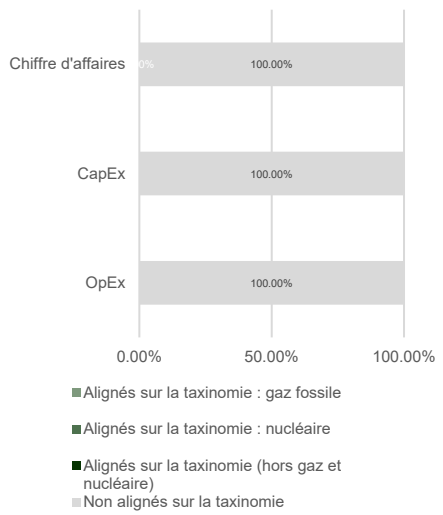

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

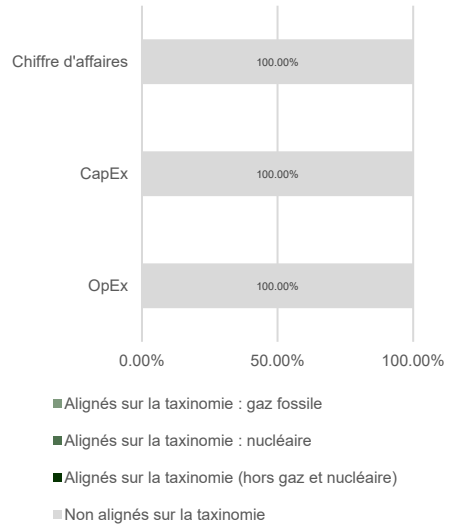

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 62,15 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 90,44 %

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 22,97 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre un score ESG de son portefeuille « long », calculé selon la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son portefeuille « short ».

Au cours de la période de référence, le produit financier a affiché un score ESG de 57,64, soit 22,04 % de plus que celui de son portefeuille « short ».

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs qui affichent un profil ESG plus solide.

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de son portefeuille « short ».

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 46,69 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 12,23 % de moins que son portefeuille « short ».

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Candriam Equities L Europe

Identifiant d'entité juridique :
529900QY6A3O40UWV108

CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 84.00% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	38.89	50.89	X

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	99.96%	0.00%	0.00%
#2 Autres	0.04%	0.00%	0.00%
#1A Durables	84.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	15.97%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	38.14%	0.00%	0.00%
Social	45.85%	0.00%	0.00%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2.Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 1 réunions : pour 0 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

Pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (0 résolution), Candriam a pris systématiquement en considération la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13). Aucune résolution n'a été formellement catégorisée comme liée à des questions environnementales ou sociales. En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (0 résolution), Candriam a pris en considération la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Aucune résolution des actionnaires n'a été votée cette année.

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

17 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [https://www.cdp.net/fr], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 84 émetteurs de produits financiers ciblés, 98 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 18 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 45 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 33 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises « de niveau 1 » de Candriam, les entités ayant commis les violations les plus graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	38.89	99.96%	99.96%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	99.96%	99.96%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.96%	99.96%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Asml Holding Nv	Électronique et semi-conducteurs	3.10%	Pays-Bas
Kbc Groupe Sa	Banques et autres institutions financières	2.73%	Belgique
Novo Nordisk - Bearer And/or - Reg Shs	Industrie pharmaceutique	2.68%	Danemark
Astrazeneca Plc	Industrie pharmaceutique	2.57%	Royaume-Uni
Roche Holding Ltd	Industrie pharmaceutique	2.49%	Suisse
Sap Ag	Internet et services d'Internet	2.36%	Allemagne
Nestle Sa Preferential Share	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.32%	Suisse
Novartis Ag Preferential Share	Industrie pharmaceutique	2.30%	Suisse
L'oreal Sa	Industrie pharmaceutique	2.07%	France
Totalenergies Se	Pétrole	2.04%	France
Finecobank	Banques et autres institutions financières	2.01%	Italie
Airbus Se	Industrie aéronautique et spatiale	2.00%	Pays-Bas
Dassault Syst.	Internet et services d'Internet	1.99%	France
Siemens Ag Preferential Share	Électrotechnique	1.98%	Allemagne
Axa Sa	Assurance	1.78%	France

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

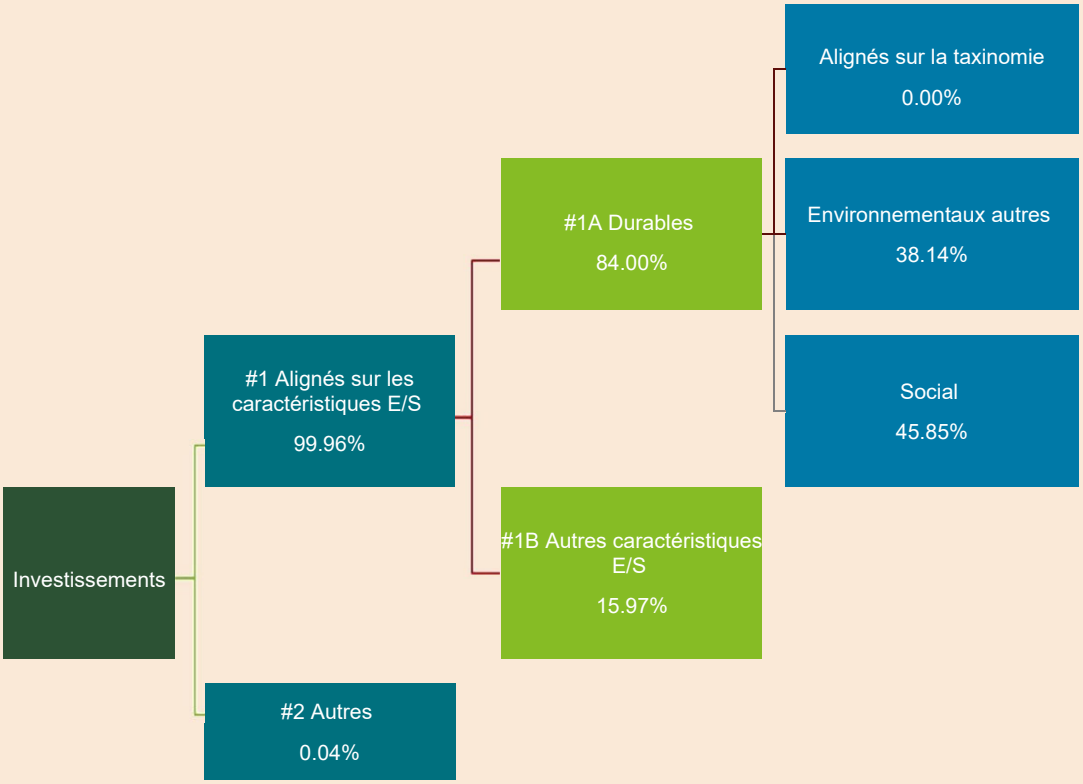

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Industrie pharmaceutique	19.26%
Banques et autres institutions financières	13.50%
Assurance	7.05%
Internet et services d'Internet	6.05%
Électronique et semi-conducteurs	5.39%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	5.38%
Énergie et eau	4.53%
Chimie	4.42%
Pétrole	4.36%
Électrotechnique	4.12%
Textile et habillement	4.01%
Construction de machines et appareils	3.68%
Industrie aéronautique et spatiale	3.50%
Matériaux de construction	2.29%
Immobilier	1.71%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

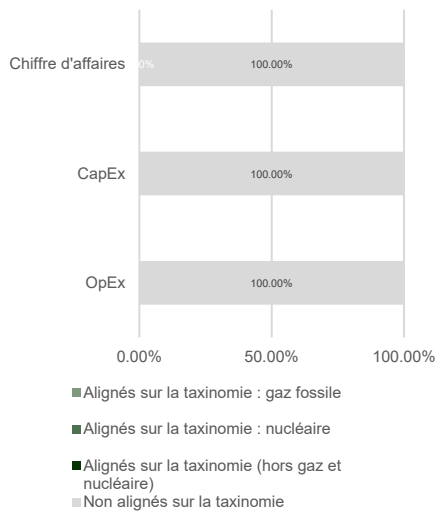

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

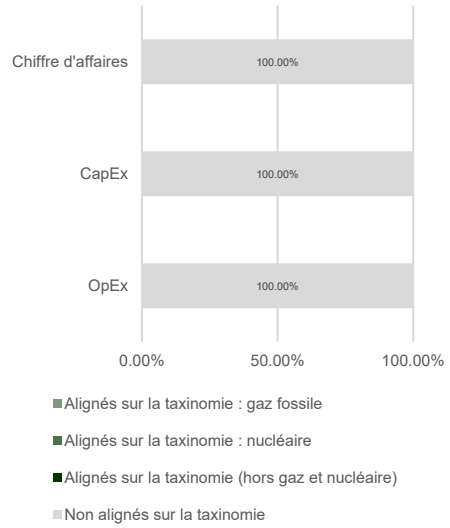

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 38,14 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 45,85 %

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 0,04 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 38,89 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 23,58 % de moins que l'indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Candriam Equities L Europe Edge

Identifiant d'entité juridique :
5299001UW1XCO3J72V03

CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 67.91% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	46.63	50.90	X

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	96.83%	0.00%	0.00%
#2 Autres	3.17%	0.00%	0.00%
#1A Durables	67.91%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	28.92%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	27.36%	0.00%	0.00%
Social	40.56%	0.00%	0.00%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2.Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 6 réunions : pour 100 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises deux, que Candriam a soutenues à 100 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (29 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Aucune résolution des actionnaires n'a été votée cette année

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

19 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [https://www.cdp.net/fr], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 144 émetteurs de produits financiers ciblés, 97 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 27 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 53 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 36 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises « de niveau 1 » de Candriam, les entités ayant commis les violations les plus graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	46.63	99.28%	99.36%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	99.36%	99.36%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.36%	99.36%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Asml Holding Nv	Électronique et semi-conducteurs	3.36%	Pays-Bas
Novo Nordisk - Bearer And/or - Reg Shs	Industrie pharmaceutique	3.31%	Danemark
Novartis Ag Preferential Share	Industrie pharmaceutique	3.12%	Suisse
Hsbc Holdings Plc	Banques et autres institutions financières	2.56%	Royaume-Uni
Roche Holding Ltd	Industrie pharmaceutique	2.42%	Suisse
Deutsche Telekom Ag - Reg Shs	Télécommunication	2.21%	Allemagne
Safran Sa	Banques et autres institutions financières	2.00%	France
Sanofi	Industrie pharmaceutique	1.97%	France
Vinci Sa	Matériaux de construction	1.73%	France
National Grid Plc	Énergie et eau	1.70%	Royaume-Uni
Sap Ag	Internet et services d'Internet	1.67%	Allemagne
Gsk Reg Shs	Industrie pharmaceutique	1.65%	Royaume-Uni
Investor Ab-B Shs	Banques et autres institutions financières	1.56%	Suède
Hermes International Sa	Textile et habillement	1.52%	France

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

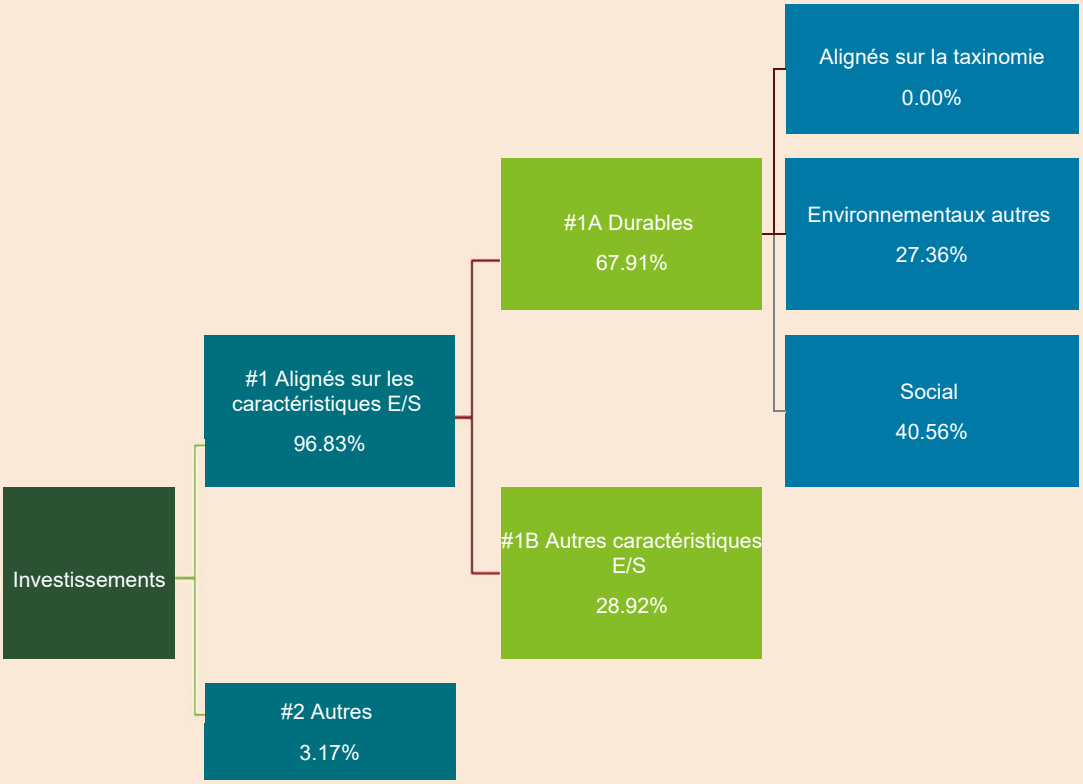

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions financières	20.96%
Industrie pharmaceutique	17.06%
Télécommunication	6.39%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	5.24%
Matériaux de construction	5.15%
Électronique et semi-conducteurs	4.77%
Énergie et eau	4.45%
Chimie	3.60%
Textile et habillement	3.29%
Distribution, commerce de détail	3.08%
Construction de machines et appareils	2.96%
Internet et services d'Internet	2.74%
Assurance	2.25%
Biens de consommation divers	2.20%
Immobilier	1.98%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

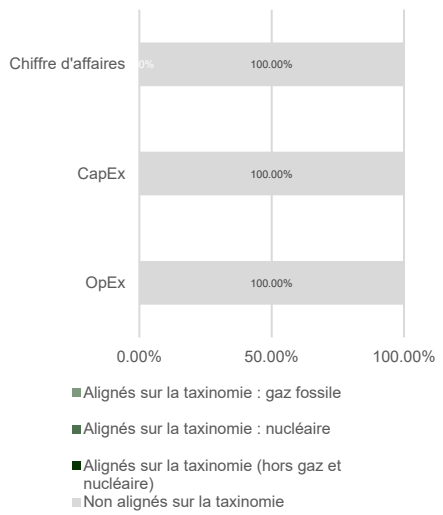

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

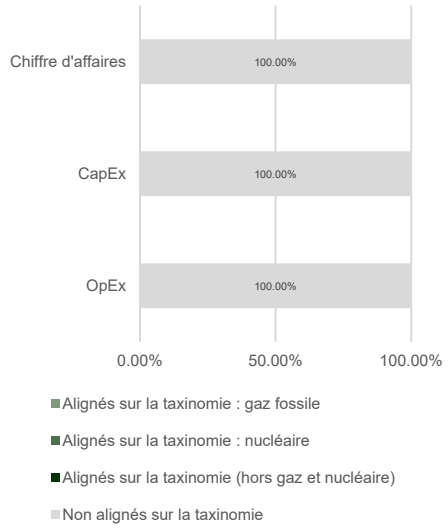

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 27,36 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 40,56 %

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 3,17 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 46,63 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 8,39 % de moins que l'indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Candriam Equities L Europe Innovation

Identifiant d'entité juridique :
5493005QODYGX9APSB89

CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 96.13% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	10.43	57.74	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2023	14.42	76.15
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2022	17.07	77.43

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97.75%	94.03%	98.35%
#2 Autres	2.25%	5.97%	1.65%
#1A Durables	96.13%	94.03%	98.35%
#1B Autres caractéristiques E/S	1.62%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	41.16%	29.85%	31.73%
Social	54.96%	64.18%	66.62%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2.Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam exprimé ses voix à 47 réunions : pour 93,62 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 11, que Candriam a soutenues à 90,91%.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (263 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 2 résolutions au total, dont 100 % ont reçu le soutien de Candriam.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/],

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

6 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [https://www.cdp.net/fr], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 40 émetteurs de produits financiers ciblés, 98 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 1 émetteur présent dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces

engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 18 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 14 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO2/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO2/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises qui participent à l'extraction pétrolière et gazière conventionnelle (

De même, les entreprises impliquées dans l'extraction non conventionnelle du pétrole et du gaz (0 % du chiffre d'affaires) ou fournissant des services et des équipements dédiés à l'extraction non conventionnelle du pétrole et du gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion « de niveau 2A » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	3,566.21	97.88%	97.88%
Émissions de GES de niveau 2	3,758.87	97.88%	97.88%
Émissions totales de GES	7,325.08	97.88%	97.88%
2 - Empreinte carbone	10.43	97.88%	97.88%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	34.39	97.88%	97.88%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.00%	94.35%	97.92%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	97.88%	97.88%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	42.26%	97.58%	97.88%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	97.88%	97.88%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Halma Plc	Électronique et semi-conducteurs	5.57%	Royaume-Uni
Biomerieux Sa	Industrie pharmaceutique	5.25%	France
Kerry Group -A-	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	4.98%	Irlande
Dsm Firmenich	Banques et autres institutions financières	4.69%	Suisse
Dassault Syst.	Internet et services d'Internet	4.66%	France
Hexagon - Reg Shs -B-	Construction de machines et appareils	4.56%	Suède
Nestle Sa Preferential Share	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	4.34%	Suisse
Asml Holding Nv	Électronique et semi-conducteurs	3.83%	Pays-Bas
Spirax-Sarco Engin	Construction de machines et appareils	3.56%	Royaume-Uni
Finecobank	Banques et autres institutions financières	3.55%	Italie
Tomra Systems Asa	Construction de machines et appareils	2.75%	Norvège
Roche Holding Ltd	Industrie pharmaceutique	2.63%	Suisse
Tecan Group Nam.akt	Industrie pharmaceutique	2.54%	Suisse
Admiral Group Plc	Assurance	2.53%	Royaume-Uni
Carl Zeiss Meditec Ag	Industrie pharmaceutique	2.50%	Allemagne

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

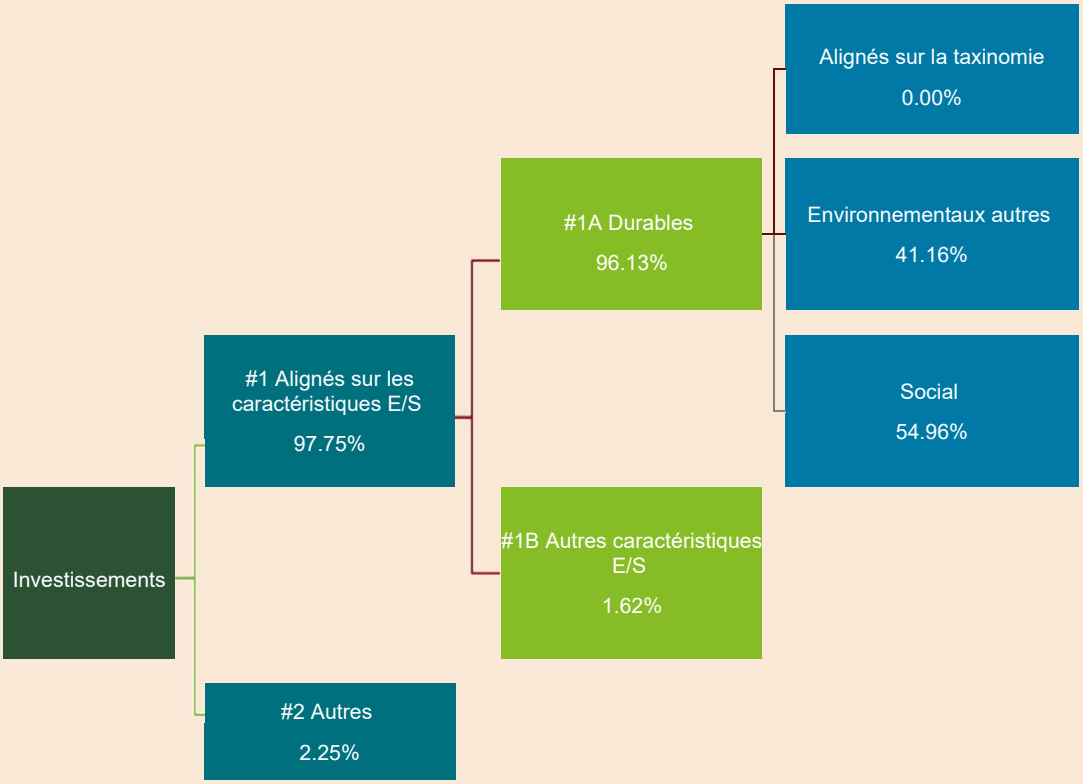

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Industrie pharmaceutique	25.31%
Construction de machines et appareils	13.93%
Électronique et semi-conducteurs	10.01%
Banques et autres institutions financières	9.98%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	9.39%
Internet et services d'Internet	7.59%
Chimie	4.00%
Biens de consommation divers	3.14%
Électrotechnique	2.72%
Assurance	2.55%
Biotechnologie	2.33%
Matériaux de construction	2.32%
Distribution, commerce de détail	1.91%
Services divers	1.21%
Immobilier	1.13%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

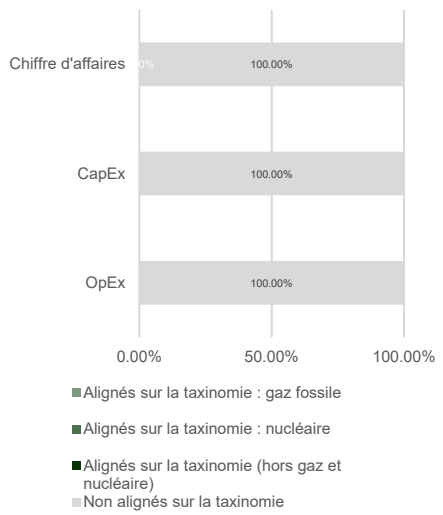

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

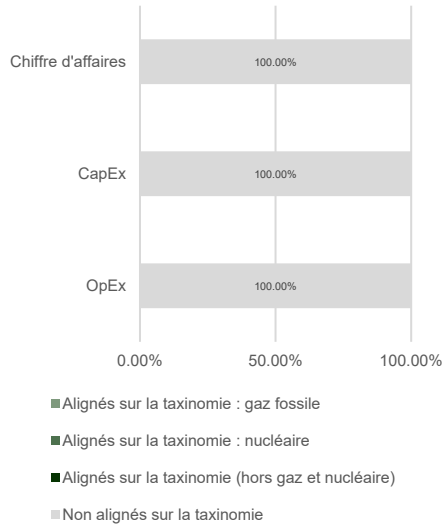

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 41,16 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 54,96 %

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 2,25 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 10,43 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 81,93 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 27,65 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.	Aucun indice n’a été désigné comme indice de référence aux fins d’atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Identifiant d'entité juridique :
5493003ZDQ4QU4NNSK42

CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 96.93% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	25.76	57.74	
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	58.56	53.43	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2023	20.67	76.15
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	59.31	53.67
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2022	27.07	77.43
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	59.98	53.65

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97.63%	95.55%	95.05%
#2 Autres	2.37%	4.45%	4.42%
#1A Durables	96.93%	95.34%	92.08%
#1B Autres caractéristiques E/S	0.70%	0.21%	2.97%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	36.54%	30.76%	30.58%
Social	60.39%	64.58%	61.49%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2.Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 56 réunions : pour 96,43 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 19, que Candriam a soutenues à 78,95 %.

Plus précisément, une proposition portait sur le climat (0 % de soutien).

En outre, pour chaque question lié à l'élection des administrateurs (345 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 1 résolution au total, soutenue à 100 % par Candriam.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/],

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

14 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [https://www.cdp.net/fr], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 69 émetteurs de produits financiers ciblés, 97 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 11 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y

rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 35 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 29 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO2/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO2/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises qui participent à l'extraction pétrolière et gazière conventionnelle (

De même, les entreprises impliquées dans l'extraction non conventionnelle du pétrole et du gaz (0 % du chiffre d'affaires) ou fournissant des services et des équipements dédiés à l'extraction non conventionnelle du pétrole et du gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion « de niveau 2A » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	6,457.26	97.75%	97.75%
Émissions de GES de niveau 2	3,864.80	97.75%	97.75%
Émissions totales de GES	10,322.07	97.75%	97.75%
2 - Empreinte carbone	25.76	97.75%	97.75%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	64.15	97.75%	97.75%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2.41%	96.47%	97.77%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	97.75%	97.75%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	41.66%	97.02%	97.75%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	97.75%	97.75%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Kerry Group -A-	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	4.08%	Irlande
Asml Holding Nv	Électronique et semi-conducteurs	3.80%	Pays-Bas
Biomerieux Sa	Industrie pharmaceutique	3.29%	France
Nestle Sa Preferential Share	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	3.08%	Suisse
Roche Holding Ltd	Industrie pharmaceutique	3.07%	Suisse
Astrazeneca Plc	Industrie pharmaceutique	3.02%	Royaume-Uni
Novartis Ag Preferential Share	Industrie pharmaceutique	2.92%	Suisse
Kbc Groupe Sa	Banques et autres institutions financières	2.86%	Belgique
Sanofi	Industrie pharmaceutique	2.34%	France
Dassault Syst.	Internet et services d'Internet	2.26%	France
Warehouses De Pauw Sca - Registered Shs	Immobilier	2.18%	Belgique
Reckitt Benckiser Group Plc	Biens de consommation divers	2.06%	Royaume-Uni
Novo Nordisk - Bearer And/or - Reg Shs	Industrie pharmaceutique	2.01%	Danemark
Aedifica Sa	Immobilier	1.93%	Belgique
Deutsche Telekom Ag - Reg Shs	Télécommunication	1.91%	Allemagne

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

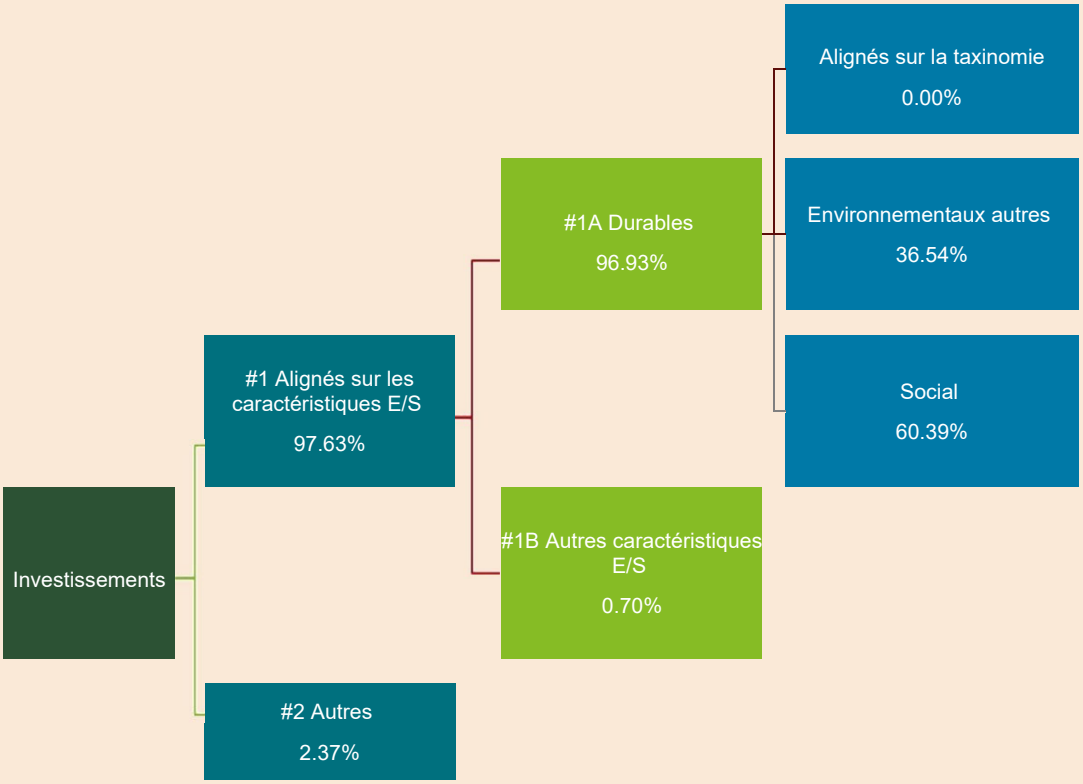

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Industrie pharmaceutique	26.02%
Banques et autres institutions financières	10.31%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	9.28%
Immobilier	7.13%
Électronique et semi-conducteurs	5.75%
Assurance	5.17%
Énergie et eau	4.83%
Internet et services d'Internet	4.60%
Construction de machines et appareils	3.89%
Chimie	3.64%
Textile et habillement	3.35%
Électrotechnique	2.07%
Biens de consommation divers	2.06%
Services divers	2.05%
Télécommunication	1.91%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

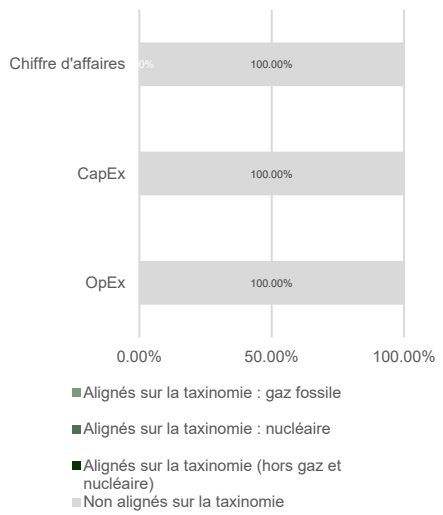

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

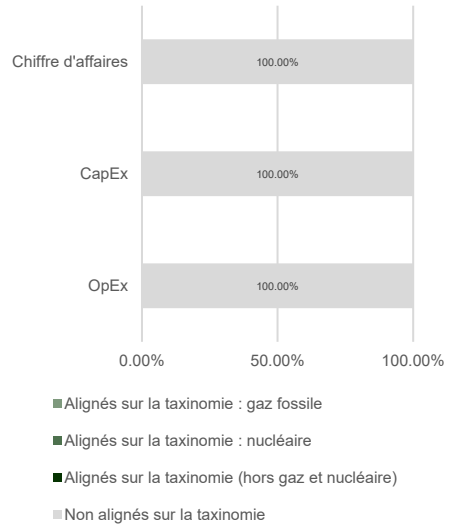

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 36,54 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 60,39 %

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 2,37 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 25,76 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 55,39 % de moins que l'indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone. Plus précisément, le produit financier a investi dans 3 émetteurs des secteurs des services publics d'électricité et des services publics multiples dont l'empreinte carbone s'améliore.

Le produit financier vise à atteindre un score ESG, calculé selon la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a affiché un score ESG de 58,56, soit 9,61 % de plus que celui de son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs affichant un profil ESG plus solide. Le produit financier a investi dans 1 émetteur du secteur des constructeurs automobiles dont le profil ESG s'améliore.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Candriam Equities L Global Demography

Identifiant d'entité juridique :
549300U1J0TKZBMYAV14

CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%**	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 73.97% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : ___%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	20.11	39.20	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2023	20.20	47.39
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2022	30.40	51.74

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	95.21%	93.79%	92.88%
#2 Autres	4.79%	6.21%	7.12%
#1A Durables	73.97%	72.87%	71.53%
#1B Autres caractéristiques E/S	21.24%	20.92%	21.35%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	26.71%	24.24%	23.77%
Social	47.27%	48.63%	47.76%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2.Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 70 réunions : pour 94,29 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 6, que Candriam a soutenues à 66,67 %.

Plus précisément, 1 propositions portaient sur le climat (0 % de soutien).

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (694 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 144 résolutions au total, dont 46,53 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 30 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 73,33 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/]

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

10 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [https://www.cdp.net/fr], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 58 émetteurs de produits financiers ciblés, 98 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 12 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 33 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 6 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion « de niveau 2A » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	20.11	95.40%	95.59%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements▫	67.76	95.40%	95.59%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	95.32%	95.59%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	95.32%	95.59%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	6.94%	États-Unis
Apple Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	5.72%	États-Unis
Nvidia Corp	Électronique et semi-conducteurs	4.46%	États-Unis
Amazon.com Inc	Distribution, commerce de détail	3.72%	États-Unis
Alphabet Inc -A-	Internet et services d'Internet	3.63%	États-Unis
Broadcom Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	2.32%	États-Unis
Jpmorgan Chase & Co	Banques et autres institutions financières	2.16%	États-Unis
Visa Inc -A-	Services divers	1.95%	États-Unis
Unitedhealth Group Inc	Soins de santé	1.79%	États-Unis
Lvmh Moet Hennessy Louis Vui	Textile et habillement	1.78%	France
Walmart Inc	Distribution, commerce de détail	1.75%	États-Unis
Asml Holding Nv	Électronique et semi-conducteurs	1.75%	Pays-Bas
Bank Of America Corp	Banques et autres institutions financières	1.71%	États-Unis
Procter & Gamble Co	Biens de consommation divers	1.65%	États-Unis
Mastercard Inc -A-	Banques et autres institutions financières	1.63%	États-Unis

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

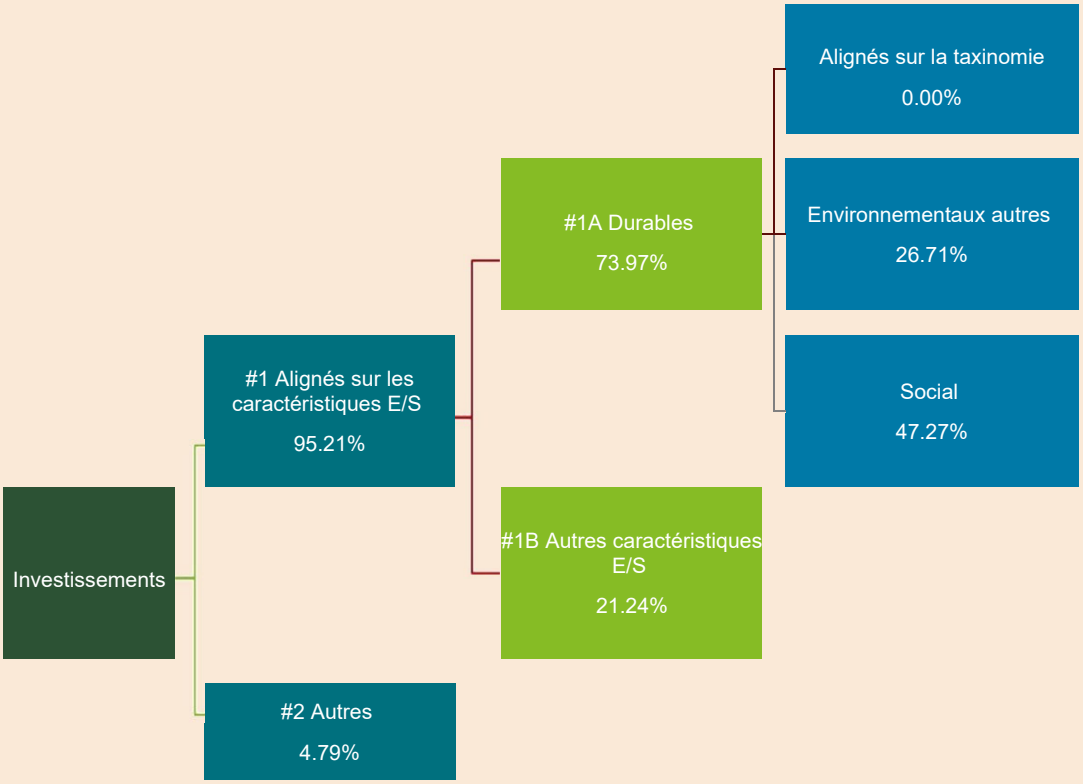

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Internet et services d'Internet	14.26%
Électronique et semi-conducteurs	12.74%
Industrie pharmaceutique	11.62%
Banques et autres institutions financières	10.62%
Articles de bureaux et ordinateurs	8.22%
Distribution, commerce de détail	7.60%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	4.01%
Électrotechnique	3.43%
Services divers	3.12%
Construction de machines et appareils	2.70%
Pétrole	2.68%
Énergie et eau	2.58%
Biens de consommation divers	2.57%
Assurance	2.16%
Art graphique, maison d'édition	2.07%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

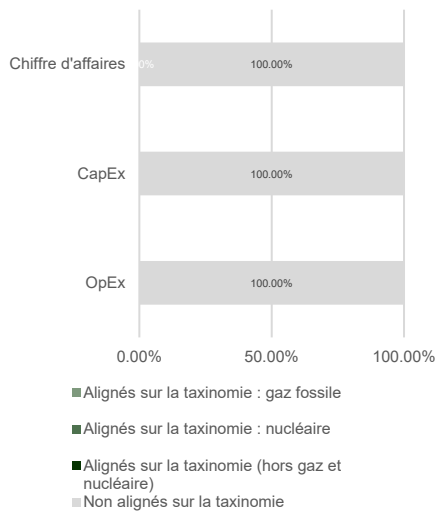

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

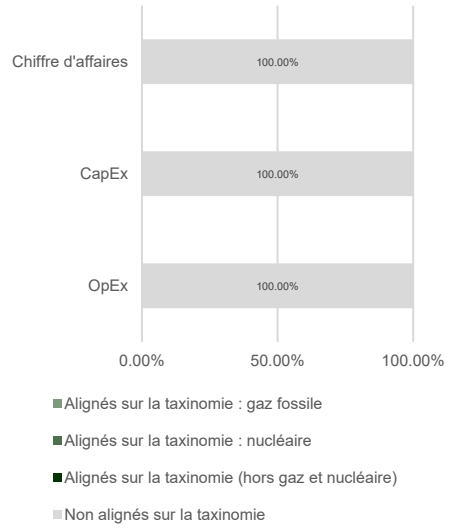

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 26,71 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 47,27 %

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 4,79 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 20,11 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 48,7 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier est restée stable.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone. Plus précisément, le produit financier a investi dans 1 émetteur du secteur des services publics d'électricité dont l'empreinte carbone s'améliore, et s'est désinvesti d'1 émetteur du secteur des services publics multiples dont l'empreinte carbone se détériore.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.	Aucun indice n’a été désigné comme indice de référence aux fins d’atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Candriam Equities L Global Income

Identifiant d'entité juridique :
529900PKVIK8YB5VMD05

CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 69.84% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	25.29	32.77	X

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98.93%	0.00%	0.00%
#2 Autres	1.07%	0.00%	0.00%
#1A Durables	69.84%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	29.09%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	24.74%	0.00%	0.00%
Social	45.10%	0.00%	0.00%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2.Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : (https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

8 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [https://www.cdp.net/fr], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 64 émetteurs de produits financiers ciblés, 92 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 8 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 31 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 5 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises « de niveau 1 » de Candriam, les entités ayant commis les violations les plus graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de

lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	25.29	99.92%	99.92%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	99.92%	99.92%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.92%	99.92%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	6.19%	États-Unis
Amazon.com Inc	Distribution, commerce de détail	5.16%	États-Unis
Nvidia Corp	Électronique et semi-conducteurs	4.85%	États-Unis
Alphabet Inc -A-	Internet et services d'Internet	4.80%	États-Unis
Broadcom Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	4.63%	États-Unis
Apple Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	4.45%	États-Unis
Jpmorgan Chase & Co	Banques et autres institutions financières	2.54%	États-Unis
Mastercard Inc -A-	Banques et autres institutions financières	2.53%	États-Unis
Intesa Sanpaolo	Banques et autres institutions financières	2.12%	Italie
Deutsche Telekom Ag - Reg Shs	Télécommunication	2.08%	Allemagne
Booking Holdings Inc	Internet et services d'Internet	2.02%	États-Unis
Pepsico Inc	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.00%	États-Unis
Lse Group	Banques et autres institutions financières	1.93%	Royaume-Uni
Mondelez International Inc-A	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	1.91%	États-Unis
Crh Plc	Matériaux de construction	1.89%	États-Unis

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

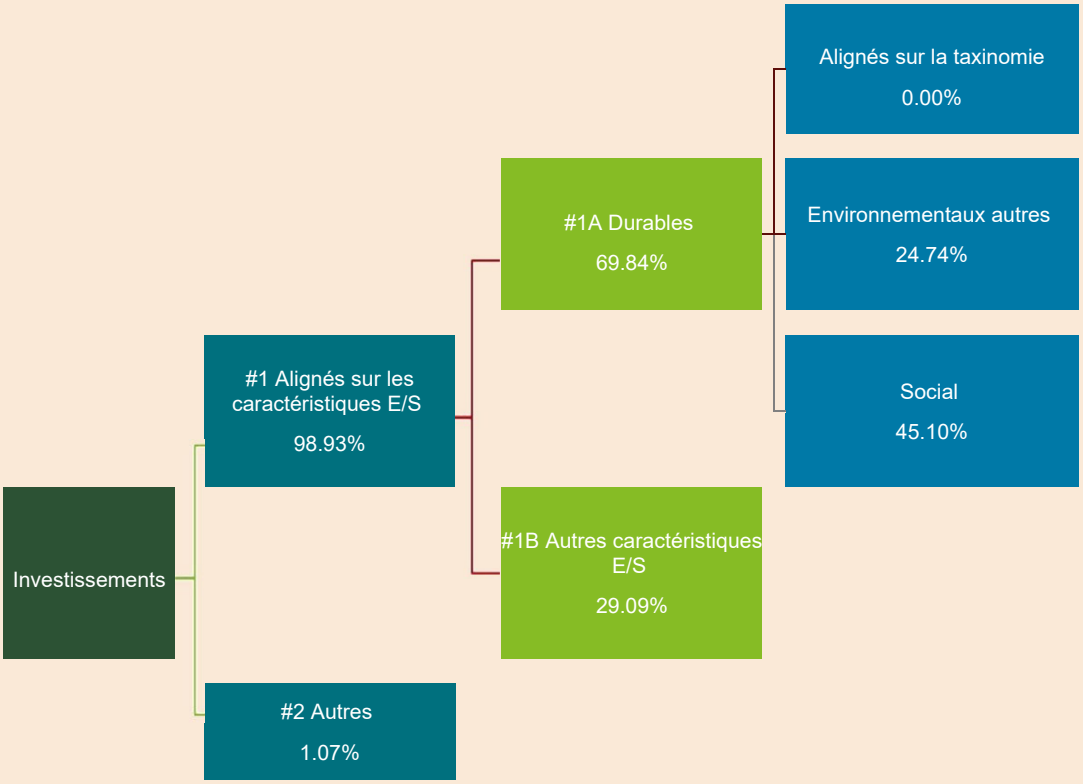

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Internet et services d'Internet	19.43%
Banques et autres institutions financières	18.06%
Articles de bureaux et ordinateurs	9.53%
Industrie pharmaceutique	8.89%
Distribution, commerce de détail	6.62%
Électronique et semi-conducteurs	6.37%
Assurance	5.97%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	3.92%
Matériaux de construction	3.40%
Télécommunication	3.21%
Soins de santé	2.24%
Électrotechnique	2.15%
Services divers	1.65%
Services environnementaux et recyclage	1.51%
Énergie et eau	1.30%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

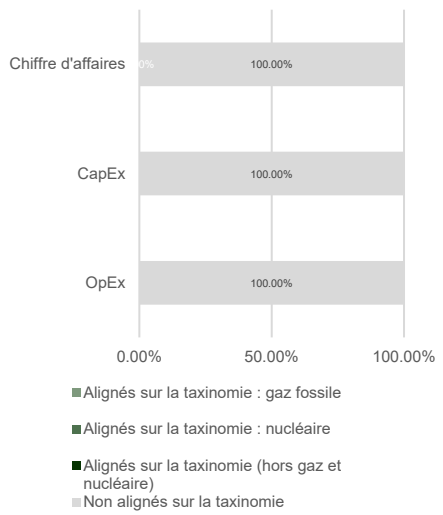

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

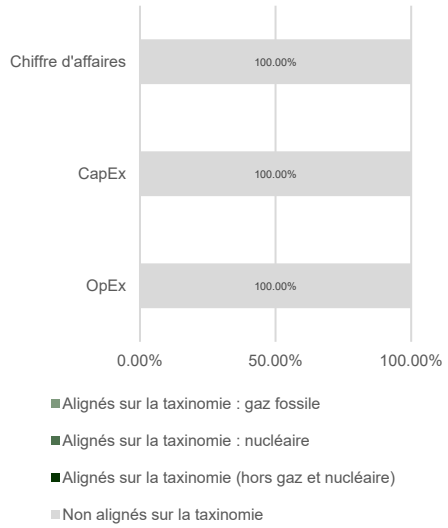

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 24,74 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 45,1 %

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 1,07 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 25,29 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 22,8 % de moins que l'indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Candriam Equities L Life Care

Identifiant d'entité juridique :
549300LFOYJY0PZ0LO27

CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 87.01% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	54.84	50.25	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	56.84	51.59
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	55.08	51.03

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97.59%	96.99%	97.28%
#2 Autres	2.41%	3.01%	2.72%
#1A Durables	87.01%	86.42%	86.89%
#1B Autres caractéristiques E/S	10.58%	10.57%	10.40%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.88%	3.63%	3.86%
Social	86.14%	82.79%	83.03%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2.Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 72 réunions : pour 93,06 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 8, que Candriam a soutenues à 87,5 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (561 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 48 résolutions au total, dont 68,75 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 8 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/]

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [https://www.cdp.net/fr], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 49 émetteurs de produits financiers ciblés, 71 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement

et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 9 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 5 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion « de niveau 2A » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements▫	16.47	97.30%	98.07%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	97.81%	98.07%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	97.81%	98.07%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Eli Lilly & Co	Industrie pharmaceutique	9.03%	États-Unis
Unitedhealth Group Inc	Soins de santé	6.84%	États-Unis
Novo Nordisk - Bearer And/or - Reg Shs	Industrie pharmaceutique	5.59%	Danemark
Thermo Fisher Scient Shs	Électronique et semi-conducteurs	3.24%	États-Unis
Merck & Co Inc	Industrie pharmaceutique	2.91%	États-Unis
Astrazeneca Plc	Industrie pharmaceutique	2.86%	Royaume-Uni
Boston Scientific Corp	Industrie pharmaceutique	2.63%	États-Unis
Mckesson Corp	Industrie pharmaceutique	2.62%	États-Unis
Elevance Health	Soins de santé	2.57%	États-Unis
Roche Holding Ltd	Industrie pharmaceutique	2.42%	Suisse
Regeneron Industrie pharmaceutique Inc	Biotechnologie	2.36%	États-Unis
Sanofi	Industrie pharmaceutique	2.32%	France
Zoetis Inc -A-	Industrie pharmaceutique	2.02%	États-Unis
Amgen Inc	Industrie pharmaceutique	2.01%	États-Unis

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

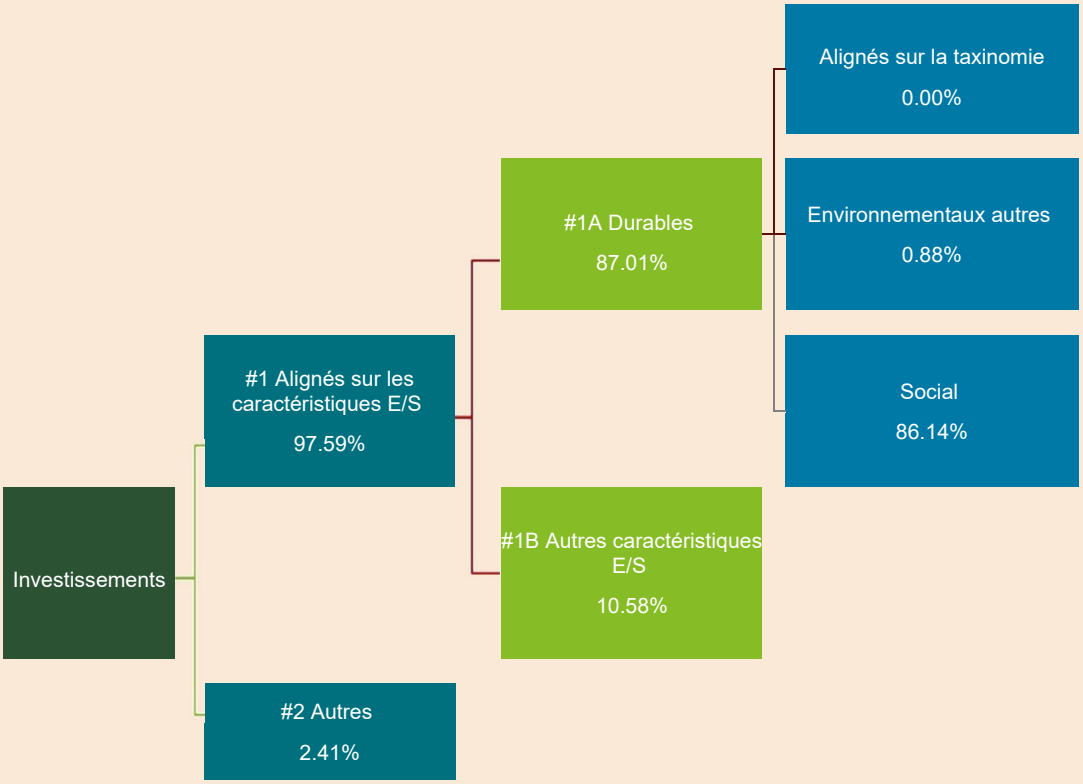

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Industrie pharmaceutique	67.96%
Soins de santé	10.82%
Biotechnologie	10.04%
Électronique et semi-conducteurs	3.70%
Assurance	1.74%
Construction de machines et appareils	1.45%
Banques et autres institutions financières	1.29%
Internet et services d'Internet	1.23%
Chimie	1.05%
Services divers	0.34%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

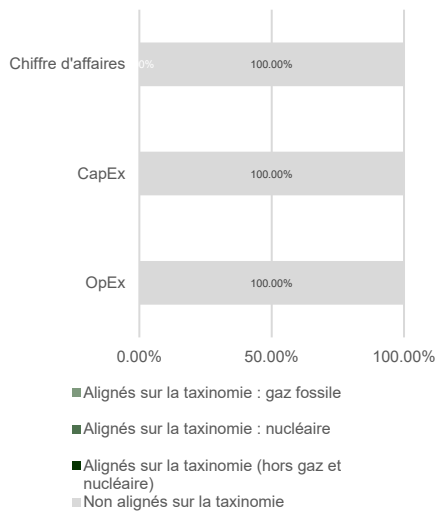

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

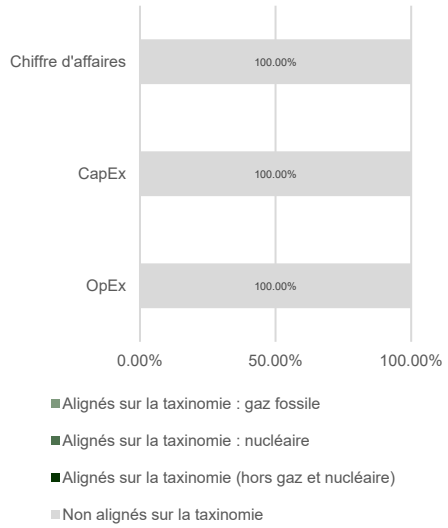

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 0,88 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 86,14 %

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 2,41 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre un score ESG, calculé selon la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période, le produit financier a affiché un score ESG de 54,84, supérieur de 9,13 % à celui de son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs qui affichent un profil ESG plus solide. Le produit financier s'est désinvesti d'1 émetteur du secteur des technologies des soins de santé dont le profil ESG se détériore.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.	Aucun indice n’a été désigné comme indice de référence aux fins d’atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Candriam Equities L Meta Globe

Identifiant d'entité juridique :
549300A6CBX8AODAYP82

CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 78.45% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	7.82	50.34	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2023	8.14	60.19
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2022	8.15	64.55

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97.51%	93.83%	91.81%
#2 Autres	2.49%	6.17%	8.19%
#1A Durables	78.45%	79.59%	81.29%
#1B Autres caractéristiques E/S	19.06%	14.24%	10.52%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	28.06%	21.75%	21.68%
Social	50.38%	57.84%	59.60%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2.Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 50 réunions : pour 90 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumise une, que Candriam a soutenue à 100 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (380 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 80 résolutions au total, dont 40 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 13 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 69,23 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/]

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

1 émetteur présent dans le produit financier fait partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [https://www.cdp.net/fr], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 41 émetteurs de produits financiers ciblés, 88 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 1 émetteur présent dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y

rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 14 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 2 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion « de niveau 2A » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	7.82	97.73%	97.73%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	97.73%	97.73%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	97.73%	97.73%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Intl Business Machines Corp	Articles de bureaux et ordinateurs	3.29%	États-Unis
Sony Corp	Électronique et semi-conducteurs	3.28%	Japon
Arista Networks Inc	Internet et services d'Internet	3.27%	États-Unis
Intuitive Surgical	Industrie pharmaceutique	3.23%	États-Unis
General Electric	Électrotechnique	3.21%	États-Unis
Broadcom Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	3.20%	États-Unis
Apple Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	3.17%	États-Unis
Taïwan Semiconductor Co Adr (repr 5 Shs)	Électronique et semi-conducteurs	3.13%	Taïwan
Cellnex Telecom 2.125% 11-08-30 Cv	Télécommunication	3.25%	Espagne
Lkq Dutch Bond Bv 4.125% 13-03-31	Banques et autres institutions financières	3.14%	Pays-Bas
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	2.98%	États-Unis
Adobe Inc	Internet et services d'Internet	2.91%	États-Unis
Walt Disney Co	Art graphique, maison d'édition	2.90%	États-Unis

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

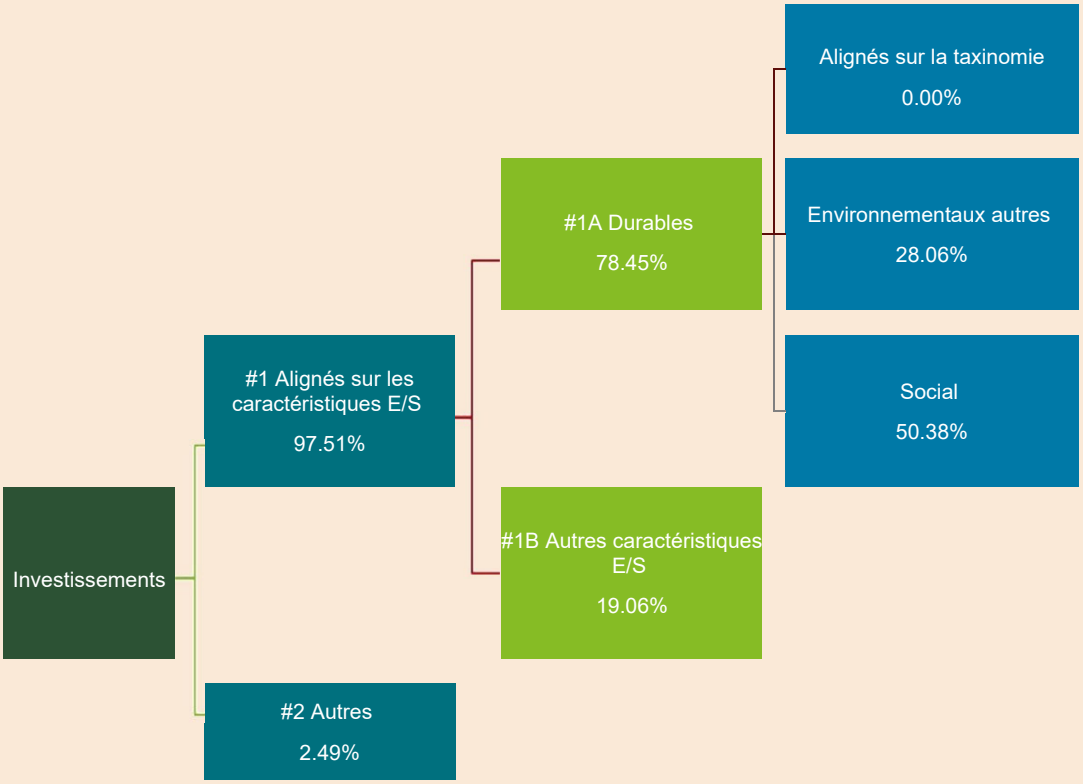

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Internet et services d'Internet	40.00%
Électronique et semi-conducteurs	20.28%
Articles de bureaux et ordinateurs	13.09%
Électrotechnique	9.83%
Industrie pharmaceutique	3.23%
Art graphique, maison d'édition	2.90%
Télécommunication	2.90%
Services divers	1.93%
Immobilier	1.89%
Construction de machines et appareils	1.66%
Banques et autres institutions financières	1.38%
Soins de santé	0.27%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

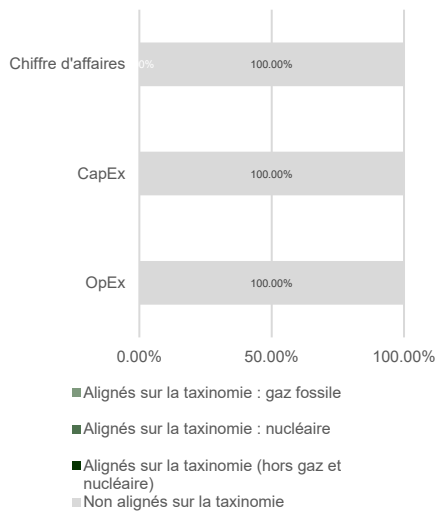

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

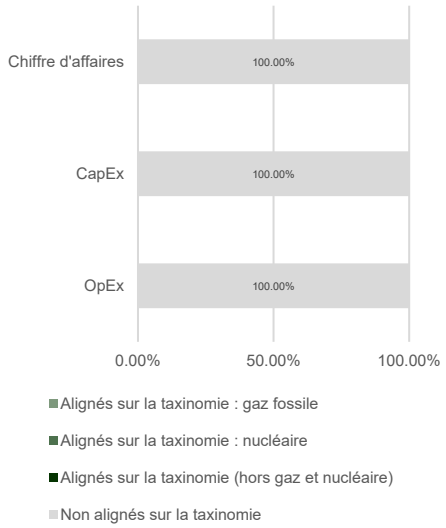

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 28,06 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 50,38 %

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 2,49 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 7,82 tonnes éqCO_2 par million d'euros investi, soit 84,46 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 3,89 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.	Aucun indice n’a été désigné comme indice de référence aux fins d’atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Candriam Equities L Oncology Impact

5493008RMIWWW5WNUT02

CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ OUI	☐ NON
☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** 0.00%	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** 95.91%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Dépenses en recherche et développement : dépenses en recherche et développement par rapport à la capitalisation boursière de l'entreprise supérieures à l'indice de référence.

- Niveau de formation des équipes dirigeantes : pourcentage de cadres dirigeants titulaires d'un doctorat supérieur à l'indice de référence ;

- Au moins 10 % du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement ou du carnet de commandes des entreprises éligibles doivent être affectés à des activités liées à l'oncologie et/ou à la lutte contre le cancer.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui sont en violation avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou le Pacte mondial des Nations Unies.

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des émetteurs qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Cadres dirigeants ayant un doctorat - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	22.10%	3.61%	
D&#65533;pense en Recherche & D&#65533;veloppement - Entreprise - Sup&#65533;rieur &#65533; l'indice de r&#65533;f&#65533;rence	2.57%	0.73%	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Cadres dirigeants ayant un doctorat - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	23.56%	3.81%
D&#65533;pense en Recherche & D&#65533;veloppement - Entreprise - Sup&#65533;rieur &#65533; l'indice de r&#65533;f&#65533;rence	2023	2.86%	0.94%
Cadres dirigeants ayant un doctorat - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	23.73%	3.94%
D&#65533;pense en Recherche & D&#65533;veloppement - Entreprise - Sup&#65533;rieur &#65533; l'indice de r&#65533;f&#65533;rence	2022	3.11%	1.19%

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	95.91%	95.60%	93.55%
#2 Non durables	4.09%	4.40%	6.42%

Catégorie d’investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
Environnementaux	0.00%	0.00%	0.00%
Sociaux	95.91%	95.60%	93.55%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	0.00%	0.00%	0.00%

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

-la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

-l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2.Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenait compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 63 réunions : pour 90,48 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 6, que Candriam a soutenues à 83,33 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (361 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 16 résolutions au total, dont 68,75 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 3 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/]

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [https://www.cdp.net/fr], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 29 émetteurs de produits financiers ciblés, 93 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 9 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 5 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO2/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO2/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	2,541.69	91.89%	95.75%
Émissions de GES de niveau 2	2,164.68	91.89%	95.75%
Émissions totales de GES	4,706.37	91.89%	95.75%
2 - Empreinte carbone	3.01	91.89%	95.75%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	19.33	91.89%	95.75%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.00%	92.22%	95.74%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	95.76%	95.76%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	36.34%	91.35%	95.76%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	95.76%	95.76%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Eli Lilly & Co	Industrie pharmaceutique	6.23%	États-Unis
Merck & Co Inc	Industrie pharmaceutique	5.69%	États-Unis
Roche Holding Ltd	Industrie pharmaceutique	5.20%	Suisse
Astrazeneca Plc	Industrie pharmaceutique	5.12%	Royaume-Uni
Siemens Healthineers	Industrie pharmaceutique	4.68%	Allemagne
Novartis Ag Preferential Share	Industrie pharmaceutique	4.47%	Suisse
Regeneron Industrie pharmaceutique Inc	Biotechnologie	4.44%	États-Unis
Hologic Inc	Industrie pharmaceutique	4.06%	États-Unis
Thermo Fisher Scient Shs	Électronique et semi-conducteurs	3.94%	États-Unis
Gilead Sciences Inc	Biotechnologie	3.65%	États-Unis
Amgen Inc	Industrie pharmaceutique	3.58%	États-Unis
Novo Nordisk - Bearer And/or - Reg Shs	Industrie pharmaceutique	3.01%	Danemark
Iqvia Holdings Inc	Industrie pharmaceutique	2.15%	États-Unis
Danaher Corp	Construction de machines et appareils	2.12%	États-Unis
Merck Kgaa	Industrie pharmaceutique	2.10%	Allemagne

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

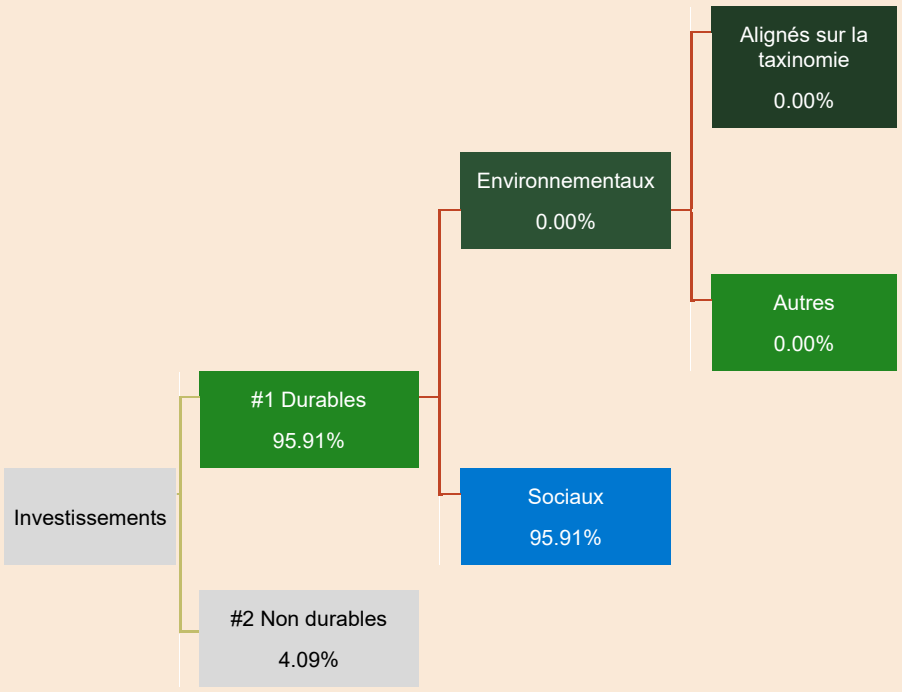

La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Industrie pharmaceutique	59.68%
Biotechnologie	23.58%
Électronique et semi-conducteurs	4.11%
Construction de machines et appareils	2.12%
Banques et autres institutions financières	2.08%
Chimie	2.01%
Photographie et optique	1.71%
Soins de santé	1.13%
Services divers	0.52%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ? [1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

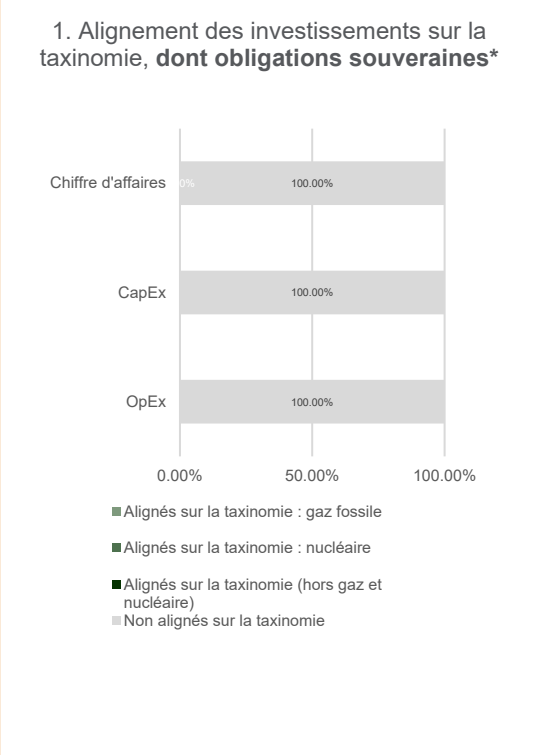

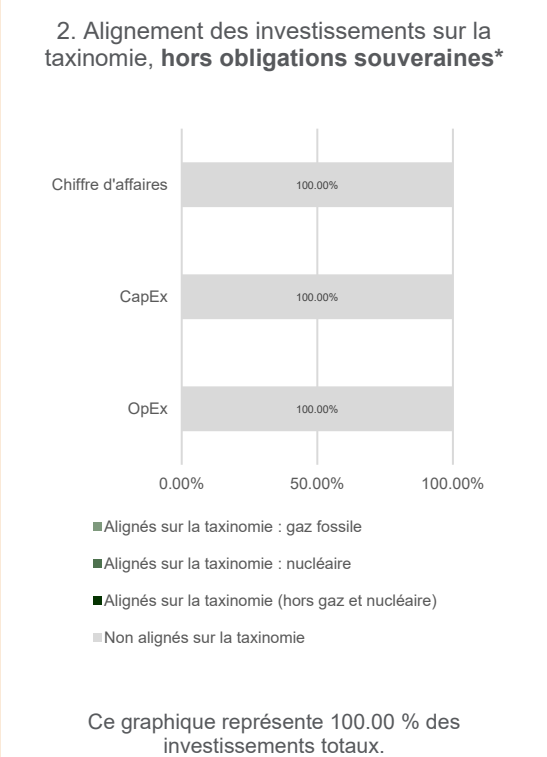

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 0 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 95,91 %

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 4,09 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à surperformer l'indice de référence sur le plan du niveau de formation des équipes dirigeantes, mesuré sous forme de pourcentage des cadres dirigeants titulaires d'un doctorat.

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi 22,1 % de son actif net dans des émetteurs au sein desquels au moins un cadre dirigeant est titulaire d'un doctorat, soit 512,19 % de plus que son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en allouant une plus grande part de ses investissements à des émetteurs où au moins un cadre dirigeant est titulaire d'un doctorat, par rapport à son indice de référence.

Le produit financier vise à surperformer l'indice de référence sur le plan du montant des dépenses en recherche et développement par rapport à la capitalisation boursière de l'entreprise.

Au cours de la période, le produit financier a affiché une part de 2,57 % d'émetteurs allouant un budget à la recherche et développement, soit 252,05 % de plus que son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs consacrant un montant de dépenses plus élevé à la recherche et développement, par rapport à son indice de référence.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Identifiant d'entité juridique :
549300XJOQJ20WVNDG22

CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%**	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 60.95% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : ___%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de

durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 10 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Score ESG - Entreprise - Supérieur au seuil absolu (actuellement 51)	53.71		X

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	104.11%	0.00%	0.00%
#2 Autres	105.38%	0.00%	0.00%
#1A Durables	60.95%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	43.16%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	26.62%	0.00%	0.00%
Social	34.33%	0.00%	0.00%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 10 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2.Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : (https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [https://www.cdp.net/fr], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 5 émetteurs de produits financiers ciblés, 100 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 1 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 2 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises « de niveau 1 » de Candriam, les entités ayant commis les violations les plus graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	111.12%	126.58%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	122.67%	127.04%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Belgique Government Bond 0.35% 22-06-32	Obligations d'États, Provinces et communes	16.46%	Belgique
Belgique Government Bond 0.9% 22-06-29	Obligations d'États, Provinces et communes	13.94%	Belgique
France Government Bond Oat 0.0% 25-05-32	Obligations d'États, Provinces et communes	11.78%	France
Candriam Monetaire Sicav Z Eur Acc	Fonds d'investissement	9.59%	France
European Union 0.1% 04-10-40	Organisations supranationales	9.26%	-
Banque European D Investissement Bei 0.375% 15-09-	Organisations supranationales	7.88%	Luxembourg
Intl Bank For Reconstruction An 0.01% 24-04-28	Organisations supranationales	6.56%	États-Unis
Model N Inc	Internet et services d'Internet	5.93%	Luxembourg
Salcef Group Spa	Transport	5.89%	Italie
Encavis Ag-Tend	Banques et autres institutions financières	3.45%	Allemagne
France Government Bond Oat 0.75% 25-05-28	Obligations d'États, Provinces et communes	3.03%	France
Compugroup Medical Se & Co K	Internet et services d'Internet	2.81%	Allemagne
Covestro Ag	Chimie	2.08%	Allemagne
Playags Inc	Restauration, industrie hôtelière	2.00%	États-Unis
Talgo Sa	Métaux non ferreux	1.11%	Espagne

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

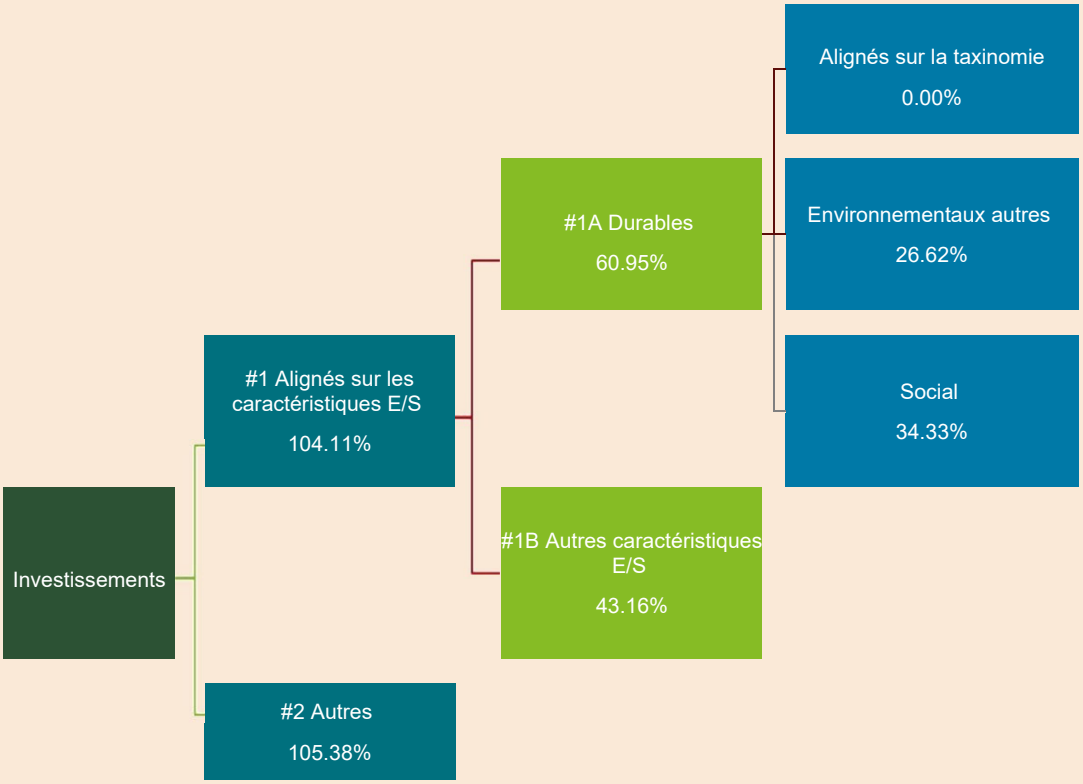

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Obligations d'États, Provinces et communes	28.41%
Supranational Organisations	18.88%
Fonds d'investissement	9.59%
Transport	3.94%
Internet et services d'Internet	2.98%
Chimie	2.51%
Restauration, industrie hôtelière	2.04%
Banques et autres institutions financières	2.00%
Métaux non ferreux	1.10%
Biotechnologie	0.77%
Énergie et eau	0.38%
Industrie pharmaceutique	0.36%
Papier et bois	0.19%
Télécommunication	0.18%
Art graphique, maison d'édition	0.11%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

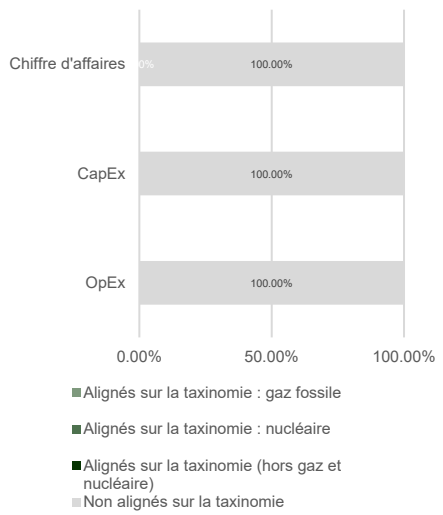

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

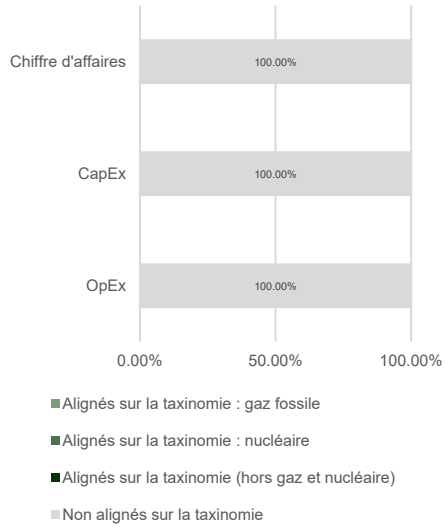

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 26,62 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 34,33 %

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 105,38 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre un score ESG, calculé selon la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à un seuil absolu (actuellement 51).

Au cours de la période, le produit financier a affiché un score ESG de 53,71.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs qui affichent un profil ESG plus solide.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology

Identifiant d'entité juridique :
549300SSUD38HW3VW184

CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 88.09% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	6.66	39.20	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2023	7.33	47.39
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2022	7.43	51.74

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	96.22%	94.51%	95.18%
#2 Autres	3.78%	5.49%	4.82%
#1A Durables	88.09%	88.58%	88.33%
#1B Autres caractéristiques E/S	8.13%	5.93%	6.85%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	32.81%	26.01%	23.57%
Social	55.28%	62.57%	64.76%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2.Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 42 réunions : pour 90,48 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumise une, que Candriam a soutenue à 100 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (328 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 35 résolutions au total, dont 71,43 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 7 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/]

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

3 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [https://www.cdp.net/fr], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 42 émetteurs de produits financiers ciblés, 93 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur

les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 12 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 5 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion « de niveau 2A » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	6.66	95.83%	96.22%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	35.96	95.83%	96.22%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	96.23%	96.23%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	96.23%	96.23%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	5.96%	États-Unis
Alphabet Inc -A-	Internet et services d'Internet	5.44%	États-Unis
Nvidia Corp	Électronique et semi-conducteurs	5.03%	États-Unis
Taïwan Semiconductor Co Adr (repr 5 Shs)	Électronique et semi-conducteurs	4.37%	Taïwan
Salesforce Inc	Internet et services d'Internet	3.27%	États-Unis
Emerson Electric Co	Électrotechnique	2.97%	États-Unis
Servicenow Inc	Internet et services d'Internet	2.96%	États-Unis
Schneider Electric Se	Électrotechnique	2.76%	France
Asml Holding Nv	Électronique et semi-conducteurs	2.69%	Pays-Bas
Sap Ag	Internet et services d'Internet	2.58%	Allemagne
Advanced Micro Devices	Électronique et semi-conducteurs	2.58%	États-Unis
Marvell Tech --- Registered Shs	Banques et autres institutions financières	2.54%	États-Unis
Siemens Ag Preferential Share	Électrotechnique	2.54%	Allemagne
Altair Engineering Inc	Internet et services d'Internet	2.40%	États-Unis
Lam Research Corp	Électronique et semi-conducteurs	2.39%	États-Unis

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

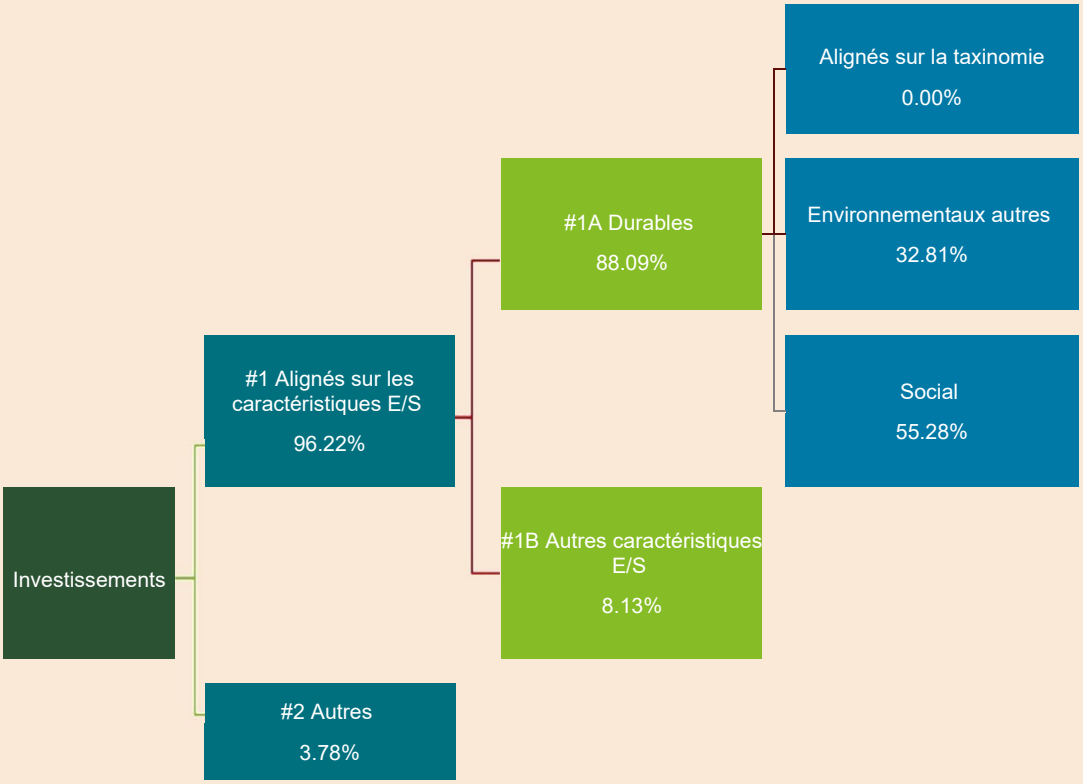

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Internet et services d'Internet	39.97%
Électronique et semi-conducteurs	35.04%
Électrotechnique	12.83%
Industrie pharmaceutique	2.95%
Banques et autres institutions financières	2.54%
Construction de machines et appareils	1.57%
Télécommunication	1.49%
Articles de bureaux et ordinateurs	1.06%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

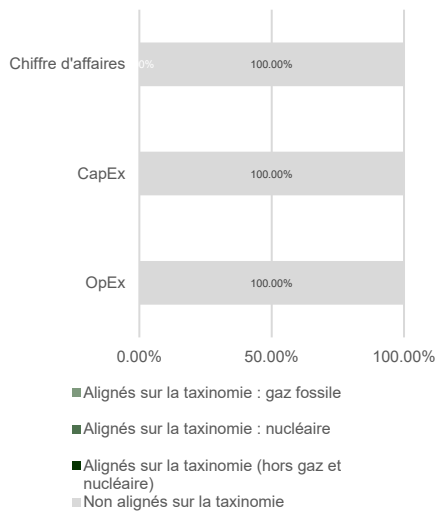

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

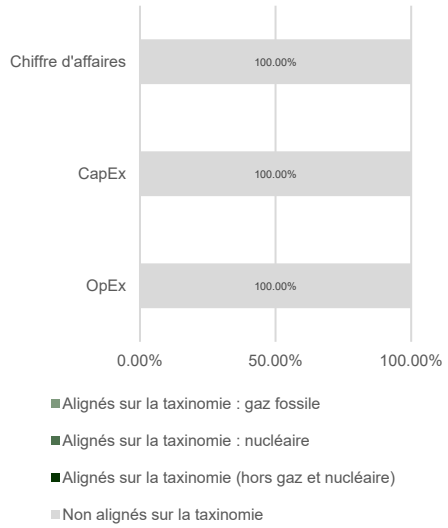

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 32,81 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 55,28 %

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 3,78 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 6,66 tonnes éqCO_2 par million d'euros investi, soit 83 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 9,05 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.	Aucun indice n’a été désigné comme indice de référence aux fins d’atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Candriam Equities L US Edge

Identifiant d'entité juridique :
529900HADTI47TQQ7647

CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 65.03% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	24.78	25.81	X

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	93.94%	0.00%	0.00%
#2 Autres	6.06%	0.00%	0.00%
#1A Durables	65.03%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	28.90%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	23.27%	0.00%	0.00%
Social	41.77%	0.00%	0.00%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2.Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 2 réunions : pour 0 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

Pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (0 résolution), Candriam a pris systématiquement en considération la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13). Aucune résolution n'a été formellement catégorisée comme liée à des questions environnementales ou sociales. En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (0 résolution), Candriam a pris en considération la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Aucune résolution des actionnaires n'a été votée cette année.

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

4 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [https://www.cdp.net/fr], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 87 émetteurs de produits financiers ciblés, 86 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 11 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 33 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 1 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises « de niveau 1 » de Candriam, les entités ayant commis les violations les plus graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	24.78	98.27%	99.16%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	98.62%	99.16%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	98.62%	99.16%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Apple Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	8.05%	États-Unis
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	6.84%	États-Unis
Nvidia Corp	Électronique et semi-conducteurs	6.72%	États-Unis
Amazon.com Inc	Distribution, commerce de détail	4.64%	États-Unis
Meta Platforms Inc-Class A	Internet et services d'Internet	2.86%	États-Unis
Alphabet Inc -A-	Internet et services d'Internet	2.41%	États-Unis
Mastercard Inc -A-	Banques et autres institutions financières	2.31%	États-Unis
Jpmorgan Chase & Co	Banques et autres institutions financières	2.11%	États-Unis
Alphabet Inc -C-	Internet et services d'Internet	2.04%	États-Unis
Tesla Motors Inc	Industrie automobile	1.93%	États-Unis
Johnson & Johnson	Industrie pharmaceutique	1.71%	États-Unis
Eli Lilly & Co	Industrie pharmaceutique	1.67%	États-Unis
Linde Plc	Banques et autres institutions financières	1.57%	Irlande
Broadcom Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	1.54%	États-Unis
Tjx Companies Inc	Distribution, commerce de détail	1.33%	États-Unis

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

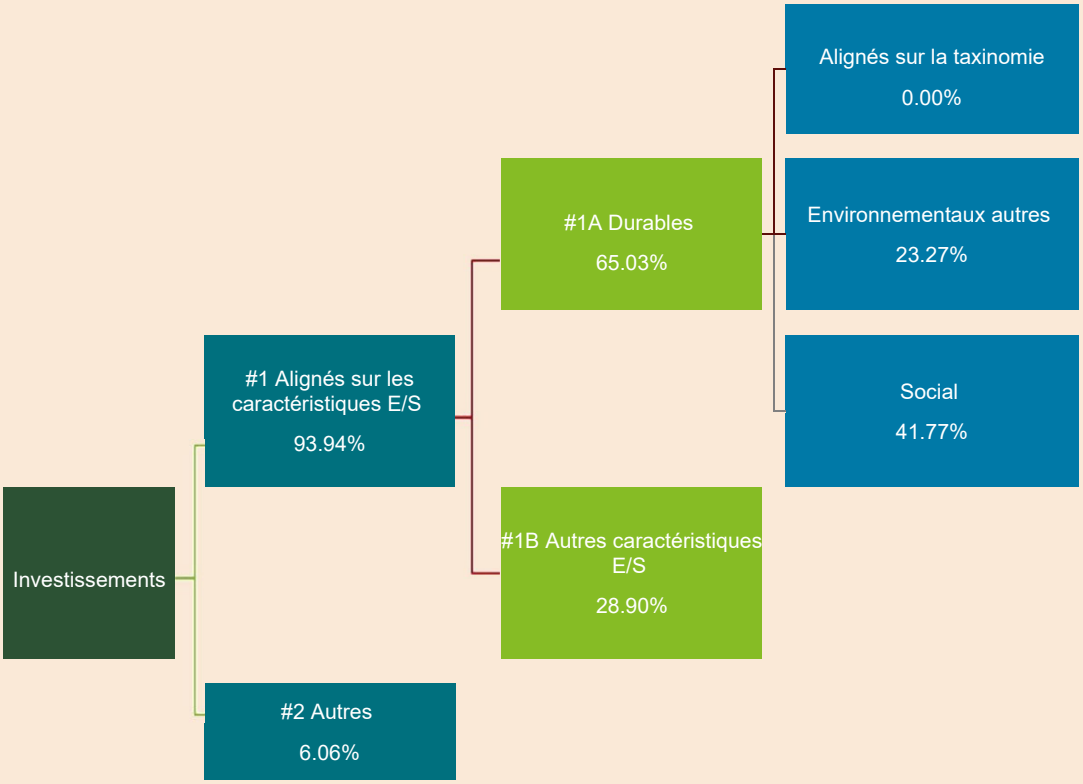

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions financières	17.60%
Internet et services d'Internet	16.79%
Articles de bureaux et ordinateurs	9.59%
Électronique et semi-conducteurs	9.50%
Distribution, commerce de détail	7.31%
Industrie pharmaceutique	4.84%
Assurance	3.78%
Industrie automobile	3.26%
Construction de machines et appareils	2.68%
Textile et habillement	2.38%
Soins de santé	2.36%
Biotechnologie	2.15%
Restauration, industrie hôtelière	1.87%
Services divers	1.85%
Services environnementaux et recyclage	1.64%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

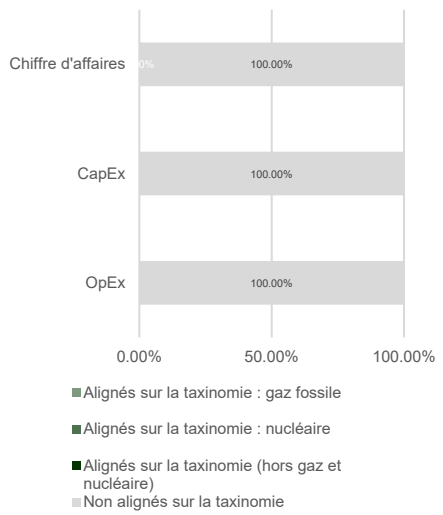

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

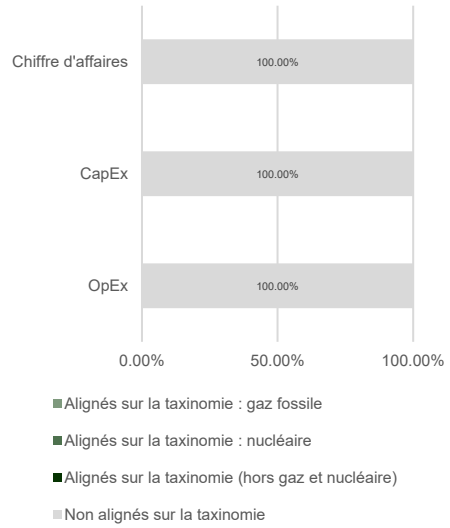

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 23,27 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 41,77 %

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 6,06 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 24,78 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 3,99 % de moins que l'indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Candriam Equities L World Edge

Identifiant d'entité juridique :
5299006NEH7A9ZPEJQ33

CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%**	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 61.98% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : ___%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	30.96	32.77	X

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	91.10%	0.00%	0.00%
#2 Autres	8.90%	0.00%	0.00%
#1A Durables	61.48%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	29.62%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	22.54%	0.00%	0.00%
Social	38.94%	0.00%	0.00%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2.Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/)

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises « de niveau 1 » de Candriam, les entités ayant commis les violations les plus graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	30.96	97.68%	98.64%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	98.09%	98.63%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	98.09%	98.63%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
APPLE INC	Articles de bureaux et ordinateurs	6.24%	Etats-Unis
MICROSOFT CORP	Internet et services d'Internet	5.03%	Etats-Unis
NVIDIA CORP	Électronique et semi-conducteurs	5.02%	Etats-Unis
AMAZON.COM INC	Distribution, commerce de détail	3.57%	Etats-Unis
META PLATFORMS INC-CLASS A	Internet et services d'Internet	2.27%	Etats-Unis
MASTERCARD INC - A	Banques et autres institutions financières	2.19%	Etats-Unis
ALPHABET INC-CL A	Internet et services d'Internet	1.89%	Etats-Unis
JOHNSON & JOHNSON	Industrie pharmaceutique	1.70%	Etats-Unis
ALPHABET INC-CL C	Internet et services d'Internet	1.67%	Etats-Unis
TESLA INC	Industrie automobile	1.40%	Etats-Unis
ELI LILLY & CO	Industrie pharmaceutique	1.39%	Etats-Unis
PEPSICO INC	Boissons gazeuses et non alcoolisées	1.37%	Etats-Unis
LINDE PLC	Gaz industriels	1.30%	Etats-Unis
TE CONNECTIVITY PLC	Services de fabrication électronique	1.16%	Etats-Unis
AERCAP HOLDINGS NV	Sociétés de négoce et distributeurs	1.16%	Pays-Bas

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

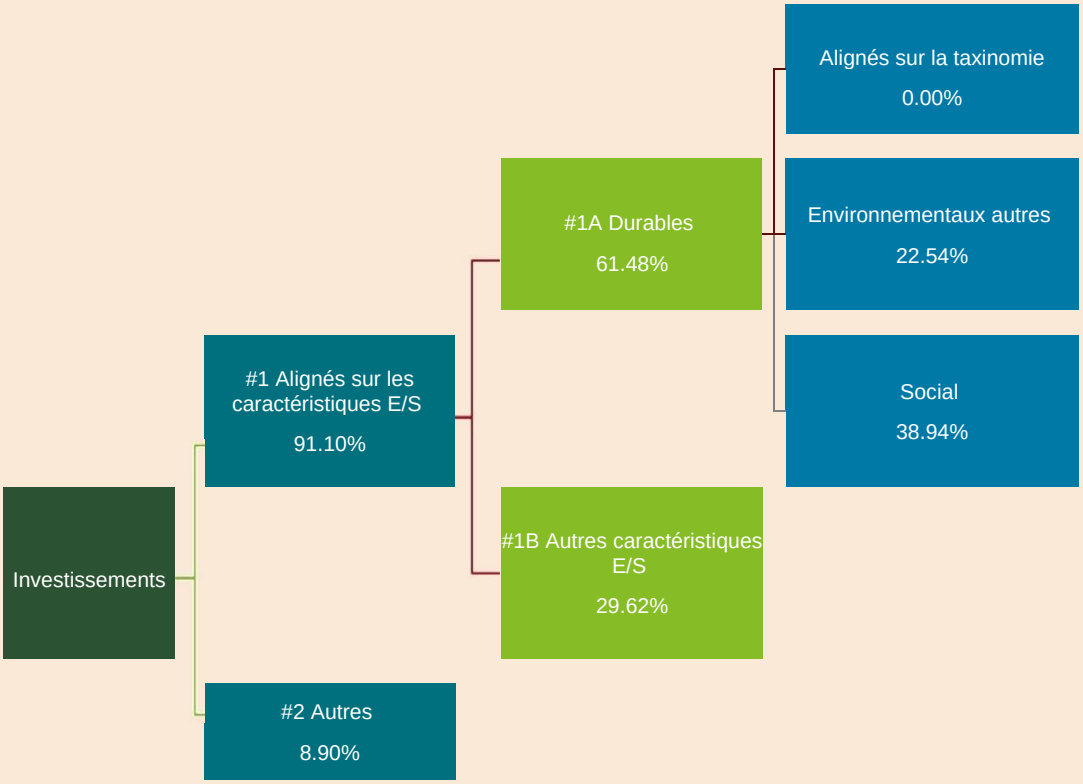

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Électronique et semi-conducteurs	7.39%
Matériel technologique, stockage et périphériques	6.24%
Logiciels systèmes	6.22%
Médias et services interactifs	5.90%
Commerce de détail généraliste	5.14%
Produits pharmaceutiques	4.38%
Banques diversifiées	3.97%
Finance de consommation	3.12%
Biotechnologie	3.08%
Fabricants d'automobiles	2.46%
Services de transaction et de traitement des paiements	2.19%
Casinos et jeux d'argent	1.84%
Assurance vie et santé	1.64%
Marchés de capitaux diversifiés	1.63%
Commerce de détail alimentaire	1.52%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

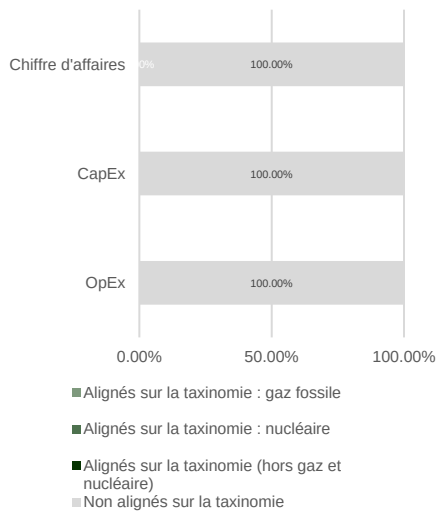

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

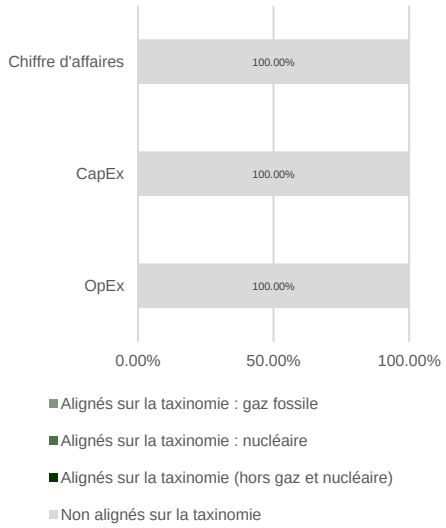

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 22,54 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 38,94 %

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 8,9 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 30,96 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 5,55 % de moins que l'indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.